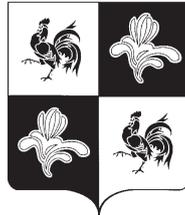


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 novembre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
Deuxième ajustement**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022
Deuxième ajustement**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la commission des Affaires générales et résiduares, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives	3
2. Rapport de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme	123
3. Rapport de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé	189

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

par Mme Nadia EI YOUSFI

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	4
2. Désignation de la rapporteuse	4
3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration, de la Fonction publique et de la Politique générale	4
4. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	4
5. Avis.....	9
6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	9
7. Discussion générale conjointe.....	10
8. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives.....	16
9. Discussion générale conjointe.....	19
10. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	24
11. Avis.....	24
12. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales	25
13. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	26
14. Avis.....	28
15. Approbation du rapport.....	28
16. Annexes	29

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Aurélie Czekalski, M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, Mme Marie Lecocq, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijs, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert, ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente), M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 8 et 22 novembre 2022, les projets de décret et de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022, d'une part, et le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2023, d'autre part, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

Sur proposition de la présidente Magali Plovie, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget pour l'année 2022 et, d'autre part, le budget pour l'année 2023.

2. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 10 membres présents, Mme Nadia El Yousfi a été désignée en qualité de rapporteuse.

3. Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de l'Administration, de la Fonction publique et de la Politique générale

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) précise que sur la mission 21 le budget à l'initial 2023 est de 56.979.000 euros en engagement et de 55.104.000 euros en engagement. Cette augmentation par rapport à l'initial 2022 de 5.860.000 euros en engagement et de 4.594.000 euros en liquidation est liée essentiellement à l'indexation des frais de personnel et des pensions des agents de la Commission communautaire française. Un montant de 800.000 euros sera alloué à la réalisation de l'accord secteur 15. Les mesures quantitatives suivantes seront financées : une prime de fin d'année, une indemnité de télétravail augmentée ainsi que des mesures d'attractivité de la carrière pour des fonctions spécifiques.

Concernant les frais de gestion des bâtiments administratifs le montant en engagement est augmenté à hauteur de 3.803.000 euros en engagement et de

1.829.000 euros en liquidation. Cette augmentation est liée à deux besoins.

L'attribution d'un nouveau marché de nettoyage pour les bâtiments administratifs, d'une part. Le marché actuel est arrivé à son terme et force est de constater que les prix du marché ont suivi une courbe croissante comme pour l'ensemble des secteurs économiques.

Par ailleurs, la Commission communautaire française doit prévoir de faire face à l'augmentation des prix de l'énergie. La ministre-présidente en profite pour saluer le travail réalisé par la Commission communautaire française dans ses bâtiments pour réduire ses consommations énergétiques. La mise en œuvre de la circulaire est suivie attentivement. Des mesures sont déjà en place : consigne de chauffage ramenée à 19°C, consigne de chauffage pour la piscine et les différents boilers ou fermeture des bâtiments pendant des périodes d'inactivité prolongée. D'autres mesures sont à l'étude. Enfin, la Commission communautaire française s'est jointe à la centrale de marché de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous ces éléments permettent in fine de pouvoir maîtriser l'augmentation des frais d'énergie mais il faut s'attendre néanmoins à une augmentation de la facture que le Collège devra assumer.

Sur la mission 30, concernant l'accord non marchand, en 2023, des moyens supplémentaires seront mis en œuvre. Un montant de 25.313.000 euros en engagement et 25.109.000 euros en liquidation. Cela représente une augmentation de 4.674.000 euros en engagement et de 4.649.000 euros en liquidation. Ce montant sera affecté au bénéfice des travailleuses et travailleurs, des secteurs et donc des bénéficiaires, c'est-à-dire la population bruxelloise.

Il y a également une allocation de base en mission 30 dédiée notamment à l'appel à projet « Associations en transition », financé à hauteur de 300.000 euros.

4. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mission 10 – Administration

Mme Aït Baala (MR) indique qu'au budget 2023, ce sont plus de 2 millions d'euros qui sont consacrés en crédit d'engagement et en crédit de liquidation dans la mission 10, Administration, soit une augmentation de 42.000 euros par rapport à l'initial 2022.

On constate une augmentation de 37.000 euros à l'AB 10.009.66.01.1120, il s'agit des charges et provisions de pension des agents provenant de l'ancienne

Commission française de la culture (CFC). À cet égard, la députée ne trouve aucune justification indiquée dans les documents budgétaires. La ministre-présidente peut-elle en apporter des précisions ? Comment expliquer cette augmentation ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) précise que le régime de pension à l'ancienne CFC était plus favorable que le régime de pension actuel ce qui explique cette augmentation.

Mission 21 – Administration

Mme Nadia El Yousfi (PS) remercie l'ensemble du personnel de la Commission communautaire française, les agents statutaires ou contractuels, sans lesquels l'institution ne pourrait pas avancer. L'année 2022 a encore été une année compliquée, où l'on espérait sortir de l'épidémie et du rythme de travail qu'elle impose pour revenir à la normale. La crise énergétique et une inflation galopante en ont décidé autrement. Les agents ont tous eu une année extrêmement éprouvante, et c'est grâce à eux si la continuité du service public francophone bruxellois a pu être assurée, et la députée tient à les saluer chaleureusement.

L'importance des statutaires est mise en évidence dans l'exposé du Collège et dans les moyens alloués. Le Collège réaffirme son soutien à l'engagement statutaire et plus largement à renforcer l'attractivité de la fonction publique.

Un deuxième plan de personnel sera d'ailleurs élaboré pour maintenir la gestion dynamique des ressources humaines. L'emploi se verra préserver et l'indexation des salaires a été intégrée. L'exposé du Collège fait mention qu'une « amélioration pécuniaire via l'augmentation de l'allocation fin d'année sera proposée ».

La ministre-présidente a-t-elle des informations complémentaires sur cette allocation ? Quel sera sa revalorisation ?

Pour de nombreux agents de la fonction publique, cette période étrange, c'est principalement beaucoup de télétravail. On a tous pu retrouver les locaux de travail et les collègues, mais il y aura un ensemble d'acquis pour les modalités de travail, essentiellement positifs, de la période de la Covid-19.

L'exposé général ne dit d'ailleurs pas autre chose lorsqu'il annonce pour 2023 que les conditions de travail à distance et du télétravail, modernisées déjà en 2022, seront complétées cette année, pour améliorer la situation des agents à domicile via une indemnité de bureau complétant ainsi l'indemnité de connexion.

Quel bilan peut être tiré après près de deux ans de télétravail, qui s'est imposé à marche forcée dans un premier temps ? Quels retours la ministre-présidente en a-t-elle des représentants des travailleurs ?

Dans la continuité des années précédentes, de nouvelles dépenses liées à la numérisation du travail de l'administration seront réalisées. Ceux-ci seront dédiés aux projets applicatifs pour concourir à la numérisation des processus ou à leur amélioration.

La Commission communautaire française s'ancrera dans plusieurs projets régionaux, au niveau du cadastre des associations ou encore du cadastre de l'emploi, tout en maintenant un équilibre entre les différents concepts de simplification administrative, de sobriété numérique ou de droit à la déconnexion.

La ministre-présidente peut-elle indiquer de manière plus détaillée le travail de numérisation du fonctionnement de l'administration de la Commission communautaire française ?

Comment cet équilibre entre simplification administrative, sobriété numérique et droit à la déconnexion arrive-t-il à être trouvé concrètement ? Quels sont les balises fixées ? Comment le public en situation de fracture numérique va-t-il être inclus dans tout ce processus ?

Les autres dépenses qui permettent d'expliquer la variation de budget de près de 5,8 millions d'euros pour le budget 23 se situent dans l'augmentation des allocations de base dédiées aux frais de fonctionnement et ceux relatifs aux frais de fonctionnements des bâtiments administratifs.

Le budget explose en crédits d'engagement pour l'année 2023, passant ainsi de 1,25 million d'euros à près de 3,8 millions d'euros, soit près de 2,5 millions d'euros supplémentaires.

Le groupe PS salue le fait que le Gouvernement ait débloqué des fonds supplémentaires pour couvrir les frais de gestion des bâtiments dont la Commission communautaire française est propriétaire ainsi que ceux dont elle est locataire. Ces crédits sont également dédiés à couvrir des travaux d'aménagement ou de rénovation afférents aux bâtiments administratifs notamment rue du Meiboom et rue des Palais.

Quelle est la clé de répartition du budget 2023 entre la couverture des frais de gestion des bâtiments pour lesquelles la Commission communautaire française est responsable et les crédits débloqués pour couvrir les travaux d'aménagement et rénovation ? La ministre-présidente peut-elle indiquer quels sont les projets prévus pour cette année ?

L'exposé général souligne l'attachement du Collège à l'emploi statutaire, ce que le groupe PS salue. La ministre-présidente peut-elle préciser comment cela se concrétisera au cours de l'année 2023 ? Combien d'agents statutaires devrait être embauchés, ou bien d'agents contractuels statutarisés ?

Mme Aït Baala (MR) indique qu'au budget 2023, ce sont 56,9 millions d'euros qui sont consacrés en crédit d'engagement et plus de 55 millions d'euros qui sont consacrés en crédit de liquidation au sein de la mission 21, Administration, soit une augmentation de 5,8 millions d'euros en crédit d'engagement et une augmentation de 4,5 millions d'euros en crédit de liquidation par rapport à l'initial 2022.

Le Collège entend poursuivre sa politique de modernisation du travail à distance et du télétravail. Dès lors, quelles sont les nouvelles mesures prévues en 2023 pour le télétravail ?

Dans l'exposé général, il est fait référence aux indemnités de connexion et de bureau qui seront octroyées pour l'amélioration des conditions de travail à distance. Mais quid des mesures mises en place pour améliorer le bien-être au travail de manière générale ? Ce point attire l'attention du groupe MR car aucune variation budgétaire n'est observée en ce qui concerne le bien-être au travail.

Le Collège s'est également engagé à ce que les services soient des zones « zéro harcèlement ». Qu'est-ce qui justifie qu'aucune allocation budgétaire ne soit octroyée à cette fin ?

Que peut dire la ministre-présidente sur l'aménagement d'espaces de travail agréables et l'aménagement du temps de travail ?

En ce qui concerne le contrôle de l'administration, de nouvelles modalités en matière d'implémentation structurelle du contrôle et de l'audit interne de l'administration devaient être proposées pour ce quinquennat. Par conséquent, comment ont évolué les contrôles de l'administration ? Quels seront les moyens budgétaires octroyés à cette fin ?

Concernant l'AB 21.009.08.08.1211, frais de fonctionnement bâtiment administratif, il y a une justification destinée à couvrir les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la Commission communautaire française est propriétaire ainsi que de ceux dont elle est locataire ou emphytéote. Quelle est la répartition de ces moyens ? Comment expliquer la répartition de ces moyens pour couvrir les différents travaux d'aménagement ou de rénovation afférant aux bâtiments administratifs ?

Concernant l'AB 21.009.08.12.1211 relatives aux dépenses en matière de transition qui passe de 0 euro à l'initial 2022 à 25.000 euros à l'initial 2023. Que peut dire la ministre-présidente sur les projets de transition dont il est question ? Quel est le montant qui sera attribué à chacun de ces projets ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souligne qu'il y a une augmentation par rapport à l'activité 07 qui concerne la rémunération tant du personnel statutaire que du personnel contractuel. Est-ce dû aux seules indexations ou est-il prévu d'engager de nouveaux agents pour renforcer les effectifs ?

Le député se joint à la question de sa collègue sur l'AB « dépenses en matière de transition ». La ministre-présidente peut-elle présenter les différents projets de transition qui sont menés au sein de l'administration ? À quel type de dépense ce budget sera-t-il affecté ?

Concernant l'activité 68, gestion des ressources TIC, la ministre-présidente peut-elle fournir d'avantage de précisions au sujet des projets de numérisation des processus de l'administration de la Commission communautaire française ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) précise que les allocations budgétaires les plus importantes sont celles relatives à la rémunération des agents. Il y a une augmentation de l'AB relative au personnel contractuel au second ajustement 2022 et en dépit de l'inflation, une diminution à l'initial 2023. Pour le personnel statutaire, il y a une diminution des crédits au second ajustement 2022 et une forte augmentation à l'initial 2023.

Globalement, le taux d'emploi statutaire à la Commission communautaire française est très bon. De nombreux engagements sous contrat ont été effectués en 2021 ce qui a impliqué une augmentation du budget en 2022. Pour l'année prochaine, le Collège a demandé à l'administration de faire renforcer les emplois statutaires d'où le rééquilibrage par rapport à la situation antérieure. Le Collège a donné des objectifs précis à l'administration pour soutenir la statutarisation d'ici à la fin de la législature. Le Collège y aidera par des éléments concrets comme le protocole d'accord sectoriel 22-24 qui est actuellement en discussion.

Sous ces AB, il y aura aussi en 2023 des éléments de revalorisation comme l'augmentation de la prime de fin d'année et les indemnités de bureau. Dès cette année, cela équivaldra à des augmentations de 150 à 200 euros par agent et par an.

Concernant le bilan du télétravail, l'adaptation a assez bien fonctionné. Le Collège est satisfait dont

cela a fonctionné. En réalité, les agents souhaitent d'avantage de télétravail. Le Collège a encadré les choses pour que cela soit le plus confortable possible pour les travailleurs. Le Collège se montre prudent et souhaite garder un lien avec le travail en présentiel et les échanges avec les collègues. Actuellement la réglementation prévoit 10 jours de télétravail maximum par mois.

Sur la numérisation, pour ce qui concerne la Commission communautaire française le service PHARE, seul service qui est en contact direct avec les citoyens, continue d'avoir un guichet physique. Les frais liés à l'informatisation de l'administration, AB 21.009.68.01, sont crédités à environ 3 millions d'euros. Ce budget avait été augmenté de manière ponctuelle de 500.000 euros à l'initial 2022. Ce montant sera néanmoins reconduit pour l'initial 2023. Les dépenses possibles de l'administration en matière de numérisation et d'informatisation sont renforcées.

La ministre-présidente donnera en annexe les éléments de réponse sur la question des ventilations entre les frais de rénovation et de maintenance.

Sur la question du bien-être au travail, il y a une allocation de base, il s'agit de la 21.009.08.09 intitulée « Bien-Être ».

Sur la transition, il s'agit d'une nouvelle allocation de base pour couvrir les actions qui sont mises en œuvre par la cellule de transition. Cette cellule entreprend une série d'actions au CERIA ou encore dans les bâtiments de l'administration dont plusieurs ont un impact sur l'énergie. La cellule travaille également sur le plan de déplacement, les questions liées au tri des déchets, etc. Le but est de renforcer cette cellule en leur octroyant un budget.

De nouveaux arrêtés sont en ce moment en cours d'adoption par le Collège sur le contrôle et l'audit. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre pour renforcer ces aspects auprès de l'administration. La Cour des comptes a souligné que la Commission communautaire française avance dans la bonne direction puisque le Collège n'a pas demandé lors du dépôt du budget, contrairement aux années précédentes, des dérogations concernant le contrôle et l'audit. Des recrutements ont également eu lieu en 2022.

Concernant sur l'aménagement des bâtiments administratifs, dans la ventilation, 500.000 euros sont réservés pour la rénovation.

Mission 30 – Politique générale

M. Hasan Koyuncu (PS) rappelle que le budget de politique générale est un budget qui permet à la pré-

sidence d'impulser des projets. Depuis le début de la législature, la transition écologique est un des enjeux essentiels de ce budget. L'allocation de base dédiée aux subventions de politique générale et transition sociale-écologique justifie que ces budgets sont destinés à soutenir des projets qui contribuent à mieux informer des enjeux de Bruxelles, à favoriser le dialogue entre les associations bruxelloises et à prôner la transition sociale-écologique dans le fonctionnement quotidien des associations.

La ministre-présidente peut-elle décrire succinctement les projets soutenus dans ce cadre ? Est-ce via un appel à projet ? Est-il ouvert à tout secteur ? La ministre-présidente a-t-elle des retours à apporter sur les projets soutenus les années précédentes ?

La ministre-présidente peut-elle donner également plus d'information sur les projets menés en égalité des genres dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 ?

Le groupe PS félicite les budgets supplémentaires obtenus pour les accords du non-marchand 2021-2024 ainsi que l'augmentation de l'intervention de la Commission communautaire française dans l'accord non marchand « embauche compensatoire ». Ces moyens étaient vraiment attendus par tout le secteur.

L'essentiel des modifications restantes sur le budget de la mission 30, qui a pratiquement doublé, provient de la constitution de deux AB, « Provision énergie » et « Provision index et gestion des risques », avec un financement total de 23,5 millions d'euros au total.

Cependant, pour l'ajustement 2022, il y a une augmentation des frais pour le Comité d'expert FSE 2021-2027 de 144.000 euros à l'initial 2022 à 424.000 euros en crédits d'engagement et de liquidation à l'ajusté. Comment expliquer cette hausse spectaculaire ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) constate que, sur les moyens alloués par la Commission communautaire française à l'accord non marchand, tous les montants n'ont pas été mis à jour. Le montant du volet « Bien-Être » par exemple est identique à l'année dernière. La ministre-présidente peut-elle expliquer pourquoi certains montants de l'accord ont augmenté et d'autres pas ?

On sait à quel point le bien-être au travail devient de plus en plus important dans le management moderne.

Sur quelle base le montant de 11 millions d'euros a-t-il été établi concernant la « Provision énergie » ? Au vu des montants parfois exorbitants des factures d'énergie, la Commission communautaire française

s'est-elle assurée que ces 11 millions d'euros seront bien suffisants ?

Dans le second ajustement 2022, la « Provision Énergie » était de 3,1 millions d'euros. Sur quelle base ces 3,1 millions d'euros ont-ils été établis et seront-ils suffisants ?

Cela fait maintenant deux ans que la Commission communautaire française propose d'apporter une aide financière à certaines ASBL bruxelloises via l'appel à projet « Associations en Transitions ». Un montant de 300.000 euros y est alloué, comme expliqué lors de la déclaration de politique générale.

La ministre-présidente pourrait-elle détailler la ventilation des 200.000 euros restant de cette AB entre les autres types de projets subventionnés ?

De plus, la ministre-présidente pourrait-elle également détailler un peu plus ce que font effectivement les ASBL avec les fonds alloués par la Commission communautaire française ?

Quels projets ont été financés en 2022 ? Lesquels vont être reconduits, et lesquels, au contraire, ne le seront pas et pourquoi ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) indique que l'objectif de l'appel à projet « Associations en Transitions » était de rendre plus transparent et plus objectif les dépenses facultatives liées à la ministre-présidence. Un autre objectif était de donner une direction politique assumée qui allie à la fois les politiques sociales de la Commission communautaire française et l'enjeu de la transition écologique. Cet appel à projet a déjà été mené 3 fois. Le jury est paritaire, composé de membres de l'administration et du secteur associatif, et permet d'identifier, à concurrence du montant disponible, un certain nombre de projets, de financer des projets innovants dans diverses associations bruxelloises. La ministre-présidente indique qu'elle va envoyer tous les documents utiles relatifs à cet appel (règlement, etc.) ainsi que la liste des associations financées en 2022. Cette année, le Collège a mis en valeur ces divers projets via la diffusion de vidéos. La ministre-présidente transmettra l'ensemble des projets qui ont été désignés et également les autres projets soutenus avec les 200.000 euros restant sur cette allocation de base à l'heure actuelle.

Concernant les provisions « Énergie », l'estimation s'est faite avec l'aide de BRUXEO au début des négociations budgétaires en discutant avec eux de leur besoin et de leur projection pour l'année 2023. Le montant de 27 millions d'euros pour l'ensemble des entités bruxelloises a donc été établi avec eux. Le Collège s'est également appuyé sur les estimations de la Région wallonne. L'estimation est donc

le résultat du croisement entre les besoins exprimés par le secteur et ceux estimés par d'autres entités publiques.

En ce qui concerne le non-marchand, le Collège a recours à des provisions et ensuite à des redistributions ce qui rend difficile la lecture du budget. Cela donne cependant plus de flexibilité au Collège. La mise en œuvre de chacun des éléments des accords du non-marchand nécessite un nouvel accord avec le secteur. Pour l'accord 2018-2019, il y a deux mesures qui devaient encore être mises en œuvre, à savoir la plateforme avec Brupartners et la mobilité.

La plateforme fonctionnera en 2023 et un accord de coopération est en cours d'adoption entre le Collège de la Commission communautaire française et le Collège de la Commission communautaire commune à cet égard.

Pour la mobilité, le Collège a obtenu auprès de la STIB de pouvoir proposer aux personnes travaillant dans l'associatif un tarif préférentiel pris en charge par la Commission communautaire française à partir de 2023.

Concernant l'accord 2022-2024, il y a déjà eu le renforcement des fonctions sociales dans les maisons médicales l'ayant sollicité. Il s'agit d'un demi-équivalent temps plein. Pour le bien-être au travail (BET), les moyens ont été augmentés notamment pour les nouveaux secteurs concernés par l'association pour le bien-être au travail, à savoir les secteurs de la promotion de la santé, les BAPA et les centres régionaux.

Concernant les mesures d'attractivité, l'examen de ces mesures est en cours avec les secteurs pour qu'elles puissent être étendues à tous les secteurs. Les mesures visées sont entre autres, les 3 semaines consécutives de congé, la stabilité des contrats et la libération du temps syndical.

Concernant la mutualisation, une étude universitaire a été lancée suite à un marché public. Dès 2023, des moyens seront dégagés à hauteur d'1 million d'euros pour concrétiser ces mutualisations qui ne se limiteront pas à des centrales d'achat mais viseront notamment des groupements d'employeurs.

En termes de numérisation, un équivalent temps plein a été engagé chez BRUXEO pour accompagner les ASBL dans leur numérisation.

Concernant l'image des métiers du non-marchand, les campagnes « J'aime mon métier » ont été étendues. En 2023, le Collège ira encore plus loin avec pour la première fois une collaboration avec la Commission communautaire commune. Le treizième mois pour les ETA sera validé en 2023.

Concernant, la question de l'IFIC et de l'extension des barèmes aux différents secteurs du non-marchand, certains en bénéficient déjà d'autres non. La faisabilité de ces barèmes IFIC pour le groupe 2 (secteur social santé) et l'opportunité d'étendre ces barèmes au groupe 3 (secteur du handicap et ETA) sont à l'étude.

La Commission communautaire française paie la différence entre ce qui est pris en charge par Actiris et les barèmes du non-marchand. Une partie de cette différence pour les ACS pour l'ISP est aujourd'hui assumé par la Région. C'est une forme de régionalisation. Cela représente 50 % des moyens attribués à cette allocation de base pour les ACS en ISP. Cela permet d'élargir la mesure puisqu'on a gardé les budgets. Le million d'euros pour cette AB a donc, dans les faits, été augmenté de 500.000 euros. Cela renforce les politiques et les trésoreries de ces ASBL.

5. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les compétences propres de la ministre-présidente Barbara Trachte au sein de la commission (Fonction publique, Administration et Politique générale) pour les projets de décret et de règlement contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

6. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) rappelle que lors du « Jeudi de l'hémicycle » du 6 octobre dernier consacré à la cohésion sociale, les responsables des centres régionaux de la cohésion sociale, à savoir le CRACS, le CREDAF et le CREDASC, les associations ainsi que le Président du Conseil consultatif de la section cohésion sociale ont souhaité prendre la parole pour parler de leur métier, de leurs attentes et de leurs craintes en cette période particulière de nouvelle crise.

La matinée s'est clôturée par la lecture d'une carte blanche portée par le secteur de la cohésion dont la ministre a pris connaissance avec une grande attention.

Toutes ces expressions viennent renforcer les constats de la ministre sur le terrain à l'occasion de ses nombreuses visites. Les crises répétitives touchent de plein fouet les publics les plus précarisés et augmentent la pression sur les associations.

Les associations ont dû notamment compenser l'inaccessibilité des services publics durant la crise de la Covid-19. Ce n'est pas de la responsabilité du secteur associatif de palier à ce manque d'accessibilité. Cette situation a tendance à s'amplifier avec la numérisation croissante imposée par la société qui ne fait qu'éloigner encore un peu plus une partie des citoyens de leurs droits.

Voilà ce qui peut expliquer que le monde associatif parle d'une rupture de confiance avec les pouvoirs publics.

Une manière de rendre confiance au monde associatif est de reconnaître leurs actions à leur juste valeur. Cela passe aussi par le juste financement de leur action pour reconnaître l'importance de leur travail de manière structurelle et ce de manière durable.

À l'occasion du conclave budgétaire, le Collège de la Commission communautaire française s'est accordé sur les enveloppes budgétaires pour 2023 et surtout sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre, pour les années à venir, des différentes législations, nouvelles ou amendées, portées par chaque membre du Collège, dont celle de la cohésion sociale.

Pour l'année 2023, le Collège de la Commission communautaire française a été conscient des difficultés budgétaires particulièrement difficiles auxquelles les associations doivent faire face pour répondre à cette crise économique. En conséquence, les subventions décrétales 2023 seront indexées à une hauteur provisoire de 10 %. Ces indexations mobiliseront 1.186.000 euros en nouveaux moyens au budget de la cohésion sociale. Les index complémentaires seront libérés lors de l'ajustement budgétaire de 2023, au regard de l'actualisation des formules d'index reprises dans le décret de cohésion sociale.

Par ailleurs, deux allocations de base (AB) connaîtront des augmentations en 2023 :

- le CBAI pour 30.000 euros;
- et l'AB initiatives pour 50.000 euros.

En dehors des enveloppes budgétaires « cohésion sociale », le Collège de la Commission communautaire française a souhaité travailler sur un mécanisme de soutien spécifique « énergie » pour le secteur non marchand bruxellois qui aura déjà un impact en 2022.

Ce sont en effet près de 3,6 millions d'euros, issus d'une sous-utilisation qui seront consacrés au soutien pour le secteur du non marchand bruxellois dont spécifiquement 446.000 euros pour les associations de cohésion sociale. Cela représente une subvention de 2.000 euros par association.

Toujours pour 2022, ce ne sont pas moins de 1.724.308,92 euros qui seront consacrés au soutien du secteur non marchand.

Cependant, les conséquences financières du décret de 2018 vont au-delà de 2023.

Pour rappel, le Collège de la Commission communautaire française s'est accordé sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre, durant les années à venir, des différentes législations nouvelles ou amendées portées par chaque membre du Collège.

Aujourd'hui, et ce, grâce à l'engagement du ministre Rudi Vervoort, la ministre est heureuse d'indiquer aux parlementaires le fait de pouvoir compter sur une enveloppe supplémentaire de 5.300.000 euros en 2024. Ce montant permettra de conclure les agréments prévus en vertu de l'article 5 du décret de 2018 et contribuera à mettre pleinement en œuvre ce décret.

Ce montant correspond à l'une des deux estimations proposées par l'étude du CRACS, en ce compris le montant nécessaire à la mise en œuvre du décret. Il permet également de respecter l'engagement du ministre Rudi Vervoort et de la ministre de ne voir aucune association perdre des moyens financiers dans le cadre de la réforme.

Afin que, dès début 2024, les opérateurs « historiques » bénéficient de leur nouveau quinquennat, une procédure d'appel à agrément sera lancée dans un avenir proche, normalement lors du premier trimestre 2023. Le temps nécessaire sera laissé pour informer le secteur sur le contenu de l'appel à agrément, ses modalités et son calendrier.

Après l'engagement de plus d'1 million d'euros en 2022 pour la mise en œuvre de l'innovation, de la formation des volontaires ou encore de l'investissement premiers jalons de la mise en œuvre de ce texte et après l'indexation des enveloppes décrétales en 2023 sur une base provisoire de 10 %, l'engagement du ministre Rudi Vervoort et de la ministre de financer le décret de 2018 avec cette enveloppe supplémentaire de 5.300.000 euros en 2024 indique toute leur volonté de répondre aux attentes légitimes de financement du secteur.

7. Discussion générale conjointe

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle qu'une nouvelle législation a été adoptée durant la précédente législature par le Parlement et le Collège. Il a fallu attendre 2022 pour que ledit décret entre en vigueur. Cette réforme a sans aucun doute engendré de nombreux impacts sur le budget de la cohésion sociale en 2022 et pour les années suivantes.

Au regard du budget initial 2023 consacré à la cohésion sociale, la ministre peut-elle dire quelles sont les grandes lignes qui se dessinent ? Comment s'effectuera le renforcement des politiques de cohésion sociale pour l'année à venir ?

Ensuite, la ministre indique que 80 % du budget 2023 consacré à la cohésion sociale seront répartis dans des enveloppes communales définies sur la base de critères sociodémographiques. La ministre peut-elle donner plus d'indications sur ces critères sociodémographiques ?

À ce jour, que peut dire la ministre sur les ASBL qui seront financées ? Quelles sont les ASBL déjà proposées par les communes ? À quelles échelles sont-elles actives ? Font-elles partie des 225 associations que le Collège soutient et accompagne déjà ?

En ce qui concerne l'appel à projets « Fonds d'impulsion à la politique des immigrés » (FIPI), celui-ci est d'ailleurs devenu l'appel à projets « Impulsion » et a été lancé en septembre : à l'initial 2023, ce sont 711.000 euros qui y sont consacrés en crédit d'engagement et 716.000 euros en crédit de liquidation.

Quels sont les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Impulsion » ?

Enfin, en matière de politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active, un montant de 240.000 euros est consacré à l'initial 2023 en crédit d'engagement et crédit de liquidation. Le service citoyen mobilise les jeunes pour répondre aux défis de la société. Un tel service est essentiel dans une Région comme Bruxelles pour contrer, comme mentionné dans l'exposé général, les effets négatifs de la crise du coronavirus sur la jeunesse, notamment en matière de désaffiliation scolaire. On peut donc se réjouir de l'augmentation en 2022 du budget et qu'elle soit reconduite en 2023.

En 2022, le budget a permis d'accompagner 40 jeunes supplémentaires. Les demandes ont-elles dépassé l'offre ?

À l'issue de ce maintien budgétaire entre l'initial 2022 et l'initial 2023, quelles sont donc les perspectives que l'on pourrait entrevoir ?

Quels sont les projets utiles à la collectivité sur lesquels les jeunes seront mobilisés ?

Comment le Collège de la Commission communautaire française contribue-t-il au développement d'une telle politique en Région bruxelloise ?

Il est important de renforcer le service citoyen car l'amplification du service citoyen a été l'une des recommandations de la commission délibérative consacrée à la participation citoyenne en temps de crise.

Dans le cadre de la « cocomisation », combien d'ASBL dépendant de la Commission communautaire française ont été transférées vers la Commission communautaire commune ? Le cas échéant, depuis le début de la législature, quelles en sont les incidences budgétaires ?

Mme Nadia El Yousfi (PS) signale que tout le monde a été témoins de l'efficacité du travail conséquent et sans relâche de première ligne des associations actives dans la cohésion sociale durant la pandémie, les confinements, les dégâts de l'après-Covid, et maintenant de la crise énergétique. Cette nouvelle crise accentue la pauvreté des Bruxellois déjà lourdement impactés par la Covid-19 et charrie dans son sillage de nouveaux publics.

Cette crise a eu d'importantes répercussions sur la santé physique et mentale des individus. La crise a également eu un impact sur la qualité du tissu social et la confiance des citoyens envers les institutions. Elle a prouvé qu'il était nécessaire de réinventer les modes de gouvernance pour laisser plus de place aux acteurs de proximité, essentiels dans le maintien du lien social et la réinvention des modalités d'échange et de partage.

La Commission communautaire française soutient ainsi un maillage associatif de près de 225 opérateurs, visant à renforcer le vivre ensemble mais surtout le faire ensemble en recréant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel entre les Bruxellois.

Le secteur a fait preuve d'une résilience sans pareille face aux aléas d'une précarisation humaine de ses publics cibles.

Pour ne laisser personne sur le bord du chemin, les acteurs de cohésion sociale ont démultiplié les initiatives, en allant au plus près des publics les plus vulnérables et précarisés à des moments très durs, notamment à travers le confinement. À ce moment-là, le travail des maisons de quartier et des maisons de jeunes a permis de garder le lien social et non pas de faire de l'occupationnel comme le prétend malheureusement certains.

Le confinement a ainsi révélé des nouvelles situations de précarité numérique. Cela a notamment poussé l'ASBL « Lire & Écrire » à intensifier son action pour venir en aide aux citoyens perdus face à cette numérisation déjà bien avancée, marqué par la dématérialisation des services publics rendant le fossé social encore plus profond.

Ce basculement vers le « tout au numérique » est dangereux. Selon le dernier rapport du Baromètre de l'inclusion numérique, près d'1 belge sur 2 est en situation de vulnérabilité numérique. La carte blanche récente signée par un grand nombre de collectifs d'associations de cohésion sociale n'est que la preuve des préoccupations grandissantes sur les conséquences d'une telle politique. C'est une vraie problématique actuelle et future où les inégalités s'entrecroisent et risquent de compliquer l'accès aux droits sociaux.

Il faut développer des mesures qui tendent à libérer du temps aux acteurs du secteur pour se focaliser sur l'essentiel de leurs actions. Ces acteurs n'ont pas à pallier le manque de guichets physique dans les administrations.

La crise sanitaire est venue rendre explicite ce que les associations de terrain martèlent depuis des années : la grande vulnérabilité à laquelle est confrontée une part importante et sans cesse croissante de la population bruxelloise.

La pandémie a révélé l'ampleur des inégalités sociales qui caractérisent Bruxelles et a montré le caractère multiple et intriqué de ces inégalités : précarité des revenus, disparité de conditions de logement et de possibilité d'accès aux espaces verts, freins à l'accès aux droits les plus fondamentaux, etc.

Ses effets néfastes sont déjà visibles : la précarité accrue de publics déjà fragilisés, l'augmentation de l'isolement, des inégalités numériques, du non-recours au droit, des violences intrafamiliales, l'aggravation des problématiques de santé mentale, etc.

Face à toutes ces inquiétudes, la concrétisation de la réforme législative de 2018, avec l'augmentation significative des moyens de financement en 2022, était déjà un très bon signal.

La mise en œuvre de ce décret vise à sortir d'une répartition budgétaire entre communes pour se baser sur une approche par quartier ou sur une échelle régionale et par projet, misant davantage sur le sentiment d'appartenance et les mécanismes de solidarité au sein d'un territoire. Par ailleurs, la sélection des projets se basera sur des critères explicites et des procédures plus transparentes, impliquant les concertations locales, les communes et l'administration de la

cohésion sociale de la Commission communautaire française.

Cette réforme, approuvée à une très large majorité au Parlement doit encore franchir une étape primordiale avant d'être pleinement opérationnelle : son financement. Avant l'application du nouveau décret relatif à la cohésion sociale et de son financement en 2024, les ASBL reconnues bénéficieront d'une indexation significative de leurs subventions annuelles afin de couvrir l'impact de l'inflation.

Le groupe PS tient à souligner le soutien aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale et favorisant l'inclusion des publics dont le budget à l'ajusté a augmenté de près de 200.000 euros.

La ministre peut-elle expliquer cette augmentation de l'enveloppe budgétaire ? Serait-il possible d'obtenir des informations sur certains projets soutenus en 2022 avec ce budget ? Est-ce que cette allocation de base couvre également les frais de fonctionnement ? Des montants sont-ils prévus pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'inflation et à la flambée des coûts de l'énergie pour les associations ?

Dans l'exposé du budget, il est indiqué que dans le cadre de la mise en œuvre du décret de 2018, l'appel à projets Fonds d'impulsion à la politique des immigrants (FIPI) est devenu l'appel à projets Impulsion.

Quels sont les résultats de cet appel à projets ? Combien y a-t-il d'associations et de projets retenus ? Quels projets sont privilégiés et sur base de quels critères ? La ministre peut-elle expliquer ce que couvre l'augmentation considérable des crédits pour le volet local à l'ajusté 2022 ? Par ailleurs, la ministre a-t-elle un calendrier disponible pour l'appel à projet 2023, volet local et général ?

La crise sanitaire a plus que jamais mis en évidence la fracture numérique et l'importance d'y remédier à travers des actions concrètes.

La fracture numérique est-elle abordée dans cet appel à projets ? Des soutiens supplémentaires ont-ils été débloqués depuis la crise sanitaire ? Durant ces dernières années, des budgets conséquents ont été débloqués, plus de 900.000 euros, pour lutter contre la fracture numérique. Cette politique de renforcement de l'équipement informatique et des formations numériques s'est-elle poursuivie en 2022 ?

Les subventions pour les projets d'innovations dans le cadre du décret de cohésion sociale voient leur budget augmenté pour l'année 2023.

La ministre peut-elle dire combien d'associations sont reconnues actuellement comme projets d'innova-

tion ? À quelle hauteur ces associations sont-elles financées ? Un plafond existe-t-il ? Est-il prévu d'augmenter le nombre d'association reconnue l'année prochaine vu les 56.000 euros supplémentaires prévus en 2023 en crédits d'engagement ainsi qu'en liquidation ?

Sur les subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale, le Collège a rencontré la demande de financement complémentaire du secteur pour répondre à la crise économique en indexant les montants des subventions décrétales. Le groupe PS s'en félicite. Ces montants complémentaires sont plus que les bienvenues pour financer des ASBL essentielles qui sont actives à l'échelle des quartiers ou d'un territoire local.

La ministre a-t-elle un chiffre à donner sur le budget total consacré par la Commission communautaire française au financement des acteurs de cohésion sociale dans le cadre des contrats communaux et des contrats régionaux ? L'indexation est salvatrice pour le secteur de la cohésion sociale. Quelle indexation est prévue en 2023 pour les contrats régionaux ?

Le décret cohésion sociale permet de financer 4 axes d'action, quel est le montant dévolu à chacun des axes dans le cadre des contrats régionaux ? Plus largement, combien d'associations sont financées dans chacun de ces axes ?

En ce qui concerne la mise en œuvre du service citoyen, cette nouvelle politique qui s'illustre hors décret vise à engager pendant quelques mois des jeunes dans des projets utiles à la collectivité, augmentant la cohésion sociale. La ministre peut-elle donner le nombre de Bruxellois qui ont déjà poursuivi ce service citoyen ?

La députée souligne également le soutien aux projets qui ne rentrent pas dans ce cadre. C'est le cas des projets d'initiatives qui sont maintenus et même renforcés de 50.000 euros afin de mieux couvrir la demande de formations citoyennes pour les primo-arrivants dans le cadre de leur parcours visant à acquérir la nationalité belge.

La Déclaration de politique générale de la Commission communautaire française prévoit que le Collège soutiendra en concertation avec la Région, la politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active et contribuera à développer le service citoyen au niveau de la Région. Pour amorcer cette mesure, un montant de 240.000 euros est consacré en cohésion sociale.

La ministre peut-elle fournir plus de précisions sur cette mesure ?

Quels articles et dispositifs issus du décret de 2018 ont déjà été mis en œuvre en 2022 et le seront en 2023 et 2024 ?

Quel est l'apport du secteur de la cohésion sociale face aux conséquences de la guerre en Ukraine ? Quels opérateurs ont été amenés à contribuer aux initiatives bruxelloises ?

Grâce au budget 2023, la Commission communautaire française concrétisera de façon importante la réforme législative de 2018 en augmentant de manière significative les moyens de financement de ce secteur essentiel au vivre ensemble à Bruxelles.

En effet, pour le budget 2023, les moyens consacrés à la cohésion sociale se voient augmentés de plus de 1,2 million d'euros en engagement et plus de 1,3 million d'euros en liquidation. Cet engagement s'inscrit en droite ligne de l'action entreprise sous la précédente législature : soutenir et dynamiser ce terreau associatif qui agit au cœur même de chaque quartier.

Une cohésion sociale forte est un rempart considérable en temps de crise. Elle fait naître une entraide forte et directe dans les familles, entre voisins, dans les quartiers et dans toutes les communautés locales dont les liens interpersonnels sont suffisamment forts.

Ceux qui attisent la peur, surfent sur la vague de la stigmatisation et veulent diviser doivent se voir opposer la cohésion et la solidarité qui sont le ciment de notre société. C'est par la culture, l'éducation et la cohésion sociale que l'on pourra enrayer les discriminations et les violences dans toutes leurs formes multiples.

M. Petya Obolensky (PTB) rejoint le constat de la ministre sur le contexte difficile et anxiogène pour les travailleurs et les bénéficiaires. Les réseaux de lutte contre la pauvreté indiquaient qu'1 Bruxellois sur 2 allait passer sous le seuil de pauvreté contre 1 sur 3 précédemment. Le constat est dramatique et ce, sans prendre en compte la crise énergétique.

Il y a un gouffre entre les intentions exprimées dans l'exposé général et les moyens budgétaires dégagés. Le financement supplémentaire lié à l'indexation est réglementaire et ne constitue dès lors pas une réelle augmentation du financement.

La hausse des factures d'énergie a-t-elle été prise en considération ? Ces sommes seront-elles suffisantes pour les 223 associations ? Combien cela représente par association ? Il est intéressant de pouvoir ventiler les montants en fonction des besoins.

Une étude affirme que 40 % des Bruxellois avait des difficultés avec la numérisation comme ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou pas d'internet. Les associations, comme « Lire et Écrire », ont rencontré les partis politiques en tirant la sonnette d'alarme. Qu'est-il mis en place au niveau budgétaire pour pallier à la fracture numérique ?

Les travailleurs du secteur signalent qu'ils ont de plus en plus de travail lié à la fracture numérique. Les travailleurs sociaux accompagnent individuellement les bénéficiaires même si cela ne rentre pas dans le cadre de leur travail. Qu'est-ce que la ministre met en place pour que les travailleurs du secteur de la cohésion sociale puissent enfin revenir à leur mission d'avant la Covid-19 ?

La grande réforme des subsides, c'est des réformes par projet et non plus par commune. Or, l'objectif doit être de sortir d'un financement de subside conditionnel à un financement structurel. Qu'en est-il de la demande des agréments attendus par le secteur du décret relatif à la cohésion sociale depuis 2018 ? L'idée est d'avoir un financement structurel et un cadre de l'emploi stable.

Il y a 225 associations qui en dépendent, environ 700 équivalents temps plein. Le député craint que cela ne soit pas suffisant surtout en regard du constat posé par la ministre. Ce constat ne peut que s'aggraver dans les prochaines décennies sauf si on taxe les plus riches.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) rappelle que le secteur de la cohésion sociale regroupe 225 associations qui œuvrent en faveur de l'inclusion sociale. Ce secteur nécessite des moyens financiers supplémentaires et structurels pour assurer la pérennité des projets qui constituent ce secteur et le renforcement des actions. Ces actions sont multiples et indispensables en matière de soutien scolaire, d'alphabétisation, de français langue étrangère (FLE), d'accompagnement sociojuridique, et d'animations citoyennes.

Le groupe Ecolo salue les crédits budgétaires dédiés à ce secteur et à ses associations, ainsi qu'aux initiatives innovantes et se réjouit de l'entrée en vigueur du décret grâce au budget complémentaire de 5 millions d'euros annoncé pour 2024. Cela devrait permettre de rassurer le secteur et les acteurs qui le composent et ainsi apaiser leurs inquiétudes concernant leurs avenir.

En dehors du décret et des associations, il y a également les initiatives. Celles-ci sont également importantes. Le député relève une augmentation pour ces projets.

La ministre peut-elle confirmer le montant en ce qui concerne les initiatives ?

Cette enveloppe sera-t-elle dédiée uniquement à des projets d'initiative ? La ministre a-t-elle déjà une idée à ce stade du nombre de projets qui pourront s'ajouter à ceux qui sont aujourd'hui soutenus par la Commission communautaire française ? Quelle est la manière dont ces subsides sont répartis par projet et par commune ?

Pour 2023, le Collège a également fait le choix de pouvoir répondre à une demande de financement complémentaire au secteur pour faire face au contexte en prévoyant l'indexation des montants de 1.286.000 euros en 2023.

Est-ce que les montants visent uniquement à soutenir l'existant par rapport à l'augmentation des charges énergétiques et à l'indexation des rémunérations ? Une partie de cette enveloppe est-elle destinée à un financement complémentaire ou pour de nouveaux projets ?

L'augmentation de la subvention du CBAI permettra de faciliter l'appui et l'accompagnement des associations de cohésion sociale.

Le service citoyen se voit octroyé un financement de 240.000 euros. La ministre peut-elle donner quelques éléments sur cette initiative du projet citoyen ? L'enveloppe est relativement conséquente. La ministre peut-elle préciser comment cette enveloppe sera utilisée par le service citoyen qui, sauf erreur, dispose d'autres sources de financement ? Comment la Commission communautaire française, dans le cadre de la cohésion sociale, viendra-t-elle soutenir de manière spécifique ou pas le projet du service citoyen ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souligne, au nom de son groupe politique, l'importance de toutes les associations actives sur le terrain au niveau de la cohésion sociale surtout en ces temps de crise. Ces associations permettent de relayer les préoccupations de terrain.

Sur la numérisation à marche forcée, il est certain que l'on ne va pas pouvoir penser Bruxelles sans exploiter le numérique. Il faut avoir le droit de pouvoir effectuer ses démarches en ligne mais également celui de se faire accompagner dans ces démarches. Le développement de la numérisation ne peut pas accroître la fracture numérique dans notre société.

Le groupe DéFI se réjouit de l'entrée en vigueur du décret et de l'indexation liée à la crise. Cette indexation permettra d'apporter une réponse aux associations par rapport à cette crise. Les associations ont-elles été consultées par rapport au besoin réel auquel

elles vont devoir faire face ? Le député suppose que toutes les associations n'ont pas le même besoin, en termes de locaux à chauffer par exemple.

Comment les résultats liés au service citoyen sont-ils évalués ? Le député aimerait avoir plus d'information à ce sujet.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) rappelle que, en matière d'aide énergétique, le montant qui sera octroyé au secteur en 2022 est de 2.000 euros par association. D'autres montants conséquents seront débloqués en 2023.

La ministre est bien consciente des difficultés du secteur et ne le laisse pas tomber. Elle est en contact permanent avec les associations.

Ces aides ont été discutées avec le secteur associatif.

Il y a quelques mois, la ministre a été la première à proposer au Collège une demande pour venir en aide aux associations. Le signal est fort de la part de tout le Collège de soutenir toutes les associations en Commission communautaire française.

Le budget de la cohésion sociale s'élève à 6,3 millions d'euros. C'est un montant jamais obtenu auparavant pour la cohésion sociale. Cela permet un refinancement inattendu du secteur.

La ministre se réjouit de venir en aide à ce secteur qui rencontre de grande difficulté. La ministre salue au passage leur travail car les associations font beaucoup avec peu de moyen. Ce sont des bénévoles qui travaillent dans des conditions difficiles. C'est pourquoi la ministre s'est battue pour obtenir ces moyens-là. Le Collège a été attentif à leur demande. L'appel à agrément va pouvoir être lancé et ensuite il sera procédé à la mise en œuvre du décret.

Le budget 2022 relatif à l'AB sur les subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité a augmenté de près de 200.000 euros. Pour rappel, cette AB est destinée à soutenir des projets de cohésion sociale comme l'interculturalité, le vivre ensemble mais qui ne peuvent être soutenus dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale. Les projets soutenus doivent à tout le moins répondre à la définition de la cohésion sociale telle qu'établie par le décret.

En 2022, de nombreuses associations ont introduit des demandes en initiative afin de leur permettre de poursuivre et de renforcer leurs actions sur le terrain.

Afin de rencontrer un maximum de demandes, cette AB a été renforcée via différents transferts provenant d'autre AB. La ministre transmettra la liste des différents projets soutenus en annexe.

La ministre confirme que les frais de fonctionnement sont également couverts par la subvention.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts énergétiques, le Collège a débloqué une enveloppe de près de 3,6 millions d'euros issue d'une sous-utilisation qui seront consacré au soutien du secteur non marchand bruxellois dont spécifiquement 446.000 euros pour les associations de cohésion sociale ce qui représente 2.000 euros par association.

L'appel à projet « impulsion » comprend deux volets. Le premier, c'est le volet général dont la sélection des projets est opérée par le Collège sur base d'avis émis par un jury. Pour les dossiers retenus dans ce volet, le Collège a retenu 68 dossiers sur les 94 qui ont été introduits.

Le second volet, c'est le volet local dont la sélection est approuvée par le Collège sur proposition des concertations locales dans les communes éligibles. Les communes font remonter leur sélection dans le cadre de leur enveloppe au Collège. Comme chaque année, le Collège doit opérer à des transferts pour adapter les montants de cette AB afin d'assurer la continuité des engagements réservés aux enveloppes communales depuis 2015.

Il faut rappeler également que l'AB « impulsion » n'a pas été indexée. Pour 2023, l'appel a été lancé le 8 septembre et s'est clôturé le 18 octobre. La sélection des projets sera établie par le Collège, vers la fin janvier, sur base de l'avis du jury pour le volet général et des communes pour le volet local.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les associations avaient été questionnées sur les difficultés qu'elles rencontraient. Les constats étaient sans appel, la crise sanitaire avait amplifié la fracture numérique des apprenants notamment en alphabétisation et en FLE.

En 2020, sur base de ces constats, le Collège a pris la décision d'octroyer un montant total de 900.000 euros aux associations soutenus dans le cadre du dispositif de la cohésion sociale et aux centres alpha de « Lire et Écrire ». Ce montant a servi entre autres pour acheter du matériel informatique afin de permettre l'inclusion numérique du public fragilisé par la crise.

Le Collège a complété ces moyens par une enveloppe de 75.000 euros pour former les travailleurs du secteur à l'utilisation des outils numériques. De

plus l'ASBL « Lire et Écrire » a aussi obtenu un financement en 2021 de 50.000 euros pour le projet « soutien au réseau pour une utilisation optimale des outils numériques ». Ces moyens ont été reconduits en 2022 afin de poursuivre l'accompagnement numérique des associations d'apprentissage du français. Ces moyens seront à nouveau reconduits pour 2023.

Le budget de la subvention en innovation a été augmenté. Cette bourse à l'innovation a été lancée pour la première fois cette année. Après la procédure administrative, c'est un total de 17 opérateurs pour un montant total de 255.000 euros qui pourront bénéficier de la bourse. Pour rappel, le montant maximal prévu par opérateur par le décret est de 15.000 euros indexé annuellement au 1^{er} janvier.

Une nouvelle procédure a été lancée afin de permettre, en 2023, une reconnaissance potentielle de 13 associations en innovation pour un montant maximum de 195.000 euros, soit le montant restant disponible.

Concernant les questions sur le décret relatif à la cohésion sociale en général qui permet de financer les 4 axes, ce sont 226 associations qui sont concernées. Il y en a 177 dans le cadre du dispositif communal et 58 dans le dispositif régional. 9 associations sont actives dans les deux.

Le Collège a été conscient des difficultés budgétaires auxquelles les associations doivent faire face pour répondre à la crise économique. C'est pourquoi les subventions décrétales 2023 seront indexées à une hauteur provisoire de 10 %. Ces indexations mobiliseront 1.186.000 euros en moyens nouveaux au budget de la cohésion sociale en 2023.

Le service citoyen propose aux jeunes, de 18 à 25 ans, de s'engager 6 mois à temps plein dans des projets utiles à la collectivité tout en bénéficiant d'une formation transversale, d'une assurance et d'une indemnité. La subvention octroyée par la Commission communautaire française à la plateforme pour le service citoyen a permis de renforcer les moyens déjà engagés par la Région bruxelloise qui soutient depuis plus de 5 ans le service citoyen. Au 1^{er} janvier 2022, 90 jeunes Bruxellois ont démarré un service citoyen. Pour la session d'octobre, 32 jeunes sont inscrits, soit un total de 122 jeunes. Parmi eux, 31 jeunes sont financés grâce à la Commission communautaire française sur un objectif de 40. Parmi ces jeunes, 74 % sont domiciliés dans le croissant pauvre de Bruxelles, c'est-à-dire : Anderlecht; Bruxelles-ville; Forest; Koekelberg; Molenbeek; Saint-Gilles; Saint-Josse; et Schaerbeek. Les jeunes se retrouvent dans des associations de cohésion sociale comme le Centre communautaire maritime, les Nouveaux Disparus ou encore la Scientothèque.

Pour 2023, les moyens complémentaires souhaités afin de doubler le nombre de jeunes accompagnés en 2022 n'ont pas été obtenus. Cependant, la plateforme du service citoyen a introduit une demande sous le volet de la Commission communautaire française pour la prochaine programmation. Si le projet devait être retenu, cela impliquera une augmentation du nombre de jeunes Bruxellois pouvant suivre un service citoyen sous le quota de la Commission communautaire française. En fonction du montant potentiellement obtenu, la plateforme reverra le chiffre de jeunes accompagnés à la hausse.

La ministre précise que le montant pour l'AB subvention initiatives est bien de 50.000 euros et affirme que la « cocomisation » n'a pas d'impact pas la cohésion sociale.

M. Petya Obolensky (PTB) demande si, dans le refinancement dit inouï de 6,3 millions d'euros pour le secteur de la cohésion sociale, le montant de 1,4 million d'euros pour l'indexation y est compris ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) précise que le montant de 6,3 millions d'euros est bien prévu pour la mise en œuvre du décret, en sus du montant de l'indexation. Ce montant est composé du million d'euros obtenu précédemment en 2021 pour l'année 2022 et d'un montant de 5,3 millions d'euros réparti entre 2023 et 2024. Le décret pourra pleinement être mis en œuvre à partir de 2024.

M. Petya Obolensky (PTB) demande si la réserve de 500.000 euros pour la réserve d'énergie est comprise dans le montant ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) indique que non, ce sont des montants séparés. Les montants pour les factures énergétiques sont issus de sous-utilisations de l'ensemble des membres du Collège. Cette aide du Collège au secteur associatif sera réitérée en 2023.

8. Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) est heureuse de pouvoir présenter à la Commission ce qui a pu être réalisé en 2022, première année de reprise pleine et entière des activités après deux années de pandémie.

Cette année encore, le Collège est parvenu à améliorer qualitativement et quantitativement le soutien accordé aux ASBL et clubs sportifs bruxellois.

L'objectif demeure inchangé : soutenir le secteur sportif pour que les Bruxellois et Bruxelloises de tout âge, de toute origine, puissent continuer à faire du sport dans les meilleures conditions possibles.

La politique sportive de la Commission communautaire française se concentre toujours autour de 5 subsides principaux.

Le subside concernant le soutien aux projets sportifs est ouvert à toutes les ASBL dès lors qu'elles proposent des activités sportives de qualité à un tarif accessible pour tous.

Ces activités sportives doivent s'inscrire dans un des six axes de financement de la Commission communautaire française :

1. la promotion du sport et la mixité sociale;
2. le sport santé et le sport senior;
3. la lutte contre l'exclusion sociale;
4. le Sport, l'éducation et le fairplay;
5. le sport et la mixité de genre;
6. le handisport, le sport adapté et l'inclusion des personnes déficientes.

En 2022, ce sont 1.255.000 euros qui ont été consacrés à cette politique, soit 369.000 euros de plus que l'année précédente via différents transferts internes. À ce jour, 176 projets ont été soutenus pour un montant total de 1.150.303 euros, soit un subside moyen de 6.537 euros. Le nombre de projets soutenus a donc augmenté sans pour autant diminuer le montant du subside moyen, passant de 136 en 2021 à au moins 176 en 2022.

L'augmentation budgétaire dont a bénéficié l'AB initiatives a permis de soutenir de nouveaux bénéficiaires s'inscrivant dans la vision sociale du sport défendue par la Commission communautaire française.

La ministre salue par ailleurs le travail remarquable réalisé par l'administration des sports de la Commission communautaire française qui, depuis le début de la législature, est passée de 90 dossiers traités par an à plus de 180 aujourd'hui.

L'appel à projets, soutien à l'achat de matériel durable et la réalisation de petits travaux, créé à l'initiative de la ministre en 2020, rencontre toujours le même succès.

À la différence du soutien aux projets sportifs qui permet à la Commission communautaire française de

soutenir les clubs et ASBL dans leurs frais de location, le défraiement des bénévoles, les frais de fédérations et l'achat de petit matériel, le soutien à l'achat de matériel d'investissement et à la réalisation de petits travaux permet aux ASBL d'acheter du matériel plus important tels que des armoires de rangement, un ordinateur portable, une imprimante, etc. Bref, tout ce qui peut faciliter l'organisation d'activités sportives pour ces ASBL.

Cette année, 93 demandes ont été remises, et 70 clubs et ASBL ont été soutenus. Pour faire face à cette demande, le budget initial de 55.000 euros alloué à cette AB a été approvisionné de 60.000 euros supplémentaires. Ce qui nous a permis d'accorder :

- environ 1.845 euros aux ASBL disposant de peu de fonds propres et proposant des activités abordables;
- environ 845 euros aux ASBL disposant de plus de fonds propres et proposant des activités à un tarif un peu plus élevé.

L'appel à projets Sport au féminin vise à soutenir les ASBL qui développent une offre sportive destinée à des femmes qui, pour des raisons socioéconomiques, ne pratiquent pas ou trop rarement un sport.

Ici, il ne s'agit pas de fabriquer des championnes, de rechercher l'excellence, mais tout simplement de permettre à des femmes qui n'en ont pas nécessairement les moyens de se dépenser, encadrées par un professionnel, dans un cadre agréable.

Pour cet appel à projets, nous enregistrons une augmentation constante des projets remis. Ainsi, 85 dossiers ont été introduits. Sur les 76 dossiers recevables, 17 n'ont pas été retenus par le jury, composé d'un représentant de l'administration des sports de la Commission communautaire française, d'un représentant de l'ADEPS, d'une représentante de l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et d'une représentante du cabinet de la ministre. Au final, ce sont 59 ASBL qui ont été soutenues, pour un subside moyen de 5.508 euros par bénéficiaire.

L'enveloppe budgétaire pour les investissements dans les petites infrastructures sportives permet à des propriétaires ou des locataires longue durée, d'infrastructures sportives de rénover leur bien, de le développer ou de l'aménager. Ce subside ne bénéficiait par le passé qu'à des grosses ASBL, disposant généralement de réserves conséquentes et propriétaires de leur propre infrastructure, tels que des clubs de hockey ou de tennis.

Depuis le début de la législature, la ministre s'est attelée à diversifier les bénéficiaires de ce subside.

Ainsi des salles de sport plus modestes, développant une vision sociale du sport ont pu bénéficier de ce subside.

La ministre est également fière d'annoncer qu'une nouvelle possibilité de financement est ouverte via Finance Brussels pour l'octroi d'un prêt permettant de financer les travaux des ASBL.

La Commission communautaire française peut intervenir dans la réalisation de travaux de rénovation d'infrastructures sportives privées à hauteur de 50 %. L'ASBL remet un projet, la Commission communautaire française le valide, l'ASBL avance l'ensemble des fonds, une fois les travaux réalisés, la Commission communautaire française vérifie les travaux et rembourse l'ASBL de la moitié du montant total des travaux.

Les ASBL sportives ne disposent généralement que de peu de réserves, les travaux d'infrastructures chiffrant vite. Par conséquent, de nombreuses ASBL en théorie éligibles n'ont pas accès à ce subside puisqu'elles sont incapables d'avancer l'ensemble des fonds nécessaires à la réalisation des travaux pour se faire rembourser par la Commission communautaire française dans un second temps.

Des contacts ont été pris avec Finance Brussels, que la ministre remercie encore, de même que sa collègue Mme Barbara Trachte, Secrétaire d'État à l'Économie, pour que cette institution octroie à l'ASBL le prêt nécessaire à la réalisation des travaux. Au final, l'ASBL devra avancer 25 % du montant total des travaux, Finance Brussels avancera les 75 % restants. Une fois les travaux finis, la Commission communautaire française remboursera 50 % à l'ASBL qui ne devra plus rembourser que les 25 % restants sur 5 ans à un taux préférentiel de 2 %.

Il s'agit d'une nouvelle collaboration. Des ajustements seront probablement nécessaires, mais elle a vocation à s'inscrire dans le temps pour permettre à ces ASBL, plus modestes, de pouvoir réaliser des travaux d'infrastructures.

La ministre est heureuse d'annoncer une autre nouvelle collaboration, celle avec l'ASBL « Plain-Pied » qui réalise des audits d'infrastructures pour évaluer leur accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap et proposer des aménagements. Grâce au financement de la Commission communautaire française, cette ASBL réalisera cette année, l'audit de 4 infrastructures sportives bénéficiaires du soutien de la Commission communautaire française pour leur rénovation. La ministre devrait recevoir les premiers audits dans les jours qui viennent. La ministre espère qu'elle sera fructueuse et qu'elle permettra d'apporter

des réponses concrètes aux défis posés par l'accessibilité au monde sportif bruxellois.

Si les budgets alloués au matériel, à l'appel à projets Sport au féminin ou encore au soutien aux projets sportifs, c'est suite au déplacement de l'appel à projets « Soutien aux clubs sportifs » de l'été 2022 à l'hiver 2022. D'habitude, cet appel à projets se lance à cheval sur deux années civiles pour correspondre aux saisons sportives des clubs sportifs bénéficiaires. Les clubs remplissent leur demande en été et reçoivent le subside au début du printemps. Les crédits correspondants étant engagés l'année N et liquidés l'année N+1. Cette année, les clubs sportifs rempliront leur demande début 2023 et recevront leur subside au début du printemps de la même année. Les crédits seront dorénavant engagés et liquidés la même année.

Cette modification n'aura aucune conséquence pour les clubs sportifs qui recevront leurs subsides pour la saison 2022-2023 en temps et en heure. Par contre, cette modification a permis ponctuellement d'augmenter le soutien aux associations sportives.

En outre, ce report du subside permettra de peaufiner la collaboration entre le service des sports de la Commission communautaire française et « perspective.brussels ». En effet, les clubs souhaitant obtenir ce subside devront s'inscrire sur la plateforme développée par « perspective.brussels ». Cette plateforme a pour but de rassembler l'ensemble de l'information concernant l'offre sportive bruxelloise. La Commission communautaire française apportera donc sa pierre à ce bel édifice élaboré par le ministre Bernard Clerfayt.

À noter que pour l'édition 2023, le nouveau règlement sera d'application. Il s'agit de celui que le Parlement a adopté en juillet 2022. Pour rappel, celui-ci conserve la même base que le règlement précédent, à savoir le produit entre le nombre d'entraînements donnés par semaine et le nombre de participants à ces entraînements.

À cette base ont été ajoutés 5 critères ouvrant la voie à une majoration du subside pour les clubs sportifs concernés, à savoir l'existence :

- d'une section féminine;
- d'une section handisport;
- de tarifs sociaux ou d'une cotisation particulièrement basse;
- d'un encadrement formé;
- d'une section senior.

Ces critères sont là pour inciter les clubs sportifs à proposer des activités à tous, à développer une vision sociale du sport et à former leurs encadrants.

Enfin, un subside minimal de 250 euros sera assuré à tous les clubs éligibles remettant une demande de subside. Une limite maximale de 5.000 euros a été décrétée. En effet, l'objectif de la Commission communautaire française est de favoriser l'éclosion et le développement de structures à taille humaine. Au-delà d'un certain seuil, la Commission communautaire française considère que la structure dépasse le cadre du soutien au sport amateur.

Concernant le budget alloué à la gestion du centre sportif de la Woluwe, ainsi qu'au remboursement de la location, rien de majeur n'est à signaler. L'augmentation de 35.000 euros du budget en 2021 destinée à la bonne gestion du centre et à son entretien, a été compensée par une baisse équivalente de 35.000 euros en 2022. En 2023, l'AB retrouvera son budget habituel de 85.000 euros. Les travaux de rénovations prévus en 2021 ont pris du retard à cause du coronavirus. Des crédits de liquidations supplémentaires étaient donc nécessaires en 2022 pour liquider les dépenses engagées en 2021. 100.000 euros de crédits de liquidation ont donc été transférés en sport depuis le budget enseignement de la Commission communautaire française pour liquider ces travaux. En effet, des crédits de liquidation étaient disponibles via un marché public non attribué, ils ont donc été accordés par le ministre Rudi Vervoort que la ministre remercie chaleureusement.

Concernant la location, l'AB est toujours créditée de 103.000 euros.

La ministre est très satisfaite du travail accompli cette année par son équipe et par le service des sports de la Commission communautaire française qui, malgré des effectifs très réduits, participe pleinement au rayonnement du soutien sportif proposé par la Commission communautaire française que je souhaite dynamique, disponible et social. De fait, les clubs et ASBL sont de plus en plus nombreux à solliciter la Commission communautaire française et jusqu'à présent, nous parvenons à répondre à leurs demandes.

L'année prochaine nous poursuivrons le même objectif, celui d'améliorer notre soutien au sport amateur bruxellois pour qu'il puisse proposer des activités sportives de qualité à un tarif abordable à l'ensemble des Bruxellois.

9. Discussion générale conjointe

Mme Aurélie Czekalski (MR) rappelle que la pratique du sport va au-delà de la santé physique. En effet, le sport est également bon pour le moral et est vecteur d'inclusion. Toutefois, la presse nous apprenait que près de 7 jeunes sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles estimaient la pratique d'un sport trop coûteuse. Il y a donc lieu de s'inquiéter et de tout mettre en œuvre afin de combler cette lacune à la Commission communautaire française, au Parlement régional bruxellois, mais également à la Fédération Wallonie-Bruxelles, les compétences étant transversales.

Lors de la Déclaration de politique générale (DPG), la ministre a communiqué son souhait de continuer à soutenir les clubs sportifs en améliorant les collaborations avec « Finance et Invest Brussels », « Access-i » et « perspective.brussels ».

La ministre a expliqué dans son exposé que la collaboration avec « Finance et Invest Brussels » portait sur l'accord d'emprunts aux clubs sportifs. Quid des deux autres collaborations ? La ministre peut-elle détailler les projets en cours ?

L'un des objectifs du Collège était notamment de favoriser la pratique du sport en dehors des heures scolaires obligatoires. Quelles sont les actions mises en place afin d'atteindre un tel objectif ?

Il n'y a pas de réel changement quant à l'allocation des budgets. Le groupe MR note la volonté de la ministre de continuer à soutenir davantage les petits clubs sportifs bruxellois. Le groupe MR regrette toutefois de ne pas pouvoir augmenter ce budget de 400.000 euros mais salue la conservation de ce budget important et nécessaire.

La crise énergétique frappant également à leurs portes, quelles actions le Collège a-t-il déployées pour leur venir en aide ?

Dans le cadre du nouveau règlement de subventions des clubs sportifs adopté cette année, combien de subventions avec une intervention majorée la ministre a-t-elle allouées ? La ministre dispose-t-elle d'un récapitulatif par critère qu'elle pourrait fournir en annexe du rapport ? Quels sont les premiers bilans ?

Finalement, la ministre indiquait dans la note d'orientation à propos du sport pour les personnes en situation de handicap que « cette AB a bénéficié cette année d'une augmentation budgétaire de 100.000 euros supplémentaires, soit une hausse de 13 % pour soutenir les clubs sportifs et ASBL dans leurs projets sportifs. ». Comment cela se traduit-il dans le budget ?

Dans la continuité des interventions de son collègue M. Gaëtan Van Goidsenhoven, la députée souhaiterait revenir sur le terme de « cocomisation », soit le transfert des compétences de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune. Dans le cadre des subsides et agréments, certains passent-ils de la Commission communautaire française à la Commission communautaire commune en 2023 ?

Le groupe MR constate que les moyens destinés aux infrastructures sportives privées restent inchangés et seront maintenus en 2023. Cette allocation permet de soutenir les investissements que réalisent les petites infrastructures privées afin de rénover, d'aménager et d'équiper mieux leurs locaux. La ministre peut-elle en dire plus sur les structures qui en ont bénéficié en 2022 ? Pour quels types d'investissements ces subsides ont été sollicités ?

M. Jamal Ikazban (PS) a l'habitude de comparer la Commission communautaire française et l'ensemble de ses services à un éléphant qui se prend pour une souris. L'action réalisée par la ministre pourrait également faire l'objet de la même comparaison. Le député souligne que la Commission communautaire française, avec des moyens limités, arrive à faire des choses importantes et réaliser des opérations remarquables.

Derrière tout ce qui a été présenté par la ministre, il y a l'administration, le cabinet de la ministre mais également énormément de clubs, de cercles, d'ASBL et de bénévoles qui opèrent tout au long de l'année quasi 7 jours sur 7. Il est important de s'arrêter un instant pour les remercier et de se rendre compte du travail qu'ils réalisent. Le député remercie toutes ces personnes qui travaillent essentiellement bénévolement.

Le député regrette que la ministre n'ait pas dans ses attributions la gestion des grandes infrastructures sportives gérées par la Région bruxelloise. Cela représente des millions d'euros de budget pour améliorer les infrastructures communales.

Le député remarque également que la compétence sportive au niveau de la Commission communautaire française est un peu déléguée de la grande compétence qui se trouve en Communauté française. C'est au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il y a de grands budgets.

Outre ses effets bénéfiques indéniables pour la santé, le sport est aussi vecteur de valeurs universelles, d'intégration et d'émancipation pour tous les Bruxellois, et ce quel que soit leur condition physique ou maîtrise pratique. Ainsi, la pratique sportive et l'animation d'activités au sein des clubs sportifs est

un levier important pour la promotion de la cohésion sociale.

Pour que les vertus du sport puissent être véhiculées, il est indispensable de faire de Bruxelles une région où l'offre d'activités sportives de qualité est accessible à tous ses habitants, sans distinction. Pourtant le sport bruxellois a été menacé ces dernières années.

Face à la crise du coronavirus, le soutien significatif de la Commission communautaire française a permis la survie de nombreux clubs. Tout comme pour d'autres secteurs économiques et culturels qui ont pu bénéficier d'aides importantes, sans cette action significative, le tissu sportif amateur bruxellois aurait connu un véritable tsunami duquel il aurait été difficile de se remettre.

Ces années ont été difficiles suite à la pandémie et le sont encore avec le climat morose économique actuel.

Plus que jamais, que l'on soit jeunes, moins jeunes, seniors, femmes ou hommes, le rôle du tissu associatif amateur sera un maillon essentiel pour promouvoir les liens dont notre société a plus que jamais besoin : solidarité, mixité, bienveillance et respect. Un autre rôle de ce tissu est de permettre au plus grand nombre de reprendre une activité physique régulière pour lutter contre une sédentarisation excessive.

Si la mission première de la Commission communautaire française n'est pas de former les champions de demain, les premiers apprentissages d'un sport se font cependant toujours dans un club sportif amateur. Leur rôle est donc primordial à la promotion du développement personnel et au renforcement de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Le Collège par le biais de la ministre agit dans ce sens en proposant des initiatives pour développer le sport pour tous.

En effet, il faut encourager la pratique sportive de certains publics marginalisés, précarisés ou simplement non-initié. Ces personnes n'ont que trop rarement l'occasion de pratiquer du sport dans des installations de qualité, faute de moyens, de temps, d'opportunités ou simplement d'information.

À ce titre, le groupe PS tient à saluer les montants complémentaires débloqués par la Commission communautaire française pour les projets d'ASBL à finalités spécifiques comme la promotion du sport au féminin, des activités dédiées aux seniors, à la promotion du fairplay, à la mixité de genre ou encore à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

À l'ajustement 2022, les crédits alloués aux subventions et aux associations ont augmenté de 379.000 euros en crédits d'engagement et de 279.000 euros en liquidation pour cette allocation de base.

La ministre peut-elle dire quels sont les projets qui ont été retenus pour les différents axes ? Existe-t-il parmi les projets soutenus, certains projets associant la lutte contre le racisme et le sport ?

La Commission communautaire française soutient chaque année des appels à projets s'adressant à un public féminin pour combler les inégalités entre les femmes et les hommes dans la pratique sportive et encourager l'accès des femmes au sport.

Quels sont les projets qui ont été subsidiés pour soutenir le sport féminin et l'inclusion de femmes précarisées ?

Ce serait intéressant de faire un bilan sur l'évolution du nombre de femme et de jeunes filles qui pratiquent du sport aujourd'hui par rapport aux années antérieures. Le député pense que les chiffres sont considérablement élevés aujourd'hui.

Une nouvelle collaboration avec Finance Brussels a été annoncée lors de la DPG. La ministre peut-elle en dire un peu plus sur ce partenariat ?

Le député se réjouit de voir que la Commission communautaire française pousse à promouvoir la pratique du sport dans les meilleures conditions possibles, dans toute sa diversité, en insistant sur la mixité sociale, sur l'accès au sport pour les femmes et aux personnes présentant un handicap.

Le groupe PS se félicite du doublement du montant de l'allocation budgétaire pour les clubs sportifs affiliés à une fédération, en parallèle à une révision du règlement en vigueur. Ces modifications permettront de soutenir davantage les petits clubs désavantagés par la clé de répartition actuelle, à faire émerger de nouveaux sports et à améliorer la répartition géographique actuelle des subsides.

Concernant les petites infrastructures privées, le député signale que beaucoup de clubs ne connaissent pas la possibilité de financement. Il y a peut-être lieu d'organiser une information ciblée et précise pour ces clubs.

La ministre devrait s'intéresser également sur la répartition des moyens financiers au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le député est curieux de savoir la ventilation des subsides entre la Wallonie et Bruxelles. Il y a quelque temps, cette répartition

n'était pas égale. Bruxelles ne recevait pas ce qu'elle était en droit de recevoir.

M. Petya Obolensky (PTB) précise que le groupe PTB est en accord avec la vision générale prônée par le Collège de mixité sociale, de fairplay, de lutte contre les exclusions sociales, de la question de genre et d'handicap. Le sport ne doit pas être un luxe mais un droit, ce qui n'est pas toujours le cas.

La plupart des moyens financiers, autres que ceux de la Commission communautaire française, vont souvent dans des projets de prestiges pour le sport de très haut niveau au détriment du sport amateur. Or le sport amateur représente 99 % de la pratique sportive dans notre pays.

Le sport dans les quartiers bruxellois sert à contribuer au bien-être, à la santé du corps, à émanciper le sport des lois du marché, à travailler dès l'enfance sur des valeurs adaptées aux capacités motrices de chacun, à la solidarité, à l'entraide, à la coopération et à la prévention.

De très nombreux clubs sportifs, tout sport confondu, jouent un rôle d'éducation fondamentale. Ce sont de vraies petites écoles de vie dans les quartiers.

L'année passée, un coach sportif du quartier Belgica avait organisé une large action de sensibilisation devant l'Atomium. Il mettait en avant que pendant la pandémie de la Covid-19 les besoins des jeunes avaient explosé de façon considérable.

Souvent les entraîneurs ont des informations que personne d'autre n'a sur ces jeunes. Il y avait une augmentation du décrochage scolaire, des amendes policières dans certains quartiers, du surendettement, des dépressions, des tentatives de suicide, du taux de diabète et d'obésité. Par rapport à tous ces besoins, le secteur tirait la sonnette d'alarme surtout par rapport aux jeunes défavorisés.

Soutenir les clubs sportifs est donc important. Au niveau de la Commission communautaire française, on reste dans le cadre de mini-subsides, 6.500 euros par an par club. C'est bien mais pas suffisant.

Les démarches pour obtenir les subsides prennent beaucoup de temps. De plus, les subsides sont conditionnés. Les clubs de sports, pour s'en sortir, doivent demander des subsides à plusieurs niveaux de pouvoir. Ils se retrouvent à gérer plusieurs appels à projets ce qui les empêche de s'atteler à leurs premières tâches.

Lors du championnat de Belgique de jujitsu de l'année passée, le député a rencontré Mme Amal Amjahid, 9 fois championne dans sa discipline, recon-

nue internationalement. Elle lui disait que le combat a été plus difficile en dehors du tatami que dessus pour obtenir le soutien qu'elle mérite en Belgique. Ce n'est pas un cas isolé. Il y a des dizaines de sportifs qui ont du mal à pouvoir juste participer aux grandes compétitions.

M. Jamal Ikazban a rappelé que la Commission communautaire française avait très peu de moyen. Or, son parti est à la manœuvre au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son discours devrait être communiqué là-bas pour secouer et botter le derrière des décideurs politiques.

M. Jamal Ikazban (PS) indique que beaucoup de députés ne connaissent pas très bien les différentes compétences. Le député connaît très bien Mme Amal Amjahid qu'il a connu en tant qu'échevin des sports. Le député a soutenu dès les débuts sa famille et son club. Il faut cependant savoir que la Commission communautaire française s'occupe de développer le sport pour tous et doit permettre des activités sportives à tout un chacun. La Commission communautaire française n'est pas là pour le sport de compétition et de haut niveau. Cette compétence relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est dans ce cadre-là que certains athlètes ont bénéficié du statut d'athlète. La ministre Nawal Ben Hamou n'est pas responsable de donner ces statuts de haut niveau aux jeunes bruxellois.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) rappelle l'importance de la pratique sportive pour l'épanouissement de chacun. Le rôle de la Commission communautaire française en matière de soutien des associations et des clubs sportifs est particulièrement important pour permettre à chacun d'avoir accès au sport. Elle le fait dans le cadre de ses compétences et de ses budgets.

Le député félicite le travail mené sur le terrain au quotidien par les acteurs, rémunérés ou non.

Le travail et le soutien de la Commission communautaire française est évidemment indispensable. Cela avait été discuté en juin lors du débat sur le projet de règlement relatif au subventionnement des clubs sportifs. Ce nouveau règlement permet de donner une orientation politique au soutien financier apporté aux clubs sportifs. L'accessibilité financière des clubs sportifs est améliorée. Cela rapproche les clubs sportifs et les personnes les plus éloignés du sport, que ce soit les femmes ou les personnes porteuses d'un handicap. Cela permet également de réduire les inégalités entre les grands et les petits clubs. C'est un des outils principaux du soutien aux politiques sportives en Commission communautaire française.

Une série d'éléments du règlement était questionné et devra trouver des réponses dans le cadre de

sa mise en œuvre. La ministre pourrait-elle donner la date d'entrée en vigueur de ce règlement ?

Concernant l'évolution des crédits en matière de soutien aux politiques sportives. Dans l'exposé général pour les subventions aux clubs sportifs, il est mentionné dans le dernier paragraphe qu'il y a un doublement des allocations budgétaires. Or, le montant indiqué dans les tableaux budgétaires reste à 400.000 euros.

La ministre pourrait-elle expliquer ce doublement dans le point 1, club sportif affilié à une fédération ?

Une augmentation de 13 % du soutien aux associations sportives, soit 100.000 euros, est également annoncée mais le député ne le retrouve pas dans les tableaux budgétaires. Qu'en est-il ?

L'incohérence entre l'exposé et les tableaux est sujet à questionnement qui mérite d'être clarifié.

Il y a une série de redistribution lors du second ajustement 2022 qui amène à 0 le crédit pour les clubs sportifs. Cela permet une augmentation pour les associations inférieure au montant enlevé aux clubs sportifs. La ministre peut-elle préciser la manière dont ces redistributions ont été opérées ? Qu'est ce qui explique que l'on ne soit pas à 400.000 euros de redistribué alors que ce montant est enlevé des clubs sportifs ?

Quelle est la raison du doublement de l'AB des subventions d'investissements dans l'ajustement ? Il y a plus de 60.000 euros sur une AB qui en contenait 55.000 euros. Pour quelle raison ce choix a-t-il été posé ? Sur quelle base les subsides en investissement ont été octroyés aux associations bénéficiaires ?

Dans l'initial 2023, le député ne trouve pas de corolaire budgétaire pour le dispositif présenté par la ministre en soutien aux travaux d'investissements dans les associations et clubs sportifs. Est-ce uniquement un dispositif sans corolaire budgétaire ? S'il y a un corolaire budgétaire, la ministre peut-elle le communiquer ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souligne que les budgets en sport en Commission communautaire française sont limités. Néanmoins, ces budgets permettent d'accompagner les objectifs poursuivis par la pratique du sport : cohésion sociale, santé physique et psychologique, et la promotion des valeurs du sport.

Aujourd'hui, cela prend encore plus son sens à l'heure où les valeurs du sport professionnel sont quelque peu bafouées de l'autre côté de la planète.

Malgré la petite taille des budgets, les actions menées sont pertinentes et intéressantes.

M. Pierre Kompany (Les Engagés) cite la DPG de la Commission communautaire française : « La pratique sportive contribue à l'épanouissement et à l'intégration de l'individu. Elle favorise la cohésion, la rencontre et la tolérance. Pour ce faire, il faut créer les conditions favorables à la pratique du sport par tou.te.s. ».

Le député partage ce point de vue totalement. Le sport est vital au bien-être des individus et de la société en général.

Plus loin dans la DPG, il est aussi écrit que le Collège assurera l'accès au sport à tous en soutenant différents acteurs et différentes infrastructures. Le député est assez dubitatif sur cette affirmation car les budgets avancés semblent bien en deçà d'une réelle volonté de déploiement du sport sur tout le territoire de la Région et pour tous les Bruxellois avec ou sans handicap.

Ainsi, l'augmentation de certaines allocations de base du projet de décret couvre à peine l'inflation. Parfois, il n'y a pas d'augmentation du tout, comme pour la mission 28 « Infrastructures sportives privées » qui permet de soutenir les investissements que réalisent les petites infrastructures privées afin de rénover, aménager, et mieux équiper leurs locaux. En n'augmentant pas le budget, cela revient à le diminuer alors que le prix des matériaux et celui de la main d'œuvre ont explosé.

C'est identique dans le projet de règlement. Le programme 2 « Sport » de la mission 11 « culture, jeunesse, sports, éducation permanente, audio-visuel et enseignement », n'augmente pas du tout alors qu'on sait que les frais des clubs sportifs ont terriblement augmenté.

Il semble y avoir un écart phénoménal entre le discours et les actes.

Par rapport à l'exposé général de la ministre, le député a quelques questions.

Concernant les clubs sportifs affiliés à une fédération, la ministre annonce « le doublement du montant de l'allocation budgétaire, en parallèle d'une révision du règlement en vigueur, permettra de soutenir davantage les petits clubs désavantagés par la clé de répartition actuelle, à faire émerger de nouveaux sports et à améliorer la répartition géographique des subsides. ». C'est évidemment une bonne nouvelle.

La ministre peut-elle préciser à quelle AB se retrouve ce doublement ? Le député a correctement

épluché le budget mais n'a pas vu un doublement de budget.

Quand est-ce que le nouveau règlement entrera en vigueur ? En 2023 ?

Cela signifie-t-il que les clubs avantagés par la clé de répartition actuelle vont perdre des subventions ? Est-ce que la ministre peut-elle déjà chiffrer ces pertes ?

Concernant les associations sportives, la ministre annonce « une augmentation budgétaire de 100.000 euros, soit une hausse de 13 % pour soutenir les clubs sportifs et ASBL dans leurs projets sportifs ».

À nouveau, la ministre peut-elle préciser à quelle AB se retrouve cette augmentation ?

Sachant qu'en octobre, l'inflation a grimpé de 11,27 % à 12,27 %, est-ce qu'une augmentation de 13 % va pouvoir soutenir plus de projets ?

Concernant le Sport au féminin, la ministre explique que « afin d'améliorer la qualité des projets et de faciliter l'accès au subside, nous avons simplifié l'appel à projets et développé un rapport d'activités standardisé ».

La ministre peut-elle expliquer pourquoi ce choix ? Est-ce parce qu'il n'y avait pas assez de réponses aux appels à projets ?

En quoi consiste exactement la simplification de l'appel à projets ? Qu'est-ce que cela change pour les porteurs de projets ? Qui va décider de la répartition budgétaire ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) renvoie à son exposé pour répondre à la question sur les collaborations avec « Access-i », « perspective.brussels » et « Plain-Pied ».

Sur l'aide énergétique, il est prévu d'octroyer 5.000 euros d'aide pour les clubs sportifs qui ont un bail commercial et qui sont subventionnés à la Commission communautaire française depuis l'année 2021. Cela représente une dizaine d'associations qui pourrait obtenir cette aide.

La « cocomisation » ne concerne pas les infrastructures sportives.

Les travaux de petites infrastructures privées pour l'année 2022, la ministre signale que les dossiers sont encore en cours d'analyse auprès de l'inspection des finances. La ministre propose de faire un retour des projets retenus début de l'année 2023.

Sur les associations qui luttent contre le racisme dans le sport, la ministre fournira un tableau avec les montants des associations financées.

La ministre précise que l'allocation budgétaire de 400.000 euros pour les clubs sportifs avait été doublée en 2019. Il y a peut-être un problème de référence dans les fiches qui reprennent des mentions des années précédentes erronément.

Pour le second ajustement 2022, concernant les modifications à apporter à l'AB relative au règlement des clubs sportifs, l'appel à projets était habituellement à cheval sur deux années civiles pour correspondre aux saisons sportives des clubs sportifs bénéficiaires. Les clubs remplissaient leur demande en été et recevaient le subside au début du printemps. Les crédits correspondant étaient engagés sur l'année N et liquidés sur l'année N+1. Cette année les clubs sportifs rempliront leur demande début 2023 et recevront leur subside au début du printemps de la même année. Les crédits seront dès lors engagés et liquidés la même année. Cette modification n'a aucune conséquence pour les clubs sportifs qui recevront leur subside pour la saison 2022-2023 en temps et en heure.

Cette modification a permis d'augmenter ponctuellement le soutien aux associations sportives.

Sur les projets mis en œuvre pour combler les inégalités entre les hommes et les femmes, la ministre transmettra tous les projets soutenus et les montants associés.

Pour la nouvelle collaboration avec Finance Brussels, la ministre se réfère à son exposé.

Mme Aurélie Czekalski (MR) demande si c'est la même explication que celle donnée à ses collègues pour l'AB de 400.000 euros pour sa question à propos du sport pour les personnes en situation de handicap dont l'AB bénéficiait d'une augmentation budgétaire de 100.000 euros ? Est-ce une erreur ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) affirme qu'il s'agit bien de la même explication.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) demande s'il est possible d'avoir la version mise à jour de l'exposé des motifs ? C'est compliqué de découvrir une présentation sans avoir pu la lire.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) signale que pour une meilleure compréhension, il y a lieu de lire, aux pages 23 et 24 de l'exposé général :

« 1) *Clubs sportifs affiliés à une fédération* :

Il s'agit de favoriser la pratique sportive en soutenant des clubs qui offrent des entraînements aux seniors, aux juniors ou développant une approche multiculturelle.

Le doublement du montant de l'allocation budgétaire obtenu en 2019, en parallèle d'une révision du règlement intervenue en 2022, permettent de soutenir davantage les petits clubs désavantagés par la clé de répartition actuelle, à faire émerger de nouveaux sports et à améliorer la répartition géographique des subsides.

2) *Associations sportives* :

[...]

Cette AB est stabilisée afin de soutenir les clubs sportifs et ASBL dans leurs projets sportifs. ».

M. Pierre Kompany (Les Engagés) insiste auprès de la ministre pour qu'elle prenne des décisions afin que les jeunes ne soient pas laissés pour compte. Ces jeunes peuvent pratiquer du sport comme tout le monde. Il faut une vision sociale pour combler le delta entre ce que les personnes peuvent payer et le montant demandé.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) rappelle que les aides accordées par la Commission communautaire française aux clubs et aux associations sportives ont été doublées. Il y a plus de 170 associations soutenues par la Commission communautaire française aujourd'hui. Ces associations sont présentes partout dans Bruxelles, dans des quartiers difficiles pour rendre l'accessibilité du sport à tout le monde que ce soit aux jeunes, les moins jeunes, les personnes en situation de handicap, ou encore les femmes.

Il est important d'avoir un message pour tous ces publics cibles. C'est comme ça que la politique est axée aujourd'hui. L'idée est de s'implanter et d'aider tous ces clubs et associations partout dans Bruxelles à se développer. Beaucoup d'associations font appel à des subsides un peu partout, c'est chronophage et cela demande une connaissance qu'elles n'ont pas spécialement. Leur mission est de dispenser des activités sportives. La Commission communautaire française a facilité les documents à remplir pour obtenir une subvention. L'administration aide les clubs sportifs.

Un tas de solutions est mis en place pour permettre à ces clubs de réaliser leurs activités de manière sereine et d'essayer de toucher le plus grand nombre de personne. L'objectif est également de démocratiser le prix du sport qui est un frein pour beaucoup de ménages.

Toutes ces aides cruciales permettent à un nombre de jeunes important de pratiquer un sport.

10. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mme Aurélie Czekalski (MR) précise que le justificatif énonce que suite à un problème dans l'attribution d'un marché public, un transfert de 100.000 euros a été nécessaire pour réaliser des travaux de toitures qui initialement auraient dû avoir lieu en 2021.

Quel a été le problème de marché public signalé ?
Quel a été l'impact de ce transfert dans le budget ?

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) signale que vu les retards engendrés par la Covid-19 sur tous les chantiers, les travaux de toitures, initialement prévus en 2021, ont été réalisés et liquidés en 2022. Pour ce faire, un transfert de 100.000 euros en crédits de liquidation a été réalisé au départ du budget Enseignement de la Commission communautaire française. En effet, une sous-utilisation relative à un marché public a permis au ministre Rudi Vervoort de transférer les crédits de liquidation nécessaires. La ministre en profite pour le remercier chaleureusement.

M. Jamal Ikazban (PS) demande, concernant le centre de la Woluwe, s'il est possible d'obtenir une grille avec les types d'utilisation. Le centre est dirigé en partie par la Commission communautaire française. Le député aimerait connaître la répartition géographique des utilisateurs de ce centre.

Mme Nawal Ben Hamou (ministre) essaiera de fournir cette grille.

11. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres de la ministre Nawal Ben Hamou au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 2022, d'une part, et le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2023, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

12. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales

M. Bernard Clerfayt (ministre) indique que le budget 2023 de la division 30 « Relations internationales » permettra, comme les années précédentes, de poursuivre le développement des Relations internationales de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que leur visibilité et leurs performances.

Pour rappel, la Commission communautaire française est compétente, en tant qu'entité fédérée belge, pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats. Elle est également compétente, tant au niveau bilatéral, pour conclure des partenariats de coopération, qu'au niveau multilatéral, où elle prend part à des accords relevant souvent du cadre européen.

La Commission communautaire française représente, sur le plan international, européen et de la Francophonie, plus d'un million de francophones à Bruxelles. Il faut donc renforcer et étendre la présence des Francophones bruxellois sur la scène internationale.

L'un des vecteurs principal est Wallonie-Bruxelles International (WBI). On a tous appris par voie de presse qu'une enquête judiciaire viserait WBI pour des faits de corruption dans le cadre de marché public à l'encontre de quelques fonctionnaires de cette institution. L'enquête de l'Office central pour la répression de la corruption (OCRC) suit son cours. Le ministre n'a pas plus d'information et laisse la justice mener ses enquêtes sans aucune forme d'intervention quelconque, au contraire, pour qu'elle fasse la vérité là-dessus et qu'elle prenne les décisions *ad hoc*. Le ministre a pris contact avec ses collègues, M. Elio Di Rupo et M. Pierre-Yves Jeholet, pour qu'ils l'informent du suivi qu'ils accordent à cette enquête et dans la gestion administrative. Pour rappel, WBI est un organisme d'intérêt public (OIP) de type A sous la tutelle directe des deux ministres-présidents de la Région wallonne et de la Communauté française.

La collaboration continue avec WBI en matière de relations bilatérales, en partenariat avec les homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. L'objectif du ministre reste de consolider les relations avec les pays partenaires, en tenant compte des nouveaux défis de société en lien avec les compétences de la Commission communautaire française.

En matière de relations multilatérales, la Commission communautaire française continue son travail

de ratification des Traités internationaux quand elle est concernée par ceux-ci, en concertation avec les autres entités francophones. Cette concertation et cette collaboration continueront donc à se développer en 2023 avec WBI, dont la Commission communautaire française fait partie et finance.

En ce qui concerne les Commissions mixtes permanentes (CMP) dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets précis de coopération, la crise sanitaire de ces deux dernières années a fortement bousculé les agendas de ces rencontres préparatoires et organisationnelles.

Deux sessions des Commissions mixtes permanentes sont programmées en 2023, l'une avec le Maroc, l'autre avec le Benin. Dans chacun de ces pays, la Commission communautaire française et son tissu associatif seront porteurs de projets innovants dans les matières qui leur sont propres : Formation professionnelle, Culture, Santé, Personnes handicapées et Action sociale, notamment.

Le budget 2023 de la division 30 augmente cette année de 60.000 euros ce qui permet d'augmenter de 71 % l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération internationale hors accords qui passe ainsi de 35.000 à 60.000 euros, et d'accroître de 140 % l'enveloppe allouée à la mobilité et la représentation des acteurs francophones à l'étranger, ainsi que l'accueil d'experts étrangers en Belgique.

Concernant cette dernière enveloppe, il s'agit de personnes soit du secteur associatif bruxellois qui vont dans des colloques, séminaires ou rencontres à l'étranger, soit des experts étrangers qui viennent participer à des colloques, séminaires ou rencontres à Bruxelles. L'enveloppe passe de 25.000 à 60.000 euros.

Au sein du budget, il y a toujours un crédit de 55.000 euros attribué au Centre européen de Langue française appelé Alliance française de Bruxelles. Ce centre cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles promeut la langue et la culture françaises dans la capitale auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

La Commission communautaire française participe également, via WBI, au financement d'institutions mettant en avant la Francophonie et la Culture, telles que l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

Le Centre culturel est en rénovation. Malgré cela, il a poursuivi la mise en avant d'opérateurs bruxellois

par sa programmation 2022 intitulée « Saison Liquide _ Ethique Barbare / Hors-les-Murs Constellations », dont les projets couvrent l'ensemble des territoires de création contemporaine, comme, par exemple, le cinéma, les arts visuels, les arts vivants, et sont porteurs d'un label 100 % Bruxelles constituant un traqueur de la saison 2022 du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris.

Le ministre espère que ce budget 2023 permettra de continuer le développement des relations internationales au niveau de la Commission communautaire française.

13. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mme Aurélie Czekalski (MR) prend note de la volonté de soutenir les projets qui participent à la coopération entre la Commission communautaire française et les pays avec lesquels des accords bilatéraux existent.

Le groupe MR soutient toutes initiatives qui permettent d'échanger les bonnes pratiques sur l'éducation, la culture, l'entrepreneuriat, la politique d'innovation, le développement territorial, le tourisme et les affaires sociales. En 2022, un accord a été trouvé entre les Parties pour un accord de coopération afin de soutenir le développement d'activités économiques, la formation des enseignants dans le domaine du numérique, la gestion et la pérennisation des infrastructures sportives.

Or, le groupe MR trouve dommage de ne voir aucune proactivité de la part de la Commission communautaire française sur la promotion de ces projets. Depuis le début de la mandature, le groupe MR s'efforce de demander au ministre à ce qu'il puisse y avoir une visibilité prépondérante des actions de la Commission communautaire française et ainsi de ses compétences en tant que membre du Collège en charge des relations internationales. Actuellement, plusieurs accords de coopération sont en cours en Tunisie, au Bénin, au Maroc, au Sénégal, au Vietnam et à Québec.

Rien n'est mis en avant par le cabinet du ministre ni par la Commission communautaire française afin de montrer l'importance des relations diplomatiques.

Le groupe MR espère donc sincèrement qu'avec les moyens dont dispose la Commission communautaire française en matière de relations internationales, le ministre aura à cœur de créer un plan d'action afin de faire la promotion des différentes initiatives auprès des citoyens de notre Ville-Région.

Aussi, la Commission communautaire française octroie des subventions à des associations qui accueillent des experts étrangers dans le cadre de colloques et de séminaires ou envoient des experts à des colloques et des séminaires à l'étranger.

Entre l'initial 2022 et l'initial 2023, il y a une augmentation de 35.000 euros pour des subventions aux associations pour frais d'envoi ou accueil d'experts dans le cadre de colloques. Le ministre peut-il en dire davantage sur le choix de cette stratégie ? Quelles sont les raisons de ce changement ? Le ministre peut-il expliciter quelques projets ?

Le groupe MR constate aussi qu'entre l'initial 2022 et l'initial 2023, une augmentation de 25.000 euros de subventions aux associations. Le ministre peut-il préciser quelques projets ayant contribué de manière significative ? Le ministre peut-il préciser quelles sont les priorités du Collège quant au choix de partenariat ? Le ministre dispose-t-il d'une liste exhaustive ?

Le groupe MR note le fait que la Commission communautaire française continuera de resserrer les liens entre francophones de Belgique à travers plusieurs actions. Actuellement, le budget pour les actions est de 55.000 euros. Le ministre peut-il détailler davantage sur l'ambition en la matière pour l'année 2023 ?

M. Jamal Ikazban (PS) s'interroge sur le rôle de la ministre-présidence dans les relations internationales et l'interaction qu'il y a entre le ministre et la ministre présidence.

Mme Marie Lecocq (Ecolo) félicite le ministre pour ce budget en hausse. Il est rare qu'en temps de crise, on investisse dans les matières internationales, comme, par exemple, la coopération et la solidarité internationale. Le groupe Ecolo rappelle régulièrement au niveau fédéral cette volonté d'investissement mais se heurte à un refus assez important.

La députée remercie également le ministre pour les éléments donnés dans son exposé car l'exposé général est particulièrement restreint sur cette compétence et ne permet pas de donner beaucoup d'information.

La députée s'étonne qu'il y ait surtout des subventions facultatives. Les deux AB qui subissent la plus grande augmentation sont les « subventions aux associations » et les « subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre des colloques ». On constate cette année une explosion du budget qui était resté stable de 2019 à 2022.

Cette augmentation est très positive. La députée se questionne sur le fait que cela soit repris dans le cadre de subventions facultatives qui ont un traitement budgétaire et politique un peu différent du reste

des autres AB. Ces subventions facultatives ne nécessitent pas le même contrôle démocratique.

La députée a la même interrogation concernant le financement « actions francophones », et donc l'Alliance Française. D'autant plus que cette AB a une cible précise. La destination du budget est déjà connue et est extrêmement stable sur la période. Est-ce que cela ne devient dès lors pas une subvention normale ?

M. Jonathan de Patoul (DéFI) souligne l'importance de faire rayonner la francophonie, à Bruxelles et à l'international.

Des réflexions sont-elles en cours pour adresser une demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation d'un prochain sommet de la francophonie en Région bruxelloise ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) soutient pleinement l'importance pour la Commission communautaire française d'être une entité fédérée qui a la faculté de mener des relations internationales et diplomatiques avec d'autres entités dans le monde. C'est important de faire rayonner tout ce que Bruxelles francophone peut montrer dans le monde.

Le ministre mesure également la modestie du budget du département « Relations internationales » et les urgences qu'il y a dans toutes les autres matières gérées par la Commission communautaire française. Il est difficile dans ce contexte d'obtenir un budget qui porterait des ambitions beaucoup plus fortes.

C'est un budget d'un demi millions d'euros. Il a augmenté un petit peu suite à une petite marge dans le budget. Il n'augmentera pas comme cela chaque année.

La majeure partie du budget est compris dans deux subsides encadrés par des conventions cadres, l'une en 2008 pour WBI d'une hauteur de 252.000 euros et l'autre en 2003 pour l'Alliance Française d'une hauteur de 55.000 euros. Cela représente 61 % du budget.

Il reste un budget de 190.000 euros pour financer quelques opérations dont le Centre Wallonie-Bruxelles et des subventions à des associations bruxelloises pour les frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques autour de ce que le secteur associatif de la Commission communautaire française fait de mieux. Le ministre peut en donner la liste.

Si l'on rendait le mécanisme de subvention structurel, cela pourrait aboutir à ce que l'on ait toujours les mêmes associations qui épuiseraient le budget. Les subventions facultatives permettent de financer di-

verses associations en fonction d'un événement particulier. Le subventionnement est partiel. La Commission communautaire française finance un programme de 2.000 à 5.000 euros selon les circonstances alors que celui-ci coûte entre 10.000 et 15.000 euros. Le ministre ne trouve pas pertinent de légiférer afin de rendre le mécanisme structurel. Les dossiers sont gérés par l'administration qui les envoie au ministre. Les dossiers qui sont dans des normes convenables sont pratiquement tous accueillis. Les demandes exagérées ou trop éloignées des compétences de la Commission communautaire française sont refusées. Pour le contrôle parlementaire, il peut se faire via la demande de la liste des subventions octroyées et chaque année le ministre la communique.

Le lien entre le ministre en charge des Relations internationales et la ministre-présidence de la Commission communautaire française est le même que le secrétaire d'État aux Relations internationales et le ministre-président de la Région. Le ministre gère uniquement le budget de la mission 30. C'est la ministre-présidence qui va en voyage diplomatique, prépare les accords internationaux, etc. Le ministre aide modestement les deux opérateurs avec qui il y a une convention cadre, à savoir WBI et l'Alliance Française. Avec 250.000 euros, le ministre soutient le secteur associatif pour lui permettre d'aller exposer à l'étranger ou d'accueillir des experts internationaux dans une idée de partage dans le cadre de toutes les compétences de la Commission communautaire française.

Le ministre aimerait avoir un budget pour faire un ambitieux plan d'action qui permettrait de démontrer, dans toute la francophonie mondiale, toute l'action magnifique faite à Bruxelles mais ce n'est pas le cas. L'important est donc de soutenir le secteur associatif.

Le ministre adorerait que Bruxelles accueille un sommet de la francophonie. Cela aurait son sens parce que Bruxelles est l'une des grandes villes francophones du monde et est très internationale. Un sommet à Bruxelles attirerait beaucoup de monde, car justement c'est une grande ville internationale. Bruxelles a également une très grande richesse du tissu associatif et en expérimentation sociale.

Bruxelles est une ville multilingue et bilingue. Il est intéressant, même quand on promeut la langue et la culture française, de montrer comment on le promeut dans un contexte multilingue comme la Région bruxelloise.

La Commission communautaire française n'est pas membre en tant que tel de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). C'est la Communauté française et la Belgique qui en sont membres.

La Commission communautaire française seule ne pourrait pas accueillir un tel sommet. En effet, un tel sommet coûterait des dizaines de millions d'euros puisque c'est le pays hôte qui accueille et paie les trajets, l'hébergement, etc. Cela ne pourrait être organisé que par la Belgique et la Communauté française. La Commission communautaire française pourrait y contribuer mais il faudrait un crédit particulier car tout le crédit annuel de la mission 30 y passerait que cela ne servirait pas à grand-chose.

Mme Aurélie Czekalski (MR) demande, concernant les « actions francophones » AB 30.000.00.05.3300, dans la mesure où ce crédit couvre le financement du Centre européen de Langue française et l'Alliance française de Bruxelles afin de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et européen, si le ministre peut expliciter certaines activités de promotion tant au niveau linguistique que culturel ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) indique qu'il s'agit d'un financement partiel de l'activité de l'Alliance Française qui est un service de promotion culturelle initié par la France à l'étranger pour promouvoir le français.

Une convention cadre a été élaborée en 2003. Dans le cadre de cette convention, une clé de financement a été adoptée. Auparavant, la Commission communautaire française mettait un emploi à temps plein (ETP) à disposition. Le membre du personnel ayant changé de parcours professionnel, la participation de la Commission communautaire française s'est transformée en un transfert financier. Ce montant d'une hauteur de 50.000 euros a été inscrit dans un accord. De 2005 à 2019, l'AB qui était d'abord de 12.500 euros est monté à 50.000 euros en échange de la suppression d'un ETP. L'année passée, le mon-

tant est monté à 55.000 euros. Pour 2023, il est maintenu à ce niveau.

La Commission communautaire française ne finance pas des activités spécifiques. Il s'agit d'un financement général pour la généralité des activités de l'Alliance Française en Région bruxelloise. Elle promeut la langue française en particulier pour des expatriés. Il y a également des cours de culture française, des conférences, des cours de français, et toute une série d'activité générale. Le ministre renvoie vers le site internet de l'Alliance Française pour prendre connaissance de ses activités.

14. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2023 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

15. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport qui concerne la partie des travaux budgétaires relative aux compétences propres des trois ministres au sein de la commission, à savoir Mme Barbara Trachte, M. Bernard Clerfayt et Mme Nawal Ben Hamou.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI,

La Présidente,

Magali PLOVIE

8. Annexes

Ventilation entre les frais de rénovation et de maintenance

Annexe 1a

ARRETE 2022/1517 DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE MODIFIANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2022 TEL QU'AJUSTE PAR TRANSFERT DE CREDIT ENTRE ALLOCATION DE BASE DE LA MISSION 30 VERS MISSION 22.

Le Collège de la Commission communautaire française,

Vu le Décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent ;

Vu le Décret du 17 décembre 2021 contenant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022;

Vu le Décret du 16 juin 2022 contenant l'ajustement du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022;

Vu l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 décembre 2015 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités générale et budgétaire des Services du Collège de la Commission communautaire française et des Services administratifs à comptabilité autonome de la Commission communautaire française;

Vu l'inscription à l'allocation de base 30.001.00.43 0101 du Budget général des Dépenses 2022 de la Commission communautaire française tel qu'ajusté d'un crédit d'engagement de 13.000.000 euros et d'un crédit de liquidation de 13.000.000 euros destinés à la provision index;

Vu l'inscription à l'allocation de base 22.002.00.07 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 1.814.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.814.000 euros destinés à la Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale;

Vu l'inscription à l'allocation de base 22.002.00.08 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 7.562.000 euros et d'un crédit de liquidation de 7.562.000 euros destinés à la Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale ;

Vu l'inscription à l'allocation de base 22.002.00.09 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 340.000 euros et d'un crédit de liquidation de 340.000 euros destinés à la Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 14 JUIL, 2022

Vu l'accord du Membre du Collège chargé du Budget donné le

Considérant qu'il convient de prévoir les crédits suffisants pour octroyer les subventions dont les montants sont dus dès à présent dans le cadre du Décret du 30 novembre 20218 relatif à la Cohésion sociale;

ARRETE:

Article 1er

Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127 de celle-ci.

Article 2

Dans la Mission 30 du Budget général des Dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté, il est procédé aux transferts suivants à partir du crédit d'engagement et du crédit de liquidation de l'allocation de base 30.001.00.43.0101 "Provision Index" vers la Mission 22

- un montant de 50.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 50.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 002 00 07 3300 « **Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale** »
- un montant de 224.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 224.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 002 00 08 3300 « **Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale** »
- un montant de 20.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 20.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 002 00 09 3300 « **Subventions pour Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale** »

Article 3

La nouvelle ventilation des crédits du programme 1 de la Mission 30 et de la Mission 22 est fixée dans l'annexe au présent arrêté.

Article 4

L'Administratrice générale de la Commission communautaire française est chargée de transmettre une copie du présent arrêté à l'Assemblée, à la Cour des Comptes, à l'Inspection des Finances, au Contrôleur des Engagements et au Service de la Comptabilité.

Fait à Bruxelles, le **20 JUIL. 2022**

Par le Collège,



Barbara TRACHTE



Nawal BEN HAMOU

Ministre-Présidente du Collège de la
Commission communautaire française
en charge de la Promotion de la Santé, de la
Famille, du Budget et de la Fonction publique

Membre du Collège en charge de la
Cohésion sociale et des Infrastructures

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Fiche de ventilation (2022) n° 000024

Nom de la fiche : COCOF20221A000024 Arrêté ministériel : Oui
 Statut : Dans le workflow Fiche créée le : 06.07.2022
 Organisation : COCOF Créée par : Nathalie BAVASTRO
 Tour budgétaire : 1er Ajustement (1A) En tant que corr. budg. : DA SANTÉ : Direction

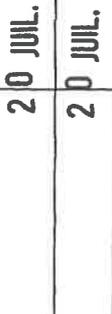
Ventilation

AB/BA				Montant				
M	P	A	N	CEC	Crédit	Montant actuel	Montant de la demande	Nouveau crédit
30	001	00	43	0101	E	13.000.000,00	-294.000,00	12.706.000,00
30	001	00	43	0101	L	13.000.000,00	-294.000,00	12.706.000,00
22	002	00	07	3300	E	1.814.000,00	50.000,00	1.864.000,00
22	002	00	07	3300	L	1.814.000,00	50.000,00	1.864.000,00
22	002	00	08	3300	E	7.562.000,00	224.000,00	7.786.000,00
22	002	00	08	3300	L	7.562.000,00	224.000,00	7.786.000,00
22	002	00	09	3300	E	340.000,00	20.000,00	360.000,00
22	002	00	09	3300	L	340.000,00	20.000,00	360.000,00

Récapitulatif des validations

Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA SANTÉ : Direction d'administration des affaires sociales, de la santé, de la cohésion sociale et de l'enfance	Avis favorable	13.07.2022	Nathalie BAVASTRO
Commentaire DIMINUTION	Les crédits prévus sur cette allocation de base sont destinés à couvrir les augmentations liées à l'inflation IL y a lieu de transférer 294.000 € afin de couvrir les moyens nécessaires en cohésion sociale pour répondre aux obligations légales.			
Commentaire AUGMENTATION	Les augmentations sont destinées à couvrir les indexations prévues dans la réglementation. L'urgence est requise au motif que les subventions doivent être payées à 100% dès le mois de juin.			

Fiche de ventilation (2022) n° 000024

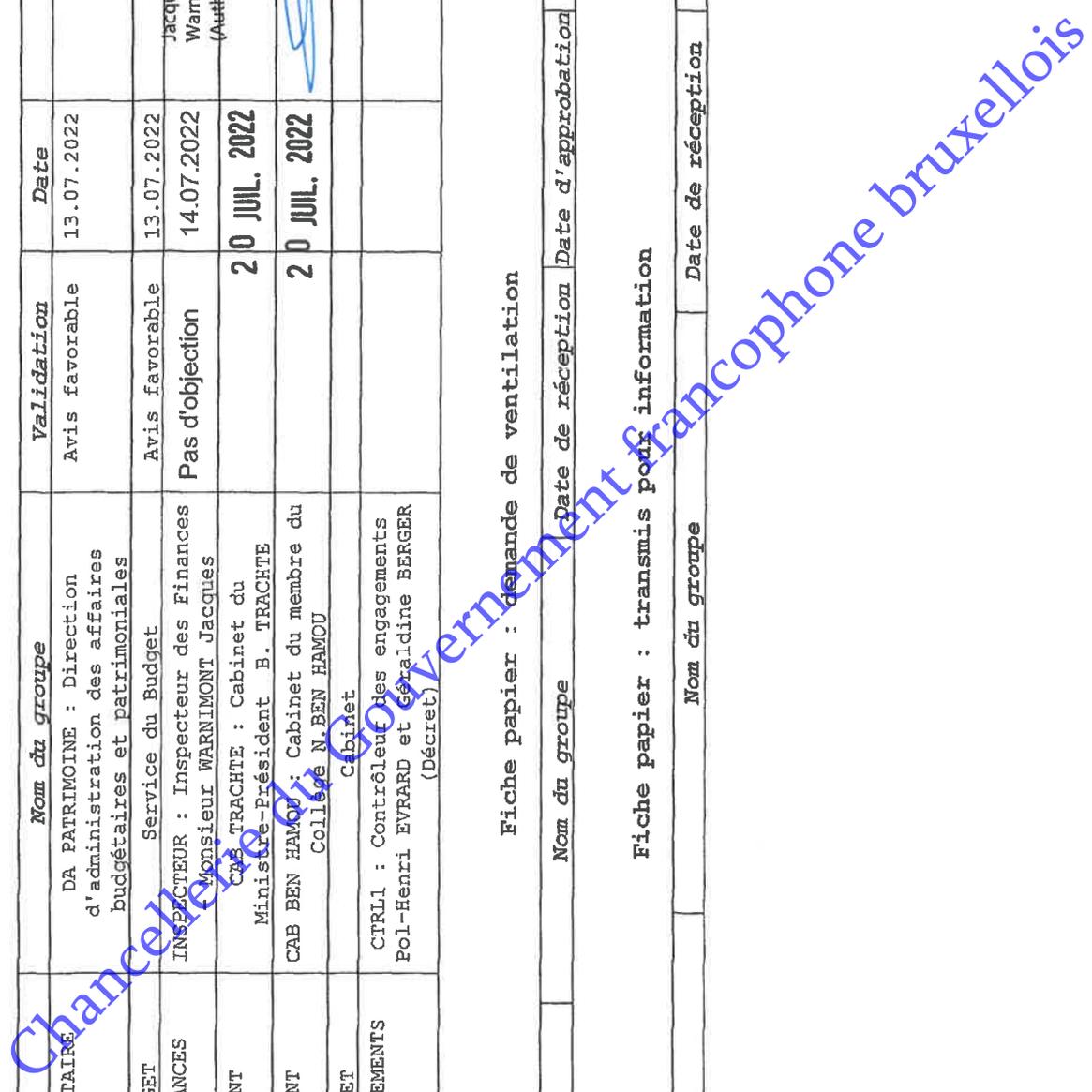
Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA PATRIMOINE : Direction d'administration des affaires budgétaires et patrimoniales	Avis favorable	13.07.2022	Monja JAMSIN
DIRECTION DU BUDGET	Service du Budget	Avis favorable	13.07.2022	Monja JAMSIN
INSPECTION DES FINANCES	INSPECTEUR : Inspecteur des Finances Monsieur WARNIMONT Jacques	Pas d'objection	14.07.2022	Jacques Warnimont (Authentication) Date: 2022.07.14 129500-F0200
MINISTRE COMPÉTENT	CAB TRACHTE : Cabinet du Ministre-Président B. TRACHTE	20 JUL. 2022	20 JUL. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB BEN HAMOU : Cabinet du membre du Collège N. BEN HAMOU	20 JUL. 2022	20 JUL. 2022	
MINISTRE DU BUDGET	Cabinet			
CONTRÔLEUR DES ENGAGEMENTS	CTRL1 : Contrôleur des engagements Pol-Henri EVRARD et Géraldine BERGER (Décret)			

Fiche papier : demande de ventilation

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation	Date d'envoi

Fiche papier : transmis pour information

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation



14620



Commission communautaire française

ARRÊTÉ 2022/1517

Intitulé MODIFIANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2022 PAR TRANSFERT DE CRÉDITS ENTRE ALLOCATIONS DE BASE DE LA MISSION 30 VERS LA MISSION 22 - COHÉSION SOCIALE

Article Budgétaire

Montant

Entrée en Chancellerie 13/07/2022

Visa Conseiller Juridique

Visa Inspecteur des Finances

Jacques
Warnimont
(Authentic
ation)

Signature
numérique de
Jacques
Warnimont
(Authentication)
Date : 2022.07.14
12:06:21 +02:00

Accord du Membre du Collège chargé du budget :

20 JUL. 2022

BARBARA TRACHTE

Date d'expédition :



Bruxelles, mercredi 20 juillet 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 20 JUILLET 2022**

POINT 4

Arrêté 2022/1517 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 30 vers la Mission 22 – Cohésion sociale. (COCOF-BT-NB-20.24916)

Décision:

Accord.

Le Collège :

- approuve l'arrêté 2022/1517 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 30 vers mission 22.
- charge la Ministre-Présidente en charge du budget de son exécution.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Annexe 1b

arrêté 2022/1734 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocations de base de la mission 11

le Membre du Collège,

vu

le décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent ;

vu

le règlement du 17 décembre 2021 contenant le budget général des dépenses tel qu'ajusté de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;

vu

l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 décembre 2015 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités générale et budgétaire des Services du Collège de la Commission communautaire française et des Services administratifs à comptabilité autonome de la Commission communautaire française ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.00.04.0101 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 400.000 euros et d'un crédit de liquidation de 400.000 euros intitulée Provision Index ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.01a.02.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 492.000 euros et d'un crédit de liquidation de 492.000 euros destinés aux subventions aux associations ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.01a.06.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 594.000 euros et d'un crédit de liquidation de 594.000 euros destinés aux subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.01a.09.4321 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 634.000 euros et d'un crédit de liquidation de 634.000 euros destinés au soutien à la création de maisons locales des cultures (secteur public) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.01a.13.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 311.000 euros et d'un crédit de liquidation de 310.000 euros destinés au soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.02.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 1.301.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.301.000 euros destinés aux subventions aux associations ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.07.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 357.000 euros et d'un crédit de liquidation de 357.000 euros destinés à la subvention pour le Théâtre des Martyrs ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.08.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 306.000 euros et d'un crédit de liquidation de 306.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Article 27 ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.09.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 82.000 euros et d'un crédit de liquidation de 82.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot (B.A.M.P.) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.10.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 167.000 euros et d'un crédit de liquidation de 167.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle (C.I.F.A.S.) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.11.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 165.000 euros et d'un crédit de liquidation de 165.000 euros destinés à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.02b.12.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 158.000 euros et d'un crédit de liquidation de 158.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Francofaune ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.03b.01.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 173.000 euros et d'un crédit de liquidation de 173.000 euros destinés aux subventions aux associations ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.03b.09.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 339.000 euros et d'un crédit de liquidation de 339.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Maison de la Francité ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.03b.10.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 140.000 euros et d'un crédit de liquidation de 140.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Théâtre de la Parole ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.05.01.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 478.000 euros et d'un crédit de liquidation de 478.000 euros destinés aux subventions aux associations ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.05.04.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 159.000 euros et d'un crédit de liquidation de 159.000 euros destinés à l'asbl Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (I.S.E.L.P.) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.05.05.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 123.000 euros et d'un crédit de liquidation de 123.000 euros destinés à l'asbl Art & Marges Musée ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.06.02.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 468.000 euros et d'un crédit de liquidation de 468.000 euros destinés aux subventions aux associations ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.06.05.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 123.000 euros et d'un crédit de liquidation de 123.000 euros destinés à la subvention à l'asbl CinémaMed ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.06.07.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 143.000 euros et d'un crédit de liquidation de 143.000 euros destinés à la subvention à l'asbl Centre Vidéo Bruxelles (C.V.B.) ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.001.07.02.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 153.000 euros et d'un crédit de liquidation de 153.000 euros destinés à la subvention à l'asbl La Concertation ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.002.01b.04.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 95.000 euros et d'un crédit de liquidation de 95.000 euros destinés aux subventions aux associations en matière de ludothèques ;

vu

l'inscription à l'allocation de base 11.004.01.03.3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 271.000 euros et d'un crédit de liquidation de 271.000 euros destinés aux subventions aux ateliers créatifs ;

vu

l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le **07 SEP. 2022** ;

vu

l'accord du Membre du Collège chargé du Budget donné le **08 SEP. 2022**

considérant l'allocation de base 11.001.00.04.0101 dotée d'un crédit d'engagement et d'un crédit de liquidation de 400.000 euros destinés à adapter les crédits des allocations de base concernées par une indexation légale,

considérant l'article 12 du règlement du 5/10/2021 relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de culture,

considérant l'article 5 du règlement du 12/10/2017 relatif à l'octroi de subsides aux ludothèques,

considérant l'article 4 § 4 du règlement du 22/12/2016 relatif à l'octroi de subsides aux associations organisant des ateliers créatifs.

considérant que les allocations de base concernées par les règlements précités nécessitent une augmentation tant du crédit d'engagement que du crédit de liquidation pour tenir compte de la disposition relative à l'indexation,

arrête :

article 1er

Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127 de celle-ci.

article 2

Dans la mission 11 du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté, il est procédé aux transferts suivants à partir du crédit d'engagement et du crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.00.04.0101 "Provision Index" respectivement :

- un montant de 4.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.01a.02.3300 "Subventions aux associations"
- un montant de 2.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.01a.06.3300 "Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel"
- un montant de 57.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.01a.09.4321 "Soutien à la création de maisons locales des cultures (secteur public)"

- un montant de 18.000 euros au crédit d'engagement et un montant de 19.000 euros au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.01a.13.3300 "Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)"
- un montant de 10.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.02.3300 "Subventions aux associations"
- un montant de 25.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.07.3300 "Subvention pour le Théâtre des Martyrs"
- un montant de 28.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.08.3300 "Subvention à l'asbl Article 27"
- un montant de 4.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.09.3300 "Subvention à l'asbl Brussels Art Melting Pot (B.A.M.P.)"
- un montant de 8.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.10.3300 "Subvention à l'asbl Centre International de Formation en Arts du Spectacle (C.I.F.A.S.)"
- un montant de 7.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.11.3300 "Subvention à l'asbl Maison du Spectacle La Bellone"
- un montant de 8.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.02b.12.3300 "Subvention à l'asbl Francofaune"
- un montant de 2.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.03b.01.3300 "Subventions aux associations"
- un montant de 16.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.03b.09.3300 "Subvention à l'asbl Maison de la Francité"
- un montant de 7.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.03b.10.3300 "Subvention à l'asbl Théâtre de la Parole"
- un montant de 2.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.05.01.3300 "Subventions aux associations"
- un montant de 11.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.05.04.3300 "Subvention à l'asbl Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique (I.S.E.L.P.)"
- un montant de 5.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.05.05.3300 "Subvention à l'asbl Art & Marges Musée"
- un montant de 2.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.06.02.3300 "Subventions aux associations"
- un montant de 8.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.06.05.3300 "Subvention à l'asbl CinémaMed"
- un montant de 10.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.06.07.3300 "Subvention à l'asbl Centre Vidéo Bruxelles (C.V.B.)"
- un montant de 11.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.001.07.02.3300 "Subvention à l'asbl La Concertation"
- un montant de 11.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.002.01b.04.3300 "Subventions aux associations en matière de ludothèques"
- un montant de 13.000 euros au crédit d'engagement et au crédit de liquidation de l'allocation de base 11.004.01.03.3300 "Subventions aux ateliers créatifs"

article 3

La nouvelle ventilation des crédits de la mission 11 est fixée dans l'annexe au présent arrêté.

article 4

L'Administratrice générale de la Commission communautaire française est chargée de transmettre une copie du présent arrêté à l'Assemblée, à la Cour des Comptes, à l'Inspection des Finances, au Contrôleur des Engagements et au Service de la Comptabilité.

Fait à Bruxelles, le 08 SEP. 2022

Pour le Collège,



Rudi VERVOORT
Membre du Collège en charge de la Culture



Barbara Trachte
Membre du Collège en charge du Budget

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

222-1734

Fiche de ventilation (2022) n° 000032

Nom de la fiche : COCOF2022IA000032 Arrêté ministériel : Oui
 Statut : Dans le workflow Fiche créée le : 06.09.2022
 Organisation : COCOF Créée par : Ibtissame GASMI
 Tour budgétaire : 1er Ajustement(1A) En tant que corr. budg. : DA ENSEIGNEMENT : Direction

Ventilation

M	AB/BA			Crédit	Montant actuel	Montant		
	P	A	N			CEC	Montant de la demande	Nouveau crédit
11	001	00	04	0101	E	400.000,00	-269.000,00	131.000,00
11	001	00	04	0101	L	400.000,00	-270.000,00	130.000,00
11	001	01a	02	3300	E	492.000,00	4.000,00	496.000,00
11	001	01a	02	3300	L	492.000,00	4.000,00	496.000,00
11	001	01a	06	3300	E	594.000,00	2.000,00	596.000,00
11	001	01a	06	3300	L	594.000,00	2.000,00	596.000,00
11	001	01a	09	4321	E	634.000,00	57.000,00	691.000,00
11	001	01a	09	4321	L	634.000,00	57.000,00	691.000,00
11	001	01a	13	3300	E	311.000,00	18.000,00	329.000,00
11	001	01a	13	3300	L	310.000,00	19.000,00	329.000,00
11	001	02b	02	3300	E	1.301.000,00	10.000,00	1.311.000,00
11	001	02b	02	3300	L	1.301.000,00	10.000,00	1.311.000,00
11	001	02b	07	3300	E	357.000,00	25.000,00	382.000,00
11	001	02b	07	3300	L	357.000,00	25.000,00	382.000,00
11	001	02b	08	3300	E	306.000,00	28.000,00	334.000,00
11	001	02b	08	3300	L	306.000,00	28.000,00	334.000,00
11	001	02b	09	3300	E	82.000,00	4.000,00	86.000,00
11	001	02b	09	3300	L	82.000,00	4.000,00	86.000,00
11	001	02b	10	3300	E	167.000,00	8.000,00	175.000,00
11	001	02b	10	3300	L	167.000,00	8.000,00	175.000,00
11	001	02b	11	3300	E	165.000,00	7.000,00	172.000,00
11	001	02b	11	3300	L	165.000,00	7.000,00	172.000,00
11	001	02b	12	3300	E	158.000,00	8.000,00	166.000,00
11	001	02b	12	3300	L	158.000,00	8.000,00	166.000,00

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Fiche de ventilation (2022) n# 000032

AB/BA				Montant				
M	P	A	N	CEC	Crédit	Montant actuel	Montant de la demande	Nouveau crédit
11	001	02b	12	3300	L	158.000,00	8.000,00	166.000,00
11	001	03b	01	3300	E	173.000,00	2.000,00	175.000,00
11	001	03b	01	3300	L	173.000,00	2.000,00	175.000,00
11	001	03b	09	3300	E	339.000,00	16.000,00	355.000,00
11	001	03b	09	3300	L	339.000,00	16.000,00	355.000,00
11	001	03b	10	3300	E	140.000,00	7.000,00	147.000,00
11	001	03b	10	3300	L	140.000,00	7.000,00	147.000,00
11	001	05	01	3300	E	478.000,00	2.000,00	480.000,00
11	001	05	01	3300	L	478.000,00	2.000,00	480.000,00
11	001	05	04	3300	E	159.000,00	11.000,00	170.000,00
11	001	05	04	3300	L	159.000,00	11.000,00	170.000,00
11	001	05	05	3300	E	128.000,00	5.000,00	128.000,00
11	001	05	05	3300	L	128.000,00	5.000,00	128.000,00
11	001	06	02	3300	E	468.000,00	2.000,00	470.000,00
11	001	06	02	3300	L	468.000,00	2.000,00	470.000,00
11	001	06	05	3300	E	123.000,00	8.000,00	131.000,00
11	001	06	05	3300	L	123.000,00	8.000,00	131.000,00
11	001	06	07	3300	E	143.000,00	10.000,00	153.000,00
11	001	06	07	3300	L	143.000,00	10.000,00	153.000,00
11	001	07	02	3300	E	153.000,00	11.000,00	164.000,00
11	001	07	02	3300	L	153.000,00	11.000,00	164.000,00
11	002	01b	04	3300	E	95.000,00	11.000,00	106.000,00
11	002	01b	04	3300	L	95.000,00	11.000,00	106.000,00
11	004	01	03	3300	E	271.000,00	13.000,00	284.000,00
11	004	01	03	3300	L	271.000,00	13.000,00	284.000,00

Récapitulatif des validations

Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
---------	---------------	------------	------	-----

2022-1734

Fiche de ventilation (2022) n# 000032

Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA PATRIMOINE : Direction d'administration des affaires budgétaires et patrimoniales	Avis favorable	06.09.2022	Monja JAMSIN <i>to Jamsin</i>
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA CULTURE : Direction d'administration des affaires culturelles et du Tourisme	Avis favorable	06.09.2022	Monja JAMSIN <i>to Jamsin</i>
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA ENSEIGNEMENT : Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle	Avis favorable	06.09.2022	Ibtissame GASMI <i>to Jamsin</i>
<i>Crédits suffisants</i>				
<i>Commentaire DIMINUTION</i>				
<i>Commentaire AUGMENTATION</i>				
DIRECTION DU BUDGET	Service du Budget	Avis favorable	06.09.2022	Monja JAMSIN <i>to Jamsin</i>
INSPECTION DES FINANCES	INSPECTEUR : Inspecteur des Finances - Monsieur WARNIMONT Jacques	<i>par d'approbation</i>	<i>07 09 2022</i>	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB TRACHTE : Cabinet du Ministre-Président B. TRACHTE		08 SEP. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB VERVOORT : Cabinet du membre du Collège R. VERVOORT		08 SEP. 2022	
MINISTRE DU BUDGET	Cabinet		08 SEP. 2022	
CONTRÔLEUR DES ENGAGEMENTS	CTRL2 : Contrôleur des engagements Gilles CLAREBOUT (Règlement)			

Fiche papier : demande de ventilation

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation	Date d'envoi
---------	---------------	-------------------	--------------------	--------------

Fiche papier : transmis pour information

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation
---------	---------------	-------------------	--------------------

Chancelerie du Gouvernement francophone bruxellois

1484



Commission communautaire française

ARRÊTÉ 2022/1734

Intitulé **MODIFIANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2022 TEL QU'AJOUTÉ PAR TRANSFERT DE CRÉDITS ENTRE ALLOCATIONS DE BASE DE LA MISSION 11**

Article Budgétaire

Montant

Entrée en Chancellerie **07/09/2022**

Visa Conseiller Juridique

Visa Inspecteur des Finances

Warnimont

JACQUES WARNIMONT
07 -09- 2022
Inspecteur des finances

Accord du Membre du Collège chargé du budget :

08 SEP. 2022
u
BARBARA TRACHTE

Date d'expédition : **8 - SEP. 2022**



Bruxelles, jeudi 8 septembre 2022

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022

POINT 40

Projet d'arrêté 2022/1735 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 30 vers les missions 01, 02, 03, 04, 05, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 32
Projet d'arrêté 2022/1734 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11
(COCOF-BT-RV-BC-AM-NB-20.25005)

Décision:

Accord.

Le Collège :

- approuve l'arrêté 2022/1735 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 30 vers les missions 01, 02, 03, 04, 05, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 32 ;
- approuve l'arrêté 2022/1734 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11 ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du budget de son exécution.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Annexe 1c

Arrêté 2022/1735 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté par transfert de crédit entre allocation de base de la mission 30 vers les missions 01 ;02 ;03 ; 04 ; 05 ; 22 ;23 ;25 ;26 ;29 et 32.

le Membre du Collège,

vu

le décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent ;

vu

le Décret du 10 juin 2022 contenant le budget général des dépenses ajustées de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;

vu

l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 décembre 2015 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités générale et budgétaire des Services du Collège de la Commission communautaire française et des Services administratifs à comptabilité autonome de la Commission communautaire française ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 30.001.00.43 0101 budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 12.706.000 euros et d'un crédit de liquidation de 12.706.000 euros destinés à la provision index ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 01.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 352.000 euros et d'un crédit de liquidation de 352.000 euros destinés aux Traitements et indemnités du personnel du cabinet;

vu

L'inscription à l'allocation de base 02.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 183.000 euros et d'un crédit de liquidation de 183.000 euros destinés aux Traitements et indemnités du personnel du cabinet;

vu

L'inscription à l'allocation de base 03.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 188.000 euros et d'un crédit de liquidation de 188.000 euros destinés aux Traitements et indemnités du personnel du cabinet;

vu

L'inscription à l'allocation de base 04.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 192.000 euros et d'un crédit de liquidation de 192.000 euros destinés aux Traitements et indemnités du personnel du cabinet;

vu

L'inscription à l'allocation de base 05.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 243.000 euros et d'un crédit de liquidation de 243.000 euros destinés aux Traitements et indemnités du personnel du cabinet;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.04 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 3.352.000 euros et d'un crédit de liquidation de 3.478.000 euros destinés aux subventions aux centres de service social et d'action sociale globale ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.05 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 245.000 euros et d'un crédit de liquidation de 245.000 euros destinés Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.07 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 14.190.000 euros et d'un crédit de liquidation de 14.190.000 euros destinés à la Subventions aux Maisons d'accueil ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.10 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 272.000 euros et d'un crédit de liquidation de 272.000 euros destinés aux Subventions aux réseaux en action sociale.

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.11 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 938.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.008.000 euros destinés à la Subventions aux services de médiation de dettes ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.001.00.12 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 98.000 euros et d'un crédit de liquidation de 98.000 euros destinés à la Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.004.00.00 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 34.583.000 euros et d'un crédit de liquidation de 34.563.000 euros destinés à la Subventions aux services d'aide à domicile ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.004.00.01 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 8.851.000 euros et d'un crédit de liquidation de 8.838.000 euros destinés à la Subventions aux centres de planning familial ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.004.00.02 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 438.000 euros et d'un crédit de liquidation de 438.000 euros destinés à la Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.004.00.03 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 243.000 euros et d'un crédit de liquidation de 240.000 euros destinés aux Centres de formations d'aides familiaux ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 22.004.00.06 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 116.000 euros et d'un crédit de liquidation de 116.000 euros destinés aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.00 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 17.917.000 euros et d'un crédit de liquidation de 17.892.000 euros destinés aux Subventions aux services de santé mentale ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.01 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 960.000 euros et d'un crédit de liquidation de 957.000 euros destinés aux Subventions aux centres d'accueil téléphonique ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.05 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 1.704.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.724.000 euros destinés aux Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.06 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 4.869.000 euros destinés aux Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales) ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.07 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 7.095.000 euros et d'un crédit de liquidation de 7.076.000 euros destinés aux Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.002.00.09 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 735.000 euros et d'un crédit de liquidation de 734.000 euros destinés aux Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.003.00.12 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 1.367.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.373.000 euros destinés aux Acteurs en promotion de la santé ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.003.00.13 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 2.902.000 euros et d'un crédit de liquidation de 2.901.000 euros destinés aux Acteurs en promotion de la santé ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 23.003.00.14 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 165.000 euros et d'un crédit de liquidation de 166.000 euros destinés aux Réseaux en promotion de la santé ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 25.000.00.00 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 3.956.000 euros et d'un crédit de liquidation de 3.956.000 euros destinés aux Rémunération du personnel d'accompagnement ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 25.000.00.01 1211 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 9.400.000 euros et d'un crédit de liquidation de 9.400.000 euros destinés aux Frais de transport ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 26.001.00.05 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 7.310.000 euros et d'un crédit de liquidation de 7.310.000 euros destinés aux Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 26.002.00.10 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 10.441.000 euros et d'un crédit de liquidation de 10.441.000 euros destinés aux Subventions à l'ASBL Espace Formation PME ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 29.003.00.01 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 5.574.000 euros et d'un crédit de liquidation de 5.574.000 euros destinés aux Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 29.003.00.06 1111 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 16.126.000 euros et d'un crédit de liquidation de 16.126.000 euros destinés aux Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.05 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 9.165.000 euros et d'un crédit de liquidation de 9.165.000 euros destinés aux Subventions aux services d'accompagnement

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.06 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 311.000 euros et d'un crédit de liquidation de 311.000 euros destinés aux Subventions aux services d'appui individuel ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.07 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 555.000 euros et d'un crédit de liquidation de 555.000 euros destinés aux Subventions aux services d'accueil familial ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.08 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 121.000 euros et d'un crédit de liquidation de 121.000 euros destinés Subventions aux services de loisirs inclusifs ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.09 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 203.000 euros et d'un crédit de liquidation de 203.000 euros destinés Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.10 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 249.000 euros et d'un crédit de liquidation de 249.000 euros destinés aux Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.11 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 397.000 euros et d'un crédit de liquidation de 397.000 euros destinés aux Dépenses relatives au projet du fonds social européen "Appui à la formation professionnelle" ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.15 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 29.793.000 euros et d'un crédit de liquidation de 29.793.000 euros destinés aux Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.16 5112 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 761.000 euros et d'un crédit de liquidation de 761.000 euros destinés aux Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.17 3300 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 113.846.000 euros et d'un crédit de liquidation de 113.846.000 euros destinés aux Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement ;

vu

L'inscription à l'allocation de base 32.004.09.18 3432 du budget 2022 tel qu'ajusté de la Commission communautaire française d'un crédit d'engagement de 1.473.000 euros et d'un crédit de liquidation de 1.473.000 euros destinés Convention prioritaires et nominatives ;

vu

l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le **07 SEP. 2022** ;

vu

l'accord du Membre du Collège chargé du Budget donné le ;

considérant qu'il est nécessaire de pouvoir payer les rémunérations suite au saut d'index.

arrête :

article 1er

Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127 de celle-ci.

article 2

Dans la mission 30 du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2022 tel qu'ajusté, il est procédé aux transferts suivants à partir du crédit d'engagement et du crédit de liquidation de l'allocation de base 30.001.00.43.0101 "Provision Index" respectivement : vers les missions 01 ;02 ;03 ;04 ;05 ;22 ;23 ;25 ;26 ;29 et 32.

- un montant de 16.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 16.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 01 000 00 00.1111 « **Traitements et indemnités du personnel du cabinet** »

- un montant de 9.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 9.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 02 000 00 00.1111 « **Traitements et indemnités du personnel du cabinet** »

- un montant de 9.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 9.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 03 000 00 00.1111 « **Traitements et indemnités du personnel du cabinet** »

- un montant de 9.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 9.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 04 000 00 00.1111 « **Traitements et indemnités du personnel du cabinet** »

- un montant de 11.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 11.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 05 000 00 00.1111 « **Traitements et indemnités du personnel du cabinet** »

- un montant de 135.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 128.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 04.3300 « **subventions aux centres de service social et d'action sociale globale** »

- un montant de 8.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 8.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 05 3300 « **Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique** »

- un montant de 564.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 536.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 07 3300 « **Subventions aux Maisons d'accueil** »

- un montant de 3.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 3.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 10 3300 « **Subventions aux réseaux en action sociale** »
- un montant de 42.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 40.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 11 3300 « **Subventions aux services de médiation de dettes** »
- un montant de 2.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 2.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 001 00 12 3300 « **Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination** »
- un montant de 1.210.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 1.150.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 004 00 00 3300 « **Subventions aux services d'aide à domicile** »
- un montant de 373.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 354.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 004 00 01 3300 « **Subventions aux centres de planning familial** »
- un montant de 14.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 14.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 004 00 02 3300 « **Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)** »
- un montant de 8.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 8.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 004 00 03 3300 « **Centres de formations d'aides familiaux** »
- un montant de 3.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 3.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 22 004 00 06 3300 « **Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées** »
- un montant de 803.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 802.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 00 3300 « **Subventions aux services de santé mentale** »
- un montant de 35.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 37.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 01 3300 « **Subventions aux centres d'accueil téléphonique** »
- un montant de 57.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 27.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 05 3300 « **Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile** »
- un montant de 48.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 0 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 06 3300 « **Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)** »
- un montant de 329.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 301.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 07 3300 « **Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies** »

- un montant de 24.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 23.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 002 00 09 3300 « **Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé** »

- un montant de 31.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 21.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 003 00 12 3300 « **Services d'accompagnement et de support** »

- un montant de 63.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 56.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 003 00 13 3300 « **Acteurs en promotion de la santé** »

- un montant de 4.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 2.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 23 003 00 14 3300 « **Réseaux en promotion de la santé** »

- un montant de 80.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 80.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 25 000 00 00 1111 « **Rémunération du personnel d'accompagnement** »

- un montant de 320.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 320.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 25 000 00 01 1211 « **Frais de transport** »

- un montant de 322.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 322.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 26 001 00 05 3300 « **Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base** »

- un montant de 346.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 346.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 26 002 00 10 3300 « **Subventions à l'ASBL Espace Formation PME** »

- un montant de 250.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 250.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 29 003 00 01 1111 « **Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole** »

- un montant de 320.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 320.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 29 003 00 06 1111 « **Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole** »

- un montant de 392.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 392.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 05 3300 « **Subventions aux services d'accompagnement** »

- un montant de 20.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 20.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 06 3300 « **Subventions aux services d'appui individuel** »

- un montant de 22.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 22.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 07 3300 « **Subventions aux services d'accueil familial** »

- un montant de 6.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 6.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 08 3300 « **Subventions aux services de loisirs inclusifs** »

- un montant de 11.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 11.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 09 3300 « **Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique** »

- un montant de 11.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 11.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 10 3300 « **Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes** »

- un montant de 23.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 23.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 11 3300 « **Depenses relatives au projet du fonds social européen "Appui à la formation professionnelle"** »

- un montant de 356.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 356.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 15 3300 « **Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté** »

- un montant de 26.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 26.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 16 5112 « **Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté** »

- un montant de 5.199.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 5.199.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 17 3300 « **Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement** »

- un montant de 20.000 euros du crédit d'engagement et un montant de 20.000 euros du crédit de liquidation de l'allocation de base 32 004 09 18 3432 « **Convention prioritaires et nominatives** »

article 3

La nouvelle ventilation des crédits du programme 1 de la mission 30 et des missions 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 22 ; 23 ; 25 ; 26 ; 29 ; et 32 est fixée dans l'annexe au présent arrêté.

article 4

L'Administratrice générale de la Commission communautaire française est chargée de transmettre une copie du présent arrêté à l'Assemblée, à la Cour des Comptes, à l'Inspection des Finances, au Contrôleur des Engagements et au Service de la Comptabilité.

Fait à Bruxelles, le

08 SEP. 2022

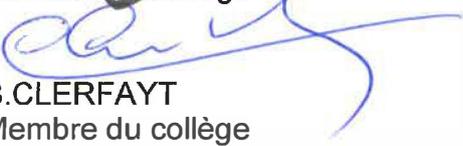
Pour le Collège,


B. TRACHTE
Ministre-Présidente


N. BEN HAMOU
Membre du collège


A. MARON
Membre du collège


R. VERVOORT
Membre du collège


B. CLERFAYT
Membre du collège

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

14842



Commission communautaire française

ARRÊTÉ 2022/1735

Intitulé **MODIFIANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE POUR L'ANNÉE 2022 TEL QU'AJUSTÉ PAR TRANSFERT DE CRÉDIT ENTRE ALLOCATION DE BASE DE LA MISSION 30 VERS LES MISSIONS 01;02;03;04;05;22;23;25;26;29 ET 32**

Article Budgétaire

Montant

Entrée en Chancellerie **07/09/2022**

Visa Conseiller Juridique

Visa Inspecteur des Finances

JACQUES WARNIMONT
07 -09- 2022
Inspecteur des finances

Accord du Membre du Collège chargé du budget :

08 SEP. 2022
BARBARA TRACHTE

Date d'expédition : **8 - SEP. 2022**

2022-1135

Fiche de ventilation (2022) n° 000033

Nom de la fiche : COCOF20221A0000033 Arrêté ministériel : Oui
 Statut : Créée Fiche créée le : 06.09.2022
 Organisation : COCOF Créée par : Ibrahim Gasmi
 Tour budgétaire : 1er Ajustement (1A) En tant que corr. budg. : RENSEIGNEMENT : Direction

Ventilation

AB/BA				Montant				
M	P	A	N	CEC	Crédit	Montant actuel	Montant de la demande	Nouveau crédit
30	001	00	43	0101	E	12.706.000,00	-1.634.000,00	1.172.000,00
30	001	00	43	0101	L	12.706.000,00	11.293.000,00	1.413.000,00
01	000	00	00	1111	E	352.000,00	16.000,00	368.000,00
01	000	00	00	1111	L	352.000,00	16.000,00	368.000,00
02	000	00	00	1111	E	183.000,00	9.000,00	192.000,00
02	000	00	00	1111	L	183.000,00	9.000,00	192.000,00
03	000	00	00	1111	E	188.000,00	9.000,00	197.000,00
03	000	00	00	1111	L	188.000,00	9.000,00	197.000,00
04	000	00	00	1111	E	192.000,00	9.000,00	201.000,00
04	000	00	00	1111	L	192.000,00	9.000,00	201.000,00
05	000	00	00	1111	E	243.000,00	11.000,00	254.000,00
05	000	00	00	1111	L	243.000,00	11.000,00	254.000,00
22	001	00	04	3300	E	3.352.000,00	135.000,00	3.487.000,00
22	001	00	04	3300	L	3.478.000,00	128.000,00	3.606.000,00
22	001	00	05	3300	E	245.000,00	8.000,00	253.000,00
22	001	00	05	3300	L	245.000,00	8.000,00	253.000,00
22	001	00	07	3300	E	14.190.000,00	564.000,00	14.754.000,00
22	001	00	07	3300	L	14.190.000,00	536.000,00	14.726.000,00
22	001	00	10	3300	E	272.000,00	3.000,00	275.000,00
22	001	00	10	3300	L	272.000,00	3.000,00	275.000,00
22	001	00	11	3300	E	938.000,00	42.000,00	980.000,00
22	001	00	11	3300	L	1.008.000,00	40.000,00	1.048.000,00
22	001	00	12	3300	E	98.000,00	2.000,00	100.000,00

Fiche de ventilation (2022) n# 000033

M	P	AB/BA			CEC	Crédit	Montant actuel	Montant		Nouveau crédit
		A	N					Montant de la demande		
22	001	00	12	3300	L	98.000,00		2.000,00	100.000,00	
22	004	00	00	3300	E	34.583.000,00		1.210.000,00	35.793.000,00	
22	004	00	00	3300	L	34.563.000,00		1.150.000,00	35.713.000,00	
22	004	00	01	3300	E	8.851.000,00		373.000,00	9.224.000,00	
22	004	00	01	3300	L	8.838.000,00		354.000,00	9.192.000,00	
22	004	00	02	3300	E	438.000,00		14.000,00	452.000,00	
22	004	00	02	3300	L	438.000,00		14.000,00	452.000,00	
22	004	00	03	3300	E	243.000,00		8.000,00	251.000,00	
22	004	00	03	3300	L	240.000,00		8.000,00	248.000,00	
22	004	00	06	3300	E	116.000,00		3.000,00	119.000,00	
22	004	00	06	3300	L	116.000,00		3.000,00	119.000,00	
23	002	00	00	3300	E	17.917.000,00		803.000,00	18.720.000,00	
23	002	00	00	3300	L	17.892.000,00		802.000,00	18.694.000,00	
23	002	00	01	3300	E	960.000,00		35.000,00	995.000,00	
23	002	00	01	3300	L	957.000,00		37.000,00	994.000,00	
23	002	00	05	3300	E	1.704.000,00		57.000,00	1.761.000,00	
23	002	00	05	3300	L	1.724.000,00		27.000,00	1.751.000,00	
23	002	00	06	3300	E	4.869.000,00		48.000,00	4.917.000,00	
23	002	00	07	3300	E	7.095.000,00		329.000,00	7.424.000,00	
23	002	00	07	3300	L	7.076.000,00		301.000,00	7.377.000,00	
23	002	00	09	3300	E	735.000,00		24.000,00	759.000,00	
23	002	00	09	3300	L	734.000,00		23.000,00	757.000,00	
23	003	00	12	3300	E	1.367.000,00		31.000,00	1.398.000,00	
23	003	00	12	3300	L	1.373.000,00		21.000,00	1.394.000,00	
23	003	00	13	3300	E	2.902.000,00		63.000,00	2.965.000,00	
23	003	00	13	3300	L	2.901.000,00		56.000,00	2.957.000,00	
23	003	00	14	3300	E	165.000,00		4.000,00	169.000,00	
23	003	00	14	3300	L	166.000,00		2.000,00	168.000,00	
25	000	00	00	1111	E	3.956.000,00		80.000,00	4.036.000,00	
25	000	00	00	1111	L	3.956.000,00		80.000,00	4.036.000,00	
25	000	00	01	1211	E	9.400.000,00		320.000,00	9.720.000,00	

Fiche de ventilation (2022) n° 000033

2022.1735

M	AB/BA				CEC	Crédit	Montant actuel	Montant	
	P	A	N					Montant de la demande	Nouveau crédit
25	000	00	01	1211	L	9.400.000,00	320.000,00	9.720.000,00	
26	001	00	05	3300	E	7.310.000,00	322.000,00	7.632.000,00	
26	001	00	05	3300	L	7.310.000,00	322.000,00	7.632.000,00	
26	002	00	10	3300	E	10.441.000,00	346.000,00	10.787.000,00	
26	002	00	10	3300	L	10.441.000,00	346.000,00	10.787.000,00	
29	003	00	01	1111	E	5.574.000,00	250.000,00	5.824.000,00	
29	003	00	01	1111	L	5.574.000,00	250.000,00	5.824.000,00	
29	003	00	06	1111	E	16.126.000,00	320.000,00	16.446.000,00	
29	003	00	06	1111	L	16.126.000,00	320.000,00	16.446.000,00	
32	004	09	05	3300	E	9.165.000,00	392.000,00	9.557.000,00	
32	004	09	05	3300	L	9.165.000,00	392.000,00	9.557.000,00	
32	004	09	06	3300	E	311.000,00	20.000,00	331.000,00	
32	004	09	06	3300	L	311.000,00	20.000,00	331.000,00	
32	004	09	07	3300	E	555.000,00	22.000,00	577.000,00	
32	004	09	07	3300	L	555.000,00	22.000,00	577.000,00	
32	004	09	08	3300	E	121.000,00	6.000,00	127.000,00	
32	004	09	08	3300	L	121.000,00	6.000,00	127.000,00	
32	004	09	09	3300	E	203.000,00	11.000,00	214.000,00	
32	004	09	09	3300	L	203.000,00	11.000,00	214.000,00	
32	004	09	10	3300	E	249.000,00	11.000,00	260.000,00	
32	004	09	10	3300	L	249.000,00	11.000,00	260.000,00	
32	004	09	11	3300	E	397.000,00	23.000,00	420.000,00	
32	004	09	11	3300	L	397.000,00	23.000,00	420.000,00	
32	004	09	15	3300	E	29.793.000,00	356.000,00	30.149.000,00	
32	004	09	15	3300	L	29.793.000,00	356.000,00	30.149.000,00	
32	004	09	16	5112	E	761.000,00	26.000,00	787.000,00	
32	004	09	16	5112	L	761.000,00	26.000,00	787.000,00	
32	004	09	17	3300	E	112.846.000,00	5.199.000,00	118.045.000,00	
32	004	09	17	3300	L	113.346.000,00	5.199.000,00	118.545.000,00	
32	004	09	18	3432	E	1.473.000,00	20.000,00	1.493.000,00	
32	004	09	18	3432	L	1.473.000,00	20.000,00	1.493.000,00	

Fiche de ventilation (2022) n° 000033

Récapitulatif des validations

Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA SANTÉ : Direction d'administration des affaires sociales, de la santé, de la cohésion sociale et de l'enfance			
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA PATRIMOINE : Direction d'administration des affaires budgétaires et patrimoniales			
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA RES HUM : Direction d'administration des Ressources humaines##			
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA ENSEIGNEMENT : Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle			
Commentaire DIMINUTION	Crédits suffisants			
Commentaire AUGMENTATION	Provision indexation			
CORRESPONDANT BUDGÉTAIRE	DA HANDICAPÉES : Direction d'administration de l'aide aux personnes handicapées			
DIRECTION DU BUDGET	Service du Budget		1/08/2022	Gawmi Sotouane
INSPECTION DES FINANCES	INSPECTEUR : Inspecteur des Finances - Monsieur WARNIMONT Jacques		07/09/2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB TRACHTE : Cabinet du Ministre-Président B. TRACHTE		08 SEP. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB VERVOORT : Cabinet du membre du Collège R. VERVOORT		08 SEP. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB CLERFAYT : Cabinet du membre du Collège B. CLERFAYT		08 SEP. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB MARON : Cabinet du membre du Collège A. MARON		08 SEP. 2022	
MINISTRE COMPÉTENT	CAB BEN HAMOU : Cabinet du membre du Collège N. BEN HAMOU		08 SEP. 2022	
MINISTRE DU BUDGET	Cabinet		08 SEP. 2022	

2022-1735

Fiche de ventilation (2022) n° 000033

Service	Nom du groupe	Validation	Date	Nom
CONTRÔLEUR DES ENGAGEMENTS	CTRL1 : Contrôleur des engagements Pol-Henri EVRARD et Géraldine BERGER (Décret)			

Fiche papier : demande de ventilation

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation	Date d'envoi

Fiche papier : transmis pour information

Service	Nom du groupe	Date de réception	Date d'approbation

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois



Bruxelles, jeudi 8 septembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

POINT 40

Projet d'arrêté 2022/1735 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 30 vers les missions 01, 02, 03, 04, 05, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 32
Projet d'arrêté 2022/1734 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11
(COCOF-BT-RV-BC-AM-NB-20,25005)

Décision:

Accord.

Le Collège :

- approuve l'arrêté 2022/1735 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocation de base de la mission 30 vers les missions 01, 02, 03, 04, 05, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 32 ;
- approuve l'arrêté 2022/1734 du Collège de la Commission communautaire française modifiant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2022 par transfert de crédits entre allocations de base de la mission 11 ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du budget de son exécution.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Annexe 1d

Frais liés à l'Informatisation de l'Administration	21.000.00.20
--	--------------

Initial 2022	Ajustement 2022	Initial 2023
3.032.000	3.032.000	3.162.580

Proportion Budget 2022 IT administration centrale :	
Entre 1.950.000 euros et 2.050.000 euros	Personnel IT (22 ETP)
Entre 35.000 euros et 45.000 euros	Services IRISteam
Entre 370.000 euros et 400.000 euros	Licences / Maintenance Hardware / Software
Entre 30.000 euros et 40.000 euros	Petit matériel (écrans, dockings, sacs, etc.)
Entre 700.000 euros et 800.000 euros	Projets / Consultance (incl. NM)
Entre 200.000 euros et 220.000 euros	Achat durable (laptops, desktops)



Associations en transition

APPEL À PROJETS 2022

**Pour des initiatives de transition sociale-écologique et
participative**

Dans la Région de Bruxelles-Capitale

Objectif de l'appel

La Commission communautaire française souhaite soutenir des projets qui, dans le cadre de ses compétences, s'inscrivent dans une démarche de transition sociale-écologique et participative à Bruxelles.

Dans cet appel, il faut comprendre la transition dans un contexte écologique et social, il s'agit de passer d'une situation contemporaine marquée par des trajectoires insoutenables à un état d'équilibre caractérisé par l'équité et la soutenabilité vis-à-vis des générations présentes mais aussi des générations futures. Il s'agit principalement de répondre aux problématiques liées au changement climatique et à la finitude des ressources en favorisant l'autosuffisance au niveau local et le développement de modèles alternatifs adaptés aux contextes locaux et portés par les communautés.

Le réchauffement climatique aura, a déjà, des impacts importants sur la vie quotidienne. Il est non seulement nécessaire de faire en sorte de l'atténuer le plus possible mais il faut également en supporter les conséquences déjà observables.

Son impact nous oblige à repenser notre manière de vivre en adoptant un mode de vie plus local et plus résilient. Cette adaptation ne peut pas se faire uniquement dans une optique top-down, il sera nécessaire d'impliquer au maximum les citoyens dans une démarche la plus participative possible.

Cette prise de conscience doit se faire dans tous les aspects la vie quotidienne des bruxellois.e.s y compris au sein des compétences exercées par la Commission communautaire française.

Aussi, les projets soutenus dans le cadre de cet appel auront pour objectif de répondre aux besoins des bruxellois dans les matières qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française et ils intégreront dans leurs pratiques la nécessité d'opérer à Bruxelles une transition écologique.

Les projets soutenus seront ainsi autant d'expériences nécessaires et instructives sur la question de comment les associations soutenues par la Commission communautaire française pourront adapter leurs fonctionnements face aux défis de demain.

La transition sociale, écologique et participative à Bruxelles doit être menée sur des dimensions interdépendantes : **l'écologie, le social, et la participation.**

Cette année un projet facilitateur pourra également être désigné. Son rôle sera de faciliter la communication et les synergies entre les projets ainsi qu'avec les autres acteurs de la transition.

Quels projets ?

Les matières concernées par cet appel qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française

Les projets soutenus auront pour finalité d'apporter une réponse à des problématiques relevant des matières pour lesquelles la Cocof est compétente. La liste ci-dessous reprend ces matières¹

- **La promotion de la santé**
- **Les familles**
- **Les droits de l'enfance**
- **L'enseignement**
- **La formation professionnelle**
- **Les personnes handicapées**
- **L'action sociale**
- **La santé**
- **La cohésion sociale**

Quelque-soit la compétence, le projet aura un impact direct et positif sur des bruxellois.e.s

La dimension transition écologique

Les projets soutenus devront favoriser les changements en faveur d'un mode de vie plus local et plus durable. Ils contribueront à l'augmentation de la résilience, en favorisant l'autosuffisance, les productions locales et un mode de vie plus sobre.

Les projets soutenus devront tendre, dans leur pratique quotidienne vers une ou plusieurs des préoccupations suivantes :

- Réduire l'utilisation des énergies fossiles. La mobilité douce sera favorisée
- Favoriser les transformations douces, la récupération des eaux et la verdurisation des espaces
- Favoriser l'alimentation locale et durable
- Réduire la production de déchets
- Acquérir du matériel recyclé, réparer/recycler le matériel usité
- Valoriser le travail manuel et artisanal.

La dimension sociale

Les projets soutenus devront être inclusifs, ils favoriseront le lien entre tous les habitants de BXL. Une attention particulière sera donnée aux publics précarisés. En effet, il est nécessaire qu'ils soient parties prenantes de la transition mais aussi qu'ils en soient les premiers bénéficiaires.

Les projets devront favoriser au moins l'un des éléments suivants :

- Soutien d'initiatives de quartiers existantes ou non
- Inclusion de tous les bruxellois avec une mixité la plus large possible
- Conscientisation face aux enjeux de la transition. (événements, formations, ...)
- Soutien à des publics précarisés (ex : familles monoparentales, sans abris, migrants, jeunes, femmes VIF, demandeurs d'emploi,...).

¹ Des informations complémentaires sur ces matières et sur des exemples de projets qui sont soutenus par la Commission communautaire française peuvent être trouvées sur [le site de l'administration](#).

La dimension participative

Les projets soutenus devront être sensibles à la participation démocratique dans la gestion de leur projet. Les processus de réflexion, de brainstorming et de prises de décision seront les plus participatifs possibles. Cela veut dire que les bruxellois, dans leur diversité, en tant qu'expert-e-s du vécu, doivent être représentés dans les lieux de concertation des différentes étapes d'avancement des projets afin que les projets suscitent l'engouement et l'adhésion du public.

Les projets devront tendre vers les pratiques suivantes :

- Favoriser la consultation avec les habitants concernés du quartier dans lequel le projet a lieu au sujet de leurs attentes
- Multiplier les occasions de concertation avec les volontaires du quartier désirant s'impliquer dans le projet afin de valoriser l'expertise du terrain.
- Encourager les partenariats avec le maillage associatif local et les comités de quartiers pour mobiliser un maximum de personnes
- Mettre en place des processus de co-création avec les volontaires concernés.

En résumé

Pour être éligible un projet devra :

- ✓ Avoir comme objectif de répondre à un ou plusieurs besoins des bruxellois.e.s dans le cadre des compétences de la Cocof concernées par cet appel. Cette réponse sera concrète et impactera positivement des bruxellois.e.s ?
- ✓ Adopter des pratiques qui répondent à chacune des dimensions écologique, sociale et participative

Le projet facilitateur

Ce projet unique aura pour objectif, dans le respect des trois dimensions précitées :

- Le partage d'expériences entre les porteurs de projets par la réalisation d'ateliers
- La création de synergies entre les projets et avec les acteurs de la transition sociale-écologique à Bruxelles
- La dissémination des pratiques de transition dans les asbl soutenues par la Commission communautaire française

Quel soutien ?

La Commission communautaire française prévoit pour cet appel à projet un budget de 320.000 €

Les projets éligibles pourront être soutenus pour un montant maximum de 20.000 €.

Les dépenses admissibles au titre de l'intervention de la Commission communautaire française sont reprises en annexe de ce document.

A qui s'adresse cet appel à projet ?

A toute asbl éligible pour bénéficier de subsides de la Commission communautaire française.

Quels sont les critères de recevabilité des candidatures ?

Pour qu'une candidature soit recevable, elle doit se faire via le formulaire prévu. Il devra être complet et accompagné de ses annexes (le bilan et comptes de l'exercice précédent, les statuts, une attestation bancaire de l'asbl et le rapport d'activités de l'exercice précédent).

Seuls les projets ayant pour cadre la Région bruxelloise pourront être soutenus.

Seuls les projets pouvant clairement être rattachés à une ou plusieurs compétences de la Commission communautaire française reprises dans cet appel pourront être soutenus.

Les projets sélectionnés dans l'appel à projets 2021 pourront être candidats pour cet appel à projets 2022. En cas de sélection, la période de validité des pièces justificatives démarrera le 1^{er} septembre 2022 (fin de la période de subventionnement des projets en cours).

Quels sont les critères de sélection ?

Les projets seront examinés par un jury. Celui-ci sera composé par un représentant de la Ministre-Présidente de la Commission communautaire française qui jouera un rôle d'observateur, de deux représentants de l'administration, et de deux représentants de la société civile dont le rôle sera de délibérer sur le choix des projets soutenus.

Pour sélectionner les projets éligibles le jury tiendra compte des critères suivants :

- ✓ La prise en compte de la dimension sociale
- ✓ La prise en compte de la dimension écologique
- ✓ La prise en compte de la dimension participative
- ✓ La crédibilité opérationnelle
- ✓ La créativité du projet et son adaptation au contexte local

Pour chaque critère une note de 1 à 10 sera attribuée. Pour être pris en compte, les projets devront avoir pour chaque critère une note de minimum 6/10. Le classement global sera réalisé en totalisant les points de chaque projet qui auront une note globale sur 50. Les projets ayant obtenus le plus grand nombre de points seront sélectionnés par ordre décroissant jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Comment participer ?

Les formulaires de candidature sont disponibles sur le [site internet de l'administration](#)

Le formulaire et ses annexes doivent être renvoyés par mail à l'adresse suivante :
ygarrigon@spfb.brussels

Calendrier

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

01/07/2021 date limite pour la réception des candidatures

Attribution des financements, juillet 2022

Période de validité des pièces justificatives jusqu'au mois de septembre 2023 inclus.

Annexes

Frais éligibles

- A adapter/modifier en fonction des besoins pour le projet

Frais éligibles	Pièces éligibles	Informations additionnelles*
Activités et animation		
Activités (billets d'entrée, etc.)	tickets	preuves de paiements
Animation (matériel pédagogique, etc.)	factures, tickets	preuves de paiements
Location et charges		
locations permanentes	reçu ou autre preuve de paiement	preuves de paiements et bail
locations ponctuelles	facture, convention	preuves de paiements
charges (gaz, électricité,...)	facture	preuves de paiements
assurances (incendie, vol,...)	avis de paiement	preuves de paiements et contrat d'assurance
entretien	factures	preuves de paiements
Promotion et publication		
frais de réalisation	factures	preuves de paiements et contrat si existe
frais d'impression	factures	preuves de paiements et contrat si existe
frais de distribution	factures	preuves de paiements et contrat si existe
réceptions, relations publiques	factures	preuves de paiements et contrat si existe
droits d'auteur	factures	preuves de paiements
Administratif		
petit matériel (consommable) : fardes, classeurs, élastiques, trombones, Bic, ...	facture, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
fournitures et documentation (livres, cd didactiques,...)	facture, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
Fournisseur téléphone, internet, ...	facture	preuves de paiements
frais postaux	récépissé, tickets	preuves de paiements
photocopies	Tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
maintenance (photocopieur, fax,...)	factures	contrat si existe
frais de gestion (y compris pour le secrétariat social)	facture	preuves de paiements et contrat si existe
assurances	avis de paiement	preuves de paiements et contrat

<u>Frais de Déplacements (pour raison de service)</u>		
location ponctuelle	factures	preuves de paiements
carburant	factures, tickets (mentionner le libellé)	preuves de paiements
assurances, taxes	avis de paiement, extrait de rôle	preuves de paiements
transport public (tram, métro, bus et SNCB)	Tickets (mentionner le libellé)	
transport privé (véhicule personnel)	tableau de forfait KM	preuves de paiements
<u>Frais d'organisation spécifique</u>		
Logistique	factures	preuves de paiements
Catering	factures	preuves de paiements
<u>Sous-traitance, honoraires, etc.</u>		
Honoraires (avocat, comptable, notaire, ...)	note ou factures	preuves de paiements, 325.50, convention
Vacataires (hors salariés et hors bénévoles)	note ou factures	preuves de paiements, 325.50, convention
Défraiement de bénévoles	déclaration de créance détaillée et signée par le bénéficiaire et l'association (hors salariés et hors vacataires)	preuves de paiements
<u>Personnel</u>		
1. Avec secrétariat social (Hors frais de gestion)		
rémunération	comptes individuels détaillés mensuellement avec l'ONSS patronal, fiches de salaire	preuves de paiements
assurance légale	avis de paiement, factures	preuves de paiements
médecine du travail	avis de paiement, factures	preuves de paiements
vêtements de travail	factures	preuves de paiements
frais de déplacement domicile-travail	comptes individuels, fiches de salaire	preuves de paiements
2. Sans secrétariat social		
rémunération	fiches	preuves de paiements
assurance légale	avis de paiements	preuves de paiements
médecine du travail	avis de paiement, factures	preuves de paiements
vêtements de travail	factures	preuves de paiements
frais de déplacement domicile-travail	comptes individuels, fiches de salaire	preuves de paiements
<u>Frais d'investissements</u>		
achats de Matériels (limité à 15% du subside) informatique, mobilier de bureau, atelier, ...	tableau d'investissement + factures	preuves de paiements

***Remarque: une preuve de paiement est un extrait de compte, un reçu, une facture acquittée.**

Commission Communautaire française

DIRECTION DE L'ADMINISTRATRICE GENERALE

Secrétariat général

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

**Formulaire de demande de subvention dans le cadre de
l'appel à projets en transition sociale-écologique**

ANNEE 2022

A INTRODUIRE POUR LE 01 juillet 2022 AU PLUS TARD

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

Titre du projet: _____

Montant : _____

Décrivez votre projet en quelques mots :

Annexe à joindre à ce formulaire : le budget prévisionnel détaillé avec les montants par poste, le bilan et comptes de l'exercice précédent, les statuts, une attestation bancaire de l'asbl et le rapport d'activités de l'exercice précédent.

Autres sièges d'activités (si des activités dans le cadre du projet ne se déroulent pas à l'adresse principale) :

Rue et n° :

Code postal et commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel

B. RESPONSABLES DU PROJET

Nom :

Téléphone :

Courriel :

PARTIE III : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, MISSIONS, OBJECTIFS ET ACTIVITES

Qui êtes-vous ?

Quels sont les objectifs et missions poursuivis par votre asbl ? (Vous pouvez joindre une annexe)

Quelles sont les activités pratiquées en 2021 ? (Vous pouvez joindre une annexe)

1) Vos activités régulières :

2) Vos activités ponctuelles :

PARTIE IV : LE PROJET

A. LA DESCRIPTION DU PROJET (contenu, objectifs et motivation)

B. PLANNING DU DEROULEMENT DU PROJET (Durée dans le temps, lieu, dates, etc.)

C. INDICATEURS DE RÉUSSITE

En quoi le projet proposé et sa mise en œuvre répondent-ils spécifiquement aux dimensions suivantes ?

Pour chacune des dimensions quels sont les indicateurs de réussite ?

- **la dimension sociale**

- **la dimension écologique**

- **la dimension participative**

D. ESTIMATION BUDGETAIRE (coût du projet, source des différents financements)

Sources de financement du projet :

Sources de financement du projet	Type de frais sollicités	Montant
Subvention demandée à la COCOF Secteur :		
Subventions demandées à d'autres autorités publiques (Commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale,...)		
Fonds privés (fondations, dons,...)		
Autres		

- A adapter/modifier en fonction des besoins pour le projet
- Indiquer les montants pour chaque poste

Postes des dépenses	Montant €	Proposition de prise en charge par la Cocof
<u>Activités et animation</u>		
Activités (billets d'entrée, etc.)		
Animation (matériel pédagogique, etc.)		
<u>Location et charges</u>		
locations permanentes		
locations ponctuelles		
charges (gaz, électricité,...)		
assurances (incendie, vol,...)		
entretien		
<u>Promotion et publication</u>		
frais de réalisation		
frais d'impression		
frais de distribution		
réceptions, relations publiques		
droits d'auteur		
<u>Administratif</u>		
petit matériel (consommable) : fardes, classeurs, élastiques, trombones, Bic, ...		

fournitures et documentation (livres, cd didactiques,...)		
Fournisseur téléphone, internet, ...		
frais postaux		
photocopies		
maintenance (photocopieur, fax,...)		
frais de gestion (y compris pour le secrétariat social)		
assurances		
<u>Frais de Déplacements (pour raison de service)</u>		
location ponctuelle		
carburant		
assurances, taxes		
transport public (tram, métro, bus et SNCB)		
transport privé (véhicule personnel)		
<u>Frais d'organisation spécifique</u>		
Logistique		
Catering		
<u>Sous-traitance, honoraires, etc.</u>		
Honoraires (avocat, comptable, notaire, ...)		
Vacataires (hors salariés et hors bénévoles)		
Défraiement de bénévoles		
<u>Personnel</u>		
1. Avec secrétariat social (Hors frais de gestion)		
rémunération		
assurance légale		
médecine du travail		
vêtements de travail		
frais de déplacement domicile-travail		
2. Sans secrétariat social		
rémunération		
assurance légale		
médecine du travail		

vêtements de travail		
frais de déplacement domicile-travail		
<u>Frais d'investissements</u>		
achats de Matériels (limité à 15% du subside) informatique, mobilier de bureau, atelier, ...		

Montant total du soutien sollicité dans le cadre de l'appel à projet ?

Utilisation prévue du soutien octroyé dans le cadre de cet appel à projet

Bruxelles, le

NOM, Prénom :

Fonction :

Signature :

Annexe 2b

ARRÊTÉ 2022/1508 DU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE RELATIF À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 320.000,00 EUROS EN FAVEUR DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS "ASSOCIATIONS EN TRANSITION"

Le Collège de la Commission communautaire française,

Vu le règlement du 17 décembre 2021 contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 ;

Vu l'inscription à l'allocation de base 30 001 00 02.3300 du budget 2022 de la Commission communautaire française d'un crédit de 500.000,00 euros subventions de politique générale

Vu l'avis de l'Inspecteur des finances, donnée le 25-08-2022 ;

Vu l'accord de la Membre du Collège chargée du budget, donné le **08 SEP 2022** ;

Considérant que la Commission communautaire française a lancé un appel à projets intitulé « Associations en transition » le 13 juin 2022 ;

Considérant que cet appel à projets a pour ambition de soutenir des projets qui, dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, s'inscrivent dans une démarche de transition sociale-écologique et participative à Bruxelles.

Que, dans le cadre de cet appel, il faut entendre par transition la capacité à répondre aux problématiques liées au changement climatique en favorisant l'autosuffisance au niveau local et le développement de modèles alternatifs adaptés aux contextes locaux et portés par les communautés.

Que la transition sociale, écologique et participative à Bruxelles doit être menée sur des dimensions interdépendantes : l'écologie, le social, et la participation.

Considérant que 36 projets ont été introduits à la Commission communautaire française dans les délais impartis, soit pour le 1er juillet 2022 au plus tard ;

Considérant que le jury s'est réuni le 06 juillet 2022 pour examiner les projets au regard des critères fixés dans l'appel à projets ;

Considérant que, sur 36 projets, 21 remplissaient les critères de recevabilité des candidatures et bénéficient d'une subvention ;

Considérant que, les motifs pour lesquels les 15 projets n'ont pas été retenus sont repris dans les tableaux d'analyse annexés au présent arrêté ;

Sur la proposition de la Présidente du Collège,

Après délibération,

ARRETE :

Article 1^{er}.

Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

Art. 2.

1. Un subside de 320.000,00 euros est octroyé pour la période du 01 septembre 2022 au 30 septembre 2023 en faveur des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « associations en transition »
2. Selon la répartition figurant en annexe.
3. La dépense est imputée à l'allocation de base 30 001 00 02.3300 du budget 2022.

Référence	ASBL	Projet	Montant
AT-7.01	Fais-le toi-même	L'Extension, écosystème créatif et durable	20.000,00 €
AT-7.02	Gaffi	Femmes migrantes dans la transition écologique, sociale et culturelle	20.000,00 €
AT-7.03	Labolobo	LABOLOBO@STAYtion	20.000,00 €
AT-7.04	Ligue des familles	Caravane (presque) zéro déchet	18.000,00 €
AT-7.05	Commune Racine (Le champ du chaudron)	Le champ des possibles	20.000,00 €
AT-7.06	L'ilot	Accompagner les publics sans abri vers une autonomie alimentaire saine	20.000,00 €
AT-7.07	Rhizomes	Le Cafe Solidaire	20.000,00 €
AT-7.08	L'ouvrier	Re-Lire	18.000,00 €
AT-7.09	Kom à la maison	Des repas durables pour tous malgré la crise	18.500,00 €
AT-7.10	Le Norois	Le potager collectif du Norois – la bulle verte se déploie	17.770,00 €
AT-7.11	Nos oignons	« Sème qui peut ! » AXE Recherche-action participative	15.000,00 €
AT-7.12	Talented Youth Network (TYN)	Réalisation d'un projet de développement durable	14.000,00 €
AT-7.13	Aide alimentaire jettoise	Ateliers de cuisine chez Caba	10.000,00 €
AT-7.14	Association 21	Cap 2030 français facile	10.000,00 €
AT-7.15	Entr'Aide Marolles	Entr' Ansition	10.000,00 €
AT-7.16	Ligue des familles	Mon Biclou	10.000,00 €
AT-7.17	Musée éphémère de l'exil (MEDEX)	CAR-WASH by MedexMuseum	10.000,00 €

AT-7.18	Du non-emploi vers l'emploi (Neve)	Ensemble autour du numérique	10.000,00 €
AT-7.19	Waste organic recycling and management solutions (Worms)	Ver de quar	10.000,00 €
AT-7.20	Coulemelle	Rep'AIR LAINE - Le petit festival de création textile durable autour de la laine	8.730,00 €
AT-7.21	BePlanet	"Campagne de mobilisation et accompagnement d'une quinzaine	20.000,00 €

Art. 3.

1. La liquidation des subventions s'opérera en deux tranches.
2. La première tranche correspondant à 80 % sera liquidée sur présentation de la première déclaration de créance.
3. La seconde et dernière correspondant à 20 % sera liquidée sur présentation de la seconde déclaration de créance, d'une attestation sur l'honneur et des pièces justificatives.

Art. 4.

1. Le bénéficiaire est tenu de faire mention du soutien de la Commission communautaire française et de son logo lors des événements ainsi que dans toutes ses publications, y compris affiches, programmes et support internet. Les logos sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://ccf.brussels/qui-sommes-nous/logo-et-charte-graphique>
2. Il sera fait état du soutien de la Commission communautaire française dans tous les contacts avec les médias.
3. Un exemplaire de chaque support promotionnel sera joint aux pièces justificatives.

Art. 5.

1. Les pièces justificatives liées aux catégories de dépenses suivantes seront transmises à l'Administration, sous forme de copies de factures, au plus tard le 30 novembre 2023 ; au-delà de cette date limite, le bénéfice de la présente subvention sera définitivement perdu.
2. Les pièces justificatives éligibles sont les suivantes :

Frais éligibles	Pièces éligibles	Infos additionnelles
Activités et animation :		
- Activités (billets d'entrée, etc.)	Tickets	Preuves de paiements
- Animation (matériel pédagogique, etc.)	Factures, tickets	Preuves de paiements
- Autre	Notes & factures	Preuves de paiements
Locations et charges :		
- Locations permanentes	Reçu/autre preuve de paiement	Preuves de paiements et bail
- Locations ponctuelles	Factures, convention	Preuves de paiements
- Charges (gaz, électricité...)	Factures	Preuves de paiements
- Assurances (incendie, vol...)	Avis de paiement	Preuves de paiements, contrat d'assurance
- Entretien	Factures	Preuves de paiements
Promotion et publication :		

- Frais de réalisation	Factures	Preuves de paiements et contrat si existe
- Frais d'impression	Factures	Preuves de paiements et contrat si existe
- Frais de distribution	Factures	Preuves de paiements et contrat si existe
- Réceptions et relations publiques	Factures	Preuves de paiements et contrat si existe
- Droits d'auteur	Factures	Preuves de paiements
- Frais d'espaces publicitaires	Factures	Preuves de paiements
- Frais site web	Factures	Preuves de paiements
Frais administratifs :		
- Petit matériel (consommable) : fardes, classeurs, élastiques, trombones, Bic...	Factures, tickets (+libellé)	Preuves de paiements
- Fournitures, documentation (livres, cd didactiques...)	Factures, tickets (+libellé)	Preuves de paiements
- Téléphonie (hors investissements), fax, internet	Factures	Preuves de paiements
- Frais postaux	Récépissé, tickets	Preuves de paiements
- Photocopies	Tickets (+libellé)	Preuves de paiements
- Assurances	Avis de paiement	Preuves de paiements, contrat
- Frais de gestion (y compris pour le secrétariat social)	Factures	Preuves de paiements, contrat si existe
- Maintenance (photocopieur, fax...)	Factures	Contrat si existe
Frais de déplacement :		
- Location ponctuelle	Factures	Preuves de paiements
- Carburant	Factures, tickets (+libellé)	Preuves de paiements
- Assurances, taxes	Avis de paiement, extrait de rôle	Preuves de paiements
- Transport public (tram, métro, bus et SNCB)	Tickets (+libellé)	Preuves de paiements
- Transport privé (véhicule personnel)	Tableau de forfait KM	Preuves de paiements
Sous-traitance, honoraires, etc. :		
- Honoraires (avocat, comptable, notaire...)	Notes ou factures	Preuves de paiements, 325.50, convention
- Vacataires (hors salariés et hors bénévoles)	Notes ou factures	Preuves de paiements, 325.50, convention
- Défraiement de bénévoles	Déclaration de créance détaillée et signée par le bénéficiaire et l'association (hors salariés et hors vacataires)	Preuves de paiements
Frais de personnel avec secr.social (hors frais gestion) :		
- Rémunération	Comptes indiv. détaillés mensuellement avec l'ONSS patronal, fiches de salaire	Preuves de paiements
- Assurance légale	Avis de paiement, factures	Preuves de paiements
- Médecine du travail	Avis de paiement, factures	Preuves de paiements
- Frais de déplacement domicile-travail	Comptes individuels, fiches de salaire	Preuves de paiements
Frais de personnel sans secr.social :		
- Rémunération	Fiches	Preuves de paiements

- Assurance légale	Avis de paiement	Preuves de paiements
- Médecine du travail	Avis de paiement, factures	Preuves de paiements
- Frais de déplacement domicile-travail	Comptes individuels, fiches de salaire	Preuves de paiements
Investissements :		
- achats de Matériels (limité à 15% du subsidie) informatique, mobilier de bureau, atelier...	Tableau d'investissement + factures	Preuves de paiements
Frais d'organisation spécifique :		
- Catering	Facture - récépissé	Preuves de paiements
- Logistique	Facture - récépissé	Preuves de paiements

3. Les pièces justificatives ne pourront concerner que des dépenses effectuées au cours de la période du 01 septembre 2022 au 30 septembre 2023.
4. Toute pièce justificative originale liée à la subvention sera annotée d'une mention « COCOF ». Lorsqu'une pièce justificative est subventionnée par plusieurs pouvoirs subsidants, l'original de la pièce justificative mentionnera la ventilation du montant de la dépense entre les différents bailleurs.
5. Les pièces justificatives devront être répertoriées dans un tableau récapitulatif qui, par nature de dépenses, reprendra le numéro d'imputation au facturier, le nom du fournisseur ou du prestataire, le numéro du document et le montant. Outre le total général, le tableau indiquera également un total par rubrique de dépenses.
6. Si, après contrôle des pièces justificatives, le montant que représentent les pièces justificatives acceptées est inférieur au montant octroyé et que la subvention a déjà été liquidée, la Commission communautaire française se réserve le droit de réclamer la partie non justifiée.

Art. 6.

La Présidente du Collège est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruxelles, le **08 SEP 2022**

Par le Collège,

Barbara TRACHTE
Présidente du Collège

<p>Réservé au contrôleur des engagements</p> <p>Le</p> <p>.....</p> <p>Visa</p> <p>.....</p> <p>Pour 320.000,00 euros</p> <p>Le contrôleur des engagements</p>
--



ARRÊTÉ 2022/1508

Intitulé	ARRÊTÉ COLLECTIF SUBSIDIATION : SECTEUR POLITIQUE GÉNÉRALE
Article Budgétaire	30 001 00 02
Montant	320.000 €
Entrée en Chancellerie	24/08/2022
Visa Conseiller Juridique	Validé électroniquement par Sandrine VERMEULEN le 25-08-2022)
Visa Inspecteur des Finances	Pas de remarque.(AVIS FAVORABLE)

Signature digitale par
Jacques Warnimont
25 août 2022 17:37
Lu et approuvé

Accord du Membre du Collège chargé du budget :

<p>08 SEP. 2022</p>  <p>BARBARA TRACHTE</p>
--

Date d'expédition :

26 AOUT 2022



Bruxelles, jeudi 8 septembre 2022

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

POINT 6

Projet d'arrêté 2022/1508 relatif à l'octroi en 2022 d'une subvention de 320.000,00 euros en faveur des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Associations en transition » (COCOF-BT-18.24950)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/1508 relatif à l'octroi d'une subvention de 320.000,00 euros pour la période du 01 septembre 2022 au 30 septembre 2023 en faveur des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets "Associations en transition";

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 30 001 00 02.3300 du budget 2022.

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Chancellerie du Gouvernement francophone bruxellois

Annexe 3
Subventions de politique générale et transition sociale-écologique – Projets désignés et soutenus

ASBL	Projet	Montant
CVB	Mémoire sur l'immigration marocaine	1.700,00 €
Plateforme-francophone du volontariat	Formations	10.000,00 €
Actions@Village	Soirée « perspective »	7.500,00 €
Arts et Publics Asbl	Événement Festif	8.000,00 €
Maelstrom	Chants de la transition / 2 ^e mouvement	5.000,00 €
Tricoterie	Événement Festif	8.000,00 €
Guide social	La campagne j'aime mon métier	15.000,00 €
Nos Oignons	Sème qui peut	8.000,00 €
Viva for life	Viva for live	60.000,00 €
Asblissimo	Salon et congrès pour les responsables d'ASBL en Belgique francophone	15.000,00 €
Brussels Studies institute- BSI	Brussels Academy	15.000,00 €
Urban Passion	Forum 2022 Ville et Santé	6.000,00 €
Vivre Comme Avant	Diffusion/comm' service assoc. + Mat. de bureau/accueil	10.372,97 €
FRAJE	40 ans de FRAJE – event 22 sept.	5.000,00 €
Pink Ribbon	Ruban action lutte contre le cancer du sein	1.000,00 €
Total projet		175.572,97 €
Appel à projet association en transition		320.000,00 €
TOTAL		495.572,97 €
Budget annuel dispo		500.000,00 €
RESTE		4.427,03 €

Annexe 4
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale – Projets soutenus

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	2BOUTS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	28269,59
2022	ABORDAGE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	59637,52
2022	ABORDAGE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	59637,52
2022	ABORDAGE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	3686,35
2022	ABORDAGE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	3686,35
2022	ABRACADABUS		1800,0
2022	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION (CENTRE D')	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	16961,75
2022	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAEERBEEK	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRÈRE (CENTRE D')	action hors priorité cohésion sociale	3000,0
2022	ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRÈRE (CENTRE D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	79896,5
2022	ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL COOPÉRATION		3262,5
2022	AFRICA SUB SAHARA		0,0
2022	AFRICA SUB SAHARA	Action hors priorité cohésion sociale	11307,84
2022	AFRICA SUB SAHARA	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	11307,84
2022	AGENCE ALTER	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	AGES ET TRANSMISSIONS		2700,0
2022	AGES ET TRANSMISSIONS		3000,0
2022	AGES ET TRANSMISSIONS		1700,0
2022	AGISSONS ENSEMBLE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	ALABEL		20000,0
2022	A-LEM TRAIT D'UNION		6000,0
2022	AL MALAK (CENTRE CULTUREL)		12000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	34632,51
2022	AMIS D'ALADDIN (LES)		3450,16
2022	AMIS D'ALADDIN (LES)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	53992,55
2022	AMIS DE L'ÉTINCELLE		15000,0
2022	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)		5668,0
2022	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)		13489,74
2022	AMIS DU CONGO SOLIDARITÉ (LES)		15000,0
2022	AMITIÉS BELGO-ALGÉRIENNES (LES)		6000,0
2022	AMO ALHAMBRA ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	29011,24
2022	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	22135,91
2022	AMORCE (L')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	12438,62
2022	ANDERLECHT (COMMUNE D')		165068,0
2022	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS		15000,0
2022	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	28269,59
2022	ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	28269,59
2022	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	67960,09
2022	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	67960,09
2022	APPRENTI-SAGE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	22615,67
2022	APPRENTI-SAGE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	22615,67
2022	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	24877,24
2022	ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASS	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	24877,24
2022	ARTFUSION		9000,0
2022	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	36836,09
2022	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	36836,09
2022	ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE		19000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	ARTICULE ASBL	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	15000,0
2022	ARTS ET PUBLICS		4844,0
2022	ARTS ET PUBLICS		15000,0
2022	ARTS ET PUBLICS		15000,0
2022	ASSOCIATION LES DUNES POUR DÉVELOPPEMENT, ÉDUCATION ET CULTURE		5000,0
2022	ATELIER DES PETITS PAS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	62874,04
2022	ATELIER DES PETITS PAS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	62874,04
2022	ATELIERS DU SOLEIL		6534,0
2022	ATELIERS DU SOLEIL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	30531,16
2022	ATELIERS DU SOLEIL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	30531,16
2022	ATELIERS DU SOLEIL		4500,0
2022	ATELIERS POPULAIRES (LES)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	48623,69
2022	ATOUT PROJET	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	21484,89
2022	ATOUT PROJET		7615,62
2022	ATOUTS JEUNES AMO	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	12463,97
2022	ATOUTS JEUNES AMO		3800,0
2022	AVENIR ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33923,51
2022	AVENIR ASBL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	33923,51
2022	BAKAYARO CHANNEL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	10588,02
2022	BAPA BXL		76720,0
2022	BAPA BXL		1902470,0
2022	BARRICADE (LA)		9450,0
2022	BARRICADE (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	BARRICADE (LA)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	BARRICADE (LA)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	45231,34
2022	BAZAR (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	50885,26
2022	BAZAR (LE)	Action hors priorité cohésion sociale	5000,0
2022	BELAFRIKA MEDIA		10890,25
2022	BELGIK MOJAIK		15000,0
2022	BELGIK MOJAIK		18000,0
2022	BELGIK MOJAIK		1178,0
2022	BELGIQUE DJIBOUTI		10000,0
2022	BELGIQUE DJIBOUTI	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	20354,1
2022	BELGO-MOLDAVE NOROC (ASSOCIATION)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	17245,11
2022	BOUILLON DE CULTURES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	65027,8
2022	BOUILLON DE CULTURES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	65027,8
2022	BOUILLON DE CULTURES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	65027,8
2022	BOUILLON DE CULTURES		10000,0
2022	BOUILLON DE CULTURES		13855,91
2022	BROCOLI THÉÂTRE		3000,0
2022	BROCOLI THÉÂTRE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	36185,07
2022	BROCOLI THÉÂTRE		7309,2
2022	BROCOLI THÉÂTRE		5035,0
2022	BRUEGEL CENTRE CULTUREL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	BRUXELLES ACCUEIL	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	40975,21
2022	BRUXELLES ACCUEIL		12500,0
2022	BRUXELLES ENSEIGNEMENT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	104597,48
2022	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE		9870,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	118732,27
2022	BRUXELLES LAÏQUE, LA RÉGIONALE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	118732,27
2022	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)		15000,0
2022	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)		9928,05
2022	BRUXELLES NORD – MAISON DE LA CRÉATION (CENTRE CULTUREL)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	19788,71
2022	BRUXELLES-VILLE (COMMUNE DE)		191527,0
2022	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)		20681,58
2022	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)		266823,26
2022	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)		4133,43
2022	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)		207213,88
2022	BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE (CENTRE)		170000,0
2022	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	33307,84
2022	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	33307,84
2022	BUREAU D'ACCUEIL ET DE DÉFENSE DES JEUNES – SERVICE DROITS DES JEUNES DE BRUXELLES BADJ		17000,0
2022	CACTUS (LE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	62193,09
2022	CAIRN	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	72639,27
2022	CAIRN		3840,0
2022	CAIRN		4800,0
2022	CALAME		12000,0
2022	CALAME		15000,0
2022	CALAME	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	19788,71
2022	CALAME		19467,0
2022	CAMELEON BAVARD (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	31329,56

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	CAMELEON BAVARD (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	CATI – CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	13569,4
2022	CEMOME	Action hors priorité cohésion sociale	5000,0
2022	CEMOME	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	16961,75
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL		15000,0
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL		151397,27
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	11307,84
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL		10000,0
2022	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL		12000,0
2022	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE		3000,0
2022	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE		113795,33
2022	CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	14700,19
2022	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES		10000,0
2022	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES		8100,0
2022	CENTRE SOCIO-CULTUREL ALEVI DE BRUXELLES		15000,0
2022	CHANGE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	19788,71
2022	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	15830,97
2022	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	15830,97
2022	CHÔM'HIER – AID (LA) ASBL		25000,0
2022	CINEDIT		10000,0
2022	CINEMAMED	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	20354,1
2022	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL)(LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	36185,07

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	CITE JOYEUSE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	14160,31
2022	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE ASBL		10000,0
2022	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE		15000,0
2022	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	14589,05
2022	CLUB DES PETITS DÉBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	Action hors priorité cohésion sociale	10000,0
2022	COHÉSION	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	13569,4
2022	COHÉSION SOCIALE DE BERCHEM-ST-AGATHE		15000,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		4732,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	93398,76
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		12000,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		10000,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		11000,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		3020,0
2022	COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	3196,73
2022	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	Coordination	12733,75
2022	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	12733,75
2022	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	12733,75
2022	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE	Coordination	48483,47
2022	COHÉSION SOCIALE IXELLOISE		85482,71
2022	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	90462,68
2022	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	31096,55
2022	COLOMBIER – CENTRE D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE ET D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL		9991,75
2022	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES		2500,0
2022	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES	Action hors priorité cohésion sociale	5000,0
2022	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES		10000,0
2022	COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES		7000,0
2022	COMME UN LUNDI		21780,5
2022	COMME UN LUNDI		7964,0
2022	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	29845,03
2022	COMMUNAUTAIRE MARITIME (CENTRE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	29845,03
2022	CONVIVIALITÉS		47000,0
2022	CONVIVIALITÉS		70000,0
2022	CONVIVIALITÉS		69954,0
2022	CONVIVIALITÉS		1261852,41
2022	CONVIVIALITÉS	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	90462,68
2022	CONVIVIALITÉS	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	90462,68
2022	COORDINATION DES ÉCOLES DE DEVOIRS DE BRUXELLES		77263,13
2022	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	54277,61
2022	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	54277,61
2022	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS		255297,35
2022	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS	P3.B – Citoyenneté interculturelle – Modules d'initiation à la citoyenneté	29400,37
2022	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ÉTRANGERS		45000,0
2022	COULEURS JEUNES ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	73500,93

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	COULEURS JEUNES ASBL		3031,0
2022	CRÉACTIONS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	40530,32
2022	CRÉACTIONS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	40530,32
2022	CRÉACTIONS		5000,0
2022	CULTURES & ELLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	CULTURES ET SANTÉ	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	22615,67
2022	CULTURES ET SANTÉ	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	22615,67
2022	CULTURES ET SANTÉ	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	12438,62
2022	DAKIRA	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	18205,61
2022	DARNA	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	31118,36
2022	DECLIK	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16396,36
2022	DÉMOCRATIE PLUS		2000,0
2022	DÉMOCRATIE PLUS	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	22615,67
2022	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)		189246,58
2022	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	80495,54
2022	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	80495,54
2022	DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAEERBEEKOIS (CENTRE DE)		6189,0
2022	DHAMEER OF JEUNS		14500,0
2022	DON BOSCO – TÉLÉ SERVICE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	DOUBLE SENS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	39577,42
2022	DOUCHEFLUX		9000,0
2022	DOUZEROME		2500,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	DOUZEROME	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	24877,24
2022	DOUZEROME	Action hors priorité cohésion sociale	2500,0
2022	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	56539,18
2022	DROIT DES ÉTRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)		3254,28
2022	DUO FOR A JOB ASBL		16000,0
2022	DYNAMO	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	113078,35
2022	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	24877,24
2022	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	34051,05
2022	ÉCOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	20449,35
2022	ÉCOLE DE DEVOIRS DE NEDER-OVER-HEEMBEEK		15000,0
2022	ÉCOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT-GILLOISE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	16961,75
2022	ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE (SERVICE D')		9402,0
2022	ÉDUCATION, LA CULTURE ET LE DIALOGUE (ASSOCIATION POUR L')	Action hors priorité cohésion sociale	6000,0
2022	ELIF DANISMA		8500,0
2022	ENFANT CACHE (ASSOCIATION BELGE L')		5000,0
2022	ENSEIGNEMENT DE PROMOTION ET DE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BXL ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BXL (EPFC – ULB)		6000,0
2022	ENSEMBLE P@UR 1060	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	15745,03
2022	ENSEMBLE P@UR 1060	Action hors priorité cohésion sociale	3959,0
2022	ENSEMBLE P@UR 1060	Coordination	72866,56
2022	ENSEMBLE P@UR 1060	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	40794,03
2022	ENTRAIDE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	14926,34

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	ENTRAIDE BRUXELLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	50885,26
2022	ENTRAIDE BRUXELLES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	50885,26
2022	ENTRAIDE BRUXELLES		163271,56
2022	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	74631,71
2022	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	74631,71
2022	ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')		5000,0
2022	ENTR'AIDE DES MAROLLES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	24877,24
2022	ENTR'AIDE DES MAROLLES		4302,5
2022	ENTR'AIDE DES MAROLLES		89057,21
2022	ENTRAIDE ET CULTURE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45862,32
2022	ENTRAIDE ET CULTURE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45862,32
2022	ENTRAIDE ET CULTURE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	22615,67
2022	ENTRAIDE ET CULTURE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	22615,67
2022	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')		4500,0
2022	ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ASSOCIATION BRUXELLOISE D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	63981,18
2022	ESPACE CRE-ACTION (LA ROSERAIE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	23746,45
2022	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT		16000,0
2022	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT		15000,0
2022	ESPACE CULTURES ET DÉVELOPPEMENT		10000,0
2022	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	ESPACE IXELLOIS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	22652,99
2022	ESPACE P	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	ESPACE POPULAIRE D'ÉDUCATION ET D'EXPRESSION (EPEE)		15000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	ESPERLUETE (L')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	51639,13
2022	ESPERLUETE (L')	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	51639,13
2022	ETTERBEEK (COMMUNE D')		106335,0
2022	EUREKA ! AIDE ET SOUTIEN	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	12438,62
2022	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')		15955,33
2022	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')		2395,45
2022	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	96595,49
2022	EVERE – L'ENTRELA (CENTRE CULTUREL D')	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	96595,49
2022	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	39577,42
2022	EYAD – LA MAISON DE TURQUIE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	39577,42
2022	FACTUM LAB		16000,0
2022	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)		7300,0
2022	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	Action hors priorité cohésion sociale	3500,0
2022	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ (CENTRE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	FEMININ D'ÉDUCATION PERMANENTE (CENTRE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	14700,19
2022	FEMMES ACTIVES DU MONDE	Action hors priorité cohésion sociale	3000,0
2022	FEMMES ACTIVES DU MONDE		14000,0
2022	FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	19225,82
2022	FIGUIER (LE) – SERVICE D' ACTIONS SOCIALES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	92332,96
2022	FIGUIER (LE) – SERVICE D' ACTIONS SOCIALES	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	92332,96
2022	FOIRE DU LIVRE		10000,0
2022	FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	28185,91

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	FOOTBALL-ÉTUDES-FAMILLES-ANDERLECHT		16802,31
2022	FOREST (COMMUNE DE)		154915,0
2022	FOREST QUARTIERS SANTÉ		2275,0
2022	FOREST QUARTIERS SANTÉ		9644,5
2022	FORMATION INSERTION JEUNES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	20996,39
2022	FORMATION INSERTION JEUNES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	31661,94
2022	FORMOSA	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	16961,75
2022	FORUM KOEKELBERGEOIS		8978,4
2022	FORUM KOEKELBERGEOIS	Coordination	4765,12
2022	FORUM KOEKELBERGEOIS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	40655,06
2022	FORUM KOEKELBERGEOIS	Coordination	24022,37
2022	FOYER DES JEUNES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	14532,84
2022	FOYER DES JEUNES	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	14532,84
2022	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	GERBE AMO	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16944,92
2022	GOUTTE D'HUILE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45520,37
2022	GOUTTE D'HUILE		10000,0
2022	GRAPHOUI (ATELIER)		15000,0
2022	GRAPHOUI (ATELIER)		7500,0
2022	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES		10000,0
2022	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	54938,51
2022	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	54938,51
2022	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN		3000,0
2022	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	56539,18
2022	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	32146,46

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	16961,75
2022	HABITAT ET RÉNOVATION		5144,12
2022	HAPTIQUE		5000,0
2022	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	Coordination	67344,94
2022	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	Coordination	7996,11
2022	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE		338417,42
2022	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	147064,33
2022	HARMONISATION SOCIALE SCHAEERBEEKOISE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	147064,33
2022	HELLÉNIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES (CENTRE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	14134,79
2022	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)		3000,0
2022	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	18205,61
2022	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	16961,75
2022	INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	28079,83
2022	INFOR JEUNES LAEKEN	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	20354,1
2022	INFOR JEUNES LAEKEN		17100,0
2022	INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES (CENTRE D')	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	8480,88
2022	INSER'ACTION	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	INSER'ACTION	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	INSER'ACTION		6227,0
2022	INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ÉCHANGE (ASSOCIATION D')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	INSTITUT DE LA VIE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	33923,51
2022	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	45231,34
2022	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	P3.B – Citoyenneté interculturelle – Modules d'initiation à la citoyenneté	45231,34
2022	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES		2460,0
2022	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	Action hors priorité cohésion sociale	3500,0
2022	INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION (CENTRE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	67847,01
2022	INTERPOLE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	30964,14
2022	INTERPOLE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	30964,14
2022	INTERPOLE		9000,0
2022	INTERPOLE		6529,94
2022	ISTUDIO – IS ASBL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	22615,67
2022	IXELLES (COMMUNE D') EMPLOI		58219,0
2022	IXELLES JEUNES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	42969,77
2022	JACQUES FRANCK (CENTRE CULTUREL)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	22615,67
2022	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	27620,52
2022	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	27620,52
2022	JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	84782,76
2022	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)		8819,0
2022	JEUNES D'ANDERLECHT (CENTRE DE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	61998,53
2022	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)		2347,75
2022	JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FÉDÉRATION DES CENTRES DE)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	12463,97
2022	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)		8585,0
2022	JEUNES MAROCAINS (ASSOCIATION DES)		8000,0
2022	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	Coordination	14647,04
2022	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	Coordination	101559,06
2022	JEUNESSE ET ESPOIR		9000,0
2022	JEUNESSE ET ESPOIR		7000,0
2022	JEUNESSE MOLENBEEKOISE FRANCOPHONE(ASSOCIATION DE LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	14532,84
2022	JOSEPH SWINNEN		10000,0
2022	JOSEPH SWINNEN	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	50188,54
2022	JOSEPH SWINNEN	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	50188,54
2022	KAIOS ASBL		5000,0
2022	KIDS & FAMILY		30000,0
2022	KIDS & FAMILY		15000,0
2022	KIDS & FAMILY		8668,21
2022	KONITZA	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	11307,84
2022	LA CHAMBRE DE L'ART ET DE LA CULTURE EURO-MÉDITERRANÉENNE		100000,0
2022	LA CHAMBRE DE L'ART ET DE LA CULTURE EURO-MÉDITERRANÉENNE		20000,0
2022	LE PRINTEMPS DE LA TULIPE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	35975,12
2022	LES AMBASSADEURS D'EXPRESSION CITOYENNE		12500,0
2022	LES ÉRUDITS		15000,0
2022	LES VOYAGEURS SANS BAGAGES		10000,0
2022	LIBRE EXAMEN (CENTRE RÉGIONAL DU)		4560,0
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	24877,24
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	24025,95

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	22615,67
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	54277,61
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	47768,18
2022	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	26008,02
2022	LIGUE DES FAMILLES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	25000,0
2022	L'INTERSTICE ASBL		14000,0
2022	LIRE ET ÉCRIRE		9498,05
2022	LIRE ET ÉCRIRE		945728,79
2022	LIRE ET ÉCRIRE		46548,0
2022	Magma		8548,8
2022	MAISON DE LA FAMILLE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	25442,63
2022	MAISON DE LA FAMILLE – WILLY PEERS		8500,0
2022	MAISON DE LA FAMILLE – WILLY PEERS		4598,0
2022	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	22615,67
2022	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	64613,58
2022	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	64613,58
2022	MAISON DE QUARTIER D'HELMET		233775,19
2022	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE		15000,0
2022	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	58408,36
2022	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	56539,18
2022	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	56539,18
2022	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT « CLUB UNESCO »		9007,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	MAISON DES ENFANTS DE SAINT-GILLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	MAISON DES JEUNES DE FOREST		21195,41
2022	MAISON DES JEUNES DE FOREST	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	43915,11
2022	MAISON DES JEUNES DE FOREST	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	43915,11
2022	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	22615,67
2022	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	47492,91
2022	MAISON EN COULEURS (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	87927,46
2022	MAISON EN COULEURS (LA)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	87927,46
2022	MAISON EN PLUS		1800,0
2022	MAISON EN PLUS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	52879,96
2022	MAÎTRE MOT		65308,62
2022	MAÎTRE MOT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	66716,23
2022	MAÎTRE MOT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	66716,23
2022	MANGUIER EN FLEURS (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	67847,01
2022	MANGUIER EN FLEURS (LE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	67847,01
2022	MarBel		2500,0
2022	MARHABAN		2500,0
2022	MARHABAN		2500,0
2022	MATISSA	Action hors priorité cohésion sociale	4000,0
2022	MEDINA SPORT FOREST		2099,25
2022	MEDINA SPORT FOREST		10000,0
2022	MEDINA SPORT FOREST	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	11307,84
2022	MEDINA SPORT FOREST		6000,0
2022	MÉMOIRE DE LA SHOAH (ASSOCIATION POUR LA)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	MENTOR JEUNES		23000,0
2022	MENTOR JEUNES	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	56539,18
2022	MES-TISSAGES		4000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	MES-TISSAGES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	MES-TISSAGES		5000,0
2022	MEUTES (LES)		18000,0
2022	MINI-ANNEESSENS	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	16961,75
2022	MINI-ANNEESSENS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	16961,75
2022	MISSION LOCALE DE MOLENBEEKASBL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	14009,34
2022	MJ CAMERA QUARTIER	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	MOLENBEEK (COMMUNE DE)		269215,0
2022	MOLENBEEK FORMATION		6072,73
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	79154,85
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE		20438,91
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE		575161,18
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	Coordination	47048,51
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	436503,78
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	436503,78
2022	MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	29991,28
2022	MONDIAL SPORT ET CULTURES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	36275,42
2022	MONDIAL SPORT ET CULTURES	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	36275,42
2022	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	28269,59
2022	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	28269,59
2022	MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE		7000,0
2022	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL		10000,0
2022	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	77900,81

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	MUSEE JUIF DE BELGIQUE – JOODS MUSEUM VAN BELGIË		15000,0
2022	NIGHTHAWKS ASBL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	20000,0
2022	NOTRE COIN DE QUARTIER	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45520,37
2022	NOTRE COIN DE QUARTIER	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45520,37
2022	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	28269,59
2022	NOUVEAUX DISPARUS (LES)		10000,0
2022	NOUVEAUX DISPARUS (LES)		10000,0
2022	NOUVEAUX DISPARUS (LES)		12750,0
2022	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	45231,34
2022	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	45231,34
2022	ORANGER (L')	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	19903,39
2022	ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA RÉUSSITE ET LE DÉVELOPPEMENT		10000,0
2022	ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA RÉUSSITE ET LE DÉVELOPPEMENT		18000,0
2022	PAPRIKA		3150,0
2022	PAPY BOOOM		4500,0
2022	PAPY BOOOM		5400,0
2022	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)		4500,0
2022	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)		20000,0
2022	PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE (ASSOCIATION DE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33112,73
2022	PARTENARIAT D+ DE SCHAEARBEEK ET SAINT-JOSSE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	43164,12
2022	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL		5000,0
2022	PARTENARIAT DE CUREGHEM ASBL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	56539,18

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	PARTENARIAT MARCONI		4482,99
2022	PARTENARIAT MARCONI	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	100225,87
2022	PARTENARIAT MARCONI		222643,04
2022	PAVILLON (LE)		10000,0
2022	PAVILLON (LE)		52345,85
2022	PAVILLON (LE)		3037,28
2022	PAVILLON (LE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	67056,59
2022	PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL (CENTRE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	45231,34
2022	PIMENT (LE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	19903,39
2022	PIMENT (LE)		107610,8
2022	PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS		14823,23
2022	PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN		240000,0
2022	PORTE VERTE – ÉDUCATION		7000,0
2022	POUCES (LES) (EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33923,51
2022	POUCES (LES)(EX VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	20000,0
2022	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE (ASSOCIATION) – ADIF	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	22615,67
2022	POUR TOUS, DE PARTICIPATION, DE FORMATION, D'INFORMATION POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE (ASSOCIATION) – ADIF		6800,0
2022	PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLE		20000,0
2022	PRÉVENTION JEUNES BRUXELLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	12438,62
2022	PROGRÈS	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	18092,54
2022	PROJEUNES	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	12438,62
2022	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE		103900,08

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE		28000,0
2022	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	29845,03
2022	PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE		28000,0
2022	PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	16656,78
2022	PROXIMITÉ	Action hors priorité cohésion sociale	2500,0
2022	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	18092,54
2022	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	18092,54
2022	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	53797,85
2022	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	53797,85
2022	RAS EL HANOUT		15000,0
2022	RAS EL HANOUT		10000,0
2022	RASQUINET ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	31443,51
2022	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	28269,59
2022	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	28269,59
2022	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS		8640,0
2022	RÉSEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS		2783,99
2022	RÉZOLUTION	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	15000,0
2022	RUE (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	62403,29
2022	RUE (LA)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	62403,29
2022	RUE (LA)		10000,0
2022	RUELLE (LA)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	28269,59
2022	RUELLE (LA)		15467,0
2022	SAFA	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	56539,18

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	SAFA	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	56539,18
2022	SAINT-GILLES SPORT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33923,51
2022	SAMARCANDE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	11307,84
2022	SAMARCANDE		5593,0
2022	SAME SAME BRUSSELS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	11307,84
2022	SB OVERSEAS		9000,0
2022	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)		152041,0
2022	SCHOLA-ULB		6300,0
2022	SCHOLA-ULB	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	67847,01
2022	SCIENTOTHÈQUE (LA)		10016,0
2022	SCIENTOTHÈQUE (LA)		15000,0
2022	SCIENTOTHÈQUE (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33923,51
2022	SEMAPHORE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	29400,37
2022	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	77680,31
2022	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	77680,31
2022	SENGHOR (LE) – CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK		7500,0
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')		264697,83
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')		12000,0
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')		215221,6
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	50885,26
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	50885,26
2022	SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')		10000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	50885,26
2022	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE		10000,0
2022	SERVICE SOCIAL DES SOLIDARITÉS (SESO) ASBL		7000,0
2022	SERVICE SOCIAL JUIF	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	14700,19
2022	SERVICE SOCIAL JUIF		2400,0
2022	SESAME	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	23746,45
2022	SESAME	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	23746,45
2022	SILOE CENTRE COMÈTE		4000,0
2022	SINGA		12500,0
2022	SINGA		15000,0
2022	SMONERS	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	51142,18
2022	SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	33923,51
2022	SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	33923,51
2022	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE EN BELGIQUE (ASSOCIATION POUR LA)		10000,0
2022	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	Action hors priorité cohésion sociale	6000,0
2022	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)		10500,0
2022	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)		15000,0
2022	SOLIDARITÉ SAVOIR		12000,0
2022	SOLIDARITÉ SAVOIR	P3.B – Citoyenneté interculturelle – Modules d'initiation à la citoyenneté	17732,5
2022	SPECTACLES D'AUJOURD'HUI – Le 140		7500,0
2022	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	55842,46
2022	SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS (ASSOCIATION)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	55842,46
2022	ST-GILLES (COMMUNE DE)		252810,0
2022	ST-JOSSE (COMMUNE DE)		56500,0
2022	STUDY KIDS SUPPORT		10000,0

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	TALENTED YOUTH NETWORK		15000,0
2022	TCHAI – TEMPS D'ACCROCHE POUR ADOLESCENTS		6426,0
2022	TCHAI – TEMPS D'ACCROCHE POUR ADOLESCENTS		13500,0
2022	TEFO (CENTRE)		144717,97
2022	TEFO (CENTRE)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	70108,58
2022	TEFO (CENTRE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	70108,58
2022	THÉÂTRE ET RÉCONCILIATION	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	22615,67
2022	TRADUCTION ET D'INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	86206,55
2022	TRADUCTION ET D'INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)		25000,0
2022	TRADUCTION ET D'INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SERVICE DE)		10000,0
2022	TRAIT D'UNION		15000,0
2022	TRAPÈZE	Action hors priorité cohésion sociale	6000,0
2022	TREMPLENS ASBL	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	24877,24
2022	TROISIÈME OEIL (LE)		12000,0
2022	TROISIÈME OEIL (LE)		29000,0
2022	TROISIÈME OEIL (LE)		10000,0
2022	TROISIÈME OEIL (LE)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	13569,4
2022	ULB ENGAGÉE		6000,0
2022	ULB ENGAGÉE		15000,0
2022	ULB ENGAGÉE		16000,0
2022	ULYSSE		7000,0
2022	ULYSSE		16983,0
2022	ULYSSE	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	16961,75
2022	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	48623,69

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	48623,69
2022	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES)/ASBL		8080,0
2022	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES)/ASBL	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	27945,31
2022	UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ANDERLECHT (ANCIENNEMENT EUCLIDES)/ASBL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	27945,31
2022	UN SOIR ... UN GRAIN		4500,0
2022	UN SOIR ... UN GRAIN		5000,0
2022	URBANISA'SON ASBL		15000,0
2022	URBANISA'SON ASBL		17541,0
2022	VIA ASBL		1902470,0
2022	VIA ASBL		89000,0
2022	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	62193,09
2022	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	62193,09
2022	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	23193,73
2022	VIDEO DE BRUXELLES (CENTRE)	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	11307,84
2022	VIE FÉMININE ASBL	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	78363,3
2022	VIE FÉMININE ASBL	P4.B – Vivre ensemble – Diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité	78363,3
2022	VIE FÉMININE ASBL		12000,0
2022	VISION	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	42417,84
2022	VIVRE À WATERMAEL-BOITSFORT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	63323,88
2022	VIVRE À WATERMAEL-BOITSFORT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	63323,88
2022	VOIX DES FEMMES (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	7739,08

Année	Nom de l'asbl	Actions prioritaires	Montant octroyé
2022	VOIX DES FEMMES (LA)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	7739,08
2022	VOIX DES FEMMES (LA)	P3.A – Citoyenneté interculturelle – Service socio-juridique	12438,62
2022	VOIX DES FEMMES (LA)	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	48800,09
2022	VOIX DES FEMMES (LA)	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	48800,09
2022	WALALOU	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	65390,88
2022	WELCOME-BABELKOT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	8427,73
2022	WELCOME-BABELKOT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	8427,73
2022	WELCOME-BABELKOT	P1 – Soutien et accompagnement à la scolarité	59532,36
2022	WELCOME-BABELKOT	P2 – Apprentissage et appropriation de la langue française en tant que citoyen actif	59532,36
2022	WELCOME-BABELKOT		630,0
2022	WIELS Centre d'Art Contemporain – Centrum voor Hedendaagse Kunsten		3000,0
2022	WOLU SERVICES		14000,0
2022	ZIN TV	P4.A – Vivre ensemble – Production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle	12438,62
2022	ZIN TV		2610,22
2022	ZIN TV		490,0

Annexe 5
Associations luttant contre
le racisme dans le sport

La ministre prend très à cœur la question de l'accessibilité du sport, l'objectif poursuivi est de permettre à chaque personne de pratiquer un sport dans les meilleures conditions possibles.

Il s'agit donc, d'une part, d'agir sur la barrière que peut constituer les tarifs et, d'autre part, sur les barrières que peuvent constituer les discriminations quelles qu'elles soient.

Concernant les discriminations, l'action du Collège est multiple. Elle vise à encourager la pratique sportive des publics identifiés comme les plus impactés à Bruxelles et nécessitant une action politique spécifique :

- Les femmes, via :
 - l'axe de financement Sport et mixité de genre;
 - l'appel à projets Sport au féminin.
- Les personnes en situation de handicap :
 - via l'axe de financement Handisport, sport adapté et inclusion des personnes en situation de handicap;
 - via la collaboration avec la Ligue Handisport francophone;

- via la collaboration avec l'ASBL « Plain Pied » qui audite les infrastructures sportives soutenues par la Commission communautaire française en vue d'améliorer leur accessibilité.

– Les personnes âgées :

- via l'axe de financement Sport santé et Sport séniors.

Concernant les discriminations qui visent les personnes LGBTQIA+ ainsi que les personnes d'origines étrangères, deux actions sont en préparation avec des ASBL du secteur, tels que le prévoient les plans d'actions régionaux de lutte contre le racisme et d'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Il s'agira de proposer à des bénéficiaires des subside sport de la Commission communautaire française de remplacer 1h30 d'entraînement par 1h30 d'échanges sur ces deux thématiques avec des professionnels du secteur. L'objectif premier est d'accroître l'accessibilité du sport à tout un chacun, mais aussi d'améliorer le vivre ensemble dans la capitale, de prévenir toute forme de discrimination et d'exclusion.

Ces actions étant encore en construction à l'heure actuelle, la ministre espère pouvoir vous donner plus d'informations concernant ces projets au printemps 2023.

Annexe 6
Sport et mixité de genre – Initiatives 2022

Anderlecht Braine Black Eagles	Mixité	6.500 €
Averse	Mixité	5.000 €
BBCD SPORTS	Mixité	4.500 €
Belgian Babes football league	Mixité	6.500 €
Brussels Weightlifting School	Mixité	1.500 €
CRBB The runners	Mixité	2.700 €
Culture et Lumière	Mixité	3.000 €
Egality sport & cultuur	Mixité	5.000 €
ESOA & MC Academy	Mixité	3.000 €
FC Moreda UCCLE	Mixité	7.500 €
Itinéraire Amo	Mixité	3.138 €
Ixelles Volley Club	Mixité	5.500 €
Katal resilience	Mixité	8.000 €
Medina Forest	Mixité	6.000 €
Multi Fit – Kids Crossing	Mixité	8.000 €
Olympic Anderlecht	Mixité	4.000 €
Spartan Gym	Mixité	7.500 €
Sport and smile	Mixité	5.000 €
Taekwondo CHABEB	Mixité	3.500 €
Team Boxe Nicky	Mixité	4.000 €
Univercité Populaire d'Anderlecht	Mixité	3.500 €
Wolves Academy	Mixité	3.637 €

Annexe 7
Liste des projets soutenus – Relations internationales

Asbl	Objet	Montant Arrêté
MÉDECINS DU MONDE	Renforcement des activités psychosociales pour une meilleure résilience des communautés migrantes à Rabat et Oujda du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2022	5.000,00 €
A.M.A Jeunesse Gym	Création de la Maison de la Cohésion sociale de Qarawad et autres missions d'exploitation de partenariat. Palestine/Naplouse, Beita, Qarawad, Battir, le 11 novembre 2022	2.950,00 €
RIDHE (Réseau International des Droits Humains Europe)	Rencontres avec des exilés pour le documentaire : « Voix d'exil, voix d'espérance ». Costa Rica, novembre 2022	2.000,00 €
SEINGALT	Un projet de Création de la Maison de la Cohésion sociale de Qarawad et autres missions d'exploitation de partenariat. Palestine/Naplouse, Beita, Qarawad, Battir, du 23 novembre au 3 décembre 2022	1.700,00 €
GARANÇE	Roumanie – Autonomia soutien femmes d'UKRAINE, de mars à décembre 2022	5.000,00 €
GAMS	Senegal – Formations professionnel, de septembre à décembre 2022	5.000,00 €
LAPSUS LAZULI	Soutien aux clowns ukrainiens par les Docteurs Zinzins, de mars à décembre 2022	3.000,00 €
GAMS	Senegal – marainnage Vélingara, de mai à décembre 2022	3.000,00 €
FEDITO	Soutien aux divers partenariats : Bruxelles 2022	3.000,00 €
FEDITO	Organisation de la semaine « Drogues, Dépendances & Société : Tous Concernés ! » : Bruxelles : du 26 au 30 septembre 2022	3.000,00 €
RIDHE (Réseau International des Droits Humains Europe)	Rencontres avec des exilés pour le documentaire : « Voix d'exil, voix d'espérance ». San José, Costa Rica, du 12 au 30 juin 2022	2.000,00 €
Maak & Transmettre	Projet de coopération avec le Chili : « Le textile comme tisseur de lien ». Santiago, Chili du 15 au 31 juillet 2022	1.400,00 €
PLATERFORME HANDICAP EUROPE-AFRIQUE	Handy-Choc Festival – du 1 ^{er} au 3 décembre 2022 Congo	3.500,00 €
PLATERFORME HANDICAP EUROPE-AFRIQUE	Handy-Choc Festival – 19 novembre 2022 Bruxelles	3.000,00 €
MODUS VIVENDI – PRÉVENTION DU SIDA ET RÉDUCTION DES RISQUES DE L'USAGE DE DROGUES	Participation à la Conférence internationale NIGHTS 2022. Zurich, du 10 au 12 novembre 2022	2.000,00 €
PREFER	Colloque : « Pourquoi la guerre ? ». Bruxelles, le 7 et 8 novembre 2022	2.000,00 €
Femme d'action & bien être et santé Kasai	Participation au 10 ^{ème} Congrès international AFMED – Médecine d'ici et médecine d'ailleurs : « Prévention en médecine et en chirurgie – Formation paramédicale ». Kinshasa (RDC), du 7 au 11 novembre 2022	1.000,00 €
AMT CONCEPT	Participation au Congrès mondial d'ISTO 2022. Les Açores, du 12 au 15 octobre 2022	680,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Participation aux « rencontres nationales françaises Jeunes en errance » 2022, du 21 au 23 novembre 2022 à Lannion en Bretagne	660,00 €
FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX	Participation au Colloque de l'espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tou-te-s ». Paris, les 15 et 16 novembre 2022	345,73 €

Asbl	Objet	Montant Arrêté
BRUXELLES LAÏQUE	Le Festival des Libertés 2019. Bruxelles, du 13 au 22 octobre 2022	2.000,00 €
LA BRAISE	Accueil d'experts dans le cadre d'un colloque européen intitulé « Prendre soin de soi après une lésion cérébrale acquise : importance pour les personnes cérébrolésées et pour leurs proches ». Bruxelles, le 29 septembre 2022	2.000,00 €
Centre Benenzon Belgique	Participation au séminaire international de thérapie Benenzon axé sur deux thématiques « Le cheminement périnatal » et « Le jeu Utopique du miroir et son labyrinthe obscur ». Valence, Espagne du 10 au 13 juillet 2022	2.000,00 €
LE PONT DES ARTS	Participation au Séminaire d'échanges de pratiques des artistes en milieux de soins et au Colloque « Check up Check In ». Pantin (France) du 6 au 7 septembre 2022 – Irlande en octobre 2022	2.000,00 €
Pagayer contre le cancer du sein	Participation à des Festivals et compétitions. Lyon, Vienne, Roanne, du 1 ^{er} juin au 15 août 2022	2.000,00 €
FEDITO	Participations à des colloques et séminaires internationaux. De janvier à décembre 2022	2.000,00 €
ARBALETRIERS	Expo universelle Dubai – du 30 janvier au 7 février 2022	2.000,00 €
AIFRIS	9 ^{ème} Congrès international de l'AIFRIS : « Paroles, expériences et actions des usagers dans l'intervention sociale : rendre visible l'invisible ». Bruxelles, du 4 au 8 juillet 2022	1.900,00 €
Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	Participation aux colloques « Hybrida 2022 » et « Espace collaboratif – ETD Quart-Monde/CNRS ». Rennes, du 18 au 20 mai et Paris, du 15 au 16 novembre 2022	1.750,00 €
D.U.N.E. – DÉPANNAGES D'URGENCE DE NUIT ET ÉCHANGES	Participation au Congrès de la Fédération Addiction. Grenoble, du 18 au 20 mai 2022	1.030,00 €
CBCS	Participation au colloque de l'espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tous ». Paris, les 15-16 novembre 2022	1.000,00 €
CDCS	Accueil d'experts dans le cadre d'un cycle de conférences : « Penser les vieillesses Covid-19 en MR-S. L'emprise de la crise ». Bruxelles du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	1.000,00 €
Lapsus Lazuli	Conférence annuelle de la Fondation via des ateliers pratiques et interventions artistiques en milieu hospitalier dans la ville de Suceava	2.000,00 €

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par M. Sadik KÖKSAL

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	124
2. Désignation de la rapporteuse	124
3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	124
4. Discussion générale conjointe.....	125
5. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	131
6. Avis.....	132
7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire.....	133
8. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	138
9. Avis.....	159
10. Approbation du rapport.....	159
11. Annexes	160

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a examiné, en sa réunion du 8 novembre 2022, les projets de décret et de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022, d'une part, et le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023, d'autre part.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission décide d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

2. Désignation de la rapporteuse

Sur proposition de M. Hicham Talhi, Mme Joëlle Maison a été désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des 9 membres présents.

3. Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

L'année dernière, le ministre présentait un budget 2022 dans un contexte de sortie de crise sanitaire. Il tournait le dos à 2 années largement impactées par la Covid et l'obligation d'adapter les méthodes de formation aux circonstances du confinement et aux mesures sanitaires.

Après cette crise sanitaire, il faut affronter maintenant la crise engendrée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui s'en est suivie. Les incertitudes sont nombreuses pour les Bruxellois et les conséquences sont aujourd'hui difficilement mesurables pour le pays et la Région. Le contexte inflationniste pèse sur les citoyens, les entreprises, le secteur associatif ... et les finances publiques.

Cependant, le ministre souhaite que ce contexte incertain ne fasse pas sombrer dans des postures ou messages négatifs voire même moroses, même si les perspectives économiques sont assombries.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut poursuivre le travail de l'insertion socioprofessionnelle durable d'un maximum de Bruxellois.

Le ministre l'a toujours plaidé, la formation professionnelle est un vecteur d'insertion durable. Une politique de mise à l'emploi fructueuse ne peut se dissocier d'une vision forte de la formation professionnelle pour les chercheurs d'emploi et notamment les plus éloignés du marché du travail.

Le ministre n'a pas de commentaire à faire sur les éléments de l'ajustement budgétaire. Il s'agit d'une pure adaptation aux conséquences de l'inflation sur l'indexation des salaires des travailleurs des divers organismes financés.

Pour 2023, le Collège a continué de donner la priorité à la formation professionnelle et à l'alternance.

C'est en effet, un budget à l'Initial 2023 qui s'élève à plus de 86 millions d'euros (86.364.000 euros) consacré au développement des compétences des Bruxellois. C'est une augmentation de quasi 10 millions d'euros au regard du budget 2022, et ce dans un contexte budgétaire compliqué.

Il paraît toujours opportun au ministre de rappeler que des moyens régionaux viennent compléter le financement de la formation professionnelle des chercheurs d'emploi bruxellois. Des financements européens soutiennent également des actions additionnelles.

Pour 2023, Bruxelles Formation bénéficie d'un budget de plus de 60 millions d'euros (60.151.000 euros). C'est une augmentation de plus de 6,5 millions d'euros par rapport à 2022, soit + 12,5 %.

Cette hausse vise principalement à couvrir les frais de personnel au regard de l'indexation. Elle participe également à compenser la hausse du financement de la nouvelle programmation FSE+. Surtout, elle permet à Bruxelles Formation d'assurer ses missions premières de formation professionnelle des chercheurs d'emploi, d'atteindre les objectifs de son Plan de développement 2023 et de mettre en œuvre son nouveau contrat de gestion. Nouveau contrat de gestion dont l'approbation par le Collège devrait intervenir avant la fin de l'année pour une première année de mise en œuvre en 2023.

Dans un contexte inflationniste sans précédent, un budget supplémentaire, d'un peu moins d'un millions d'euros, est consacré au secteur de l'insertion professionnelle, partenaire privilégié pour la formation des compétences des bruxellois les plus éloignés du marché du travail, le portant à plus de 8 millions d'euros en 2023.

Le travail de réforme du dispositif des OISP a été entamé de manière collégiale et le ministre sera en mesure de proposer un nouveau cadre réglementaire et budgétaire dans le courant 2023 sur base de la concertation menée actuellement avec les différentes parties prenantes.

Il en a été discuté dans cette commission au printemps dernier, il n'y a pas de futurs travailleurs compétents sans formateurs bien formés. Il est donc primordial d'investir dans la formation des formateurs au bénéfice des stagiaires.

La formation des formateurs sera améliorée et déployée via la mise en place du nouvel organisme FORMAFORM, centre multi-partenarial dédié au développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socio-professionnelle et de la validation des compétences.

C'est un budget de plus de 500.000 euros qui sera consacré en 2023 à la formation des professionnels.

L'année 2023 sera consacrée à la première année de mise en œuvre de la Stratégie Qualification Emploi. Stratégie ambitieuse qui consacrerait les moyens pour le développement des compétences des Bruxellois, avec une vision à 2030. Inscrite dans la Stratégie Go4Brussels 2030, c'est un travail considérable qui a été porté par une multitude d'acteurs et dont l'aboutissement est proche.

Celle-ci consacrerait d'ailleurs un volet entier à la vacance d'emploi qui touche de nombreux secteurs et qui préoccupe le Collège au regard du développement économique de la Région.

Pour ce faire, un budget supplémentaire de plus de 710.000 euros permettra de créer des formations sur-mesure à la demande et en collaboration avec les secteurs professionnels qui souffrent de pénurie d'emplois, courtes et innovantes pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles attentes en termes de compétences.

Enfin, 13 millions d'euros sont octroyés pour soutenir l'EFPPME et le SFPME pour dispenser la formation en alternance. Ce sont des crédits budgétaires de plus d'1 million d'euros au regard du budget 2022.

Mais 2023 sera l'année de la réforme du dispositif francophone bruxellois de l'alternance. Cette réforme prendra corps sur base des travaux menés dans le cadre de la Commission délibérative et des recommandations qui en sont issues. Cela a été constaté, il convient de moderniser et d'optimiser le cadre actuel dans les limites des compétences du Collège. Les ambitions sont grandes puisqu'il faut veiller à en faire une filière d'excellence. Il faut rappeler que c'est un

cadre partagé avec la Région wallonne et dans un accord de coopération qui fixe des limites à toute la créativité dont pourrait faire par le Collège.

En conclusion, le budget à l'initial 2023 consacré à la Formation professionnelle traduit la volonté du Collège d'augmenter le taux d'emploi des Bruxellois en développant leurs compétences professionnelles. Le ministre l'a déjà dit et le répète, investir dans la Formation professionnelle, c'est miser sur les talents des Bruxellois et leur diversité afin de réussir Bruxelles.

4. Discussion générale conjointe

M. Mohamed Ouriaghli (président) invite les commissaires à prendre la parole pour la Mission 26 – Formation professionnelle.

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le ministre pour son exposé. Le groupe MR constate que le budget inscrit pour 2023 est supérieur à celui de 2022, tant au niveau des crédits d'engagement qu'au niveau des crédits de liquidation.

La formation professionnelle est une des politiques prioritaires de la Commission communautaire française et, à ce titre, il est nécessaire de renforcer cette politique afin de répondre au défi de la mise à l'emploi à Bruxelles. La crise énergétique que le pays traverse engendre également des défis supplémentaires auxquels il faut faire face.

Le programme 1 consacré aux budgets de support à la Politique générale, aux OISP et à la validation des compétences progresse de 1.667.000 euros. Le ministre peut-il préciser combien d'organismes d'insertion socioprofessionnelle et de missions locales bénéficient de ce financement ?

Il est également indiqué que le consortium de validation des compétences maintient son budget à 740.000 euros et garde le cap visant à atteindre progressivement l'objectif de 4.000 titres délivrés par an. À ce sujet, le ministre peut-il dire combien de titres ont été émis en 2022 et quel est le nombre total de titres émis jusqu'à aujourd'hui ? L'objectif fixé est-il atteint ?

En ce qui concerne les formations créées sur-mesure que le ministre a évoquées, quels sont les acteurs impliqués dans l'élaboration de celles-ci ? Quels sont les grands pôles formation emploi les plus impliqués ? Les formateurs seront-ils formés à FORMAFORM pour pouvoir donner ces nouvelles formations ?

De plus, quelle est la part du budget prévu pour de nouvelles formations ou le renforcement de formations en lien avec la crise énergétique et les enjeux

climatiques ? Où en est Construcity dans leur mise en place ? La députée a interrogé le ministre à plusieurs reprises sur les métiers verts.

En ce qui concerne le programme 2, l'essentiel du budget est à destination de l'EFP, à la mise en place du nouvel organisme FORMAFORM. Le groupe MR salue la mise en place de ce nouvel organisme. En effet, trop souvent, les compétences qu'enseignent les formateurs aux apprenants ne sont plus en adéquation avec la réalité de terrain. Le développement des compétences des formateurs est un élément essentiel pour garantir un niveau de professionnalisme et d'expertise élevée au sein des organismes d'orientation et de formation professionnelle. Le groupe MR sera particulièrement attentif aux résultats que produira cet organisme.

Dans le cadre de la stratégie de qualification emploi qui tient à cœur au ministre, les mesures qui la composent se limitent-elles à la création de formations sur-mesure courtes et innovantes et à la mise en place de FORMAFORM ou d'autres mesures sont-elles prévues afin de compléter cette stratégie ? Le cas échéant, selon quel calendrier et quel est le budget dédié à cette stratégie en 2023 ?

Lors de sa déclaration de politique générale de cette année, la ministre présidente a annoncé que 2023 sera l'année de la réforme de la formation en alternance pour moderniser le dispositif bruxellois francophone en vue d'en faire une filière d'excellence, comme l'évoquait le ministre. Cependant, à la lecture de l'exposé général de ce budget, le groupe MR ne voit aucune mention faite à cette réforme de la formation en alternance. Le ministre peut-il préciser les moyens qui y sont consacrés ? Quelles seront les actions concrètes réalisées en vue de transformer la formation en alternance en une filière d'excellence ? Quel est le budget pour le second bâtiment de l'EFP en 2023 et avec quels développements cette année ?

En particulier, eu égard aux recommandations de la Commission délibérative avec les citoyens consacrés à la formation en alternance au sein de cette assemblée, une intégration de moyens alloués est-elle envisagée ? Le ministre prévoit-il des moyens supplémentaires pour des garderies d'enfants afin d'aider les personnes en formation à l'EFP ? Quel est le renforcement humain que le ministre affecte au SFPME pour l'encadrement des stagiaires ? Quels moyens supplémentaires accorde-t-il à l'EFP pour recruter des prospecteurs de stages en entreprise ?

En ce qui concerne le renforcement des incitants pour les entreprises, qu'en est-il de la prime tuteur 2023 ?

De plus, concernant le revenu de formation, celui-ci allait être de trois euros par heure si la personne se forme dans un métier déclaré comme étant en pénurie. Est-ce déjà d'application ou le ministre attend-il toujours la défiscalisation de cet euro supplémentaire ?

Pour le programme 3, le ministre peut-il préciser la ventilation des moyens entre les sous-structures de Bruxelles Formation ? La députée pense, notamment, aux pôles formation emploi, au centre de formation et à la Cité des métiers. Dans l'exposé général du budget 2023, il est fait mention d'un plan de développement annuel 2023 de Bruxelles Formation. Le ministre dispose-t-il de ce plan ? Le groupe MR peut-il également le consulter ?

En ce qui concerne la Cité des langues, c'est un projet qui était annoncé depuis longtemps et qui semble tirer en longueur. De plus, aucune mention de cette Cité des langues n'est faite dans le discours de politique générale pour cette année. Le groupe MR demande où en est concrètement ce projet aujourd'hui et quelles sont les causes du retard ? Ce projet est-il toujours d'actualité ?

Le ministre annonçait sa volonté de renforcer les moyens prévus pour le service citoyens. Or, il est constaté que les budgets sont similaires d'une année à l'autre. Le ministre peut-il fournir des éclaircissements sur ce point ?

M. Sadik Köksal (DéFI) remercie le ministre pour sa présentation. Le groupe Défi se réjouit de constater que, malgré les crises extrêmement profondes que le pays traverse toujours actuellement, que ce soit la pandémie de la Covid-19, d'une part, une inflation record et la crise sociale et énergétique, d'autre part, les tendances globales en matière d'emploi en Région bruxelloise sont largement positives.

Le chômage, y compris celui des jeunes, est en baisse alors que le taux d'emploi augmente, affichant la meilleure progression des trois Régions. Le nombre d'offres d'emploi est également à des niveaux historiquement hauts. Ces grands indicateurs sont autant de signes que des stratégies payantes ont été mises en œuvre par les autorités bruxelloises singulièrement en matière de formation, de qualification et de développement des compétences. Le groupe DéFI salue les efforts du Collège à cet égard, malgré le dénigrement de certains, malgré des défis qui persistent et malgré un contexte inflationniste et de crise quasi historique. Les choses vont mieux. Ce budget reflète une volonté ferme de continuer à renforcer la Formation professionnelle à Bruxelles, et ce sur plusieurs fronts.

Le député tient également à saluer la création de formations sur-mesure courtes et innovantes visant à répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouvelles attentes en termes de compétences. 700.000 euros supplémentaires sont donc prévus à cet effet. C'est une très bonne chose lorsque l'on sait que les vacances d'emploi restent très préoccupantes dans certains secteurs. C'est d'ailleurs une des priorités de la Stratégie Qualification emploi qui sera exécutée en 2023.

Un autre axe important est l'insertion professionnelle qui se voit octroyer un budget supplémentaire de près d'un million d'euros. Ces moyens contribueront donc à aider directement les publics les plus éloignés de l'emploi, ce qui est une excellente nouvelle pour ces personnes concernées.

Ensuite, le groupe DéFI tient également à applaudir l'augmentation de la subvention au centre multipartenarial FORMAFORM dédiée au développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences. Il s'agit là d'un projet fort permettant le développement de synergies concrètes entre Bruxelles et la Wallonie et qui a vu son rôle sans cesse évoluer vers des missions de plus en plus larges pour 2023. On parle ici également d'une enveloppe supplémentaire d'un demi-million d'euros.

Enfin, 2023 marquera également le coup d'envoi de la réforme de la formation en alternance. Pour ce faire, il sera possible de s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la Commission délibérative mixte ayant permis de dégager une série de recommandations qui seront extrêmement précieuses. Le dispositif actuel sera ainsi largement modernisé et revu avec des objectifs pour pouvoir faire de l'alternance une véritable filière d'excellence. Globalement, le groupe DéFI et le député accueillent évidemment très favorablement ce budget 2023, car si la période de crise que nous traversons met les moyens publics sous tension, il est certain que la formation et le développement des compétences sont des clés essentielles en vue de remettre un maximum de Bruxellois sur le trajet de l'emploi et d'une intégration socioprofessionnelle durable.

Dans l'ensemble, ce budget 2023 en hausse de quasi 10 millions d'euros semble à la hauteur des défis auxquels l'on fait face et est à mettre en lien avec l'énergie et le volontarisme dont le ministre a toujours fait preuve dans l'exercice de ses compétences. Le ministre pourra compter sur le soutien du groupe DéFI qui votera favorablement.

M. Hicham Talhi (Ecolo) remercie le ministre pour sa présentation. Il faut reconnaître que l'on se trouve

dans une législature singulière, ponctuée de crises inédites, comme l'a rappelé le ministre dans son introduction.

En effet, hormis le premier budget, chaque budget a dû être construit en période de crise. Après deux budgets Covid, il faut analyser un budget en pleine guerre en Ukraine avec, comme conséquence, une crise inflationniste inédite couplée à la crise énergétique.

Le député commence par saluer cet exercice budgétaire périlleux qui montre l'intérêt et l'importance que le ministre accorde à la formation professionnelle comme levier essentiel de la transition énergétique, notamment avec le renforcement global de la mission 26 à hauteur de 9.753.000 euros pour atteindre un peu plus de 86 millions d'euros. Le député se permet de rappeler qu'au budget 2019, au début de la législature, la mission 26 était dotée de 69 millions d'euros, ce qui fait une augmentation de plus de 16 millions d'euros sous cette législature. Il faut le souligner, eu égard à la conjoncture exceptionnelle connue.

Une partie sera vampirisée dans les indexations de salaire et dans les coûts énergétiques supplémentaires, mais le député souligne d'emblée les 1,5 million d'euros qui seront consacrés à la rénovation des bâtiments gérés par Bruxelles formation pour réduire à l'avenir ses coûts énergétiques.

Il y a également 1,4 million d'euros dégagés pour la mise en place du centre FORMAFORM dédiés à l'insertion socioprofessionnelle et la validation des compétences.

Afin de ne pas être dans la redite de ses collègues, mais plutôt pour les compléter, le député a des questions relatives aux conclusions de la Commission délibérative que le ministre a citées dans son intervention et qui étaient consacrées à la Formation professionnelle. Dans quelle mesure certaines des 20 recommandations ont pu être traduites dans le budget 2023 de manière générale et aussi, de manière spécifique, la recommandation numéro 7 qui vise à renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenants pour améliorer l'orientation et l'accompagnement psychosocial, soutien administratif et la formation dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre les stagiaires et l'entreprise, mais également la recommandation numéro 8 qui souhaite que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation ?

Le député demande au ministre l'agenda qui est prévu pour atteindre l'objectif des 4.000 titres de validation de compétences délivrés ?

Concernant le rapport de la Cour des Comptes sur les réductions de dépenses de Bruxelles Formation, – 600.000 euros sur les dépenses d'experts et – 1,7 million d'euros relatifs à des partenariats avec le secteur public privé, le ministre peut-il préciser de manière plus explicite de quoi il s'agit ?

Le groupe Ecolo souligne que la Formation professionnelle qui est au cœur de leur engagement, est un vecteur d'émancipation, mais aussi le maillon essentiel de la transition qui permettra de traduire concrètement les engagements qui seront pris, notamment à la COP 27 qui se déroule actuellement en Égypte, via les filières de formation des métiers de la transition. N'en déplaise à certains, l'investissement dans la formation porte ses fruits et est bien plus efficace que la sanction à l'égard des chômeurs pour obtenir un taux d'emploi de 80 %, comme l'a rappelé récemment un rapport de l'ONEM.

Mme Isabelle Emmerly (PS) remercie le ministre pour sa présentation d'une mission qui est en augmentation et fort heureusement car le groupe PS sait à quel point il est impératif pour le domaine de la formation professionnelle que la correction sur l'inflation soit faite pour éviter un appauvrissement de l'ensemble du secteur.

Néanmoins, cette augmentation du budget de la mission va au-delà du correctif lié à l'inflation. La députée épingle positivement quelques augmentations et pour lesquelles elle aurait un certain nombre de questions.

Pour le programme 1, le support général à cette politique, il est noté une augmentation dans le budget qui sera alloué aux projets innovants de promotion et des mesures d'accompagnement pédagogique. C'est un des points sur lequel le groupe PS marque une nette satisfaction car une telle augmentation qui va au-delà du correctif de l'inflation est une excellente chose. Dans le cas des projets pédagogiques innovants, le ministre cible certaines thématiques à savoir : le soutien à la formation en entreprise dont la formation en alternance, à la lutte contre l'analphabétisme et l'apprentissage des langues ou encore à la réinsertion socio-professionnelle des personnes discriminées ou peu qualifiées.

Parmi ces différentes thématiques listées dans l'exposé du ministre, la députée aimerait connaître les priorités accordées à ces différentes thématiques ? Les jeunes méritent toute l'attention et que des moyens leur soient consacrés, mais il est également important d'avoir une méthode de travail pour qu'ils soient accompagnés dans les meilleures conditions matérielles possibles.

Pour la formation en alternance, les réformes que le ministre compte entreprendre seront-elles accompagnées par une amélioration des conditions de travail des jeunes ? Et en terme de revenu pour la/le jeune alternant/e plus spécifiquement ? La députée a une connaissance active dans l'horeca qui a pris un stagiaire. Cette dernière est étonnée du revenu de l'étudiant et de l'alternant. Il ne peut pas se contenter de cela et lui donne une petite enveloppe chaque mois car il mérite plus pour ses performances.

En ce qui concerne le programme 002 relatif aux classes moyennes, le groupe PS constate une augmentation de FORMAFORM. Il s'agit là aussi d'un sujet important et qui importe d'ailleurs à l'ensemble du Gouvernement du ministre car, dans le cadre de ses compétences qui versent sur l'économie, la ministre-présidente Trachte avait annoncé : « La formation des formateurs sera améliorée et déployée via la mise en place du nouvel organisme FORMAFORM. ».

C'est un point essentiel au niveau des classes moyennes. La députée a également des témoignages de certains formateurs qui expriment que la formation n'est pas toujours bonne. Quelle est la part consacrée directement à la formation des formateurs ? Quels types de formations supplémentaires auront-ils ? Y'a-t-il une quelconque modification des modalités de partenariats internes suite au nouveau budget FORMAFORM ?

Enfin, le programme 003, qui est spécifiquement dédié à Bruxelles Formation, le groupe PS constate une dotation en augmentation afin de permettre la poursuite des objectifs de la stratégie régionale GO4 Brussels ainsi que ces plans opérationnels. Le député a quelques questions sur la répartition de cette augmentation. Sur la somme, quelle partie est allouée aux salariés de Bruxelles Formation et à la stratégie régionale GO4 Brussels ainsi que ses volets opérationnels ou d'autres stratégies régionales en faveur de la formation professionnelle comme la Stratégie Qualification Emploi ?

Certains budgets n'augmentent pas. Vu le caractère inflationniste de l'économie, cela signifierait une perte de moyen pour les associations et les structures actives dans le secteur ainsi que sur les activités. Est-ce réellement cela qui se passe lorsque le ministre n'augmente pas les budgets de ces articles ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) précise que 50 opérateurs d'insertion socio-professionnels sont reconnus ainsi que 9 missions locales. En 2023, il y aura un OISP supplémentaire.

Les formations sur mesure seront données par les 4 pôles formation emploi existants et le centre de référence Horeca. Des moyens complémentaires

viennent également dans le budget régional. La difficulté de lecture en emploi et formation vient des politiques croisées et de financements multiples. Dans certains cas, il existe encore des financements européens. Il faudrait essayer de présenter un budget intégré et dépasser le cadre de la Commission communautaire française et de la Région bruxelloise pour avoir une vision plus globale.

Le groupe de travail sur le projet Construcity est toujours en cours et fonctionne. Il est mené par les partenaires mêmes de Construcity. Le ministre leur accorde les moyens budgétaires et les invite à avancer dans leur travail.

En 2023, le Collège travaillera sur la réforme de l'alternance. Le ministre a déjà indiqué que, pour réformer la formation en alternance, il faut travailler dans le cadre de l'accord de coopération avec les partenaires wallons qui ont malheureusement longtemps résisté à toute volonté de collaborer avec le Collège. Il existe maintenant un cadre de travail minimal qui a été adopté avec une évaluation des situations existantes, d'un cadastre de l'offre sur tout le territoire de la Communauté française. Dans ce cadre, le Collège va vérifier s'il est envisageable d'adopter son propre cadre réglementaire, indépendamment du cadre fixé par l'accord de coopération. Cette réforme est prévue pour 2023 avec une mise en œuvre en 2024. À partir de cette date, il sera possible de constater les impacts budgétaires, des glissements, des augmentations ou diminutions de telle ou telle ligne budgétaire.

Le projet Cité des langues est un projet qui vise d'abord à réunir une série d'opérateurs sur le territoire de Bruxelles qui dépendent d'institutions différentes (Vlaamse Gemeenschapscommissie, Commission communautaire française, Bruxelles Formation, la Région, Actiris, etc.) et de les amener à se parler, à définir ou partager leurs projets et ambitions, à définir un cadre de références commun pour essayer d'avoir une lecture la plus convergente possible des niveaux de formation linguistique. Ce travail est en cours et avance.

Dans ce cadre, Actiris dresse un bilan de compétences avec un volet linguistique pour tous les chercheurs d'emploi. Ensuite de quoi, chaque chercheur d'emploi pour lequel ce bilan aura été dressé sera invité à s'inscrire, à s'insérer dans l'offre existante actuellement et qui aura été la plus coordonnée et harmonisée possible pour améliorer ces compétences linguistiques puisque qu'il s'agit d'un des vecteurs important de l'accès à l'emploi sur le territoire de la Région bruxelloise.

Le contexte budgétaire difficile rend les ambitions du Collège moindres que celles qui ont été exposées précédemment, mais, sur le fond, les objectifs de fond

seront atteints, à savoir améliorer les compétences linguistiques des chercheurs d'emploi à travers une offre harmonisée et coordonnée entre tous les opérateurs existants sur le territoire régional.

Concernant le service citoyen, il existe des financements sur le budget régional en Cohésion sociale (400.000 euros) qui viennent également financer ce projet. Le ministre souhaiterait pouvoir multiplier ce budget, mais dans le contexte difficile actuel, il faut faire des choix. Les budgets ont été augmentés de plus de 10 %. Les premiers 10 % serviront à assurer l'indexation et le maintien du fonctionnement de tout ce qui fonctionne déjà et doit continuer à fonctionner et les quelques pourcents supplémentaires sont pour l'accroissement des actions. Il faut trouver un équilibre dans l'ensemble de ce qui est proposé.

Concernant la réflexion d'un second site de l'EFP dans le nord de Bruxelles, le financement est assuré par Beliris : un budget de 931.350 euros doit être consacré aux études préalables à l'aménagement de ce second site. Il s'agit d'un montant de 8.000.000 euros à inscrire dans un futur avenant. Ce n'est pas encore précisé pour l'instant. Un travail de collaboration avec la commune de Schaarbeek est en cours pour dégager un site partiellement communal dans lequel l'EFP pourrait venir s'inscrire.

Concernant l'écart entre l'ajusté 2022 et l'initial 2023 au budget de Bruxelles-Formation, et notamment la diminution à deux AB : un million de moins sur une AB qui représente des montants supplémentaires du plan de relance qui ne sont pas reconduits puisqu'il y avait un million pour des appels aux partenaires OISP. C'était également un montant provisoire qui sera partiellement repris par le futur Fond social européen. La diminution de 600.000 euros sur l'AB réservée aux honoraires d'experts correspond à un recours moindre à l'intérim et donc un recours plus grand à du personnel au sein de Bruxelles Formation.

Concernant la validation des compétences, l'ambition avait été fixée d'atteindre 4.000 titres. L'ambition existe toujours, mais la question est de savoir quand celle-ci sera atteinte. Il est vrai que la période de pandémie, les confinements et les bouleversements que cela a occasionnés sur toute une série d'activités professionnelles et autres a réduit le rythme de validation des compétences. Il y avait une belle progression en 2017-2018, une quasi stabilisation en 2019 (montant total 1.991), et cela a baissé en 2020 (1.137). Il y a de nouveau une croissance en termes de nombre de titres de validation des compétences depuis 2021 (1.522). Le rythme précédent n'a pas encore été retrouvé. Les ambitions de croissance de 4.000 ont fortement été bousculées par les réalités de la crise sanitaire. Le Collège espère développer un plan d'actions pour essayer d'atteindre cet objectif à l'échéance

2027. Malheureusement, le Collège n'a pas d'emprise sur tous ces éléments. Tous les opérateurs font le maximum dans le contexte dans lequel ils travaillent.

Une évaluation est en cours par Actiris sur les chercheurs d'emploi qui ont obtenu une validation des compétences pour voir dans quelle mesure celle-ci a été ou non utile ou a été ou non un instrument facilitant leur réinsertion dans l'emploi. Sur base de cette évaluation, Actiris décidera s'il y a matière à réorienter ou non le mécanisme. Le Collège cherche les moyens pour augmenter la validation des compétences dans les années à venir.

Bruxelles Formation a un plan de développement annuel. Le plan de développement annuel 2022 est publié sur le site de Bruxelles Formation.

Le plan de développement 2023 qui a été adopté en juin dernier par le comité de gestion a pour objectif d'ouvrir 29.400 places pour les chercheurs d'emploi et les travailleurs dans le courant de l'année 2023. La version finalisée sera adoptée en décembre, dès que le budget sera adopté par le Parlement. Dès que ce plan sera adopté, il sera publié sur le site au même endroit que celui de 2022.

Comme par le passé, les formations principales sont dans le domaine de la gestion, du management et de l'administration (c'est ce qui est le plus demandé), en informatique et économie numérique, dans les langues orientées métier, dans l'horeca, la construction, le transport logistique, le social santé. Après de grands thèmes comme la gestion et le numérique, ce sont les langues et les métiers en pénurie qui sont les priorités. C'est en cela que le plan d'action est bien adapté aux réalités connues. L'offre est globalement adaptée aux besoins qu'exprime les secteurs professionnels et la demande des chercheurs d'emploi.

Concernant le FORMAFORM, l'accord de coopération est adopté et est en cours d'installation. Actuellement, il n'y a qu'une offre de formation transversale. Cet accord va développer ses activités au fur et à mesure qu'il s'installe. L'offre de formation technique sera donc développée par la suite et, notamment, avec des budgets du fonds FSE+ européen. L'objectif de FORMAFORM est bien de former tous les formateurs de manière systématique dès leur entrée en fonction par une formation initiale de cinq jours et, pour ceux qui sont déjà formateurs, d'assurer au fil de leur carrière une formation en continu. Pour info, à Bruxelles formation, il existe déjà un objectif de six jours de formations par an par personne depuis 2017. Le ministre entend Madame Emmery lorsqu'elle dit que certains sont peut-être insatisfaits de la formation, mais c'est la pas plus de détails il ne peut rien faire.

Mme Isabelle Emmery (PS) explique qu'elle a notamment eu des témoignages sur le manque de professionnalisme de certains formateurs en gestion.

M. Bernard Clerfayt (ministre) en prend bonne note et fera descendre cette information afin de voir ce qu'il en est. Ce n'est pas parce qu'il y a des formations ou des cours que tout est parfait. Il peut y avoir une série de problèmes qui doivent être relayés auprès des décideurs afin de les corriger.

Il y a 94 ETP en interne à l'EFP. Il y a également des formateurs sous contrat pour quelques heures. Il y a parfois des gens qui travaillent comme indépendant à titre principal qui sont formateurs pour quelques heures. Ils sont au nombre de 490.

De manière générale, pour les différentes formations, aussi bien pour la stratégie qualification emploi que le plan d'action annuel de Bruxelles Formation, les priorités sont toujours les métiers qui recrutent, mais aussi les besoins émergents, ce que l'on pressant comme nouveaux métiers pour lequel il n'existe pas de formation, les métiers de la transition environnementale, les métiers de la transition numérique et également le linguistique. Cela reste un des grands marqueurs des demandes des professionnels en Région bruxelloise.

Concernant l'indemnité de formation, le Collège avait annoncé réserver les budgets pour porter à 3 euros pour les métiers qui recrutent l'indemnité de formation qui avait déjà été portée au début de cette législature à 2 euros. La liste définitive de ces formations dépend de l'actualisation de la liste des métiers qui recrutent. C'est une opération qui relève des compétences régionales en matière d'emploi. L'EFP et Actiris travaillent activement sur cette liste. Le ministre a pris acte également que le Gouvernement fédéral avait annoncé des mesures de défiscalisation de ces montants. Il attend plus de précisions de la mesure exacte que le fédéral mettra dans ce texte de loi. Dans la communication du fédéral, il entend des phrases qui collent avec le système wallon, mais il souhaite vérifier qu'elles collent également au système bruxellois. Pour le système wallon, c'est une prime, alors qu'à Bruxelles c'est un revenu de formation. C'est un peu différent et cela ne servirait à rien de payer une somme qui irait directement dans les poches de l'État fédéral. C'est une condition préalable à dépenser cet argent au bénéfice des personnes qui suivront des formations dans les métiers qui recrutent.

On reparlera dans le cadre de la commission plénière du 2 décembre de l'alternance et des commissions délibératives. Le Collège a bien lu les recommandations. Elles avaient déjà été élaborées avec les opérateurs. Cette commission délibérative a prévu de finir ces travaux mi-janvier. Cela permettra d'affiner

les propositions du Collège pour le compte des recommandations de la commission délibérative.

5. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Programme 001 Support général de la politique de Formation professionnelle

En ce qui concerne l'AB 01.3300, « Projets innovants, promotion et mesure d'accompagnement pédagogique », **Mme Clémentine Barzin (MR)** demande au ministre s'il a des exemples à fournir.

En ce qui concerne les formations sur mesure liées aux métiers en pénurie dans lesquels des recrutements sont possibles, la députée demande au ministre s'il a déjà identifié les métiers pour lesquels ces formations sur-mesure seront d'application à moins qu'il n'attende également la liste actualisée.

M. Bernard Clerfayt (ministre) n'est pas en mesure de préciser les projets innovants que le Collège recevra pour 2023. Pour 2022, les projets retenus sont les suivants : Un projet est en cours pour 30.000 euros à l'EFP formation HORECA académie, pour un ISP le troisième œil, un projet est également en cours sur la formation en langue néerlandaise et anglaise pour un public de personnes souffrant d'un handicap, un projet de 42.425 euros avec Infor femmes en insertion socioprofessionnelle en formation en langue étrangère, un projet avec PROFORAL pour des pratiques pédagogiques et de formation à distance et un projet avec le service jeunesse deux Uccle pour une formation Youth Start.

Le Collège choisira les secteurs qui recrutent sur base d'une évaluation au niveau régional par Actiris. Actiris est en train de réaliser cette liste et ce travail se fait conjointement et quotidiennement entre Bruxelles Formation et Actiris. Le Collège écoutera également ce qu'il recevra comme information à travers les pôles formation emploi puisque la plupart d'entre eux sont déjà orientés vers des métiers qui recrutent tels que la logistique, la construction et le secteur HORECA.

Programme 002 Classes moyennes

Mme Isabelle Emmery (PS) rappelle qu'elle avait posé une question dans son intervention générale concernant le budget de FORMAFORM. Elle demande que le ministre puisse distinguer dans l'augmentation la partie qui est consacrée directement à la formation des formateurs du reste. Quels types de

formations supplémentaires sont envisagés sur ce nouveau budget ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) n'est pas en mesure de répondre puisque FORMAFORM est en cours de constitution, de préparation de ses programmes et la part qui ira dans la structure, dans la formation n'est pas encore connue. L'accord de coopération vient d'être approuvé, les partenaires se mettent en place. Si la députée repose la question l'année prochaine, après une année ou trois quarts d'année de fonctionnement, le ministre pourra peut-être lui répondre.

Programme 003 Institut Bruxellois francophone pour la Formation professionnelle

Mme Isabelle Emmery (PS) revient sur sa question concernant l'augmentation de la dotation. Une partie est affectée à l'augmentation des salaires et le solde à la réalisation des missions. L'augmentation de salaire va être réalisée. La députée demande si le solde de la dotation sera suffisant pour poursuivre les objectifs de Go 4 Brussels et de ses déclinaisons.

Mme Clémentine Barzin (MR) s'interroge également sur l'augmentation budgétaire et sur la répartition du budget au sein de Bruxelles Formation. Elle pense à la Cité des métiers, à chacun des pôles Formation emploi, aux centres de formation. Comment ces millions sont-ils répartis entre les centres ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) répond à Madame Emmery que cela ne sera pas suffisant pour réaliser toutes les ambitions. Ce sera toujours cette réponse-là dans tous les budgets. En effet, il faut toujours ajuster ses ambitions aux moyens disponibles et veiller à les partager de manière équitable entre toutes les priorités que la Région veut porter. Si le ministre avait quelques millions supplémentaires, ils seraient utilement dépensés pour atteindre plus de résultats, pour toucher plus de gens, pour améliorer telle ou telle formation. Ce ne sera jamais suffisant. Est-ce que c'est adapté à un équilibre dans toutes les priorités qu'il faut développer ? Un bon usage des deniers publics est-il fait et est-il mis là où c'est vraiment essentiel ? Ce sont là les questions qu'il faut se poser.

Pour faire face à toutes les missions, Bruxelles Formation et son comité de gestion transmettent au Collège leur demande budgétaire. Notamment, parce qu'ils ont l'obligation de payer les salaires indexés et que les charges augmentent, mais ils ont également des demandes pour améliorer leurs formations ou leurs projets dans tel ou tel domaine. Ils ont adressé une demande au Collège pour un peu plus de 7.100.000 euros supplémentaires. Ensuite, le conclave budgétaire de la Commission commu-

nautaire française a amené à ce que le ministre puisse leur garantir près de 6.700.000 euros. Avec ce montant supplémentaire, 3.300.000 euros couvre l'indexation des salaires, 528.000 euros sont prévus pour la barémisation des évolutions de carrière, 161.000 euros pour les échelles de traitement du personnel qui avance dans sa carrière, 32.000 euros pour les pensions statutaires, 20.000 euros pour le service social, 97.000 euros pour les détachements en cabinets et autres, 42.000 euros pour l'instance bassin qui coordonne les formations en Commission communautaire française et 111.000 euros pour différentes hypothèses en matière d'adaptation du temps de travail, du coût salarial et autres. Cela fait donc un inéluctable de 4.300.000 euros qui finance au sens large toutes les évolutions de rémunération du personnel et les obligations de rémunération du personnel.

Un budget de 1.183.000 euros est affecté à la mise en œuvre du plan d'action annuel 2023, notamment des besoins en ressources humaines des centres et des services déployés dans ce cadre-là. 1.000.005 euros est consacré au projet plage, à savoir la mise aux normes environnementales des bâtiments de Bruxelles Formation qui est aussi une obligation à laquelle le Collège doit satisfaire.

Le budget total est d'environ 6.700.000 euros, 6.800.000 euros dont le ministre parlait.

Si les députés veulent des détails plus précis, le ministre les invite à lui adresser une question écrite.

Mme Clémentine Barzin (MR) estime que c'est le moment ou jamais de poser ce genre de questions, mais si le ministre n'a pas les chiffres précis, les députés passeront par des questions écrites. Il était néanmoins intéressant de voir le détail ici sur le plan d'action, notamment du projet plage. Il est quand même intéressant de savoir aujourd'hui à combien se chiffre la gestion des différentes sous-structures. Quid de l'impact budgétaire lorsqu'il y a des événements comme la crise inflationniste sur les structures existantes ?

M. Bernard Clerfayt (ministre) explique qu'avec les chiffres globaux, il peut démontrer que l'augmentation des crédits dépasse un peu les besoins pour financer l'indexation de tous les salaires, les rémunérations et les barémisations. Il existe également des moyens supplémentaires pour le plan d'actions. Si la députée veut connaître le montant précis qui, dans le budget de Bruxelles Formation (PFE), finance les activités des pôles formation emploi, le ministre lui suggère de poser une question écrite afin qu'il puisse répondre avec des tableaux précis PFE par PFE. Il faut savoir que, dans certains cas, du personnel est mis à disposition. Dans d'autres cas, il s'agit d'une dotation ou d'un subside en moyens de fonctionnement. Le PFE reçoit des moyens de différentes sources. Il

en reçoit de Bruxelles Formation sous forme de personnel mis à disposition, il reçoit du personnel ou des transferts financiers d'Actiris qui sont inscrits au budget d'Actiris. Il y a également les moyens propres du secteur professionnel et du fonds de formation du secteur. Il faudra alors examiner PFE par PFE et l'intervention des partenaires n'est pas la même partout.

Mme Isabelle Emmery (PS) demande au ministre s'il n'y a pas moyen d'annexer cette information au rapport du budget plutôt que de poser une question écrite.

M. Bernard Clerfayt (ministre) ne veut pas retarder les travaux budgétaires à l'exercice de collationner des informations qui ne sont pas disponibles tout de suite. Toutefois, si elles sont disponibles, il est prêt à les transmettre tout de suite. Avec une question écrite, le Collège a plus de temps pour aller collationner les informations et les présenter de manière intelligible et compréhensible. Le ministre peut transmettre les budgets des ASBL. De la même manière, dans le budget des ASBL PFE, s'il y a du personnel mis à disposition financé par Bruxelles formation, il n'apparaîtra pas.

Le ministre a bien conscience que le montage est complexe. Il réitère sa demande de poser une question écrite précise sur les moyens mis à disposition par Bruxelles formation pour tel ou tel PFE ou le ministre peut transmettre les comptes qui sont publics de chacune des ASBL sous-jacentes.

Mme Clémentine Barzin (MR) trouve pertinente l'idée de Madame Emmery. Elle espère que la directrice de Bruxelles Formation et le cabinet du ministre sont quand même au courant de la répartition. C'est fondamental lorsque l'on traite des budgets d'autant de structures. Des premiers chiffres doivent en tout cas être disponibles assez rapidement, sans effectivement entrer dans des demandes aux différents secteurs associés à l'un ou l'autre pôle formation emploi.

M. Bernard Clerfayt (ministre) propose de demander à Mme Olivia P'Tito de joindre au rapport une liste du nombre d'ETP détachés dans chaque PFE. Le Collège pourra même y joindre l'organigramme fonctionnel, ainsi que pour la Cité des métiers (annexes 1 et 2).

Si les députés le souhaitent, le Collège peut également transmettre les budgets des ASBL, mais il faudra interpréter ces chiffres de manière pertinente (annexe 3).

6. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne

les compétences propres du ministre Bernard Clerfayt au sein de la commission pour les projets de décret contentant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 1 voix contre.

7. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Depuis 2020, les budgets successifs ont été dominés par la gestion de la crise sanitaire. Que ce soit l'aide aux personnes en situation de handicap, l'enseignement, le transport scolaire, la petite enfance, la culture, aucun des secteurs de la Commission communautaire française dont le ministre a la charge n'aura été épargné.

Après l'urgence, il a fallu consolider, renforcer les mesures prises en soutien des secteurs les plus durement touchés dont la crise a démontré, une fois encore, à quel point ils étaient essentiels.

Las, après la crise sanitaire, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise énergétique et une inflation galopante consécutives à la guerre en Ukraine.

Cet enchaînement de crises met à rude épreuve la population, les services publics et les structures économiques et sociales. Et comme souvent, ce sont les plus fragiles qui restent les plus exposés.

L'exercice budgétaire sera donc marqué, une fois encore, par une série de mesures pour faire face aux conséquences de la crise : couverture de l'inflation et provision « énergie ».

Pour autant, les chantiers prévus dans l'accord de Gouvernement n'ont jamais été abandonnés. Et si certains calendriers ont été malmenés, la plupart des chantiers prioritaires se sont bien poursuivis.

En ce qui concerne la Culture (mission 11), le Collège a appliqué plusieurs redistributions internes afin d'adapter les crédits des allocations de base en fonction des besoins réels apparus en cours d'année.

Enfin, les crédits à l'ajusté 2022 sont augmentés de 247.000 euros en crédits d'engagement et 254.000 euros en crédits de liquidation afin de répondre aux indexations prévues par le règlement encadrant les conventions pluriannuelles des opéra-

teurs culturels structurants de la Commission communautaire française, et celles prévues par le règlement des ateliers créatifs.

Concernant le soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance (mission 22), aucun changement n'affecte l'ajustement budgétaire. On reste donc ici dans le cadre de la continuité de la politique.

En matière de transport scolaire (mission 25), les moyens sont portés à 14.826.000 euros, soit une augmentation de 714.000 euros. Ce montant est d'abord utilisé pour indexer les salaires des accompagnateurs et des superviseurs (i.e. 394.000 euros), mais aussi les frais de transport, selon l'index fixé par la Commission des services réguliers spécialisés (i.e. 115.000 euros). Cette augmentation permet aussi de financer et mettre en œuvre les mesures de transport alternatif mises en place dans l'urgence pour faire face à la crise du transport scolaire : taxis, taxis PMR, location de vans, mise à disposition des bus de la Commission communautaire française, indemnisation des bus des écoles, financement des trajets STIB accompagnés par les parents, etc. Tous les moyens disponibles ont été et continueront d'être déployés pour répondre à la problématique inédite que vit actuellement le Transport scolaire.

En Enseignement, les moyens de la mission 29 sont augmentés avec un montant de 41.554.000 euros. Les augmentations concernent d'une part, les rémunérations du personnel enseignant et non enseignant pour faire face aux indexations (+ 570.000 euros) et, d'autre part, la quote-part de la Commission communautaire française dans les pensions du personnel enseignant issu de l'ex-province du Brabant (+ 480.000 euros).

Au niveau des Infrastructures (mission 31), l'essentiel des mouvements est lié à l'ajustement des montants à hauteur des besoins réévalués en fin d'année, compte tenu du démarrage de certains projets ou de l'exécution de certains travaux.

Au niveau des Infrastructures crèches, l'essentiel des mouvements est lié au transfert de crédits nécessaires pour alimenter la « Provision énergie 2022 ».

Au niveau des Infrastructures pour le handicap, la diminution des crédits de 400.000 euros, en engagement et en liquidation, est reportée en mission 32 pour financer l'aide exceptionnelle accordée aux ETA.

Pour l'enseignement, suite au report d'attribution du marché, le démarrage du chantier de l'Institut Herlin a dû être reporté en 2023. Les crédits d'engagement initialement prévus ont donc été diminués en conséquence (– 11.000.000 euros). Les crédits de liquidation diminuent moins que les crédits d'enga-

gement (– 3.550.000 euros) en raison de l'encours et des augmentations de prix récemment constatées dans le secteur de la construction, dont la part principale concerne la construction des nouvelles écoles. Un montant de – 2.000.000 euros en engagement et – 3.400.000 euros en liquidation ont également été transférés pour alimenter la « provision énergie » 2022.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, la diminution des crédits d'engagement (– 3.661.000 euros) et de liquidation (1.690.000 euros) se justifie par une adaptation au planning des travaux et aux avancements des marchés publics concernant la rénovation du Théâtre des Martyrs.

Enfin, concernant la mission 32 relative à l'aide aux personnes en situation de handicap et au service PHARE, les ajustements sont principalement d'ordre technique pour amener ou ramener les allocations de base aux montants nécessaires.

Une attention particulière a été apportée aux ETA qui bénéficieront d'un soutien supplémentaire exceptionnel de 1 million d'euros, rendu possible grâce à la sous-utilisation sur l'allocation de base de 600.000 euros et une augmentation de 400.000 euros. Par ailleurs, un second montant supplémentaire d'1 million d'euros est en voie d'être dégagé via transferts budgétaires au sein de la mission 32, ce qui porte le montant total de l'aide exceptionnelle dégagée en 2022 pour les ETA à deux millions d'euros, outre l'indexation de la part des salaires subventionné dégagée à l'occasion du premier ajustement.

Ce montant sera liquidé d'urgence en 2022 afin d'aider les ETA à faire face aux surcoûts de leur frais de fonctionnement.

Le ministre en vient maintenant au budget initial 2023.

Outre l'indexation, la provision « énergie » et les augmentations techniques, un montant global de 5,6 millions d'euros a été dégagé pour des politiques nouvelles.

Ces moyens supplémentaires libérés via la « cocomisation » seront entièrement dédiés à une meilleure prise en charge de la grande dépendance, le ministre y reviendra.

Par cette opération, d'une part, le Collège renforce la cohérence des matières sociales-santé et de l'insertion à l'emploi et d'autre part, il permet à la Commission communautaire française de redéployer des moyens importants sur des politiques sociales de première importance. Il s'agit donc bien d'une opération

de renforcement de la Commission communautaire française au bénéfice des citoyens.

En culture (mission 11), les crédits sont portés à 18.918.000 euros en engagement (+ 1.502.000 euros) et 18.654.000 euros en liquidation (+ 1.250.000 euros). L'augmentation des crédits s'explique essentiellement par l'inscription d'un montant de 4.029.000 euros pour le subside de fonctionnement de BX1, indexé à hauteur de 3,5 % du montant initial, conformément au contrat de gestion.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité à la Culture et au renforcement des droits culturels pour tous les Bruxellois et Bruxelloises.

En 2023, grâce au règlement permettant l'adoption de conventions pluriannuelles avec des opérateurs culturels structurants, la Commission communautaire française procédera au conventionnement de nouvelles asbl. Dans ce cadre, les montants de leur subvention seront indexés annuellement afin de consolider les actions réalisées tout au long de la durée de la convention. Cette indexation permettra, entre autre, de prendre en charge les indexations des salaires et autres augmentations liées au fonctionnement des associations. En 2023, une augmentation de 733.000 euros, soit 38 %, est prévue pour ces opérateurs conventionnés.

De nouveaux crédits seront également octroyés aux bibliothèques publiques reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leurs frais de fonctionnement via une indexation de leurs moyens pour un montant de 53.000 euros, soit 13 %. Cette indexation permettra, entre autre, de prendre en charge les indexations des salaires et des coûts liés à l'énergie.

Les crédits liés aux centres culturels, aux ateliers créatifs, aux ludothèques sont également indexés. Soit 8 % (82.000 euros) pour les centres culturels, 14 % (39.000 euros) pour les ateliers créatifs et 22 % (21.000 euros) pour les ludothèques.

En 2023, la Commission communautaire française continuera la mission lancée fin 2022 pour préfigurer un projet de maison des cultures urbaines en posant le diagnostic des opérateurs et actions existants.

La Commission communautaire française se positionne également comme un partenaire essentiel à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne de la Culture en 2030 et octroiera 75.000 euros de crédits pour la mise en œuvre d'activités à destination des bruxellois.

Enfin, une nouvelle maquette budgétaire est proposée afin de faciliter la lecture et la compréhension des crédits alloués aux différents secteurs constituant

la mission 11 et permet d'œuvrer à une simplification administrative.

Pour le Tourisme social (mission 24), les crédits sont maintenus à 819.000 euros, principalement dédiés aux investissements dans les auberges de jeunesse. La priorité sera axée sur la sécurisation incendie des bâtiments et sur les performances énergétiques, ensuite viennent les travaux d'agrément permettant d'améliorer l'offre en tourisme social.

En mission 22 – programme 06, les moyens dédiés au soutien à la politique d'accueil de la petite enfance sont maintenus à hauteur de 481.000 euros. Ce programme finance, d'une part, les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et, d'autre part, le subventionnement d'associations, telles le FRAJE, le RIEPP ou BADGE, avec pour objectif de soutenir la formation des professionnels du secteur et l'accessibilité des milieux d'accueil pour les plus fragiles. Pour rappel, les associations subventionnées dans le cadre de ce programme font un travail de deuxième ligne: accompagnement, formation, mise en réseau, etc. Ce programme n'a pas vocation à financer directement des milieux d'accueil.

Le budget du Transport scolaire (mission 25) est porté à 15.934.000 euros, soit une augmentation de 1.822.000 euros. Les moyens complémentaires sont principalement consacrés à l'indexation, qu'il s'agisse de l'indexation des rémunérations des accompagnateurs et des superviseurs (615.000 euros), des frais de transport (630.000 euros) mais aussi des frais de fonctionnement (i.e. 7.000 euros). La principale augmentation structurelle en 2023 concerne la revalorisation des tarifs des transporteurs. Cette revalorisation, évaluée à 570.000 euros aura vocation à s'appliquer aux tarifs des bus de moyenne capacité, qui représentent à peu près 75 % de la flotte actuelle, ce qui permettra non seulement de préserver les circuits actuels mais également de relancer des nouveaux marchés.

Le ministre aborde maintenant l'Enseignement. Les moyens de la mission 29 sont renforcés, avec un budget global porté à 50.599.000 euros en crédits d'engagement, soit une augmentation de 10.090.000 euros. Les crédits de liquidation sont portés à 47.849.000 euros, en augmentation de 7.340.000 euros.

Les principales augmentations sont relatives aux rémunérations et frais liés au personnel, notamment pour faire face aux indexations (+ 3.256.000 euros), aux frais de fonctionnement, dont les coûts énergétiques et le renforcement des mesures « gratuité » (+ 2.215.000 euros), à l'achat de biens meubles durables, notamment les investissements dans le numérique au profit du plus grand nombre (+ 860.000 euros)

et à la maintenance des bâtiments et équipements (+ 1.000.000 euros).

Les deux projets majeurs de la législature se poursuivent. D'une part, la création des deux nouvelles écoles secondaires sur le Campus du CERIA : l'École Jules Verne, qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2021, a accueilli sa deuxième « cohorte » d'élèves fin août 2022. Le LAB Marie Curie accueillera, quant à lui, ses premiers élèves de 3ème année à la rentrée 2023. L'installation dans les bâtiments définitifs des deux écoles est programmée pour la rentrée de fin août 2023. D'autre part, l'extension de l'Institut Alexandre Herlin qui permettra à l'école d'accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap : le début du chantier est prévu en 2023, avec une ouverture du nouveau bâtiment programmée en 2024.

Une autre priorité est un enseignement public de qualité accessible à toutes et tous. Outre le pack scolaire gratuit et la prise en charge des frais de photocopies, le Pouvoir organisateur de la Commission communautaire française approfondira encore sa politique de soutien aux élèves et étudiants les plus fragilisés et une réflexion est en cours sur la meilleure façon de venir en aide à ces élèves et leurs familles.

Dans la même optique d'égal accès à toutes et tous à l'enseignement, et afin de répondre à la problématique de la fracture numérique, la Commission communautaire française a élaboré une stratégie numérique pour l'ensemble de ses écoles en vue de favoriser l'accrochage scolaire. Elle poursuivra ses investissements (acquisition d'ordinateurs portables, de tablettes, de TBI, mise en place de plateformes numériques, ...) en 2023. Des moyens seront également prévus pour l'accompagnement des enseignants à l'usage pédagogique du numérique, mais également pour la sensibilisation des parents d'élèves à l'utilisation du numérique.

La lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité majeure. De nombreux projets et dispositifs sont mis en œuvre tout au long de l'année au sein des écoles et les ateliers d'accrochage scolaire organisés pendant les congés scolaires font désormais partie de l'« offre structurelle » de la Commission communautaire française. Une réflexion sera menée afin d'envisager l'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires. Par ailleurs, les 4 ETP recrutés en renfort des équipes chargées des projets d'accrochage scolaire et du suivi des élèves en difficultés ont été pérennisés. Au total, près de 780.000 euros sont désormais dédiés à la prévention du décrochage scolaire.

Pour ce qui concerne la Haute École Lucia de Brouckère, dont la gouvernance est désormais stabilisée, l'attention reste portée sur la restauration d'une image positive et performante.

L'accent est mis sur la communication, le renforcement des partenariats et la mise en place de nouvelles filières d'expertise porteuses d'avenir.

Trois nouveaux programmes sont désormais proposés en co-diplomation avec la Haute École Francisco Ferrer, la Haute École Bruxelles-Brabant ou encore l'ULB et l'enseignement de promotion sociale : les nouveaux bacheliers et masters pour la formation initiale des enseignants, un master en expertise comptable et fiscale en alternance, un bachelier en éducation et accueil du jeune enfant.

Déjà, les premiers effets se font sentir puisque pour la première fois depuis six ans, la Haute École connaît une augmentation des inscriptions, particulièrement sensible auprès des étudiants de première année avec une augmentation des nouvelles inscriptions de plus de 39 %.

Enfin, le Campus du CERIA, qui accueille près de 6.000 personnes sur un site de 12 hectares, voit de nombreux projets se développer au regard des conclusions de l'étude paysagère et de mobilité du Master Plan. La volonté reste de limiter au maximum la pression automobile sur l'entièreté du campus et son voisinage. Le recours aux transports alternatifs à la voiture est plus que jamais encouragé et diverses initiatives sont entreprises afin de soutenir cette transition, telle que la création d'une nouvelle entrée piétonne du côté de la chaussée de Mons.

La Commission communautaire française poursuit ses efforts en matière de maintenance, de rénovation et d'amélioration des conditions d'enseignement dans une optique de durabilité et de performance énergétique.

La création d'une nouvelle allocation de base spécifique, en mission 29, dotée d'un budget annuel de 1.000.000 euros, permettra de couvrir les frais de maintenance des bâtiments et des équipements, en complément des crédits d'investissements prévus en infrastructures (mission 31).

Ce qui amène tout naturellement le ministre aux Infrastructures (mission 31).

Concernant les crèches, les moyens sont portés à 36.750.000 euros en engagement et à 8.108.000 euros en liquidation, permettant de poursuivre les efforts en termes d'investissements dans les infrastructures d'accueil bruxelloises, et concrétiser l'engagement de la Commission communautaire française dans le cadre du nouvel appel à projets conjoint avec l'ONE.

Pour ce qui est de l'appel à projets « précédent » avec l'ONE, la Commission communautaire française

a déjà financé l'ouverture de 1.367 places, alors que 883 places sont encore à programmer d'ici 2024.

Parallèlement, le nouvel appel à projets, clôturé le 31 octobre 2022, aura pour effet de créer 2.100 nouvelles places sur le territoire bruxellois à l'horizon 2026. Les critères prioritaires resteront la faiblesse du taux de couverture, puisque l'attention sera donnée aux quartiers et communes affichant un taux de couverture inférieur à 33 %, tout comme les publics cibles tels que les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi ou encore l'accueil d'urgence.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, l'augmentation des crédits se justifie par l'engagement et la liquidation de la phase 2 des travaux de rénovation du Théâtre des Martyrs. Ceux-ci concernent la rénovation du système général de ventilation du théâtre pour atteindre notamment les normes sanitaires et énergétiques actuellement exigées, la rénovation et la mise aux normes de la petite salle, du foyer, du bar, des sanitaires et des bureaux. Cette phase sera réalisée en 2023 car elle nécessitera une fermeture partielle du théâtre.

En matière d'enseignement, les crédits en engagement sont diminués à 23.000.000 euros (1.000.000 euros) et les crédits de liquidation sont portés à 32.069.000 euros (+ 3.509.000 euros).

Les variations de crédits, tant en engagement qu'en liquidation, sont liées pour grande partie à l'exécution d'une part, des travaux de construction des deux nouvelles écoles secondaires sur le site du CERIA qui devraient se clôturer en octobre 2023 et, d'autre part, au démarrage des travaux d'extension de l'Institut Herlin également prévu en 2023.

Ces deux grands projets d'infrastructures restent donc la priorité de l'année 2023. Ils participent à l'augmentation de l'offre scolaire et sont cofinancés par des subventions en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 14,5 millions d'euros pour les nouvelles écoles du CERIA et 4,6 millions d'euros pour l'Institut Herlin.

En matière d'infrastructures pour le handicap, un montant de 7 millions d'euros est inscrit en 2023. Ce montant devra permettre d'engager deux nouveaux dossiers en 2023, dont l'extension et de la rénovation du centre d'hébergement « L'Oiseau bleu » pour enfants handicapés et du centre de jour « L'Éveil » pour enfants handicapés non scolarisés au CREB à Woluwe-Saint-Lambert avec une extension de capacité de 10 places du centre de jour. Un second projet pourra être agendé au Collège en fonction de l'état d'avancement des dossiers suivis par l'administration.

En matière de liquidation, si l'initial 2023 est inférieur à l'initial 2022, il est prévu une estimation des besoins dès le premier ajustement qui aura lieu dans le premier semestre 2023.

Le ministre en vient finalement au budget de la mission 32, dévolu à l'aide aux personnes en situation de handicap et au service PHARE, porté à 187.993.000 euros en engagements et 187.114.000 euros en liquidation, soit une augmentation de près de 18 millions d'euros en engagement et près de 19 millions d'euros en liquidation.

L'essentiel des marges dégagées permet le financement en 2023 des indexations successives, soit près de 16 millions d'euros inscrits dans les diverses allocations de base réglementées pour couvrir 10 % d'augmentation. Une réserve complémentaire de 4 % a également été provisionnée en mission 30 pour répondre en cours d'année à des besoins supplémentaires, le cas échéant. C'est un processus qui se retrouve dans toutes les compétences de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, le processus de transfert de certaines matières vers la Commission communautaire commune, Actiris ou IRISCARE démarre dès 2023, notamment pour les mesures de soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les deux allocations de base relatives aux primes à l'emploi sont donc ramenées à zéro (moins 2,6 millions d'euros de crédits de liquidation et 3,4 millions d'euros de crédits d'engagement). La gestion du dispositif sera reprise par Actiris dès 2023 et des modalités transitoires seront prévues le cas échéant. Les deux administrations, Commission communautaire française et Actiris, y travaillent de concert.

Le transfert des aides matérielles vers la Commission communautaire commune est lui prévu pour 2024, les administrations, la Commission communautaire française et Iriscare cette fois, y travaillent d'arrache-pied également.

Dans le cadre de ces transferts dits de « cocomisation », un montant de 5,6 millions d'euros a été dégagé pour des politiques nouvelles en matière de handicap. Ces moyens seront entièrement dédiés à une meilleure prise en charge des situations de grande dépendance.

Un montant de 700.000 euros est dédié au financement de nouvelles conventions prioritaires nominatives afin de pouvoir répondre dans de meilleures conditions aux situations d'extrême urgence, ce qui porte le montant global de l'AB à 2.231.000 euros. Parallèlement, les négociations se poursuivent avec

l'AVIQ afin de rendre opérationnel l'Accord de coopération entre les Commission communautaire française et la Région Wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées.

Un montant de 4,9 millions d'euros est inscrit sur une allocation de base, pour l'heure non pourvue d'un code économique spécifique, afin de financer dans le cadre d'un arrêté d'application du décret d'inclusion, les mesures spécifiques pour la grande dépendance.

Est visée la révision des normes d'encadrement par la création, entre autres, d'une catégorie D pour l'accueil et l'hébergement de personnes lourdement dépendantes, des mesures plus spécifiques pour les petites structures ou encore la pérennisation de la subvention facultative « accueil de la grande dépendance ».

2023 verra également la conclusion du cadastre de l'offre et de l'étude des besoins. Les données collectées et rassemblées permettront de mieux approcher et mesurer l'importance de la grande dépendance dans les structures d'accueil et les services en matière de handicap à Bruxelles et partant, d'avoir une meilleure vision du manque de places dans les centres.

La pérennisation de projets particuliers est également garantie via des subventions à hauteur de 4.000.000 euros (AB 12 : projets particuliers agréés et AB 13 projets particuliers). Ces subventions permettent à des associations tels que RIGA inclusif et solidaire ou Dynam'outes, Intermaide, Diversicom, Jeunes aidants proches, le Créahm, le Suza, Jan-gada, Fratilha et bien d'autres de poursuivre leurs missions.

En ce qui concerne les ETA, les subventions sont portées à 33.159.000 euros pour l'intervention dans les rémunérations et charges sociales et 451.000 euros pour les infrastructures. Dans la foulée des mesures exceptionnelles de soutien aux ETA prises en 2022, un groupe de travail a été mis en place avec les représentants de la Febrap et les organisations syndicales. L'objectif est d'assurer la pérennité économique et financière des ETA bruxelloises et garantir la qualité de l'emploi et le bien être des personnes en situation de handicap. Comme pour les autres secteurs, elles pourront également bénéficier du fonds « énergie » créé pour 2023.

Enfin, le projet de la Maison bruxelloise de l'Autisme démarre également concrètement. Un chef de projet est sur le point d'être désigné pour la mise en œuvre des missions recommandées par l'étude de faisabilité. Dès à présent, la Commission communautaire commune et la Région s'associent à la Commission communautaire française pour réaliser le projet.

Techniquement, cette mise en œuvre suppose une petite opération informatico-budgétaire : l'ancienne allocation de base 32.004.09.20.1211 devenue 32.004.08.02.1211 est scindée en 2 afin de respecter la nomenclature de la nouvelle version de SAP. Il est donc créé une allocation de base 32.004.34.11.3300. Ces deux allocations de base permettront de bien différencier les dépenses de fonctionnement, code 12.11 d'un côté, et des subventions à des tiers, code 33.00 de l'autre. La somme des deux AB donne le même montant qu'en 2022, soit 345.000 euros tant en engagement qu'en liquidation.

8. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mission 11

Jeunesse, Éducation permanente, Audiovisuel et Enseignement

M. Sadik Köksal (DéFI) remercie le ministre pour son exposé.

Le groupe DéFI est heureux de constater que, malgré la crise de la Covid-19 qui a eu lieu et la crise énergétique actuelle avec une inflation record, les budgets en matière de Culture sont à la hausse. Le budget accordé à la subvention des opérateurs conventionnés est également en nette augmentation.

De plus, une provision « énergie » et une prévision « d'index et gestion des risques » dotées de 1,9 million d'euros et 0,3 million d'euros en crédits d'engagement, et de 1,9 million d'euros et 0,1 million d'euro en crédits de liquidation apporteront un soutien supplémentaire pour faire face à la crise énergétique. Le groupe salue ces efforts malgré l'incertitude quant à une sortie de crise.

Pour rappel, le secteur de la culture était l'un des secteurs qui avait été le plus touché ces deux dernières années, et plus spécialement suite aux multiples fermetures et au nonaccès des activités culturelles.

Le groupe DéFI salue encore l'augmentation accordée aux opérateurs culturels tels que les bibliothèques communales, les maisons de la culture ou encore la maison de la Francité.

Comme il a été constaté pendant la crise sanitaire, la pratique de la lecture s'est intensifiée ces deux dernières années. Les bibliothèques et les associations de lecture pourront ainsi assurer à leur public un accès à leurs activités et à la culture dans son ensemble.

Un autre axe important est la valorisation de la « Culture à l'école » qui se voit octroyer un budget supplémentaire de ± 60 %. Ces nouveaux moyens contribueront à pérenniser les connexions entre associations culturelles présentes à l'école et l'éveil de la culture parmi les élèves. Cependant, le groupe DéFI est craintif quant à la diminution du budget apporté à l'éducation de la culture. S'agit-il d'un choix opéré en compensation du PECA qui entre en vigueur ? Parallèlement, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est plus de la moitié du budget précédent qui s'est vu être retiré, à moins qu'un transfert ait eu lieu vers une autre ligne budgétaire.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que si l'on regarde mission par mission, il n'y a pas de diminution. C'est la nouvelle maquette budgétaire SAP qui rend la lecture plus complexe. En termes de masse, il n'y a pas de diminution budgétaire.

M. Sadik Köksal (DéFI) est rassuré mais il constate que l'analyse budgétaire devient complexe par les glissements qui s'opèrent chaque année.

En effet, dans le cadre de la mise en place du PECA, les ponts entre le secteur culturel et les écoles tendent de s'améliorer. Le groupe DéFI sera donc particulièrement attentif s'il devait y avoir des diminutions.

Malgré une augmentation de crédit des différents secteurs culturels tels que la lecture, les bibliothèques ou encore les ludothèques, il aurait été opportun de revaloriser les arts de la scène ou les arts visuels. Il demande si le budget octroyé à secteur a subi une diminution.

Globalement, le groupe DéFI accueille favorablement ce budget 2023 en termes de culture. Si la période de crise que nous traversons et celle que nous avons traversée précédemment ont eu un impact énorme sur le secteur de la culture, le budget semble stable face aux défis auxquels nous faisons face. Les contraintes budgétaires sont connues, aussi bien au niveau de la Région qu'au sein de la Commission communautaire française.

Le député remercie le ministre pour cet effort.

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie le ministre pour son exposé.

En ce qui concerne cette mission, le groupe MR constate que le budget de 2023 pour l'ensemble de la mission 11 est en augmentation et concerne particulièrement les matières socio-culturelles du programme 02.

En ce qui concerne le programme 04 Éducation permanente et le programme 06 activités parasco-

lares qui affichent 0, le ministre peut-il préciser où se trouvent ces montants à présent ? Le groupe MR est particulièrement attentif à l'accrochage scolaire.

Le groupe MR observe que la plupart des subventions allouées aux opérateurs culturels ont augmenté par le biais de l'indexation. Les bibliothèques, ludothèques ainsi que BX1 voient ainsi leurs allocations indexées. Il en va de même pour les opérateurs culturels dits structurants, l'indexation étant prévue par l'application du règlement du 15 octobre 2021. Si le groupe MR souligne l'importance de stabiliser ces opérateurs culturels, il n'en faut pas pour autant oublier les autres. C'est avec satisfaction qu'il accueille le projet du ministre de procéder au conventionnement de nouveaux opérateurs. Le groupe demande la proportion et l'ambition des opérateurs et à combien se chiffre les opérateurs dits structurants à ce jour ?

Quel est l'impact des coûts énergétiques sur les infrastructures ? Dans son intervention, le ministre l'a un petit peu évoqué, mais ici, selon l'AB de la provision d'énergies, 1,9 million a été provisionné. Cela concerne-t-il toutes les associations ? Sur quelle base a été effectué le calcul de ce montant ?

Le groupe MR prend note que le projet Maison des cultures urbaines reste d'actualité. Le ministre annonçait d'ailleurs que la mission sera réalisée en cette fin 2022, tout comme le déclarait la ministre-présidente lors de la Déclaration de politique générale. À l'origine prévu pour 2021, la crise covid a mis ce projet en suspens. Contrairement à l'année dernière, une seule allocation est prévue sans plus de détails. Nous sommes déjà en novembre, le groupe MR s'interroge dès lors sur l'existence d'un marché public. Dans l'affirmative, quand a-t-il été lancé et pour quel prix ? Qui est l'adjudicataire ?

L'année dernière, le ministre mentionnait le futur de BX1 dont les enjeux sont les plateformes et la numérisation. Il y avait donc une nécessité de se conformer aux changements de l'offre audiovisuelle. Le groupe MR observe que les crédits pour la dotation de fonctionnement 2023 de BX1 ont augmentés de 3,5 %. Quel regard le ministre porte-t-il aujourd'hui quant au futur de BX1 ?

Enfin, concernant le projet de candidature de Bruxelles en tant que Capitale européenne de la Culture en 2030, le ministre déclare que la Commission communautaire française reste un partenaire essentiel et le groupe MR s'en réjouit. Toutefois, le montant de 75.000 euros prévu en 2023 pour soutenir la préparation de la candidature reste identique à celui de 2022. Ce montant est-il annuel ? Le ministre annonçait que ce budget couvrirait les initiatives culturelles et créatives impliquant des publics fragilisés. Quelles sont-elles ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) trouve intéressant que le budget s'inscrit dans tout ce qui a été construit depuis 2 ans et que l'indexation est devenue structurelle. À cet égard, il évoque les manifestations devant le Parlement d'une série d'associations qui reçoivent des subsides facultatifs. Il souligne l'effort du Collège d'avoir répondu à leur appel en inscrivant au budget l'indexation des subventions.

Le fait d'avoir des subventions pluriannuelles permet de structurer, de rassurer et de stabiliser. Le député en revient aux associations qui ont des subsides facultatifs. C'est une bonne chose d'aller dans cette direction.

Les députés ont eu l'occasion de visiter BX1 et ont pu voir le futur chantier. De manière très concrète, il est possible de voir ce que sera le BX1 de demain : un très bel outil qui sera au service des Bruxellois et Bruxelloises. Le terrain et les moyens sont présents.

Cela s'inscrit pleinement dans l'accord de majorité et dans ce que le Collège a construit depuis deux ans. Le député revient sur la question du Musée des Migrations. Il estime que c'est véritablement un élément essentiel qui fera partie des outils structurants qui permettront de faire en sorte que les Bruxellois et les Bruxelloises aient une meilleure connaissance de leurs origines.

Le ministre parle également de mettre des moyens pour les publics les plus défavorisés, ceux qui ont moins d'accès à la culture.

Il en revient à une partie du budget qui s'appuie sur le plan culturel pour Bruxelles qui est un bon plan qui structure, depuis de nombreuses années, les grandes directions de la Culture portée par la Commission communautaire française. Dans ce Plan, il n'y a pas de volet concernant les personnes en situation de handicap, pas simplement pour l'accessibilité aux lieux, mais également pour qu'ils soient acteurs, producteurs de culture. Le député ose espérer que ce sera chose faite dans le futur.

Le groupe Ecolo salue le travail réalisé par le Collège.

Mme Isabelle Emmerly (PS) se réjouit de l'augmentation du budget dans une situation sanitaire et énergétique compliquée.

Avant de poser quelques questions, un sujet de satisfaction est que la Commission communautaire française continue à concentrer ses moyens afin d'œuvrer au renforcement des droits culturels des publics les plus éloignés de la culture. La médiation culturelle notamment à destination des publics vulnérables reste au cœur d'un grand nombre de projets

soutenus. Ces objectifs se traduisent dans le budget alloué cette année et dans l'exposé du Gouvernement.

En 2023, il est prévu que la Commission communautaire française procède au conventionnement de nouveaux opérateurs afin de stabiliser certains acteurs culturels essentiels bruxellois œuvrant au renforcement des droits culturels, grâce à la conclusion de conventions annuelles en vertu du règlement adopté en octobre 2021. Les opérateurs qui bénéficient déjà d'une subvention verront les montants de leur subvention indexés annuellement. Au vu de l'impact de l'augmentation des coûts sur les finances des asbl, cet apport est capital.

Un autre point de satisfaction est la transparence des allocations budgétaires dédiées aux institutions culturelles qui montre également la mise en pratique du règlement sur les conventions pluriannuelles adopté par l'assemblée. La députée rappelle que c'est un texte qui apporte une stabilité financière et de travail dont les opérateurs concernés étaient demandeurs depuis longtemps. Dans ce cadre, il est prévu en 2023 que l'institution procède au conventionnement de nouveaux opérateurs, ce qui constitue la voie idéale de la stabilisation de ces acteurs qui est véritablement en jeu.

Le ministre a répondu à la question de savoir vers quelles institutions ces nouveaux conventionnements allaient se diriger en promettant une liste à annexer au rapport. La députée se félicite que l'objectif principal en matière culturelle de l'institution soit d'axer les efforts sur le renforcement des droits culturels des publics les plus éloignés et les plus fragilisés. Pour certaines institutions à conventionner c'est un changement de paradigme. Elles n'ont pas toujours travaillé de cette manière et, pour certaines, comme CFC Éditions qui est un outil très intéressant, n'ont peut-être pas l'habitude de se tourner vers ces publics les plus fragilisés. Dans la manière dont le ministre va travailler avec ces institutions à conventionner, il faudra veiller à les accompagner, à leur donner une méthode pour trouver cette stabilité et pour remplir cet objectif d'aller au-devant des publics les plus éloignés de la culture.

D'autres points positifs à souligner dans ce budget 2023 sont l'augmentation de subventions de la Maison de la Francité ou encore l'augmentation des subventions de fonctionnement aux bibliothèques, l'augmentation des subventions pour les Maisons de la Culture, les moyens renforcés pour le théâtre et l'augmentation des subventions à Bx1 qui représente une fierté médiatique en Région bruxelloise.

Une grande partie des majorations des crédits hors inflation de la mission 11 provient de la constitution

des provisions énergies et celle de l'index et de la gestion des risques. Le ministre peut-il donner plus de détails sur l'utilisation de cette provision énergie entre les différentes associations qui vont en bénéficier ? Ces montants seront essentiels pour que celles-ci puissent faire face aux augmentations du coût de l'énergie.

La Commission Communautaire française sera à nouveau en 2023 un partenaire essentiel à la candidature de Bruxelles comme Capitale Européenne de la Culture 2030. Des moyens sont dégagés pour des initiatives culturelles et créatives. Des programmes d'actions culturelles seront également déployés durant l'été. Le ministre peut-il en dire davantage sur l'état d'avancement de ce dossier, la manière d'allouer ces moyens en 2023 ? Le ministre dispose-t-il d'informations sur les activités qui prendront place aux quatre coins de la Région bruxelloise cet été ou est-ce prématuré ?

Une mission sera lancée fin 2022 pour préfigurer un projet de maison des cultures urbaines. C'est à la fois un point de satisfaction et à la fois un point d'interrogation. Le ministre a-t-il des informations à transmettre sur cette mission ? De quoi est-elle composée ? Les acteurs du secteur ont-ils été associés ? Si oui, lesquels ? Est-elle réellement lancée ou est-elle encore en conception ? Pour l'institution, c'est un mérite que de pouvoir s'attacher à déployer cette discipline car elle est très importante pour la jeunesse. Puisque le ministre a également la charge du développement territorial, cette mission prévoit-elle une recherche de lieu et cela se fait-il en synergie avec Perspective Bruxelles qui réunit les institutions qui cherchent un lieu et les lieux disponibles dans la Région ?

Concernant le projet « La culture a de la classe » qui est, pour les écoles, une plus-value en termes d'accès à la culture, quels types de projets seront initiés cette année ? Le ministre peut-il en dire plus sur le marché relatif à l'accompagnement pédagogique pour les projets soutenus puisqu'il y a un article budgétaire qui augmente afin de permettre le lancement d'un marché relatif à l'accompagnement pédagogique de ce programme ?

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PECA monte en puissance, mais la députée a le sentiment en écoutant les acteurs qu'il n'y a pas eu ou peu d'échanges entre le PECA et un programme comme « La culture a de la classe ». Elle regrette que la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'ait pas échangé avec la Commission communautaire française en cette matière sur « La culture a de la classe ».

Concernant le soutien aux arts de la scène,
M. Rudi Vervoort (ministre) répond à M. Köksal

que le Collège soutient toute une série d'opérateurs, comme le Théâtre des Martyrs, la Bellone, les Halles de Schaarbeek, etc. Selon la technique budgétaire, l'AB diminue parce que plusieurs opérateurs voient leurs subventions glisser vers l'AB dédiée aux opérateurs conventionnés. C'est un glissement technique qui s'opère. Il n'y a en réalité pas de diminution dans les politiques menées. Avec le conventionnement, les opérateurs disposent d'une prévisibilité et d'une indexation, comme ils l'attendaient.

Le parascolaire se retrouve dans les AB 11.001.34.16 et 11.001.34.17 (subventions en matière de jeunesse).

En ce qui concerne la Maison des cultures urbaines, un marché sera proposé au Collège avant la fin de l'année. Il n'a pas encore été réalisé.

Concernant BX1, 2023 sera la dernière année du contrat de gestion. Le Collège va entamer une négociation avec BX1 afin de fixer les contours du contrat de gestion 24-28. Cela se fera l'année prochaine. Au niveau du site, entre le moment où les députés ont fait leur visite et aujourd'hui, cela a déjà bien évolué. Le bâtiment est sorti de terre. Le projet avance très bien. Normalement, sauf impondérable, le timing devrait pouvoir être respecté. Il faut savoir que BX1 a des moyens supplémentaires pour réaliser cette transition numérique avec le DAB afin d'avoir une offre qui soit la plus diversifiée possible. Aujourd'hui, il faut pouvoir se retrouver sur tous les moyens de communication qu'offre la technologie.

L'AB 11.001.01.13 prévoit des crédits pour la création des Maisons des cultures. Une étude de faisabilité sera encore lancée en 2022 pour cette Maison des cultures urbaines. La notion d'art urbain couvre une diversité importante d'expressions artistiques et culturelles. Il semble opportun de ne pas enfermer les arts urbains dans une définition figée. Cette étude sera lancée et la mission d'identification sera confiée à un opérateur extérieur qui pourrait inclure une démarche d'analyse de l'offre existante. Les crédits à l'ajustement 2022 ont été augmentés afin de lancer le cahier spécial des charges, passant de 90.000 euros à 130.000 euros sur l'AB 11.001.01.21.12.11 (dépenses de prestations de tiers pour études, recherches ou colloques relatifs au développement culturel de l'ancienne maquette budgétaire). Le cahier spécial des charges devrait être approuvé pour la fin de l'année par le Collège. Le ministre ne peut pas se positionner aujourd'hui pour dire qui sera le futur prestataire. La réflexion que le Collège a eue a aussi été nourrie par la visite du Flow qui a pu être réalisée à Lille. Il s'agit d'un projet urbain qui a mis en avant les cultures urbaines.

Le ministre connaît l'attachement de M. Mouhssin au Musée des migrations. Le groupe de travail s'est réuni encore récemment. Il doit poursuivre son travail pour définir les objectifs. La visée muséale, scientifique, pédagogique et participative est l'ensemble des choses qu'il faut pouvoir réaliser. Le Collège doit pouvoir identifier un partenaire et fixer la méthode en 2023 pour déterminer cela et permettre d'accorder un financement à l'opérateur afin de pouvoir atteindre cet objectif. Il faut savoir que le Collège travaille sur ce projet de concert avec la Région.

Concernant CFC Éditions, le Collège est informé de la situation et l'objectif est de leur proposer une offre de convention avant la fin de l'année afin de pouvoir maintenir leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Les chargés de projets ont remis leur rapport de leur première année d'action pour Bruxelles 2030. En cours de route, un des chargés de projet s'est retiré. Ce rapport a été rendu public et est disponible sur le site brussels2030.be. Deux rapports intermédiaires seront encore produits sur l'avancée de la mission en décembre et juin prochain. Des tables rondes seront lancées en octobre pour commencer à travailler sur les trois chantiers majeurs de la candidature, à savoir le chantier sur les lieux d'avenir qui permettra de réfléchir les espaces en transition qui attendent Bruxelles et la manière de les remplir en termes de culture. Le chantier « Speak up » pour questionner la jeunesse bruxelloise sur sa vision de la ville désirable en 2030. L'objectif est d'aller vers une prise de parole des jeunes qui pourront remettre des recommandations dans le cadre de la candidature de Bruxelles, et ce d'ici l'automne 2023. Le Chantier « imaginaire » permettra d'inventer les nouveaux projets culturels PHAREs et la manière dont ils pourront s'ancrer à Bruxelles et répondre aux attentes des concitoyens.

Il y a une augmentation des crédits pour l'accompagnement « La culture a de la classe » car ce sont des crédits qui s'inscrivent sur trois années budgétaires. Le nouvel appel doit être lancé en 2023. Il y a eu des concertations, des échanges entre l'administration et l'asbl La Concertation qui est conventionnée par la Commission communautaire française et qui est la plateforme de référence pour PECA à Bruxelles.

Programme 001 Culture et audiovisuel

Mme Clémentine Barzin (MR) constate une augmentation de 12.000 euros pour l'initial 2023.

Il s'agit de dépenses relatives aux jetons de présence. Le ministre peut-il indiquer pour quels types de missions ces jetons sont prévus ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que ces 12.000 euros sont prévus pour les journées du jury du programme « La culture a de la classe ».

Concernant le transfert de 20.000 euros à l'AB Dépenses d'investissement du Service de prêt de matériel audio-visuel, **Mme Clémentine Barzin (MR)** demande au ministre s'il constate une augmentation des demandes des prêts de matériel provenant des ASBL ? Est-ce la raison de l'augmentation de cette dépense ? *A contrario*, le ministre diminue de 20.000 euros l'AB des Dépenses de fonctionnement du Service de prêt de matériel audio-visuel (11.001.08.06.1211). Si la députée a bien compris, le ministre prévoit de diminuer les frais de réparation. Est-ce bien la justification de ce transfert de 20.000 euros ?

La députée interroge le ministre sur les AB 11.001.34.02.3300 et 11.001.34.02.3300 Subventions aux opérateurs conventionnés concernant une augmentation de 733.000 euros à l'initial 2023. Le justificatif mentionne simplement les conventions annuelles, l'augmentation est-elle également due à l'indexation comme mentionné dans la lettre d'orientation du ministre ? Les nouveaux opérateurs sont-ils également inclus dans cette augmentation ?

M. Rudi Vervoort (ministre) précise que les nouveaux opérateurs ne s'y retrouvent pas et que le montant total est le produit de la fusion de l'ensemble des AB.

Mme Clémentine Barzin (MR) interroge le ministre sur la subvention du programme « La culture a de la classe ». Ce programme fêtait ses 20 années d'existence en 2020. Cette augmentation budgétaire se traduit par le succès de ce dernier. Quel est l'évolution de ce programme ? Le ministre peut-il en faire un bilan ? Quels sont les résultats de l'appel à projet de cette année 2022 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) indique que le Collège transmettra la liste des 170 projets subventionnés.

Le ministre rappelle que ce défi a été relevé de manière extraordinaire et il en profite pour saluer l'ancien ministre Didier Gosuin et tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui pendant 5 ans (annexe 4).

Programme 002-01b Jeunesse et ludothèque

Mme Clémentine Barzin (MR) interroge le ministre quant aux dépenses concernant des prestations de tiers, des frais de mission et autres frais dans le cadre du développement culturel à la promotion culturelle de la Région bruxelloise. Cela couvre beau-

coup de dépenses diverses. Comment le ministre explique-t-il l'augmentation des dépenses qui se monte à 168.000 euros pour l'initial 2023 ? Le ministre dispose-t-il d'une liste de ces frais d'études, de marchés et de missions ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que cette augmentation est liée à la nouvelle présentation budgétaire. Cette AB est le résultat de la fusion de 13 AB qui ont disparues suite à la modification de la structure budgétaire. Il y a uniquement une augmentation qui est prévue pour le marché de l'accompagnement pédagogique pour « La culture a de la classe ». Pour le reste, il n'y a pas de différences au niveau des montants budgétaires.

Programme 002-04b Éducation à la culture

Programme 004-01 Éducation permanente

Programme 006-01 Activités parascolaires à caractère pédagogique

Mission 22 Aide aux personnes

Programme 006 Accueil de la petite enfance

Mme Clémentine Barzin (MR) précise que la priorité en matière d'accueil de la petite enfance reste la création de place et pour cause, les listes d'attentes pour les parents sont encore bien longues. Ces structures restent indispensables pour les familles bruxelloises. Le groupe MR est satisfait d'entendre les investissements de plus de 30 millions d'euros du Collège en la matière.

Toutefois, le ministre peut-il éclairer la députée sur la limitation à 4 millions d'euros en crédit de liquidation dans les subventions des nouvelles places en crèche dans le secteur public ?

La députée constate une diminution de 100.000 euros en liquidation pour les places existantes du secteur public. Le ministre peut-il donner une explication à ce sujet ?

L'Appel à projets conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) visant à la création de places a été lancé le 24 mai 2022. Cet appel se clôture ce 31 octobre 2022. Le ministre peut-il préciser ce qu'il en est ?

Le taux de couverture global approchait les 41 % au 31 décembre 2019. Lors de la DPG, la ministre-

présidente annonçait même 43 % pour l'année 2021. Mais comme c'est mal réparti entre les communes, le taux de couverture moyen reste quant à lui à 33,8 %, voire même plus faible, si l'on retire les places qui sont réservées. Le groupe MR entend que certains quartiers seront privilégiés par le Gouvernement notamment grâce au monitoring des quartiers.

La Commission communautaire française subventionne également des places par elle-même, sur base de porteurs de projets, le ministre peut-il préciser le nombre de ces places ?

La ministre-présidente rappelait avec justesse, lors de la DPG, que la Commission communautaire française agissait effectivement sur plusieurs niveaux car la politique régionale de l'enfance est transversale. Dès lors, le ministre peut-il préciser où en est la création du guichet unique de la petite enfance ?

Dans cette même optique, c'est la Région qui prend en charge les postes de puéricultrice, à travers l'octroi de postes d'agents contractuels subventionnés. Or, la création de nouvelles places en crèche nécessite également des accueillants et accueillantes. Le secteur fait face à une pénurie sans précédent et le déficit continuera de se creuser si le Collège n'agit pas en parallèle. Le ministre annonçait en séance plénière un budget de près de 14 millions d'euros en 2022 pour 650 postes d'accueils. Pour 2023, il annonçait un supplément de 2 millions d'euros. Peut-il le confirmer ? Combien de postes d'accueils seront dès lors créés ?

Finalement, pour l'initial 2023, la députée observe un changement d'activités au lieu de « 08 : infrastructures », les AB portant sur les crèches sont sur d'autres activités. Y-a-t-il une raison à ce changement ?

Mme Véronique Jamouille (PS) se réjouit de l'appel à projets ONE dans lequel la Commission communautaire française va s'impliquer. En effet, il y a 30 millions d'euros budgétés dans les infrastructures, ce qui permettra de créer 2.100 places à l'horizon 2026.

Le groupe PS se réjouit surtout des priorités que le ministre a mises pour le déploiement de ces places, en particulier les communes dans lesquelles le taux de couverture est inférieur à 33 %. Il se réjouit également d'une priorité donnée aux projets pour des publics fragilisés, comme les familles monoparentales.

Le groupe PS tient à exprimer sa satisfaction par rapport à ce qui se retrouve dans cette mission, nonobstant le fait qu'il y ait encore du travail à réaliser pour obtenir des taux de couverture acceptable.

M. Rudi Vervoort (ministre) informe, pour plus de clarté, que la mission 22 (les moyens dédiés au sou-

tien de la Politique d'accueil de la petite enfance) et la mission 31 (les infrastructures) ont été créées pour scinder les missions de soutien aux associations qui s'adressent aux professionnels de l'accueil et les missions correspondantes aux infrastructures crèches.

Les listes des projets seront transmises (annexe 5).

À la mission 31, l'objectif est de mieux répartir le taux de couverture quartier par quartier. Il y a actuellement un monitoring de l'ensemble de la situation socio-économique des quartiers qui permet d'avoir une idée très précise des besoins. Cela permet de donner une priorité aux projets infrastructures dans ces quartiers-là.

Dans l'ancien appel à projets, il y avait 2.183 places, 1.367 ont été créés. Il en reste 883 à encore programmer. La nouvelle programmation prévoit la création de 2.100 places complémentaires. Les moyens seront prévus en Région en engagement et en liquidation au fur et à mesure pour pouvoir assurer le paiement du personnel. Il y a une difficulté au niveau du recrutement, mais il y aura un bachelier qui sera prochainement organisé dans les métiers dédié à la petite enfance. Tout cela fait partie d'une vision cohérente et coordonnée. Le pouvoir organisateur a conscience que ce seront des métiers en pénurie et il doit pouvoir ramener une offre de formations dans des métiers qui aboutiront à une perspective assez importante de mise à l'emploi.

2 millions d'euros ont effectivement été prévus pour la trajectoire pluriannuelle régionale au niveau du budget régional.

Mission 24 Tourisme

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle au ministre qu'il lui avait posé une question concernant le financement du tourisme social, et plus particulièrement des auberges de jeunesse. Le ministre avait effectivement annoncé qu'une des auberges de jeunesse était en difficulté et qu'elle allait vendre une série de ses bâtiments. En l'occurrence, ce sont les bâtiments historiques, l'auberge CHAB Van Gogh qui disparaîtra s'il n'y a pas un financement pour soutenir, aider ou trouver une solution.

Le député souhaite savoir si, dans le budget 2023, quelque chose était prévu. Ou alors, il faut se faire à l'idée et accepter que cette auberge de jeunesse disparaisse du réseau des auberges de jeunesse bruxelloises. Le député trouverait cela regrettable.

Mme Clémentine Barzin (MR) rappelle au ministre qu'il a évoqué la priorité à la sécurisation incendie des

bâtiments et les performances énergétiques avec le lancement d'un marché pour réaliser un diagnostic des besoins en infrastructure des auberges de jeunesse. Dès lors, peut-il préciser quelles sont les auberges de jeunesse qui sont en cours de travaux afin de respecter la réglementation régionale relative aux hébergements touristiques ? Peut-il également préciser le calendrier dans les mois à venir ?

En ce qui concerne également l'auberge de jeunesse CHAB Van Gogh, la situation étant incertaine, des demandes de soutien ont-elles été formulées par l'auberge de jeunesse ? Si oui, le ministre peut-il préciser lesquelles ? À ce stade, quelle est l'analyse des services du ministre relativement à l'auberge de jeunesse CHAB ?

M. Rudi Vervoort (ministre) rappelle, concernant la première question de Mme Barzin, qu'il avait été interpellé par elle-même et M. Lux en séance plénière sur le sujet. Il renvoie à sa réponse. Le Collège transmettra la réponse qui avait été donnée lors de ce débat (annexe 6).

Concernant le CHAB, cela fait partie de la discussion sur ce que recouvrent les compétences de la Commission communautaire française en matière d'auberges de jeunesse. Tout le monde n'a pas la même lecture institutionnelle. De ce que le ministre a compris dans le chef des organes de gestion, l'idée n'est pas de liquider purement et simplement l'institution, mais de vendre un de leurs trois bâtiments. Le produit de la vente devrait permettre de relancer la mécanique et de retrouver les moyens budgétaires nécessaires au lifting indispensable du CHAB.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) précise qu'il y a un bâtiment historique de 2.400 m². En face, il y a un foyer pour les stagiaires européens. C'est bien, mais ce n'est pas une auberge de jeunesse. Juste à côté, il y a effectivement un petit bâtiment qui fait sans doute 400 ou 500 m². Le bâtiment historique, là où Van Gogh a travaillé pendant deux ans, sera vendu. Ce n'est pas un bâtiment, mais bien trois bâtiments comprenant les cuisines etc. si ces bâtiments sont vendus, il n'y a plus d'auberge de jeunesse.

Le député invite le Cabinet à se pencher sur ce dossier et de veiller à disposer de tous les éléments afin d'analyser convenablement le problème et prendre la bonne décision. Cela vaut la peine d'aller sur le terrain pour voir ce qui est vendu et ce qui est conservé.

Mission 25 Transport scolaire

Mme Céline Fremault (Les Engagés) rappelle au ministre qu'elle et de nombreux parlementaires

l'avaient interpellé il y a plusieurs semaines sur la question des transports scolaires au vu de la situation. Le ministre a eu l'occasion de détailler les différents événements qui ont conduit à des difficultés à partir du lundi 29 août dernier sur toute une série de circuits, rappelant la question du marché public au mois de juin 2022, le nombre de circuits qui étaient en attente de réponse, la mise en place du call center et de donner toute une série de chiffres au moment où il a répondu à l'ensemble des groupes politiques en séance plénière et en présence des parents sur le nombre de familles qui étaient encore en difficulté. La députée avait même suggéré qu'il y ait une mise en place d'un travail collectif, notamment avec le ministre en charge de la Formation professionnelle, puisqu'il y avait des difficultés sur la formation du personnel. Elle avait également suggéré après la Toussaint, de dresser un état des lieux sur les solutions dégagées.

La députée salue le travail de Mme Bernadette Lambrechts dans ce dossier. Elle a été au contact le plus proche des institutions pendant des semaines pour voir si des solutions pouvaient se dessiner à l'intérieur des institutions elles-mêmes. Il serait utile, aujourd'hui, puisque, par ailleurs, il y a des questions budgétaires très prégnantes dans ce dossier, de voir dans quelle situation l'on se trouve au lendemain des vacances de Toussaint en termes de circuits qui ont pu être solutionnés, quels sont les grands types de solutions (internes aux institutions, appel à des partenaires tiers ...) et voir également quelles sont les perspectives par rapport à 2023. Les solutions qui sont implémentées aujourd'hui ne le sont pas uniquement à court terme et la députée salue le fait qu'il y ait des solutions qui sont en train de s'inscrire jusqu'au mois de juin 2023. Aujourd'hui, il est important d'avoir une idée du nombre de familles qui sont en difficulté, ce qui se dessine en termes d'opérateurs. Le ministre peut-il préciser si la solution apportée à l'heure actuelle permettra de résoudre à terme cette situation ou existe-t-il un risque de se retrouver sur un autre type de marché public pour d'autres types de circuits qui pourraient voir reproduire la même situation que le ministre a soulignée en séance plénière et que cela ne se passe pas qu'à Bruxelles mais bien au-delà des 19 communes bruxelloises.

La députée demande de disposer d'un état des lieux photographique de la situation actuelle afin de voir comment les choses sont suivies et anticipées pour le reste de l'année scolaire, si des solutions se dessinent afin d'éviter la reproduction de ce qui s'est produit l'année passée.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) revient sur le cadre de la situation. Il y a effectivement des explosions en termes de budget, que ce soit au niveau du carburant ou de l'indexation des prix. Le député constate qu'il n'y a pas une grande différence entre l'ajusté 2022

et l'initial 2023, tout au plus 26.000 euros et cela l'inquiète. Le ministre est-il certain des projections réalisées pour 2023 et que cela permettra d'avoir plus de réponses aux appels d'offres ?

Concernant l'agenda des appels d'offres, quand sera-t-il prêt ? Il est vrai que l'on s'écarte un petit peu du budget, mais il est fort probable que de nombreux parents ou associations écoutent la Commission et ont envie d'avoir des informations.

Une série d'écoles avait utilisé leurs moyens propres, c'est-à-dire des bus scolaires qui leur sont propres ou ont loué des bus à l'extérieur. Le député souhaite s'assurer qu'au niveau budgétaire, par rapport à l'ajustement 2022, ce qui a été accordé aux établissements scolaires correspond aux coûts réels ou était-ce un calcul qui a été fait sur base de ce que cela coûtait à la Commission communautaire française ? Le député évoque qu'un certain nombre d'établissements scolaires expliquaient que, par exemple, pour le mois de novembre, ils seraient dans l'incapacité de continuer à offrir le service. Il y avait deux établissements qui offraient un service de transport qui était financé par l'école et compensé par la Commission communautaire française. Le député souhaite savoir si ce service est pris en charge entièrement ou partiellement par la Commission communautaire française et si ce système de solutions trouvées par les écoles va perdurer pour 2023.

Mme Clémentine Barzin (MR) constate, comme l'ont bien détaillé ses collègues, que le transport scolaire des élèves relevant de l'enseignement spécialisé soulève des problèmes depuis de nombreuses années. Chaque année, il est à déplorer le temps de trajet de ces enfants et chaque année le ministre dit vouloir optimiser les circuits. L'audit prospectif tant attendu a mis le doigt sur les problèmes et a établi des recommandations claires. Le ministre annonçait l'année dernière, lors du budget 2022, vouloir mettre en place 3 de ces recommandations : la mise en place d'un portail SIG, la mise en place d'un outil de visualisation des véhicules et une application de gestion des absences. Il n'y a pourtant aucun signe de leur mise en œuvre à ce jour.

Il aura fallu attendre la crise de cette rentrée 2022 qui fut d'ailleurs une catastrophe, pour que le ministre se hâte de mettre en place ces recommandations. La députée entend que le Collège a réagi dans l'urgence : voiturettes, taxibus, financement des trajets STIB, accompagnateurs à pied. Mais chaque enfant laissé sur le carreau est un enfant exclu de trop. L'auditeur avait bien souligné cette menace de pénurie de chauffeur, il aurait fallu le prendre en compte.

Le ministre évoque un renforcement des tarifs des transporteurs et à 220 euros par jour au lieu de

184 euros. Estime-t-il que cela sera suffisant ? A-t-il discuté avec La Fédération belge des exploitants d'autobus et d'autocars (FBAA) ? Le ministre l'avait déjà rencontrée en janvier 2021 au sujet des coûts d'exploitation plus importants à Bruxelles. Quel est le retour en la matière ?

Le travail structurel est supposé mettre en application les recommandations, devrait bientôt être entamé. Lors de la déclaration de politique générale, la ministre-présidente mentionnait des nouveaux consultants. Où cette dépense se retrouve-t-elle dans le budget ? Quel en est le montant et un appel d'offre a-t-il été lancé ?

En juin 2022, le ministre annonçait 840.000 euros pour renforcer les services d'accompagnement des personnes. Comment cela se reflète-t-il dans le budget ?

La députée pense à ces parents, qui se sont démenés chaque jour pour faire respecter le droit de leurs enfants d'aller à l'école. Elle pense également à ces citoyens qui ont lancé une pétition pour se faire entendre. Le Collège a-t-il d'ailleurs répondu à cette dernière ?

Mme Joëlle Maison (DéFI) rappelle que, l'année dernière, à la même époque, un audit très complet réalisé par le Bureau Espaces Mobilité avait été réalisé, présenté en commission et avait fait l'objet d'un large débat et a été suivi de questions parlementaires. L'audit préconisait d'optimiser les circuits, de tendre vers plus d'autonomie dans les déplacements des enfants à besoins spécifiques et à mieux communiquer avec les parents.

Le groupe DéFI rappelle que, par une cruelle ironie du sort, le lundi 29 août, beaucoup de familles et d'établissements scolaires se sont trouvés confrontés à cette réalité sans y avoir été préparés. Les établissements scolaires et les parents impactés ont été rapidement prévenus que les manquements étaient imputables à un manque de bus et de chauffeurs. Comme la ministre-présidente l'a exposé lors de la déclaration de politique générale, cette pénurie touchait à ce moment-là approximativement 450 familles.

Le Collège a rapidement mis en place des solutions sur mesure, en particulier pour les enfants porteurs des handicaps les plus lourds. Pour cela, la députée se joint aux félicitations qui ont été adressées à l'administration et au cabinet du ministre.

Mais il n'en reste pas moins qu'à ce jour encore, de nombreuses familles sont lourdement impactées par la situation. Des familles dont le quotidien est loin d'être aisé.

Le groupe DéFI salue le fait que, pour l'année 2023, les moyens sont renforcés pour revaloriser les tarifs des transporteurs, en vue de préserver les circuits actuels et de relancer des nouveaux marchés.

La ministre-présidente a exprimé, dans la déclaration de politique générale, son souhait d'accélérer la réforme structurelle d'un système « tout au bus » qui a atteint ses limites. C'est effectivement également la perspective de l'audit. Les circuits peuvent être optimisés et un travail d'autonomisation des enfants pourra être entrepris avec les familles afin de privilégier d'autres solutions telles que l'accompagnement à pied ou en transports en commun comme le ministre l'a amorcé à la faveur de ce qui s'est passé lors de cette rentrée scolaire. Mais cette réforme ne pourra se faire que sur un temps long, en relation étroite avec les familles, les enfants et les écoles et lorsque la situation actuelle aura été totalement réglée pour l'ensemble des familles.

Dans l'intervalle, comme la députée l'a déjà souligné à plusieurs reprises, deux mesures pourraient être prises pour un impact budgétaire quasi nul mais qui contribuerait à améliorer de façon très importante le quotidien des enfants qui, aujourd'hui, sont transportés et passent parfois plus d'1h30 dans le transport pour le trajet de la maison jusqu'à l'école. La députée avait proposé, au moment de la présentation de l'audit, qu'indépendamment de la manière d'organiser des circuits ou indépendamment de la manière d'autonomiser les enfants, il faut aussi, dans l'intervalle, se préoccuper de la situation des enfants qui sont aujourd'hui transportés et passent parfois 1h30 dans ces transports pour leur proposer des activités ludiques ou pédagogiques. Le ministre avait répondu que les 220 accompagnants, ou certains, pourrait bénéficier de formations. Où en est-on par rapport à ces formations ?

Il est très important de penser en phases et de séquencer cette question du transport scolaire des enfants porteurs de handicap. Il faut bien sûr envisager l'avenir, mais il faut également envisager le présent de ces enfants et tout ce temps perdu alors qu'il pourrait être mis à profit avec des activités ludiques ou pédagogiques.

La deuxième idée, qui est largement inspirée des publications du GAMP est qu'il y ait une rencontre systématique entre l'école, le chauffeur, l'accompagnateur du bus et les parents pour chaque circuit de transport, qui permettrait à certains parents d'être rassurés, de se sentir écoutés et d'avoir un point de contact là où, aujourd'hui, c'est parfois un peu compliqué.

Mme Isabelle Emmerly (PS) ne désire pas revenir sur la situation qui était totalement inédite à la rentrée

scolaire 2022, mais remercie l'ensemble des acteurs concernés qui ont œuvré à débloquer la situation et qui continuent à travailler sans relâche pour consolider durablement les alternatives et limiter au maximum l'impact de cette crise sur les familles.

C'est peut-être un moment intéressant pour faire le point sur la situation actuelle et sur le nombre d'enfants qui, la députée l'espère, ont quand même trouvé une solution de transport. Est-il prévu de pérenniser pour l'année 2023 certaines alternatives qui ont bien fonctionné ?

La députée souligne qu'une augmentation du budget couvrira l'indexation, qui permettra l'indexation des salaires du personnel accompagnant et qui permettra également de subvenir aux frais de transports supplémentaires et de revaloriser les tarifs des transporteurs. Il n'y a évidemment pas que l'offre de transport qui est en cause, et la longueur de certains trajets est un point qu'il faut continuer à améliorer.

La députée se bornera ici à poser un certain nombre de questions sur la mise en œuvre des recommandations structurelles de l'audit puisqu'il a le mérite d'exister. C'est une base de travail qu'il faut cultiver.

Quelles seront les recommandations structurelles qui seront mises en œuvre ? Le ministre peut-il donner plus d'explications sur les projets qui seront menés ? Quand seront mises en place les premières expériences pilotes ?

Le système du tout au bus avait atteint ses limites, le Gouvernement travaille sur les différentes possibilités d'optimisation des circuits, notamment par la généralisation des modalités alternatives pour tous les élèves habitant dans un périmètre rapproché de leur école et qui sont en capacité de le faire. Ce n'est malheureusement pas souvent le cas. Qu'est-il prévu de mettre en place pour renforcer et encourager l'autonomie de ces élèves ?

Est-il envisagé d'offrir la gratuité du transport de l'accompagnant en transport en commun à Bruxelles, à l'image de ce qui se fait déjà en Flandre et en Wallonie ?

Il faut davantage de solutions à offrir notamment aux parents pour répondre à la crise en urgence, une des pistes de solutions serait la mise en place de garderies spécialisées. C'est une solution qui n'existe pas. Il faut une réflexion sur ce type de structure pour alléger la pression qui repose sur les épaules des parents qui stressent pour arriver à temps à l'école ou à trouver une solution alternative pour récupérer leurs enfants.

Le ministre a-t-il des contacts avec son homologue, Bénédicte Linard, ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles pour explorer cette mesure ?

Plus largement, le ministre peut-il donner plus d'informations sur la revalorisation des tarifs des transporteurs qui sera permise par l'augmentation du budget ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique l'état actuel de la situation du transport des enfants. Il y a encore aujourd'hui 8 enfants sans solution structurelle, 2 aux Acacias, 2 à l'ICPP, un à Nos Pilifs, 2 à l'école intégrée et 1 à St-Jean Nicholas. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas pris en charge. Les chiffres varient. Il y a chaque fois des solutions mais elles ne sont pas toutes pérennes.

Concernant les questions qui ont été posées sur Decroly et l'IRSA, les montants sont intégralement compensés et sont pérennisés jusque juin 2023. Du côté de l'IRSA, trois circuits sont financés et mis en place par la Commission communautaire française. Au niveau de Decroly, ils ont entamé une procédure de recrutement de chauffeurs et d'accompagnateurs qui leur permettront de reprendre 3 circuits la semaine prochaine, et ce jusque juin 2023.

Le ministre insiste sur le fait que tout est pérennisé jusque juin 2023. Le Collège travaillera d'ores et déjà sur des expériences pilotes, soit à pied, soit en transport en commun. Une première expérience pilote débutera le 21 novembre en collaboration avec l'école Les Sureaux à Anderlecht. Cinq autres écoles se sont portées volontaires dans le cadre de ce projet, à savoir l'Institut Communal Professionnel des Polders, l'école Nicolas Smelten, les deux EPES les Sureaux, la Clairière, l'école Joie de Vivre. À ce jour, 30 accompagnateurs de la Commission communautaire française ont déjà été formés par la STIB à l'accompagnement dans les transports en commun. Cela permettra d'avoir un retour d'expérience d'ici la fin de l'année afin de pouvoir multiplier ce type d'expérience.

Pour accompagner cela, le Collège a fait appel au bureau d'études Espace-Mobilités qui avait réalisé l'audit prospectif. M. Bouazza, le directeur de l'ASBL Évasion œuvrera aussi dans ce domaine et se chargera de l'opérationnalisation des circuits (le nombre d'enfants, en fonction du type de handicap, le moyen de locomotion choisi, etc.).

Le Collège a envoyé un courrier à la ministre Van den Brandt en charge de la Mobilité concernant la gratuité des accompagnants. Il est vrai que cela se fait dans d'autres Régions. Le Collège réfléchit au problème du métro. En Flandre et Wallonie, quand quelqu'un est en situation de handicap, quel que soit

l'accompagnant, il obtient la gratuité sans devoir nécessairement disposer d'un titre. Cela ne fonctionne pas de la même manière avec la STIB. Il faut trouver des solutions à ce problème.

En ce qui concerne la garderie, un courrier a été adressé au ministre Pierre-Yves Jeholet. Le Collège n'a pas encore eu de réponse. Le cas échéant, il fera un rappel ou enverra une copie à la ministre Linard qui est compétente en la matière.

Les montants supplémentaires qui ont été dégagés pour la revalorisation tarifaire sont bien de 570.000 euros. C'est pour les bus moyens dont la capacité est de 8 à 20 places. On passe de 184 euros par jour à 220 euros par jour. L'indexation est prévue. Il y a toute une série de solutions qui sont mises en œuvre aujourd'hui qui demeureront dans l'avenir. Par exemple, seront privilégiés les véhicules dont la détention du permis B est suffisante, ce qui permettra de résoudre une série de problèmes liés à la pénurie de chauffeurs titulaires d'un permis C. L'idée est de commencer le plus rapidement possible. L'idéal serait d'avoir cette réflexion par rapport au marché dès le mois de janvier, afin de ne pas se retrouver dans la situation que l'on a connue en septembre.

Ces événements ont amené à revoir complètement le mode de fonctionnement de la communication dans ce secteur. L'audit a le mérite d'exister et permet de servir de tableau de bord pour trouver des solutions.

Beaucoup de rencontres ont été organisées avec les parents et les écoles. Un canal d'information permanent a été créé. Les parents sont en situation de stress et c'est tout à fait normal. Même avec une solution, cela ne résout pas forcément le problème car l'enfant a besoin d'être rassuré dans la manière dont il va être véhiculé. Le fait de changer de mode de transport n'est pas possible pour certains enfants. Partant de cela, les rumeurs renforcent le stress des parents.

Un véritable programme de formation va débuter à partir de janvier 2023.

Mme Joëlle Maison (DéFI) comprend qu'il ne s'agit pas d'une urgence dans le contexte actuel, mais insiste sur le fait que ce soit important de contribuer à améliorer le temps passé dans les transports. Les enfants au handicap très lourd continueront à passer du temps en transport, même avec une optimisation des circuits. Ce moment peut être mis à profit d'un point de vue ludique ou pédagogique.

Mme Clémentine Barzin (MR) demande au ministre s'il a répondu à la pétition des parents. Quel est le discours qu'il a tenu aux parents et la réponse à la pétition ?

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme qu'il a rencontré les pétitionnaires.

Mme Clémentine Barzin (MR) demande, concernant l'AB 25.009.07.01.1111 (Rémunération du personnel d'accompagnement) à combien s'élève le nombre de personnel engagé ? En juin 2022, le ministre avait annoncé 840.000 euros pour renforcer les services d'accompagnement des personnes. Comment cela se reflète-t-il dans le budget 2023 ?

Concernant l'AB 25.009.07.02.1111 (Rémunération Superviseurs), à quoi correspond l'augmentation de 12.000 euros à l'initial 2023 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond qu'il s'agit de l'indexation.

Concernant l'AB 25.009.08.01.1211 (Dépenses de toute nature relative aux transports scolaires), le ministre indique que des crédits supplémentaires sont prévus pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit prospectif. Néanmoins, la députée constate qu'il y a – 60.0000 euros à l'ajusté 2022. Dès lors, si des crédits supplémentaires sont, de toute manière, prévus, pourquoi ne pas les avoir budgétisés dans l'initial 2023 ? Des recommandations seront-elles encore mises en œuvre d'ici la fin de cette année 2022 comme énoncé ? Le ministre dispose-t-il d'un calendrier plus précis quant à la mise en œuvre de ces recommandations ? A-t-il lancé des marchés publics et pour quelle date ?

À l'AB 25.009.08.02.1211 (Frais de location simple de bus), la députée souligne une simple augmentation de 7.000 euros. Combien de bus doivent encore être remplacés à terme à cause de leur vétusté suite à l'adoption de la législation de basse émission en Région de Bruxelles ?

Concernant l'AB 25.009.38.01.3200 (Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars), la députée constate que cette allocation ne sera pas utilisée en 2023. Vu les circonstances actuelles, comment cela se fait-il que l'on soit à zéro euro dans cette AB ? Le ministre peut-il expliquer le mouvement ?

Et, enfin, concernant l'AB 25.009.66.01.1211 (Frais de transport), la députée constate une augmentation de 1.200.000 euros à l'initial 2023. La députée comprend que c'est lié aux circonstances. En fonction des relations avec la Fédération des autobus et des cars, comment le ministre a-t-il établi ce montant et sera-t-il suffisant ?

M. Rudi Vervoort précise que l'AB qui a été mise à zéro est une allocation qui a été créée au moment du Covid.

Le nombre d'accompagnateurs s'élève à 205 pour trois bus loués dans le cadre de l'AB 25.000.00.03.1211 « Frais de location simple de bus ».

Le Collège n'a pas conclu de marché pour la location de camionnette. Le Collège a opté pour une procédure négociée sans publicité. Le marché initial n'a pas pu être attribué et le mode de passation du marché a été modifié.

Mission 29 Enseignement

Mme Joëlle Maison (DéFI) explique que, pour le groupe DéFI, les priorités en matière d'enseignement sont la faculté d'offrir à chaque élève, quel que soit son profil scolaire, un enseignement de qualité, augmenter le nombre de places dans l'enseignement obligatoire pour faire face aux effets du boom démographique à Bruxelles, lutter contre le décrochage scolaire et poursuivre les efforts afin de réduire la fracture numérique. Plus spécifiquement en 2023, le groupe DéFI souhaite soutenir les écoles dans le cadre de l'augmentation des coûts énergétiques. Il serait évidemment inacceptable que des écoles subissent des difficultés importantes et doivent, au pire, fermer leurs portes à cause de cela.

La Région a accordé à la Commission communautaire française un budget de plus de 13 millions d'euros pour couvrir les effets de la crise énergétique, dont 2.215.000 euros sont prévus en plus dans le budget 2023 pour les dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française. Cette nouvelle enveloppe doit permettre une certaine flexibilité en fonction des besoins réels liés aux conséquences négatives de la crise énergétique. À ce propos, est-ce que ces aides de la Commission communautaire française à destination des écoles seront cumulables avec les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Pour rappel, la Fédération a débouqué 150 millions d'euros.

La députée désire souligner trois très bonnes nouvelles.

L'extension de l'Institut Alexandre Herlin programmée pour la rentrée de septembre 2024. Elle permettra à l'école d'accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap. C'est une école qui est située sur le campus du CERIA, qui compte une section fondamentale et une section secondaire. Cette école accueille les élèves porteurs d'un handicap de types 2, 6, 7 et 8. La députée exprime toute sa fierté à la Commission communautaire française de soutenir l'ouverture de places pour les élèves de type 2 (élèves qui présentent un profil de retard mental modéré à sévère). En Région bruxelloise, comme partout en Belgique,

il y a très peu de place pour accueillir ses enfants de type 2. La Commission communautaire française peut être fière d'ouvrir encore des places pour les enfants qui appartiennent à ce type de handicap.

Une autre information joyeuse est le prolongement de l'École Jules Verne qui a ouvert ses portes en septembre 2021 pour le premier degré et va se prolonger en 2023 avec le « LAB Marie Curie » pour les élèves de la 3^e à la 6^e secondaire. C'est une école à pédagogie active (pédagogie soutenue par le groupe DÉFI) et en immersion néerlandaise. La connaissance du néerlandais est très importante pour trouver un emploi en vue de s'intégrer dans la société à Bruxelles.

Des membres du groupe DÉFI ont visité récemment l'Institut Émile Gryzon. Cet institut offre aux élèves des formations en technique de qualification et en professionnel, de la troisième à la sixième secondaire, avec une septième année de perfectionnement possible ainsi qu'un enseignement en alternance au CEFA du CERIA. L'enseignement technique et professionnel est souvent décrié, considéré comme une filière de relégation. Le groupe DÉFI exprime toute sa satisfaction de faire partie d'une institution qui soutient ce type d'enseignement. L'Institut Émile Gryzon a participé à de nombreux concours. Il est satisfaisant de savoir que ces jeunes puissent avoir ce type d'enseignement de grande qualité sur le campus du CERIA et organisé par la Commission communautaire française.

Concernant l'approfondissement des initiatives de soutien aux élèves et étudiants précarisés ou « en difficultés », 120.000 euros sont prévus. Quelles seront les modalités d'exécution de cette nouvelle aide ? Sur les aides aux élèves en difficultés, le ministre peut-il déjà fournir des détails sur les nouvelles politiques de soutien qui seront menées ? Quelles seront les modalités d'exécution de ces nouvelles aides ? En outre, quels seront les critères qui déterminent le fait qu'un élève est en difficulté et pourra bénéficier de ce soutien prévu dans cette allocation ?

S'agissant du décrochage scolaire, le groupe DÉFI est satisfait de savoir que les 4 équivalents temps pleins recrutés en renfort des équipes chargées des projets d'accrochage scolaire et du suivi des élèves en difficultés ont été pérennisés en 2022. Dans l'allocation, la députée a lu qu'il y avait 270.000 euros prévus en 2022 et 150.000 euros en 2023. Cela résulte-t-il de la refonte de certaines allocations ? De nouvelles initiatives en matière de lutte contre le décrochage scolaire seront-elles tout même envisagées par les services de la Commission communautaire française ? La Commission communautaire française participera-t-elle à la mise en place du plan global de décrochage scolaire promis par la Communauté Française ? Une concertation avec perspective.brussels est-elle pré-

vue pour les nouveaux projets d'accrochage scolaire de la Région Bruxelles-capitale en 2023 ?

Le groupe DÉFI salue également les efforts déployés par la Commission communautaire française pour lutter contre la fracture numérique.

Est-ce que quelque part, dans ce budget, Enseignement, il est possible de prévoir le déploiement d'actions de type « Silence, on lit ! » ? C'est une action qui permet d'offrir quotidiennement aux élèves 15 minutes de lecture dans le silence le plus total. Cette action, dans les écoles où elle est appliquée, concerne non seulement les élèves mais également tout le personnel. Cela génère en général énormément de satisfaction et de bons résultats, notamment en lecture et en écriture et contribue grandement au bien-être de toute la communauté scolaire là où elle est pratiquée. Est-ce prévu pour la Commission communautaire française ? Si ce n'est pas le cas, le ministre peut-il envisager de prévoir de telles actions dans les écoles organisées par la Commission communautaire française ?

Mme Clémentine Barzin (MR) tient à faire savoir que l'Enseignement tient beaucoup à cœur au groupe MR et les crises successives ont été autant de difficultés pour les élèves, les étudiants et les équipes pédagogiques. Soutenir l'enseignement est donc primordial et l'ambition en matière d'enseignement doit être à la hauteur du secteur.

La lutte contre le décrochage reste cruciale pour le groupe MR. La députée entend qu'il s'agit d'une priorité pour le Collège et qu'il pérennise les agents qui avaient été recrutés en renforts. S'agit-il des 10,5 ETP fournis aux écoles secondaires de la Commission communautaire française ? Le ministre peut-il expliquer comment cela se reflète dans le budget ? Quel est le bilan de ces ETP ?

Le groupe MR note que le ministre souhaite, pour 2023, continuer à lutter contre la fracture numérique en menant désormais une réflexion quant au soutien des publics fragilisés. La députée présume qu'il s'agit de l'AB 29.003.08.06.1211 sur les Initiatives et soutiens aux élèves précarisés. Le ministre va-t-il continuer à mettre à disposition du matériel informatique pour ces élèves ? Quels types d'initiatives sont inclus dans cette allocation ? S'agit-elle également des projets d'accrochages scolaires ?

Le groupe MR constate que les principales augmentations des allocations de cette mission sont relatives aux rémunérations. Il accueille avec satisfaction cette augmentation pour la rémunération du personnel enseignant et non-enseignant de près de 10,9 %. S'agit-il d'une revalorisation du secteur ou d'une adaptation par rapport à l'indexation ? Ce budget

comprend-il l'engagement d'auxiliaires supplémentaires ou davantage de personnel non-enseignant dans les écoles pour la rentrée 2023 ?

Le groupe MR porte une attention particulière à l'enseignement spécialisé. Il soutient toutes initiatives visant à soutenir le secteur et note ainsi l'extension de l'Institut Alexandre Herlin. La Commission communautaire française a mis en place les pôles territoriaux afin de permettre une plus grande inclusion des enfants aux besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Ce projet entraîne par conséquent une diminution du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé. Or, le nombre d'encadrants pédagogiques dépend du nombre d'élèves dans l'établissement. Cela a un impact direct sur les subsides des rémunérations des enseignants pour l'établissement en question. Le ministre fait-il le même constat ? Dispose-t-il de chiffres ? Que fait le Gouvernement pour assurer le bon fonctionnement des établissements qui ont vu leurs subsides baissés ? La Commission communautaire française compte-t-elle compenser ?

Par ailleurs, la députée profite de ce moment pour interroger le ministre sur la fusion entre la Haute École Lucia De Brouckère et la Haute école Francisco Ferrer, également mentionnée dans la DPG. La fusion semble être en cours. Or il lui revient que cela est au point mort depuis plus de deux ans. Le ministre peut-il faire un état des lieux ?

Finalement, la pédagogie active est le leitmotiv de la DPG du ministre à travers la construction des nouvelles écoles. L'idée était pourtant que l'ensemble des établissements scolaires puissent revoir leur programme afin d'y instaurer cette forme de pédagogie. Qu'en est-il actuellement ?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo) constate que ses collègues sont intervenus de manière tout à fait appropriée sur les points sur lesquels il désire intervenir. Avec les crises successives sanitaires et énergétiques, les écoles ont basculé dans une autre dimension. Il y a énormément de difficultés auxquelles elles font face. L'intervention du député portera sur quatre points : la crise énergétique, la création de places, le décrochage scolaire et les initiatives en soutien aux élèves précarisés.

Concernant la crise énergétique, il faut féliciter le Gouvernement et rappeler ici, dans ce débat budgétaire, qu'aujourd'hui on se rend de plus en plus compte que le fait de considérer l'Enseignement comme un investissement est quelque chose de fondamental. Lorsqu'on lit des études de perspective et des études concernant la lutte contre le décrochage scolaire, on se rend compte que c'est un investissement dans la mesure où, si on ne lutte pas assez contre le décrochage scolaire, dans 10 ou 20 ans, les coûts que

nous aurons en matière de chômage, de désaffiliation sociale et politique seront énormes. Le député lisait encore récemment que des écoles ferment en France parce qu'il n'y a pas assez de moyens pour répondre aux difficultés en matière de chauffage. Il félicite donc le Collège pour avoir pris les mesures dans le soutien aux écoles afin de pouvoir répondre à ces enjeux, mais également à ces défis.

Le fait d'avoir prolongé l'extension de l'Institut Alexandre Herlin en termes d'inclusion qui est aussi une lutte contre les inégalités est important, au-delà du fait de répondre au boom démographique et à la création de places.

Le groupe Ecolo partage les mêmes objectifs que Mme Maison concernant la pédagogie active dans la mesure où l'enseignement doit s'adapter, donner envie aux élèves, surtout au moment où les élèves ont de plus en plus de problèmes de santé mentale. Les pédagogies actives sont tout à fait adaptées comme réponse à la situation que ces élèves vivent.

Concernant les écoles qui sont en train d'être construites, il y a eu une augmentation du coût des matières premières nécessaires à la construction des bâtiments, mais aussi à leurs équipements. Est-ce que, au niveau des budgets consacrés, il y a eu une augmentation ? Si oui, de quel ordre ?

Les besoins énergétiques ont été mentionnés dans les frais de fonctionnement. Des choses sont-elles prévues pour, notamment, anticiper ou préparer une éventuelle reprise de la crise sanitaire ?

Le député revient sur les initiatives et le soutien aux élèves précarisés. Comment cette somme est-elle ventilée ? Quels sont les différents types d'initiatives concernées ? Comment sont-elles prises en charge ? Il est essentiel aujourd'hui, dans le cadre de la lutte contre la fracture scolaire, de savoir comment ces 120.000 euros sont dispatchés.

Le député avait la même question que Mme Maison concernant les 270.000 euros et les 150.000 euros en ce qui concerne les dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'Enseignement. Dans cette AB, il y a toutes les initiatives contre le décrochage scolaire, au-delà des actions de communication et de visibilité de l'enseignement de la Commission communautaire française. Le député interpelle régulièrement le ministre sur la question du décrochage scolaire. Il aimerait savoir si le décrochage scolaire est touché par ces montants. Lors du débat sur la déclaration de politique générale, le député a entendu dire qu'il n'y avait pas assez de moyens mis sur le décrochage scolaire. Le ministre vient de le démentir. Comment cela est-il mis en place ? Comment cela est-il ventilé ?

Au-delà des ateliers de décrochage scolaire, dans les communes il y a parfois une difficulté à évaluer à partir des écoles qui ne fournissent pas toujours le nombre d'élèves qui sont en décrochage et, parfois, les écoles ne sont pas en capacité de pouvoir dire combien d'élèves sont en décrochage scolaire. Des directeurs ou des professeurs sont allés jusqu'à frapper aux portes pour savoir si tel élève est absent ou non. Est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport à cela au niveau de la Commission communautaire française pour essayer d'aller plus loin ?

Le député a visité l'Institut Émile Gryzon l'année dernière. Il était très impressionné par le travail qui y était fait. Au niveau de la démocratie scolaire, il y a également des initiatives assez intéressantes. Il a été interpellé par certains professeurs qui lui ont dit qu'il fallait donner une meilleure image de l'alternance et de la filière technique de qualification. Ils ont demandé que des mesures soient prises afin de pouvoir donner une meilleure image et amener les parents et les élèves à s'intéresser à ces filières.

Lors des commissions délibératives sur l'alternance, il y a eu des propositions concrètes. L'une d'elle était de recueillir de plus en plus de témoignages de celles et ceux qui ont réussi, qui ont une bonne image en tant que personne qui ont fréquenté ces filières et qui peuvent donner un bon exemple aux familles afin qu'elles puissent sortir de leur tête les stéréotypes qui touchent ces enseignements-là. Est-ce qu'il y a à ce niveau des idées dans le budget afin de pouvoir améliorer et valoriser cet enseignement ? En Flandre, par exemple, pour l'enseignement général une personne a été désignée qui doit réfléchir à l'amélioration de l'image de l'enseignement auprès des parents. C'est quelque chose de concret. Est-ce que c'est quelque chose qui peut être aussi réfléchi dans la traduction budgétaire de ce qui a été présenté.

Mme Véronique Jamouille (PS) exprime toute la satisfaction du groupe PS devant ce budget. Il est tout à fait dans la ligne de la déclaration de politique et des engagements que le Collège avait pris en début de législature. Deux points cruciaux étaient mis en évidence. Le premier était que la Commission communautaire française fasse sa part dans l'augmentation des places nécessaires pour répondre au boom démographique. C'est le cas. Malgré les difficultés et les augmentations, les projets avancent dans les missions Infrastructures.

Ensuite, le groupe PS a une grande satisfaction par rapport à l'Institut Herlin. Si, pour certains types de handicap, d'enfants handicapés, il y a de plus en plus de possibilités l'intégration dans l'enseignement ordinaire dans des projets développés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est malheureusement pas le cas des enfants qui sont de type 2. La dépu-

tée se souvient d'études qui mettaient en évidence le nombre d'enfants de type 2 qui n'étaient pas scolarisés avec des souffrances importantes de la part des parents, souvent des familles monoparentales, qui avait en charge complète ses enfants, mais également avec l'impossibilité de progresser pour ces enfants. Il est vraiment important que la Région fasse cette extension dans le type 2.

Le ministre garde les priorités sur la gratuité. La Commission communautaire française a été la première à prévoir la gratuité des protections hygiéniques pour les filles dans ses écoles. C'est important.

Durant la crise, lors de la fermeture des écoles, il y a eu du décrochage scolaire et cela a encore plus touché des familles défavorisées. Il est plus compliqué de travailler lorsque l'on n'a pas de pièce où s'isoler, pas d'ordinateur ou papa et maman peuvent donner un coup de main. Cela se répercute par de mauvais résultats. Comment le dispositif et les moyens en Commission communautaire française s'intègrent avec le dispositif en accrochage scolaire de la Région ?

Le ministre peut-il en dire un petit peu plus sur la fracture numérique ? On dote les écoles d'ordinateur ? On dote les familles d'ordinateur ? Est-ce qu'on les aide avec des connexions Wi-Fi ?

La grande satisfaction a été l'objet de beaucoup de questions et beaucoup d'interpellations lors de la précédente législature mais également durant celle-ci. Il y a beaucoup de souffrance du côté du corps enseignant mais également chez les étudiants de la Haute école Lucia de Brouckère. Le groupe PS a le plaisir de constater que les inscriptions ont augmenté de plus de 30 %, que des nouvelles filières, entre autres dans les métiers en pénurie et fondamentaux pour notre enseignement, vont s'y ouvrir. C'est tout un travail d'équipe qui a été fait. C'est une belle Haute école qui répond à un public parfois moins privilégié par rapport à un public qui a accès plus facilement à d'autres hautes écoles ou universités. C'est essentiel comme outil de formation, d'enseignement supérieur de qualité dans notre Région. La députée désire féliciter et remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier pour le faire avancer.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que, au niveau des frais de fonctionnement pour le pouvoir organisateur Commission communautaire française, il est prévu une augmentation pour les frais énergétiques. C'est cumulable avec ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu. Ces subventions rentreront dans les recettes générales du Collège.

Une AB spécifique dotée de 120.000 euros a été créée pour les besoins des élèves précarisés. Les modalités opérationnelles sont en cours de finalisa-

tion avec la création d'une cellule spécifique au sein de l'administration. Cela permettra de définir un mode de gouvernance et une procédure avec définition des critères, des types d'aides, etc.

Concernant l'accrochage scolaire, les mesures sont reprises dans différentes AB. Il y a bien évidemment la rémunération du personnel, les subventions aux associations externes, comme Schola ULB et d'autres, les frais de fonctionnement pour le catering lors des ateliers d'été, etc. C'est dispersé dans différentes AB. Au niveau régional, il existe des projets DAS dont bénéficient également les écoles de la Commission communautaire française.

Concernant la fracture numérique, 900.000 euros sont prévus en 2023 pour l'ensemble des écoles dont 80 % sont affectés à l'enseignement obligatoire. Pour donner un exemple, cela correspond à 520 PC ou chrome book mis à disposition des élèves pour cette année scolaire. Il est également prévu des formations à la fois pour les enseignants afin qu'ils s'adaptent aussi à la numérisation, mais également des actions d'information à destination des parents des élèves. Si les parents sont eux-mêmes en situation de fracture numérique, il faut pouvoir leur apporter des solutions de manière à ce qu'il y ait un suivi de leur part à la maison.

Concernant les frais de fonctionnement, l'augmentation correspond aux indexations des coûts énergétiques et des matières premières, et aux frais de fonctionnement, pour les deux nouvelles écoles. La deuxième cohorte de Jules Verne est arrivée au cours de cette année-ci. La seconde école accueillera ses premiers élèves en 2023, ce qui impliquera une augmentation du nombre d'élèves et des frais supplémentaires. Les estimations se basent sur une clé élèves avec recettes associées. Tout cela est calculé de manière mécanique.

Pour ce qui est des bâtiments et des frais qui y sont liés (achat de biens meubles), une augmentation de 1 million d'euros a été prévue en 2023 pour l'aménagement de deux nouvelles écoles et un montant de 900.000 euros pour l'informatique.

Concernant les deux écoles du CERIA, des ateliers de co-construction pour les projets d'établissements ont été et seront mis en place. Tous les membres du personnel sont impliqués sur base volontaire et des formations sont proposées pour tous les établissements, même si certaines sections qualifiantes se prêtent moins à la pédagogie active en raison des contraintes pratiques. C'est la même chose pour la proposition de lecture quotidienne en silence. Mais la Commission communautaire française adhère au contrat pour la filière du livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La fusion des deux hautes écoles n'est pas au point mort. Les contacts étroits se poursuivent, entre autre sur l'organisation des filières en co-diplomation. La Province du Brabant Wallon a d'ailleurs décidé de rester dans le p.o. avec le Collège. La priorité a été de d'abord restaurer un climat serein avec une nouvelle gouvernance. Les résultats sont aujourd'hui visibles. Cela permettait de réenvisager la fusion avec un schéma de discussion plus apaisé entre les deux écoles.

Sous l'AB relative à la rémunération du personnel enseignant hors hautes écoles, il y a une augmentation de 12,29 %. Cela va effectivement au-delà des moyens supplémentaires parce qu'il y a des recrutements supplémentaires qui s'opéreront prochainement. Il ne s'agit pas que de l'indexation. Le Collège a demandé à la direction des Ressources humaines de calculer un coût vérité à la fois sur l'indexation et sur les recrutements. Cela implique le recrutement de 5 équivalents temps plein au total, 4 pour les deux nouvelles écoles du CERIA et 1 équivalent temps plein pour l'encadrement des classes intégrées à l'Institut Alexandre Herlin. Il en va de même pour le personnel non-enseignant où il y aura des augmentations liées à la fois à l'indexation, mais également au recrutement de 4 équivalents temps plein pour les deux nouvelles écoles CERIA et 4 équivalents temps plein pour la reprise de la tutelle sanitaire des écoles de la commune de Saint-Gilles par le Service de Promotion de la santé de l'école de la Commission communautaire française. Comme ces recrutements s'opéreront, ils sont budgétisés.

Il y a différents budgets qui sont affecté au décrochage scolaire, notamment au travers des ateliers d'accrochage scolaire pendant les congés scolaires avec une estimation de 110.000 euros (80.000 euros pour des prestataires externes, 30.000 euros pour les coordinateurs), à la rémunération des agents dans les écoles pour 670.000 euros. Cela à la fois en mobilisant des Fonds propres pour le projet DIAS avec 5 équivalents temps plein chargés des projets et du suivi des élèves en difficulté au sein des établissements. Il y a encore les projets FSE pour lesquels est prévu, à chaque fois, un demi ou un équivalent temps plein, avec un total de 4,5 équivalents temps plein. Le budget total affecté s'élève à 780.000 euros. Il y a encore les projets FSE pour lesquels est prévu à chaque fois un demi ou équivalent temps plein complémentaire.

Concernant l'AB Initiatives de toutes matières en lien avec l'enseignement, c'est 270.000 euros pour 2022 et 150.000 euros pour 2023. C'est la mécanique du transfert à l'AB spécifique dont le ministre a parlé au tout début de son intervention. Il n'y a globalement pas de diminution, mais cette AB spécifique est créée pour les élèves précarisés.

Concernant l'alternance, des réunions de concertation sont en cours entre les différents Gouvernements compétents (Commission communautaire française, Région Wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Fédération Wallonie-Bruxelles). La Commission communautaire française s'appuiera sur la synthèse. Par ailleurs, des capsules vidéo seront réalisées pour valoriser les différentes filières de qualification des écoles. Le marché a été lancé et un budget de 30.000 euros a été prévu pour mieux faire connaître ces filières de formation.

Programme 002 Complexes sportifs et halls sportifs

Programme 003 Enseignement

Mme Clémentine Barzin (MR) interroge le ministre sur l'AB 29.002.00.01.1211 (Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française hors hautes écoles). Lors de l'initial 2022, il y a une augmentation de 2.215.000 euros avec une justification assez laconique. Cette augmentation correspond-elle à des dépenses supplémentaires particulières typiquement énergétiques par rapport à l'année dernière ? À combien s'élève la compensation de la Fédération Wallonie-Bruxelles mentionnée dans le justificatif ?

Concernant l'AB 29.003.11.01.7422 (Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute école), il est constaté, à l'initial 2023, une augmentation de l'ordre de 1.610.000 euros. Ces crédits sont destinés à couvrir le renouvellement, l'acquisition ou la remise à neuf de biens durables et de mobiliers (matériel de bureaux, didactique, de cuisine, informatique). L'évolution des crédits se justifie par l'augmentation des subventions provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et destinées au financement des projets spécifiques des écoles. Comment le ministre justifie-t-il cette évolution ? Estime-t-on ce budget suffisant, eu égard aux besoins ?

M. Rudi Vervoort (ministre) explique que cela correspond à ce qu'il a évoqué sur l'augmentation des frais de fonctionnement où les indexations et l'augmentation en matière des coûts énergétiques et des matières premières ont été pris en compte. Puisqu'il y aura de nouvelles classes qui vont s'ouvrir, leur aménagement est nécessaire. Par ailleurs, des estimations budgétaires ont été appliquées en fonction des subventions liées à l'encadrement différencié et à la modernisation des équipements en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est prévu à la fois en dépenses et en recettes.

L'augmentation des élèves entraîne une augmentation des recettes mais également une augmentation des dépenses. Cela est prévu à la fois en fonction de l'augmentation du nombre d'élèves, mais c'est également lié à l'ouverture des nouvelles classes. Il y a aussi une augmentation globale du nombre d'élèves dans les écoles de la Commission communautaire française. Dans le même temps, l'offre est augmentée. Ce sont les deux conjugués qui amènent cette augmentation à la fois en dépenses et en recettes.

Concernant l'AB sur l'achat de biens meubles, l'augmentation à l'initial 2023 correspond à l'aménagement et à l'installation de l'école Jules Verne et du LAB Marie Curie dans les nouveaux bâtiments en 2023. Il s'agit d'équipements mobiles et informatiques, réseaux et matériels qui sont budgétisés. L'engagement est prévu en totalité en 2023 mais la liquidation de 750.000 euros par an se fera sur 2023 et 2024.

Mission 31 Infrastructures

Si l'ouverture de l'École Jules Verne a bien eu lieu à la rentrée de septembre 2021, **Mme Clémentine Barzin (MR)** et le groupe MR notent avec attention la rentrée 2023 pour le LAB Marie Curie. Le ministre dispose-t-il de plus de détails quant à l'avancement du LAB Marie Curie ? Concernant le campus CERIA, où en est l'étude sur la ferme éco-pédagogique ?

La députée en revient également à l'enseignement spécialisé qui a vu, comme énoncé dans la mission 29, la mise en place des pôles territoriaux. *De facto*, la plupart des écoles spécialisées voient une diminution de leurs élèves pour les écoles « ordinaires ». La députée s'interroge sur le type de public dans l'extension de l'institut Alexandre Herlin. L'extension devra servir à accueillir plus d'élèves alors que, dans le même temps, les écoles spécialisées voient le nombre d'élèves chuté. Concrètement, comment le budget des 14 millions d'euros pour l'institut Herlin se traduit-il en 2023 ?

M. Rudi Vervoort (ministre) répond que le calendrier de 600 jours ouvrables de travaux est globalement toujours respecté. Le gros œuvre fermé sera réalisé dans les prochaines semaines avec finalisation de l'école Jules Vernes en mai 2023 et du LAB Marie Curie en octobre-novembre 2023. Les élèves des deux écoles seront accueillis dans les nouveaux locaux Jules Verne à la rentrée scolaire 2023. Le fait que Jules Vernes accueillait ses élèves dans des bâtiments provisoires depuis 2021 a occasionné un nombre moindre d'élèves que prévus initialement. Tout cela se régularisera aux prochaines rentrées.

Au niveau budgétaire, en ce qui concerne les crédits d'engagements le dossier principal c'est le report de l'engagement pour les travaux de l'extension de l'Institut Herlin. Les travaux y débiteront en 2023. Il y a d'autres projets importants prévus en 2023 : remplacement de chaudières de la chaufferie centrale pour 500.000 euros, la sécurisation des toitures pour 650.000 euros, le placement de panneaux solaires pour 500.000 euros. Des études de stabilité doivent encore être réalisées. L'adaptation des entrées du site du CERIA pour 600.000 euros. L'outil bâtiment scolaire est maintenu bon en état de marche. Ce sont des investissements réalisés de manière permanente. Ce site est un campus d'excellence.

Concernant les écoles spécialisées, l'extension vise l'amélioration du confort pour les élèves.

Mme Clémentine Barzin (MR) demande au ministre s'il confirme qu'il y a une diminution du nombre d'élève.

M. Rudi Vervoort (ministre) répond par l'affirmative.

Mission 32 Service PHARE

Mme Céline Fremault (Les Engagés) évoque la transposition dans la DPG de la mise en effectivité de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui doit permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dans une société inclusive avec la possibilité pour ces dernières de choisir le lieu de résidence, de bénéficier de l'accès à une gamme de services à domicile, d'établissements, de services sociaux d'accompagnement et de personnel ainsi que la mise à disposition de services d'équipements adaptés aux besoins.

La députée trouve intéressant d'analyser la manière dont les 5 axes de la Déclaration programme de 2019 ont été atteints dans le cadre de la configuration budgétaire, connaître les besoins et mieux y répondre. Le ministre a eu l'occasion d'être interpellé à de nombreuses reprises sur la question du cadastre, la formation complète et accessible, les services d'activités de jour et des logements collectifs adaptés, le service d'aide à l'inclusion extrascolaire, les ETA, les aides individuelles, les primes à l'emploi ordinaires pour les travailleurs en situation de handicap et la politique spécifique pour l'autisme et tout le volet de l'Étoile polaire (le centre qui s'adresse aux personnes qui ont des troubles de communication).

La Déclaration de politique générale du 28 octobre 2022 a mis l'accent sur la mise en œuvre du décret Handistreaming du 15 juin 2017 et que les moyens

seront concentrés sur une meilleure prise en charge de la situation de grande dépendance.

Concernant la grande dépendance, la députée revient sur la condamnation de la Belgique en 2013 par l'Union européenne.

La députée rappelle que de 2014 à 2019, des programmes d'investissements en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune ont permis une augmentation de 350 places. Cependant, la situation reste critique en matière de grande dépendance. Le ministre a annoncé, le 28 octobre dernier, l'extension et la rénovation du centre d'hébergement l'Oiseau Bleu et du centre de jour l'Éveil pour enfants handicapés non scolarisés à Woluwe-Saint-Lambert (extension de 10 places). Dans la mesure où la conclusion du cadastre de l'offre et des études de besoins est proche, la députée demande au ministre le nombre de places qui ont été créées concrètement depuis 2020.

Lors de la crise Covid, elle avait entendu la volonté du Gouvernement de travailler également sur des situations particulières, comme Intermaide qui accueille des profils de personnes en situation d'autisme. Depuis les budgets 2020, 2021, 2022, la députée a pu constater la progressivité du budget en matière de handicap et elle s'en réjouit. C'est une très bonne chose qu'il y ait pu avoir des augmentations pour 2023, mais il faut savoir comment cela se traduit concrètement en termes d'offres. La députée estime fondamentale l'articulation entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune puisque les programmes d'investissements en matière de création de centres de jour et de centres d'hébergement s'étalent sur les deux types de configuration institutionnelle.

Concernant la question des ETA, la commission a visité au printemps dernier Nos Pilifs et Travie. À ce moment-là, un certain nombre de sonnettes d'alarme avaient été tirées par la Febrap au mois de mars 2022 à l'occasion du Jeudi de l'hémicycle sur cette thématique et plus précisément dans le cadre d'un travail remarquable des ETA avec un cahier de revendications qui touche toute une série de configurations, notamment en matière d'aménagement du territoire avec les modifications d'ordonnances. La Febrap a beaucoup travaillé sur la situation actuelle mais également sur les perspectives de l'avenir du secteur. Il y a quelques semaines, la Febrap a encore tiré la sonnette d'alarme et la nécessité de débloquent un budget de 3 millions d'euros pour sauver le secteur. Les ETA sont dans une réelle difficulté, il suffit d'en débattre avec eux pour constater qu'elle n'est absolument pas feinte. Il y a près de 1.400 travailleurs et 350 accompagnateurs dans les structures des 12 ETA. Il y a une volonté dans leur chef de pouvoir se projeter dans

un futur. Le ministre annonce un montant de 1 million d'euros supplémentaire en 2022. Le montant de 3 millions d'euros sera peut-être atteint et c'est une bonne nouvelle pour le secteur.

Il est important d'envoyer un signal fort et de dire que les situations d'urgences sont prises en considération et que des disponibilités budgétaires existent. La question qui se pose est de savoir quel est le travail futur puisque le secteur lui-même est demandeur de pouvoir se configurer et de travailler sur son avenir. Il est important de voir vers quoi le secteur des ETA se dirige à Bruxelles, avec qui, comment et dans quelles configurations. S'il y a un travail qui a déjà été opéré dans leur chef, quelle est la collaboration qui se met en place et pas uniquement à travers le cabinet du ministre en charge de la politique de l'aide aux personnes handicapées car ce secteur touche également les domaines de la formation et de l'emploi. La question du handicap doit être déclinée. Ce n'est pas pour rien que les décrets de Handistreaming et autres ont été votés.

Concernant la Maison de l'autisme, le ministre a présenté en commission des configurations futures des missions et du nombre de personnes qui vont pouvoir être engagées. Lors de la présentation de la DPG le 28 octobre dernier, le ministre a annoncé que le chargé de projets allait être bientôt désigné et que la Commission communautaire commune, la Région et la Commission communautaire française allaient travailler ensemble sur un budget croisé. La députée estime qu'une des clés de réussite de la Maison de l'autisme sera le fait de travailler main dans la main avec le secteur associatif pour éviter le risque de se retrouver dans une configuration « silo » qui n'est bonne pour personne. Pour réussir ce projet, il est fondamental de l'implémenter et il importe également que le secteur associatif existant soit associé au travail en cours, mais puisse également trouver des signaux dans la configuration budgétaire et un soutien à ses compétences.

Concernant la crise énergétique, la députée demande au ministre d'être attentif à la question des centres de jour et d'hébergement des personnes en situation de handicap qui voient leurs factures exploser. Elle interrogera dans quelques jours, en commission des Affaires sociales et de la Santé, le ministre Maron sur l'aide qui peut être apportée aux structures en matière de santé sociale dont la question du handicap.

Mme Joëlle Maison (DéFI) rappelle que l'accueil et l'hébergement des personnes porteuses de handicap, en particulier pour celles se trouvant en situation de grande dépendance, est évidemment un sujet de première importance à propos duquel nous ne sommes pas forcément collectivement à l'aise

puisque nous avons déjà été condamnés en 2013 par le Comité européen des droits sociaux, pour non-respect de la Charte sociale.

La Commission communautaire française consacre un budget important avec plus de 187 millions d'euros, à l'accueil et à l'hébergement de personnes handicapées. L'investissement au profit du handicap augmente par ailleurs de près de 19 millions d'euros par rapport au précédent exercice budgétaire. C'est un budget en hausse, mais auquel il manque encore quelques dizaines de millions pour rencontrer l'ensemble des obligations en la matière.

Un grand nombre de personnes lourdement handicapées et/ou souffrant de troubles sévères du comportement, des personnes avec des profils et des besoins d'accompagnement différents, se trouvent donc aujourd'hui sans solution, à charge de leur famille, d'aidants proches, qui voient dès lors leur situation sociale aggravée, ou en errance, selon les différentes configurations. 400 d'entre elles sont recensées et sur liste d'attente, mais ce nombre ne reflète évidemment pas la réalité. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les centaines de jeunes porteurs de handicaps lourds, qui sortent chaque année d'établissements d'enseignement spécialisé sans prise en charge, sans solution, sans horizon.

Le début de l'année 2023 va heureusement augurer de belles avancées, puisqu'elle connaîtra le cadastre des besoins et la publication de l'arrêté d'exécution du Décret Inclusion qui a, jusqu'ici, été mis entre parenthèses faute de moyens budgétaires. Cet arrêté doit encadrer les activités de jour et le logement, ainsi que prévoir de nouvelles normes d'accompagnement pour la grande dépendance.

La députée rappelle que la hausse des normes d'encadrement pour les personnes très lourdement handicapées permettra d'engager un accueil plus durable par la suite. La Flandre a débuté des expériences en ce sens. Plus largement, c'est une des déclinaisons du discours que le groupe DéFI tient dans toutes les matières à propos des politiques de prévention, de détection ou encore de prise en charge précoce, qui bénéficient à l'utilisateur et, à moyen et long terme, à la société toute entière et permet de faire des économies, même si l'expression n'est pas tout à fait appropriée.

Dans la même logique, suivront l'évaluation du plan d'investissement de la précédente législature ainsi qu'un plan d'investissement actualisé.

D'abord, comme l'a souligné le ministre, les moyens seront concentrés spécifiquement sur la grande dépendance, qui est une demande du secteur depuis des années et cela, d'une part, grâce

à la création d'une nouvelle allocation budgétaire « Grande dépendance », s'élevant à 4 millions 9, qui permettra de mettre en œuvre les décisions qui seront prises début 2023, d'autre part, par l'accroissement de 11 millions 3 de l'enveloppe consacrée aux services d'accueil en journée et d'hébergement. Enfin, l'annonce que le Collège a dégagé des moyens pour permettre de répondre aux situations d'extrême urgence est également très importante et est aussi une demande du secteur.

En matière d'infrastructure, les deux éléments positifs sont la rénovation du centre d'hébergement « L'Oiseau bleu » et du centre de jour « L'Éveil » à Woluwe-Saint-Lambert.

Enfin, la députée a les mêmes questionnements que sa collègue Céline Fremault sur les Entreprises de Travail adapté qui ont été mises à rude épreuve ces derniers temps, entre le prix de l'énergie, les augmentations salariales et le coût des matières premières, alors même que les ateliers de manutention n'ont jamais été aussi occupés depuis les trois dernières années. L'augmentation de la subvention est un premier geste, mais leur situation reste extrêmement fragile. Il conviendra, ce qui est prévu d'ailleurs, d'entreprendre à leur sujet une réflexion plus structurelle et portant sur le long terme quant aux aides à leur apporter ou au modèle de viabilité de telles entreprises.

Mme Véronique Jamouille (PS) souligne le fait que l'on touche à un dossier particulièrement important. La pandémie a rendu les choses encore plus difficiles et a littéralement épuisé des parents, des familles, des aidants proches et rendu leur vie encore plus difficile que la moyenne de la population qui avait déjà pas mal de difficultés.

Il n'y a pas assez de places et les associations de parents, les associations d'aidants proches n'arrêtent pas de le dire. Le groupe PS se réjouit des efforts qui ont été faits dans ce budget par rapport à une meilleure prise en charge des situations de grande dépendance, aux crédits complémentaires pour des nouvelles places via les conventions prioritaires et nominatives, une amélioration par rapport à des offres d'hébergement, de répit et de services d'accompagnement. La députée souhaite savoir quand les députés pourront disposer du cadastre. C'est important pour mieux focaliser les besoins précis et les réponses à y apporter. Les besoins ne sont pas les mêmes selon les types de handicap.

La Maison de l'autisme avance en coordination avec les associations de terrain et c'est une bonne chose. Les associations sont particulièrement actives et il est important, compte tenu du travail qu'elles effectuent sur le terrain et de la connaissance qu'elles en ont, de pouvoir collaborer avec elles.

Concernant les ETA, la députée partage les mêmes interrogations que ses collègues. Lors du jeudi de l'hémicycle, il a beaucoup été question des difficultés dans lesquelles elles se retrouvent, ainsi que de leur volonté d'adapter leurs pratiques, leurs marchés éventuels et leurs manières de travailler. Depuis les premières ETA, le monde a changé et le marché a évolué. Elles sont en réflexion sur leur avenir à plus long terme. Il y a une nécessité qui n'incombe pas uniquement à la Commission communautaire française, mais également à d'autres institutions comme la Commission communautaire commune ou la Région de les accompagner dans ce travail. Une des craintes des ETA est la concurrence qui pourrait se faire par la prison de Haren. Il est réjouissant de savoir qu'il y aura des formations et des possibilités de travail mais cela risque de faire encore concurrence aux ETA.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) souligne que ce qui est intéressant dans ce projet pour 2023 est l'aboutissement d'un long travail. Il y avait l'engagement du ministre concernant le cadastre qui est prévu d'être finalisé pour le 24 novembre et le député attend la présentation avec impatience. Il y a un petit décalage et avoir le cadastre avant cette date aurait permis aux groupes politiques de se projeter, de mieux voir les projections budgétaires.

Le ministre s'était engagé pour 2023 sur les arrêtés d'exécution pour les centres de jour et d'hébergement. Le député demande si le financement de la 4e catégorie D sera fait grâce à la cocomisation qui dégagera un budget de 5.600.000 euros. Ce n'est sans doute pas le hasard, mais cela tombe bien. Il y a à la fois ce projet d'arrêté concernant le décret inclusion et le budget qui l'accompagne. Le groupe Ecolo attendra néanmoins de voir les arrêtés pour constater si ces montants correspondent effectivement aux besoins. Le député salue le fait que le ministre ait réussi à dégager un budget.

Concernant la Maison de l'autisme, les députés ont eu la présentation du ministre et le groupe Ecolo est convaincu que le ministre travaillera en concertation avec les familles et que le GAMP fera son travail dans ce sens. Cela fait 15 ans que le GAMP travaille avec les différents ministres qui se succèdent et ce sont des acteurs de confiance.

Cette année, c'est la question des ETA qui est au cœur de la réflexion budgétaire. Le ministre avait annoncé un million d'euros. Aujourd'hui, il annonce qu'il y a 2 millions d'euros. Sur la répartition de ce budget, le député constate qu'un montant de 600.000 euros est sous-utilisé.

M. Rudi Vervoort (ministre) précise qu'il sera utilisé à la fin de l'année budgétaire.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) pense que ces 2 millions d'euros rencontrent en partie les attentes des ETA. Le député a essayé de voir dans l'ajustement et n'a pas retrouvé ces 2 millions d'euros. Le ministre peut-il préciser où se trouve ce montant ? Ces 2 millions d'euros sont de l'exceptionnel, or les besoins des ETA sont structurels. Est-ce qu'il y aura un montant structurel pour les ETA et de quel niveau ?

Tout un travail a été réalisé par la commission et un groupe de travail est en cours de rédaction des recommandations. Dans ce cadre, il y a toute une série de propositions qui auront un coût. L'une d'elles est la question des équivalents temps plein. Dans l'arrêté, c'est une erreur de rédaction et ce n'était pas intentionnel. En général, des équivalents temps plein sont financés, rarement des personnes. Il y a unanimité au sein de la commission pour dire qu'il faut passer à des équivalents temps plein et non des personnes. Le député n'énumérera pas les différentes recommandations car elles sont encore en cours d'élaboration, mais un consensus se dégage sur ce point-là. Cela aura un coût financier. Dès lors, pour 2023, le député demande au ministre si le budget de 2 millions d'euros dégagé à titre exceptionnel deviendra structurel ? Cette information pourrait rassurer le secteur dans un premier temps.

Mme Clémentine Barzin (MR) souligne que la mission PHARE est essentielle pour les Bruxellois, car elle permet d'aider des personnes fragilisées et fragiles, que ce soient les personnes directement touchées par une situation de handicap ou leur entourage (famille, amis, voisins ...).

La députée se réjouit, pour la deuxième année consécutive, d'une réelle augmentation du budget avec un effort budgétaire de près de 22 millions d'euros en deux ans. C'est en effet un effort important et nécessaire, car certains dossiers sont réellement en retard en matière de handicap à la Commission communautaire française. Par exemple, la Maison de l'autisme dont on parle depuis 10 ans. Le ministre annonce aujourd'hui qu'elle verra, peut-être, le jour en 2026.

Un autre exemple est le cadastre qui ne se base malheureusement pas sur une étude quantitative, comme cela était demandé par le CEDS, mais sur une étude qualitative des besoins.

La députée insiste brièvement sur les ETA qui ont lourdement été impactées par les crises successives. Le groupe MR participe d'ailleurs à un groupe de travail en la matière pour la commission enseignement. Il est à noter que le ministre a favorablement répondu au secteur dans l'octroi de leurs subventions. Pour rappel, les ETA avaient lancé un cri d'alarme. Sans subvention d'au minimum 3 millions d'euros, les

ETA pouvaient mettre la clé sous la paillasse. Si le groupe MR est entièrement satisfait par ces 3 millions d'euros, ils demandent légitimement au ministre comment cette AB a augmenté.

La députée a entendu que le ministre rencontrera la FEBRAP le 17 novembre prochain. Le ministre peut-il le confirmer ?

La députée insiste également sur la mise en œuvre du décret Handistreaming. Il faut des actes et des décisions concrètes en cette matière et non seulement des intentions. Qu'en est-il des projets dans l'ensemble des compétences de ce gouvernement ? Qu'en est-il de l'emploi dans les administrations. Les quotas d'emplois de personne en situation de handicap sont-ils respectés ? Pour rappel, dans l'accord de gouvernement, il est stipulé que « Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour atteindre l'objectif de 5 % de personnes handicapées ». Les institutions, les sites internet, les lieux d'accueil et de rencontre avec le public ont-ils été aménagés pour être accessibles aux PMR ou pour les personnes avec des handicaps invisibles ? Et, évidemment, les lieux de travail ont-ils été aménagés pour que les personnes en situation de handicap puissent y accéder dans les meilleures conditions ?

Le ministre a-t-il une idée du nombre et de l'identité des bénéficiaires ayant reçu des subsides de la Loterie Nationale via les montants octroyés à la Commission communautaire française par cette institution fédérale qui, chaque année, donne des subsides à des associations via les entités fédérées ? La députée sait qu'il y a des besoins importants, notamment en matière de handicap, et les demandes sont nombreuses.

M. Rudi Vervoort (ministre) transmettra la liste du nombre et de l'identité des bénéficiaires ayant reçu des subsides de la Loterie Nationale (annexe 7).

Concernant les nouvelles places disponibles depuis le début de la législature, sauf changement après analyse plus approfondie, le ministre annonce une augmentation de 10 places, pour les centres de jour pour adultes, de 20 places pour les enfants non scolarisés et de 25 places pour les enfants scolarisés, soit au total, 55 places depuis 2020.

Concernant les ETA, la Maison de l'autisme et la crise énergétique, les provisions telles que définies dans ce budget valent pour ces secteurs également. La provision de la Commission communautaire française est inscrite et sera liquidée suivant les mêmes règles qui seront définies à la fois pour 2022 et 2023. L'idée est de travailler sur un forfait en 2022 et de manière plus précise en 2023, afin que cela soit pro-

portionnel à ce que cela représente dans les coûts de fonctionnement.

Un budget de 2 millions d'euros a bien été dégagé cette année pour les ETA, 1 million d'euros à l'ajustement et un autre million qui a été dégagé après examen de l'ensemble des AB et en opérant un transfert d'un crédit budgétaire à un autre.

À la question de **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** sur la répartition budgétaire, le ministre confirme que 400.000 euros viennent de l'AB Infrastructures de la mission 31 et 600.000 euros restants sont des crédits qui étaient encore disponibles sur l'allocation de base ETA. Après l'ajustement il y aura un arrêté de transfert. En revisitant toutes les allocations de base, un deuxième million sera dégagé et inscrit sur cette allocation de base.

Le ministre est conscient que cela ne règle pas la situation et le devenir des ETA. C'est pour cela que le groupe de travail est d'ores et déjà créé. Une ETA n'est pas l'autre, un secteur d'activités n'est pas l'autre. Ils sont dans des situations très différentes les uns des autres. Il y a sans doute une réflexion à moyen et long terme afin de voir comment réorienter l'activité d'une série d'ETA qui sont dans un type d'activités qui n'a plus un avenir assuré pour les prochaines années. Toute une série de tâches effectuées dans ces ETA deviendront obsolètes par la numérisation et la technologie. Il faut toujours se dire que le progrès et le changement amènent aussi à la création d'autres opportunités. Il ne faut pas voir cela comme quelque chose de négatif, mais ce travail devra être réalisé. Il y aura effectivement une réflexion à avoir sur la dimension budgétaire en 2023. Il faut également savoir que le secteur ne peut pas être financé n'importe comment.

C'est un secteur où une finalité économique et le prisme « aide d'état » qui peuvent, à un moment donné, faire en sorte que la dépense soit requalifiée. À ce moment-là, c'est l'ETA qui sera amenée à rembourser l'aide versée par la Commission communautaire française. Les ETA sont au courant, cela leur a été précisé. Ils ne peuvent pas introduire des demandes de subventions de personnel qui ne sont pas subventionnables. Le ministre a rencontré les ETA il y a quinze jours et un processus de réflexion à court, moyen et long terme est lancé.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande si, dans l'initial 2023, le budget qui est inscrit de 33 millions d'euros représente le financement normal avec l'indexation. La Febrap a indiqué s'être déplacée à Amiens où les ETA y sont financées à 85 %, alors qu'à Bruxelles elles le sont à 55 %. Si l'Europe doit se pencher sur des ETA, le député pense qu'elle

irait peut-être d'abord voir à Amiens avant de venir à Bruxelles.

Si le député comprend bien, le budget actuel est de 33 millions d'euros et le Collège travaillera avec un groupe de travail pour connaître les besoins précis et envisager un ajustement.

M. Rudi Vervoort (ministre) confirme. On parle souvent de l'Europe, mais il faut savoir que Bruxelles, c'est la facilité pour les fonctionnaires européens. Il suffit qu'ils ouvrent un journal le matin pour aller voir ce qu'il se passe. Amiens et d'autres passent donc souvent sous les radars. Ces requalifications font suite à des plaintes. Dans beaucoup de domaines, que ce soit FSE ou autres, le Collège a le sentiment que cette proximité géographique entraîne une attention beaucoup plus soutenue que ce qui peut se passer au fin fond de l'Europe centrale.

Le ministre est conscient que le projet de la Maison de l'autisme n'a pas tout de suite créé de l'enthousiasme. Les auteurs du projet ont bien expliqué qu'ils ne sont pas dans l'idée de prise en charge ou de travail que les associations peuvent réaliser. Il est clair que cela ne pourra fonctionner qu'avec l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Le lieu a été identifié sur le site d'Usquare qui coche beaucoup de cases de localisation, proche des universités, un lieu ouvert à la recherche et très accessible au niveau des transports en commun. La Maison de l'Autisme aura une bonne visibilité. Le budget régional pour créer et aménager ce lieu est de 5.255.000 euros. Cela nécessitera une étude participative. L'idée est d'engager prochainement un chef de projet qui sera épaulé par un comité d'accompagnement et sera amené à préparer le travail, à créer les structures de gouvernance qui seront amenées à prendre le relais le moment venu, à l'instar de ce qui est fait depuis quelques années avec le musée Canal. Ce comité sera composé de différents acteurs, dont des personnes autistes. Le Collège n'attendra pas 2026 pour commencer à mettre en œuvre les recommandations et le projet de gouvernance tel qu'il a été déposé et présenté par le Professeur Kissine. Un budget de 255.000 euros est déjà inscrit en 2023 pour démarrer le projet.

Le ministre annonce la finalisation du cadastre pour le 23 novembre 2022.

Concernant les arrêtés, lorsque l'accord de majorité a été négocié, le Collège savait que la cocomisation était indispensable pour réaliser des transferts, à la fois donner des moyens supplémentaires indirects par des dépenses transférées ou par des recettes amenées. L'objectif au niveau du handicap était d'affecter le budget à la mise en œuvre des arrêtés

et mettre le focus sur la grande dépendance. Si le ministre avait eu le double, il aurait pu aller encore beaucoup plus loin. Il est frustrant que ce ne soit pas le cas, ce secteur en a pourtant bien besoin.

**Programme 003
L'Étoile Polaire**

**Programme 004
Personnes handicapées**

9. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 1 voix contre.

10. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

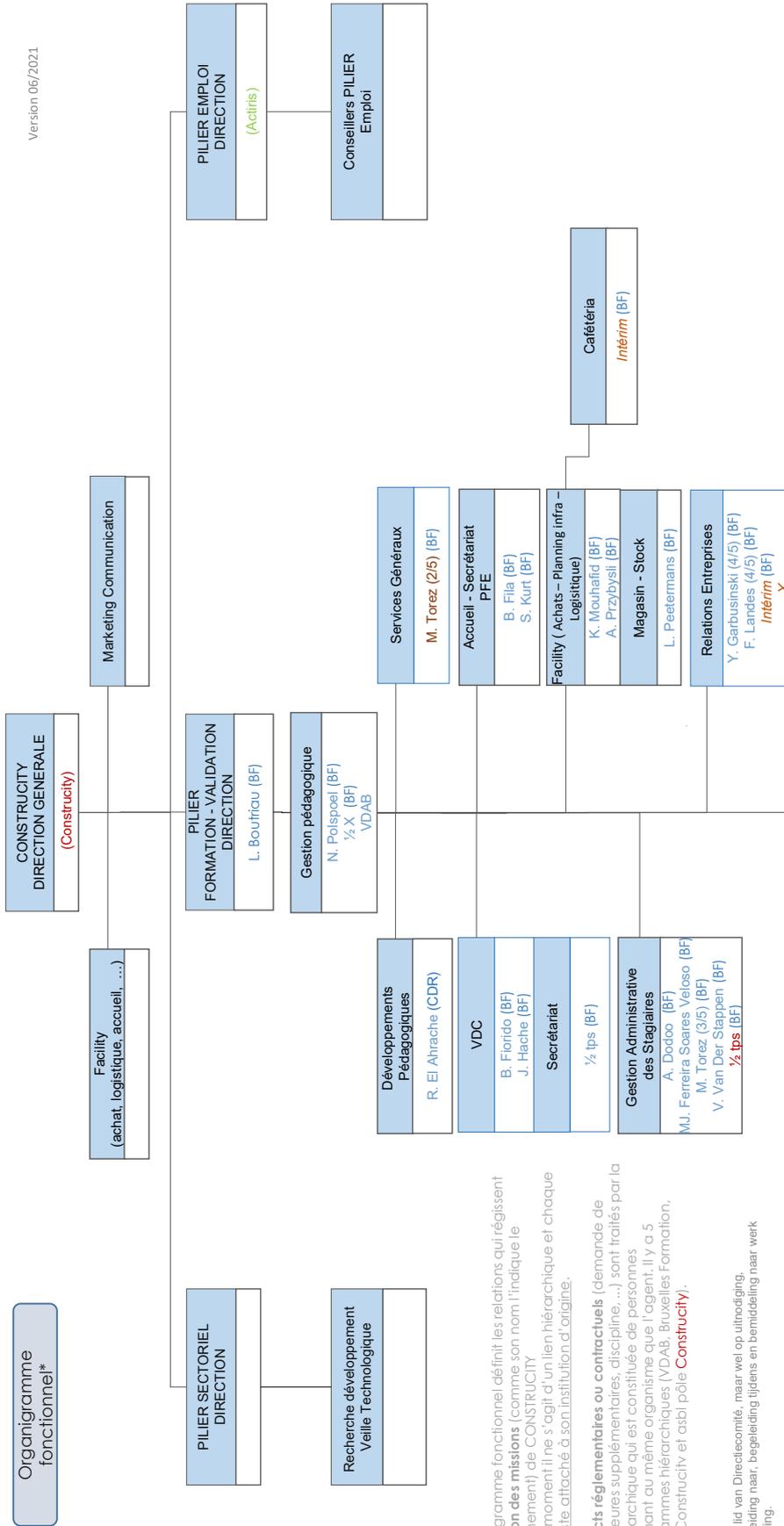
Joëlle MAISON

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI

11. Annexes
Annexe 1
Organigrammes fonctionnels des PFE

Annexe 1a



Version 06/2021

Formations											
Gros œuvre		Parachèvement		Techniques spéciales		Autres Formations Techniques		Bureau d'études		Néerlandais métier	
Maconnerie Intérim (BF)	Coffrage Ferrillage D. Verbreuk (BF)	Couverture Zinguerie C. Jouteux (BF)	Plafonnage Cimentage F. De Keyzer (BF)	Peinture P. Minette (BF)	Carrelage D. Meurisse (BF)	Montage en chauffage et sanitaire P. Quaré (BF) M. Pinilla (BF) Intérim (BF)	Électricité Résidentielle P. Carpentier (BF)	Y. Garbusinski (1/5) (BF) F. Landes (1/5) (BF) C. Venturini (BF)	Y. Salhi (BF) (en partage avec Technicity)	P. Quaeghebeur (BF)	

*L'organigramme fonctionnel définit les relations qui régissent l'exécution des missions (comme son nom l'indique le fonctionnement) de CONSTRUCTIVITE. A aucun moment il ne s'agit d'un lien hiérarchique et chaque agent reste attaché à son institution d'origine.

Les aspects réglementaires ou contractuels (demande de congé, heures supplémentaires, discipline, ...) sont traités par la ligne hiérarchique qui est constituée de personnes appartenant au même organisme que l'agent. Il y a 5 organigrammes hiérarchiques (VDAb, Bruxelles Formation, ACTIRIS, Constructiv et asbl pôle Constructiv).

* Geen vast lid van Directiecomité, maar wel op uitnodiging.

** doet toeliding naar, begeleiding tijdens en bemiddeling naar werk na de opleiding.

Version 06/2021

Annexe 1b



Organigramme fonctionnel*

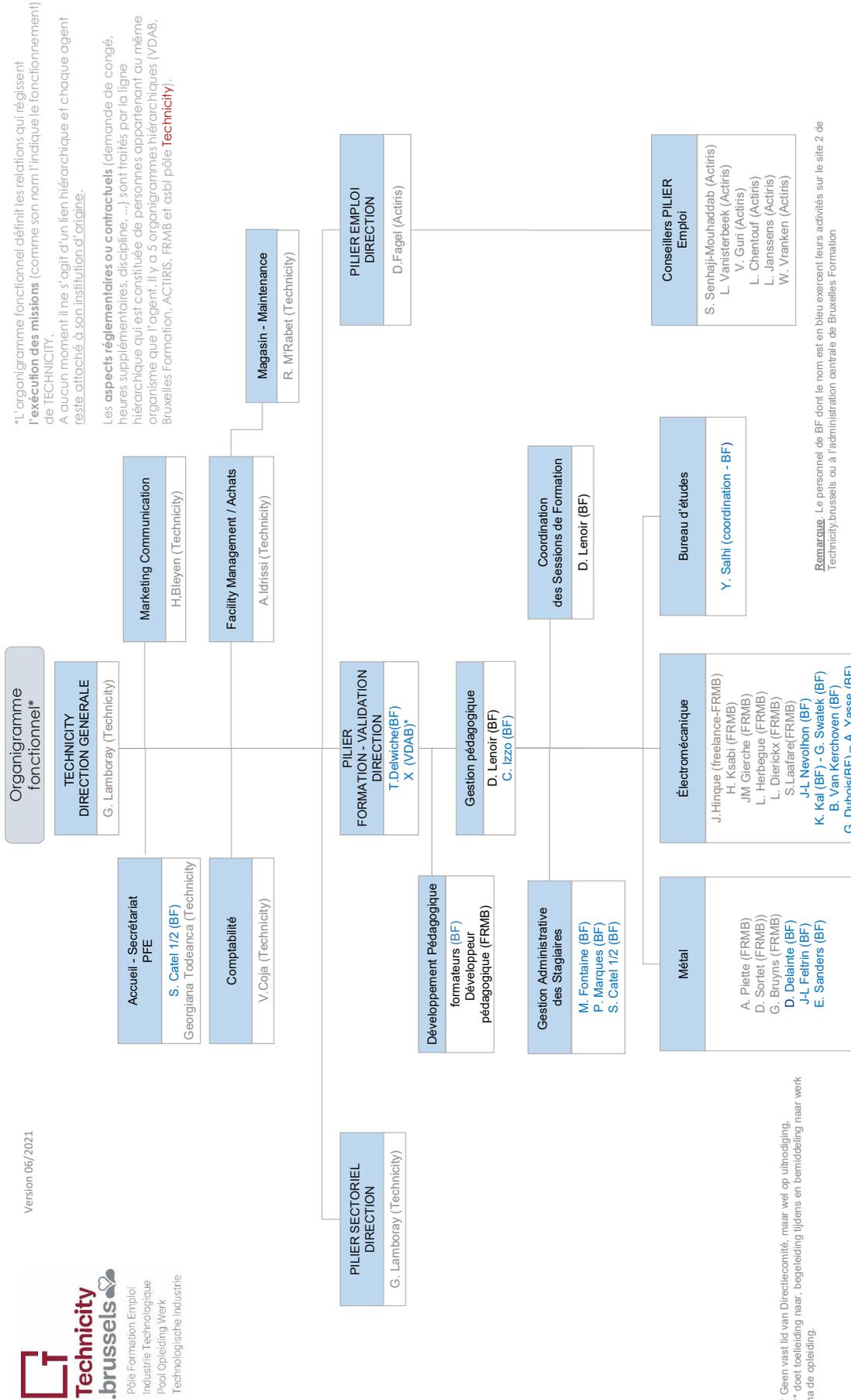


*L'organigramme fonctionnel définit les relations qui régissent l'exécution des missions (comme son nom l'indique le fonctionnement) de DIGITALCITY
A aucun moment il ne s'agit d'un lien hiérarchique et chaque agent reste attaché à son institution d'origine.

Les aspects réglementaires ou contractuels (demande de congé, heures supplémentaires, discipline, ...) sont traités par la ligne hiérarchique qui est constituée de personnes appartenant au même organisme que l'agent. Il y a 5 organigrammes hiérarchiques (VDAB, Bruxelles Formation, ACTIRIS et asbl **Digitalcity**).

* Geen vast lid van Directiecomité, maar wel op uitnodiging.
** doet toelating naar, begeleiding tijdens en bemiddeling naar werk na de opleiding.

Annexe 1c



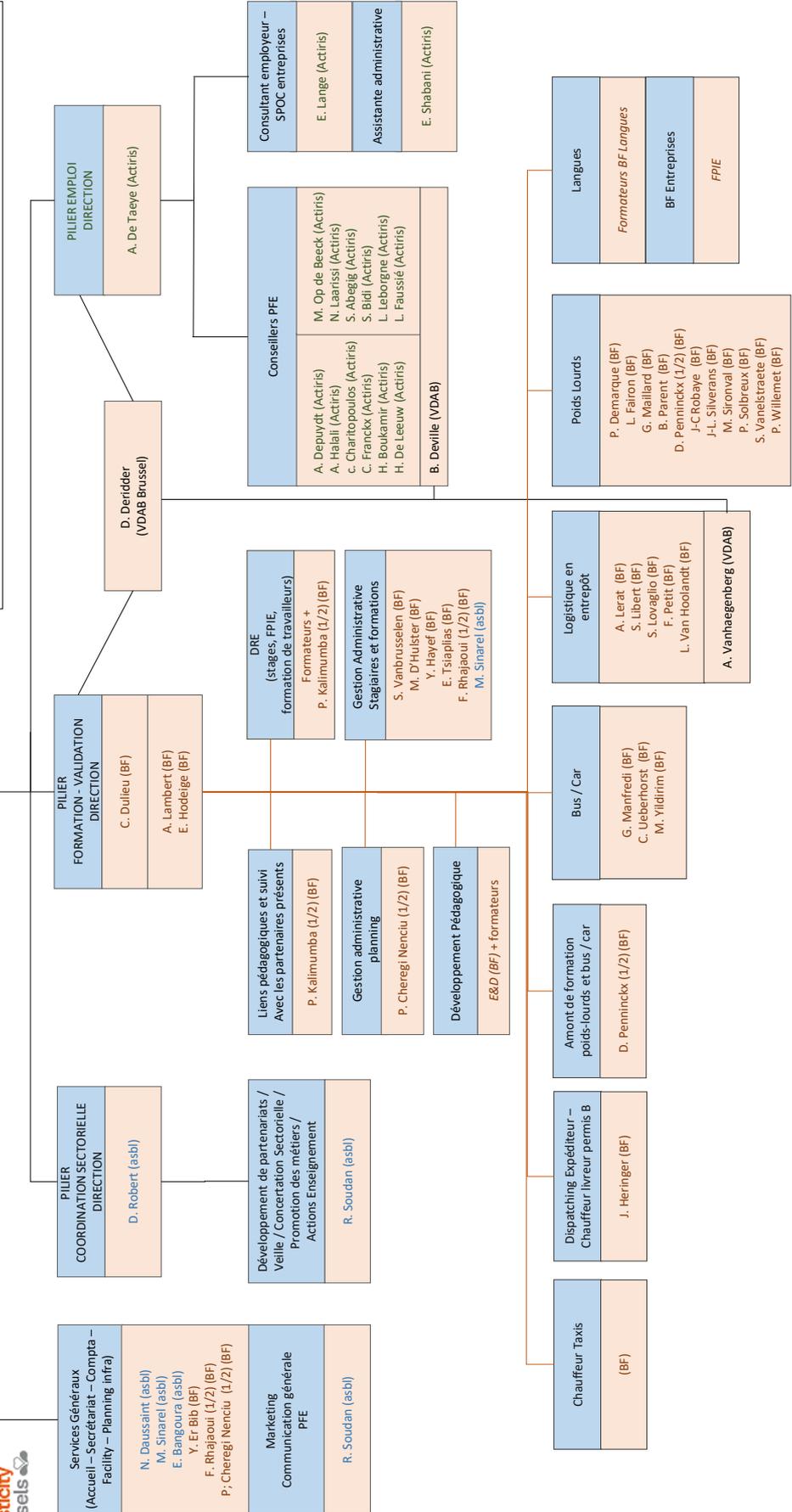
* Geen vast lid van Directiecomité, maar wel op uitnodiging.
** doet begeleiding naar, begeleiding tijdens en bemiddeling naar werk na de opleiding.

Annexe 1d

Organigramme fonctionnel PFE Logistcity,brussels
version 03/2022

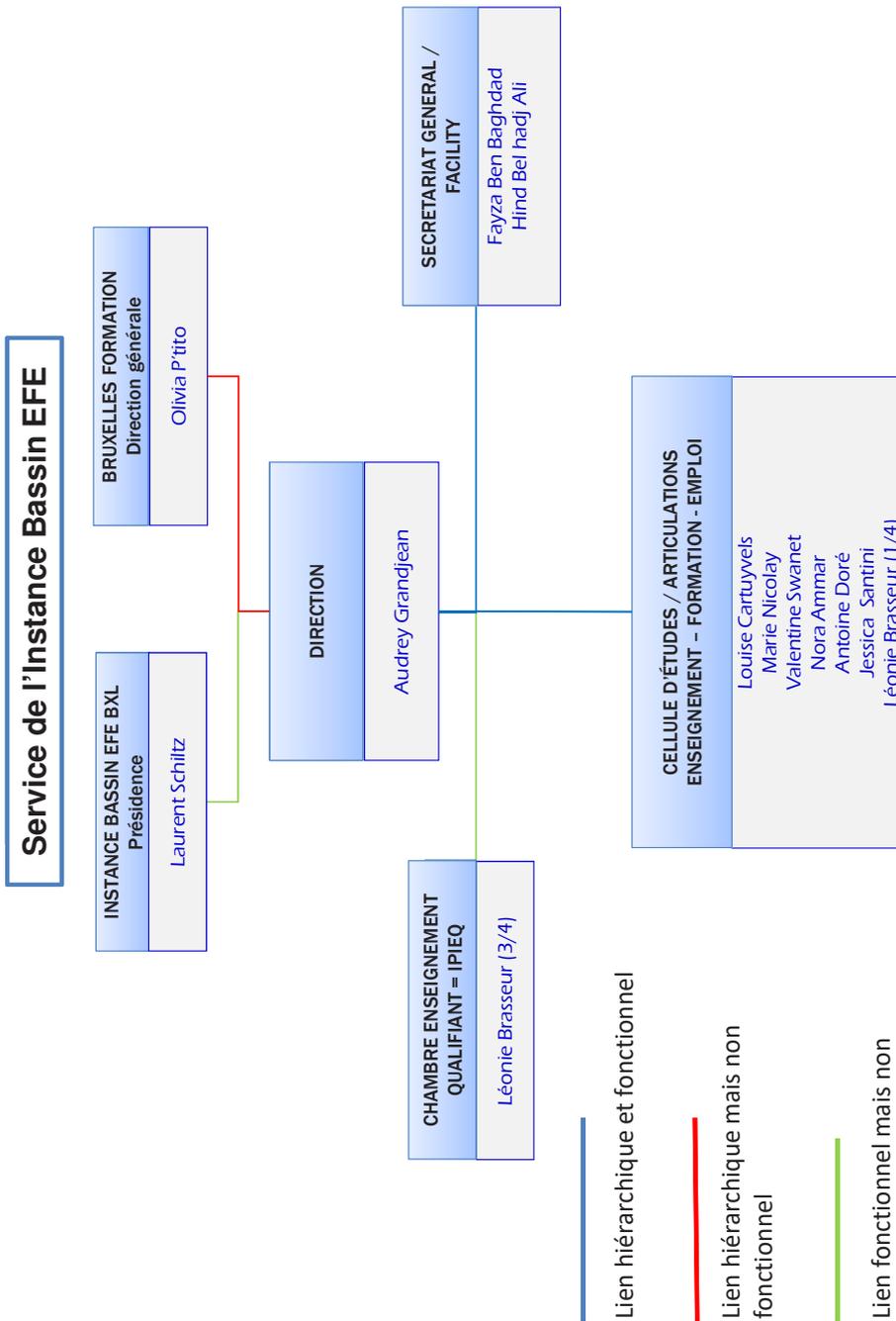


L'organigramme fonctionnel définit les relations qui régissent l'exécution des missions (comme son nom l'indique le fonctionnement) de Logistcity.brussels. A aucun moment il ne s'agit d'un lien hiérarchique et chaque agent reste attaché à son institution d'origine. Les aspects réglementaires ou contractuels (demande de congé, heures supplémentaires, discipline, ...) sont traités par la ligne hiérarchique qui est constituée de personnes appartenant au même organisme que l'agent. Il y a 4 organigrammes hiérarchiques (VDAB brussel, Bruxelles Formation, ACTIRIS, asbl).
Les fonctions en bleu sont exercées par des agents en dehors du site de Logistcity.brussels



Annexe 2
Organigramme Service Instance Bassin 2022

Version: 08/2022



**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi

Commission budgétaire PFB

Structure des recettes et des dépenses

Partie 1

Ajustement 2022



former pour l'emploi

Budget 2022 ajusté

Budget des recettes : 89.343.239 €

Le budget des principales recettes est réparti comme suit :

- 55.921.000 € via la dotation COCOF (62,59 %)
- 16.553.748 € via la Région bruxelloise (6è Réforme, ex-Pac) (18,08%)
- 12.284.995 € via l'UE (FSE et autres programmes de l'UE) (13,75 %)

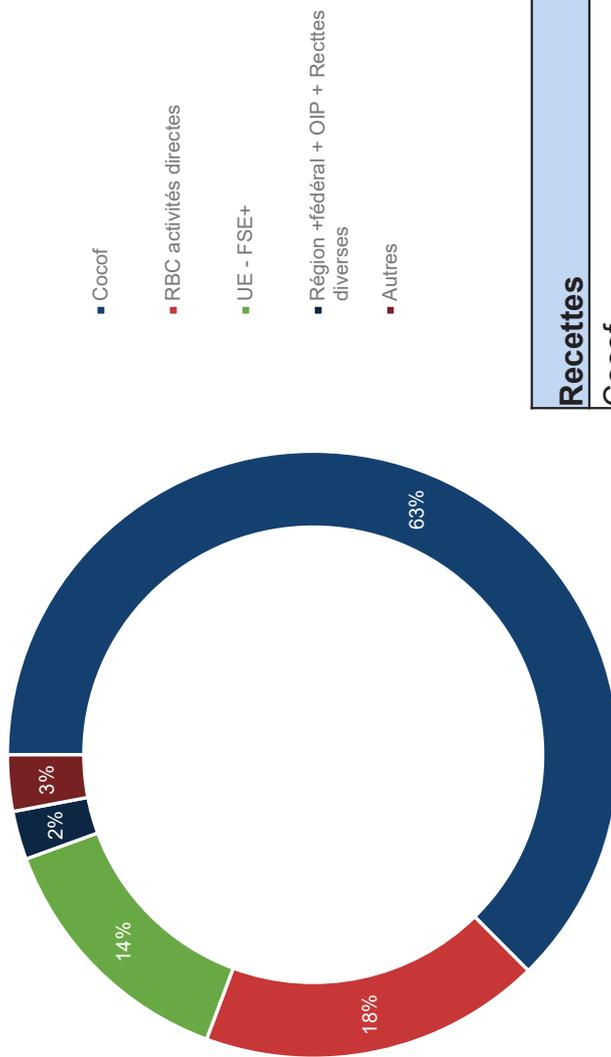
Budget des dépenses : 89.343.239 €

Le budget des principales dépenses est réparti comme suit :

- 49.244.476 € de salaires et charges salariales (55,12%)
- 21.144.252 € de production de la formation (23,67%) dont 8.189.566 € d'indemnités stagiaires et frais de déplacement
- 8.528.463 € d'infrastructures (9,55%)
- 3.602.437 € d'informatique (4,03%)
- 2.593.334 € de communication (4,73%)



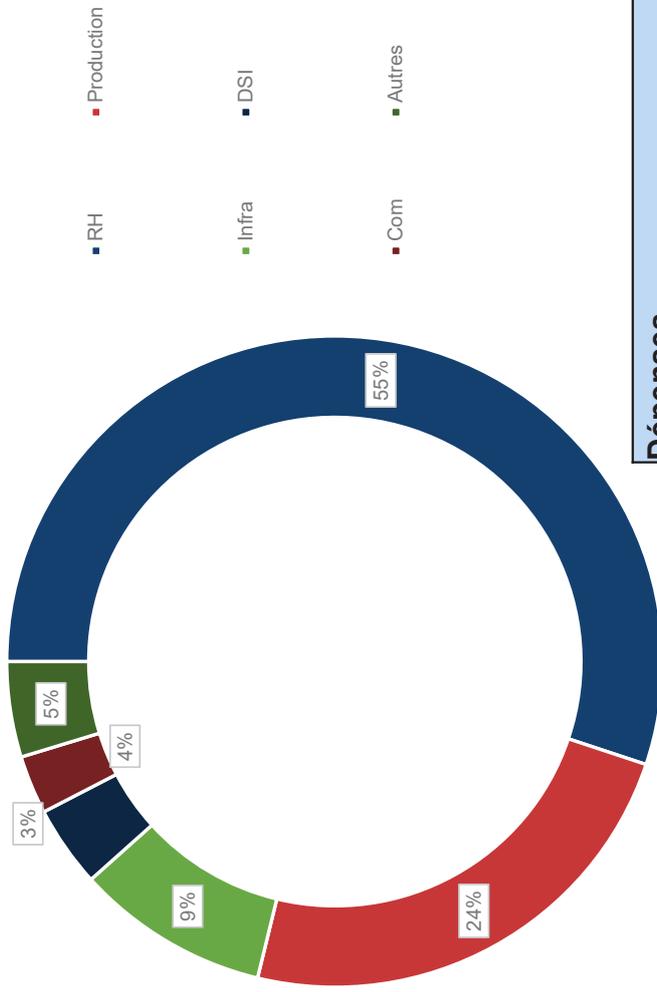
Budget ajusté 2022 des recettes par source de financement



Recettes	89.343.239
Cocof	55.921.000
RBC activités directes	16.153.748
UE - FSE+	12.284.995
Région +fédéral + OIP + Recettes diverses	2.307.444
Autres	2.676.053



Budget ajusté 2022 des dépenses par support



Dépenses	89.343.239
RH	49.244.476
Production	21.144.252
Infra	8.528.463
DSI	3.602.437
Com	2.593.334
Autres	4.230.278



Partie 2

Budget 2023



former pour l'emploi

Budget 2023

Budget des recettes : 91.875.101 €

Le budget des principales recettes est réparti comme suit :

- 60.150.978 € via la dotation COCOF (65,47%)
- 13.605.000 € via la Région bruxelloise (6è Réforme, ex-Pac) (14,81%)
- 12.958.914 € via l'UE (FSE et autres programmes de l'UE) (14,10%)

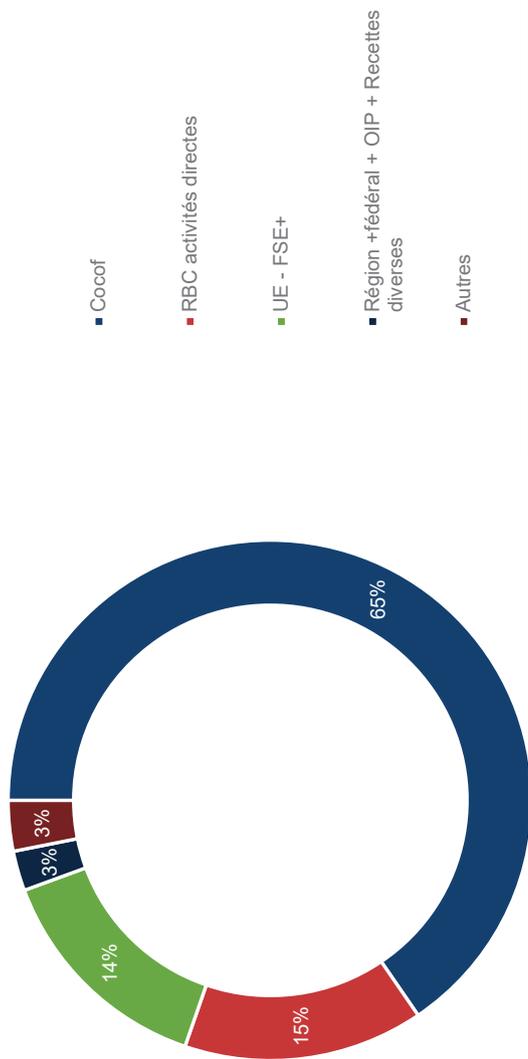
Budget des dépenses : 91.875.101 €

Le budget des principales dépenses est réparti comme suit :

- 52.433.089 € de salaires et charges salariales (57,07%)
- 19.704.943 € de production de la formation (21,45%) dont
 - 8.178.023 € d'indemnités stagiaires et frais de déplacement
- 10.042.231 € d'infrastructures (10,93%)
- 3.156.733 € d'informatique (3,44%)
- 2.117.956 € de communication (2,31%)



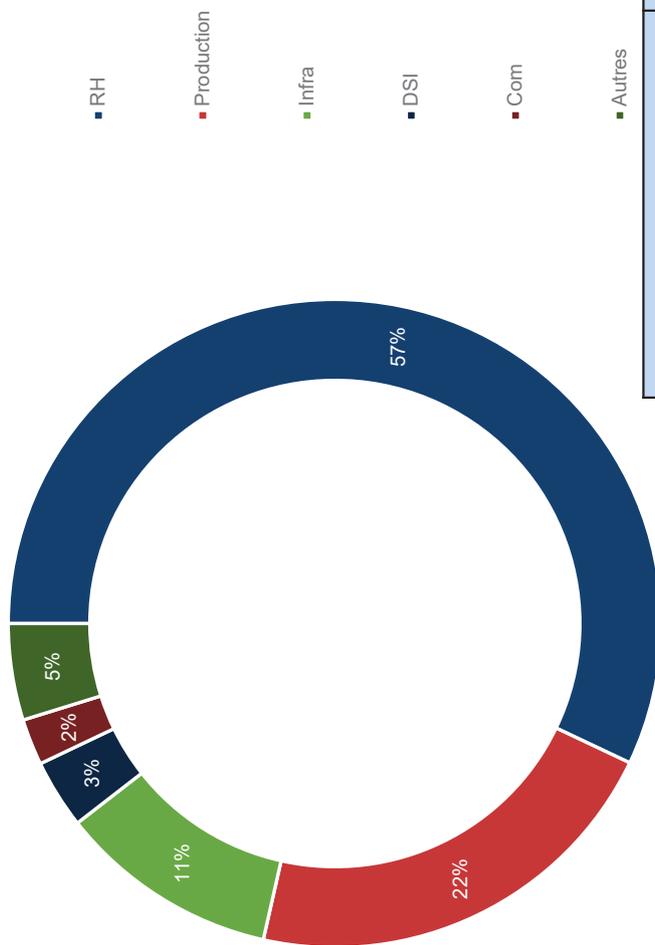
Budget 2023 des recettes par source de financement



Recettes	91.875.101
Cocof	60.150.978
RBC activités directes	13.605.000
UE - FSE+	12.958.914
Région +fédéral + OIP + Recettes diverses	2.276.260
Autres	2.883.949



Budget 2023 des dépenses par support



Dépenses	91.875.101
RH	52.433.089
Production	19.704.943
Infra	10.042.231
DSI	3.156.733
Com	2.117.956
Autres	4.420.149



Partie 2

Avant-projet de Plan d'action 2023 (version de juin – non définitive)



Priorités 2023 de Bruxelles Formation (1)

- La finalisation et la mise en œuvre du **Contrat** et du **Plan de gestion 2023-2027** et l'évolution du modèle organisationnel de l'institution vers une **structure plus matricielle**. Plusieurs réflexions sont en cours à ce sujet dans le cadre de la démarche de **diagnostic et design organisationnel**. Le coup d'envoi sera donné après l'adoption définitive du Contrat de gestion en octobre 2022 ;
- La stabilisation des **projets FSE déposés en mai 2022** avec une attention particulière aux indicateurs indispensables, qui pourront également être intégrés aux indicateurs du Contrat de gestion ;
- La poursuite de la mise en œuvre du **Plan visant à lutter contre la précarité des stagiaires en formation** dans le cadre de la traduction de l'accord de gouvernement en priorités opérationnelles en visibilisant les actions permettant de lutter contre la précarité des stagiaires en formation (évolution le cas échéant des inscriptions en formation suite à la mise en œuvre du 3^{ème} euro) ;
- La mise en œuvre du projet « **Dispositifs hybrides de formation à Bruxelles Formation** » et du **Plan d'action pour l'inclusion et l'autonomie numérique des stagiaires** en complémentarité des mesures précédentes ;
- La poursuite de la mise en œuvre du **Plan Bien-être** à l'attention du personnel notamment par l'ancrage des valeurs par les membres de l'équipe dans tous les aspects du quotidien (formations, ressources humaines, communication, projets...);
- La poursuite de **l'innovation pédagogique autour de 7 axes de travail** : l'ouverture d'esprit, le knowledge management, l'intégration des parcours, la fracture numérique, la flexibilité et la réactivité, les compétences comportementales et les groupes pluriels ;
- La poursuite de la mise en œuvre du **Plan Transformation digitale autour de 4 axes de travail** : simplification administrative, communication et image de marque, Ressources humaines et formation du personnel, organisationnel ;



former pour l'emploi

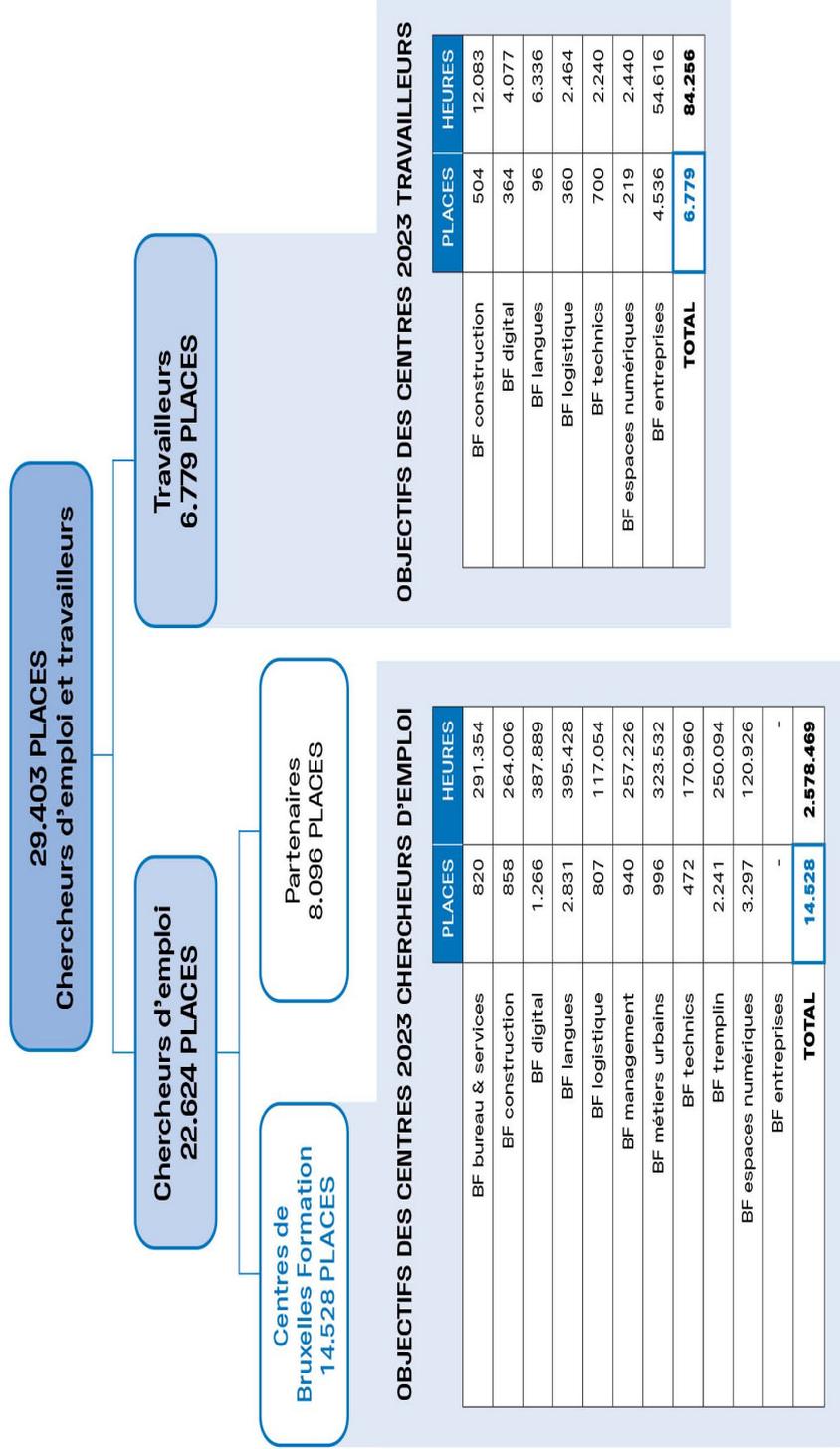
10

Priorités 2023 de Bruxelles Formation (2)

- La **mise en œuvre du Plan Employeurs** adopté par le Comité de gestion visant prioritairement à clarifier l'offre de services aux entreprises ainsi qu'à compléter et relier les différents plans et pratiques existants;
- L'**obtention du Label Entreprise éco dynamique pour deux sites** : Stalle (Administration centrale, BF management et BF entreprises) et NOH (BF construction) dans le cadre du Plan au travers de trois grandes priorités : une meilleure gestion énergétique (audit puis plan d'actions), une meilleure gestion des déchets avec un développement du tri et du recyclage et des achats plus durables;
- L'opérationnalisation des objectifs fixés dans chacun des Plans d'action communs 2023 des **Pôles Formation Emploi** Technicity.brussels, Digitalcity.brussels, Logistcity.brussels et Constructcity.brussels ;
- La finalisation du déploiement du Plan d'action Régie adopté en mars 2019, son évaluation et l'**adoption du Plan d'action Régie 2023-2026**, autour des 4 axes : 1. Réguler l'offre de formation, de validation et de certification ; 2. Garantir la qualité des formations et de la certification ; 3. Développer les partenariats ; 4. Sécuriser les parcours des usagers;
- L'approfondissement du **travail d'analyse et de recommandations au sein de view.brussels** avec Actiris dans le respect du Plan d'action commun qui sera présenté en réunion conjointe des Comités de gestion du 21 octobre 2022;
- L'intégration des recommandations formulées par les partenaires et les usagers au sein des **différentes instances de collaboration et de coopération** (PFE, IBEFE, CDS, réseaux des opérateurs de formation et de VDC, Formaform, etc.);
- La mise en œuvre du **Plan d'action 2022 – 2023 avec le VDAB Brussel**.



Offre de formation 2023 de Bruxelles formation et ses partenaires : 29.403 places en formation dont 22.624 pour chercheurs d'emploi et 6.779 pour travailleurs



Offre de formation professionnalisante 2023 de Bruxelles formation et ses partenaires par domaine :





Annexe 4
Liste des projets subventionnés « La culture a de la classe » 2022-2023

Numéro de poste	Indicataire	Association	Siège social	CP	Commune
1	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 012	La Roseraie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
2	CAC 2022-2023 Lecture 002	La Compagnie de L'hydre	Rue Coenraets-49	1060	Saint-Gilles
3	CAC 2022-2023 Lecture 006	ScriptaLinea	Avenue de Monte Carlo-56	1190	Forest
4	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 024	CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer-145	1090	Jette
5	CAC 2022-2023 Lecture 029	MADE IN KIT	Rue Camille Simoens-1	1030	Schaerbeek
6	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 062	MADE IN KIT	Rue Camille Simoens-1	1030	Schaerbeek
7	CAC 2022-2023 Lecture 038	CENTRE CULTUREL D'EVERE – L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere
8	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 039	PRODUCTIONS ASSOCIÉES	Rue Coenraets-72	1060	Saint-Gilles
9	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 041	Nighthawks asbl	Quai des Charbonnages-30-34	1080	Molenbeek-Saint-Jean
10	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 043	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
11	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 050	LA FERME DU CHANT DES CAILLES	Avenue des Cailles-12	1170	Watermael-Boitsfort
12	CAC 2022-2023 Lecture 055	MAÎTRE MOT (LE)	Chaussée de Wavre-282	1050	Ixelles
13	CAC 2022-2023 Lecture 065	THÉÂTRE VARIA	Rue du Sceptre-78	1050	Ixelles
14	CAC 2022-2023 Lecture 075	URBANISATION ASBL	Avenue Théo Vanpé-73	1160	Auderghem
15	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 093	LES ATELIERS DE L'ÉTABLI ASBL	Rue de la Conciliation-24	1070	Anderlecht
16	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 099	Factum lab	Rue de Savoie-58	1060	Saint-Gilles
17	CAC 2022-2023 Citoyenneté 064	THÉÂTRE VARIA	Rue du Sceptre-78	1050	Ixelles
18	CAC 2022-2023 Citoyenneté 090	AJILE	Rue du Moniteur-14	1000	Bruxelles
19	CAC 2022-2023 Citoyenneté 074	Citizen Motion	Rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek
20	CAC 2022-2023 Citoyenneté 085	Citizen Motion	Rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek
21	CAC 2022-2023 Citoyenneté 040	COLLECTIF RECHERCHE ET EXPRESSION (CREE)	Avenue du Prince Héritier-214/216	1200	Woluwe-Saint-Lambert
22	CAC 2022-2023 Citoyenneté 010	Citizen Motion	Rue François Degreef-6	1030	Schaerbeek
23	CAC 2022-2023 Citoyenneté 089	MEDIA ANIMATION (SERVICE)	Avenue Emmanuel Mounier-100	1200	Woluwe-Saint-Lambert
24	CAC 2022-2023 Citoyenneté 105	IDEJI	Rue au Bois-11	1150	Woluwe-Saint-Pierre
25	CAC 2022-2023 Citoyenneté 072	La Roseraie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
26	CAC 2022-2023 Citoyenneté 013	CENTRE CULTUREL WOLUBILIS	Avenue Paul Hymans,-2	1200	Woluwe-Saint-Lambert
27	CAC 2022-2023 Citoyenneté 077	Besace, Sport-Tourisme-Loisirs (Besace STL)	Avenue de la Toison d'Or-84-86	1060	Saint-Gilles
28	CAC 2022-2023 Citoyenneté 052	DES RACINES POUR GRANDIR	Avenue des Azalées-55	1030	Bruxelles
29	CAC 2022-2023 Arts 011	THEATRE OCEAN NORD	Rue Vandeweyer-63/65	1030	Schaerbeek
30	CAC 2022-2023 Arts 101	CENTRE CULTUREL D'EVERE – L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere

Numéro de poste	Indicating	Association	Siège social	CP	Commune
31	CAC 2022-2023 Arts 071	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
32	CAC 2022-2023 Arts 049	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
33	CAC 2022-2023 Arts 091	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
34	CAC 2022-2023 Arts 073	CENTRE CULTUREL D'EVERE - L'ENTRELA	Rue de Paris-43	1140	Evere
35	CAC 2022-2023 Citoyenneté 009	CENTRE CULTUREL WOLUBILIS	Avenue Paul Hymans,-2	1200	Woluwe-Saint-Lambert
36	CAC 2022-2023 Arts 032	Archipel 19	Place de l'Eglise-15	1082	Berchem-Sainte-Agathe
37	CAC 2022-2023 Arts 094	URBANISA'SON ASBL	Avenue Théo Varpé-73	1160	Auderghem
38	CAC 2022-2023 Arts 042	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
39	CAC 2022-2023 Arts 028	Archipel 19	Place de l'Eglise-15	1082	Berchem-Sainte-Agathe
40	CAC 2022-2023 Arts 066	THÉÂTRE VARIA	Rue du Sceptre,-78	1050	Ixelles
41	CAC 2022-2023 Arts 007	MUS-E BELGIUM	Rue du Chevreuil-28	1000	Bruxelles
42	CAC 2022-2023 Arts 022	Collège Roi Baudouin	Avenue Félix Marchal-62	1030	Schaerbeek
43	CAC 2022-2023 Arts 044	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
44	CAC 2022-2023 Arts 060	Art et Marges musée	Rue Haute-312-314	1000	Bruxelles
45	CAC 2022-2023 Arts 097	De Capes et de mots	Rue Charles Martel-53	1000	Bruxelles
46	CAC 2022-2023 Arts 030	Art et Marges musée	Rue Haute-312-314	1000	Bruxelles
47	CAC 2022-2023 Arts 008	UNE NOTE POUR CHACUN	Ancien Dieweg-6	1180	Uccle
48	CAC 2022-2023 Arts 104	CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION	Boulevard Émile Bockstael,-246 A	1020	Bruxelles
49	CAC 2022-2023 Arts 034	Archipel 19	Place de l'Eglise-15	1082	Berchem-Sainte-Agathe
50	CAC 2022-2023 Arts 019	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	Chaussée de Boondaël-6	1050	Ixelles
51	CAC 2022-2023 Arts 017	UNE NOTE POUR CHACUN	Ancien Dieweg-6	1180	Uccle
52	CAC 2022-2023 Arts 045	Théâtre Royal de la Monnaie - Koninklijke Muntchouwborg	Place de la Monnaie-5	1000	Bruxelles
53	CAC 2022-2023 Arts 057	Compagnie What's up ?!	Rue du Merlo-37	1180	Uccle
54	CAC 2022-2023 Arts 068	Collectif H2OZ	Rue Artan-144/1	1030	Bruxelles
55	CAC 2022-2023 Arts 084	Centre Scolaire Notre-Dame de la Sagesse	Avenue Van Overbeke-10A	1083	Ganshoren
56	CAC 2022-2023 Arts 005	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	Rue de Paris-1	1050	Ixelles
57	CAC 2022-2023 Arts 037	THÉÂTRE LA MONTAGNE MAGIQUE	Rue du Marais-57	1000	Bruxelles
58	CAC 2022-2023 Arts 025	CINÉDIT	Place Maurice Van Meenen-2	1060	Saint-Gilles
59	CAC 2022-2023 Arts 046	BRASS, CENTRE CULTUREL DE FOREST	Avenue Van Voixem,-364	1190	Forest
60	CAC 2022-2023 Arts 098	LE SENGHOR - CENTRE CULTUREL D'ETTERBEEK	Avenue du Maelbeek,-18	1040	Etterbeek

Numéro de poste	Indicating	Association	Siège social	CP	Commune
61	CAC 2022-2023 Arts 048	BRASS, CENTRE CULTUREL DE FOREST	Avenue Van Voixem,-364	1190	Forest
62	CAC 2022-2023 Arts 020	CINÉDIT	Place Maurice Van Meenen-2	1060	Saint-Gilles
63	CAC 2022-2023 Arts 014	La Roseaie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
64	CAC 2022-2023 Arts 027	Partenariat de Cureghem – La Boutique culturelle	Rue Van Lint-16	1070	Anderlecht
65	CAC 2022-2023 Arts 015	La Roseaie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
66	CAC 2022-2023 Arts 036	CENTRE CULTUREL JACQUES FRANCK	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
67	CAC 2022-2023 Arts 033	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	Chaussée de Boondaël-6	1050	Ixelles
68	CAC 2022-2023 Arts 100	RAS EL HANOUT	Rue du Ruisseau-17-19	1080	Molenbeek-Saint-Jean
69	CAC 2022-2023 Arts 047	BRASS, CENTRE CULTUREL DE FOREST	Avenue Van Voixem,-364	1190	Forest
70	CAC 2022-2023 Arts 070	FÉDÉRATION BELGE D'IMPROVISATION AMATEUR	Rue Saint-Josse-19	1210	Saint-Josse-ten-Noode
71	CAC 2022-2023 Arts 079	Réseau de Musiciens intervenants en Ateliers	Chaussée de Boondaël-6	1050	Ixelles
72	CAC 2022-2023 Arts 056	SPECTACLES D'AUJOURD'HUI – Le 140	Avenue Eugène Plasky-140	1030	Schaerbeek
73	CAC 2022-2023 Arts 003	La Roseaie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
74	CAC 2022-2023 Arts 001	Musée Horta	Rue Américaine-27	1060	Saint-Gilles
75	CAC 2022-2023 Arts 088	Atelier 210	Chaussée Saint-Pierre-210	1040	Etterbeek
76	CAC 2022-2023 Arts 080	XLart	Avenue de Mars-21	1200	Woluwe-Saint-Lambert
77	CAC 2022-2023 Arts 026	Collège La Fraternité	Chaussée d'Anvers-28	1000	Bruxelles
78	CAC 2022-2023 Arts 002	La Roseaie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
79	CAC 2022-2023 Arts 021	La Roseaie-Espace Cré-Action	Chaussée de Waterloo-94	1060	Saint-Gilles
80	CAC 2022-2023 Arts 058	PLATEAU96 (anciennement ATELIERS MALOU)	Avenue de Tervueren-3 B	1040	Etterbeek
81	CAC 2022-2023 Arts 018	PRODUCTIONS ASSOCIÉES	Rue Coenraets -72	1060	Saint-Gilles
82	CAC 2022-2023 Arts 061	PRODUCTIONS ASSOCIÉES	Rue Coenraets -72	1060	Saint-Gilles
83	CAC 2022-2023 Arts 082	Association culturelle et artistique d'Uccle	Rue Rouge,-47	1180	Uccle
84	CAC 2022-2023 Arts 035	CENTRE D'ENSEIGNEMENTS ET DE TRAITEMENTS DIFFERENCIÉS – ECOLE	Avenue Albert Dumont-40	1200	Woluwe-Saint-Lambert
85	CAC 2022-2023 Arts 081	UNE MAISON EN PLUS	Bld de la 2° armée britannique-27	1190	Forest
86	CAC 2022-2023 Arts 102	Image Fantôme	Rue de la Tulipe-55	1050	Ixelles
87	CAC 2022-2023 Arts 076	Les fileuses asbl	Rue des Palais-8	1030	Schaerbeek
88	CAC 2022-2023 Arts 059	UNITES/NOMADE	Rue de Vergnies-25	1050	Ixelles
89	CAC 2022-2023 Sciences et Créativité 087	Dessin Allumé – Les arpenteurs de nuages	Av R.M.-Henriette-39	1190	Forest

Annexe 5
Liste des Crèches et Projets de la Commission communautaire française

Déjà ouvertes :

Commune	Milieu d'accueil	Date autorisé	Nbre
Anderlecht	Les Roses	21.09.20	46 pl
Auderghem	Les Oursons	21.01.19	12 pl
Berchem	Les Chatons	26.03.18	48 pl
Bruxelles-Ville	Espace Enfance 7	21.08.17	24 pl
Bruxelles-Ville	Maison rouge – Horizons	07.06.16	75 pl
Bruxelles-Ville	Tivoli « Lot 1 »	31.07.19	62 pl
Bruxelles-Ville	Cité Modèle	08.01.19	60 pl
Bruxelles-Ville	Tivoli « Lot 2 »	31.07.19	62 pl
Etterbeek	Aimé Dupont	01.01.20	80 pl
Forest	La Ruche	23.03.20	6 pl
Forest	Diversity	19.10.20	36 pl
Forest	Les Baladins	01.09.16	24 pl
Forest	Les Bout'Chics	08.06.20	16 pl
Jette	CHU Brugmann (1 ^{ère} phase)	02.03.20	21 pl
Jette	Graine d'Artiste	02.10.17	18 pl
Jette	Pouf et Caroline extension de 16 pl	04.04.16	16 pl
Jette	Doremiroir : sur les 39 places, 18 étaient occupées par les enfants de Pouf et Caroline qui ont réintégré leur crèche à la fin des travaux le 04.04.16	14.09.15 04.04.16	21 pl 18 pl
Koekelberg	Les Pilouk	18.06.18	56 pl
Molenbeek	Gand T14 – Les couleurs d'Olina 48 places dans la programmation ONE + 6 places Actiris	04.2015	48 pl +6 pl
Molenbeek	L28 – Le Nid d'Olina	04.2015	24 pl
Molenbeek	Le Petit Train d'Olina (ex-Bonne-Enghien)	10.11.16	36 pl
Molenbeek	Les Mélodies d'Olina	30.12.16	48 pl
Molenbeek	Les Moulins d'Olina	01.10.21	48 pl
Saint-Gilles	Jourdan extension de capacité	28.09.15	14 pl
Saint-Gilles	Gabrielle Petit	15.12.15	18 pl
Saint-Gilles	Adèle Hauwel (ex-Vlogaert)	19.09.16	48 pl
Saint-Gilles	Willy Peers	13.05.16	24 pl
Saint-Josse	Les Comètes (ex-Linné-Plantes)	25.11.19	36 pl
Saint-Josse	Les Nénuphars (ex-Liedekerke)	20.11.17	18 pl
Saint-Josse	Le Ptit'Boule	27.06.16	34 pl
Schaerbeek	Luna	03.12.18	36 pl
Schaerbeek	Lyra	01.09.17	48 pl
Schaerbeek	Luna MCAE	03.12.18	15 pl
Uccle	Halte-garderie Vanderaey	3 T 2015	12 pl
Watermael-Boitsfort	Archiducs	15.10.20	46 pl
Woluwe-St-Lambert	Les Coquelicots (ex-La Charmille)	24.02.20	60 pl
Woluwe-St-Pierre	Monde et Merveilles (ex-Crèche du centre)	16.08.18	16 pl
Bruxelles	Crèche de l'ULB extension de capacité	25.01.16	7 pl
Auderghem	Chirec	11.12.17	24 pl
			1.367 pl

À programmer :

Commune	Milieu d'accueil	Date prévue	Nbre de places
Anderlecht	Les Petits Bâteaux	1 ^{er} trim 2022	18 pl
Anderlecht	Peterbos	2024-2025	49 pl
Anderlecht	Les Boutons d'Or	1 ^{er} janvier 2022	49 pl
Etterbeek	Claudine Meurice	4 ^{ème} trim 2021	25 pl
Forest	Teinturerie	Selon dernière info : juin 2020	26 pl
Saint-Gilles	ECAM	3 ^{ème} trim 2021	149 pl
Ixelles	Rabelais	2023	54 pl
Jette	Ylo Jardin	4 ^{ème} trim 2023	40 pl
Molembeek	Liverpool	4 ^{ème} trim 2023	72 pl
Schaerbeek	Crèche Altaïr	4 ^{ème} trim 2021	48 pl
Schaerbeek	Crèche Courte Échelle	1 ^{er} trim 2022	60 pl
Schaerbeek	Crèche Cérès	4 ^{ème} trim 2021	48 pl
Schaerbeek	MCAE Cérès	4 ^{ème} trim 2021	12 pl
Schaerbeek	MCAE Oméga	4 ^{ème} trim 2021	12 pl
Uccle	Le Chat	4 ^{ème} trim 2022	12 pl
Woluwe-Saint-Pierre	Stockel	Selon dernière info : juin 2021	27 pl
Woluwe-Saint-Lambert	Les Bourgeois	4 ^{ème} trim 2021	18 pl
Berchem-Sainte-Agathe	Court'Échelle	Selon dernière info : 2 ^{ème} trim 2020	18 pl
Neder-Over-Hembeek	Les Piloux	4 ^{ème} trim 2021	21 pl
Schaerbeek	AQP – Les Quatre Saisons II	4 ^{ème} trim 2021	80 pl
Forest	El Hikma : La Sagesse	Septembre 2023	45 pl
			883 pl

Annexe 6
Auberge de Jeunesse

Séance plénière sur le sujet : cf. lien (pages 22 et suivantes)

<https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/compte-rendu-de-la-seance-pleniere-du-30-septembre-2022/document>

Annexe 7

**Annexe de l'arrêté 2022/2291 du Collège de la Commission communautaire française
du octroyant aux services d'accompagnement, aux services d'appui individuel,
aux services d'accueil familial, aux services de loisirs inclusifs, au service de soutien
aux activités d'utilité sociale et aux services d'appui à la formation professionnelle,
une subvention complémentaire pour l'année 2022
(arrêté de subventionnement dit « Loterie Nationale »)**

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Services d'accompagnement	Montant total = 87.000 €
Bataclan Rue du Pavillon, 7 bte 7A 1030 Schaerbeek	3.000 €
La Braise Rue de la Vigne, 56 1070 Anderlecht	2.250 €*
La Maison des Pilifs Place Peter Benoît, 3 1120 Neder-Over-Heembeek	3.000 €
L'Escale Avenue Léon Mahillon, 38 1030 Schaerbeek	3.250 €*
Ligue Braille Rue d'Angleterre, 57 1060 Saint-Gilles	3.000 €
Service d'Accompagnement de Bruxelles Rue du Pavillon, 3 1030 Schaerbeek	4.000 €
RéCI-Bruxelles Rue Edouard Fiers, 1 1030 Schaerbeek	3.000 €
Ricochet Place du Temps Libre, 6 1200 Woluwe-Saint-Lambert	4.000 €
S.A.H.A.M. Rue Gillebertus, 25 1090 Jette	4.000 €
SAPHaM Place des Barricades, 1 1000 Bruxelles	2.000 €
SA Uccle St-Job Chaussée de Saint-Job, 548 1180 Uccle	5.000 €
S.I.S.A.H.M. Chaussée de Roodebeek, 128 1200 Woluwe-Saint-Lambert	2.250 €*
SUSA-Bruxelles Rue d'Enghien, 40 1080 Molenbeek-Saint-Jean	1.000 €
Transition Chaussée d'Alseberg, 303 bte 2.2 1190 Forest	2.000 €

Triangle-Bruxelles Chaussée de Waterloo, 1504 1180 Uccle	2.000 €
Famisol Rue Martin V, 22 1200 Woluwe-Saint-Lambert	3.000 €
La Vague Avenue Edouard de Thibault, 35 1040 Etterbeek	2.250 €*
Les Tof-Services Rue du Pavillon, 7 bte 7B 1030 Schaerbeek	2.250 €*
MADRAS Bruxelles Avenue Alphonse Valkeners, 5/1 1160 Auderghem	4.000 €
SAPHIR-Bruxelles Avenue Joseph Baeck, 76 bte 29 1080 Molenbeek-Saint-Jean	2.000 €
L'Entre-Temps Avenue Ducpétiaux, 132 1060 Saint-Gilles	4.250 €*
Info-Sourds de Bruxelles Avenue Brugmann, 76 1190 Forest	4.000 €
Emergence (Chapelle de Bourgogne) Rue Gatti de Gamond, 26 1180 Uccle	5.000 €
Vivre et Grandir Boulevard Brand Whitlock, 3 bte 2 1150 Woluwe-Saint-Pierre	4.250 €*
Cap Idéal Avenue de l'Idéal, 27 1200 Woluwe-Saint-Lambert	5.000 €
Trait d'Union Rue du Bambou, 9 1180 Uccle	4.250 €*
Eqla Boulevard de la Woluwe, 34 bte 1 1200 Woluwe-Saint-Lambert	3.000 €

* Service ayant connu un changement de catégorie en cours d'année.

SERVICES D'APPUI INDIVIDUEL

Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes	Montant total = 3.000 €
SISb Avenue Brugmann, 76 1190 Forest	1.000 €
Service d'appui à la communication alternative	
« FALC.be » de l'ASBL « Inclusion » Rue Colonel Bourg, 123-125, boîte 6 1140 Evere	2.000 €

SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL

Services d'accompagnement mettant en œuvre des missions d'accueil familial	Montant total = 2.000 €
FAMISOL Rue Martin V, 22 1200 Woluwe-Saint-Lambert	1.000 €
La Vague Avenue Edouard de Thibault, 35 1040 Etterbeek	1.000 €

SERVICES DE LOISIRS INCLUSIFS

Services de Loisirs Inclusifs	Montant total = 3.000 €
« Bruxelles-Inclusion » de l'ASBL « Badje » Rue de Bosnie, 22 1060 Saint-Gilles	1.000 €
« LuAPE-SILA » de l'ASBL « LuAPE » Avenue Parmentier, 19 bte 8 1150 Woluwe-Saint-Pierre	1.000 €
« Access-Tour » de l'ASBL « AccessAndGo – ABP » Rue de la Fleur d'Oranger, 1 bte 213 1150 Woluwe-Saint-Pierre	1.000 €

SERVICE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS D'UTILITÉ SOCIALE

Service de soutien aux activités d'utilité sociale	Montant total = 4.000 €
PUSH Rue des Pères Blancs, 4 1040 Etterbeek	4.000 €

SERVICES D'APPUI À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Service d'appui à la formation professionnelle	Montant total = 4.250 €
« Access2Form » de l'ASBL « Le 3ème Œil » Rue du Moniteur, 18 1000 Bruxelles	2.000 €
Services d'accompagnement mettant en œuvre des missions d'appui à la formation professionnelle	
SABx Rue du Pavillon, 3 1030 Schaerbeek	1.000 €
SISAHM Chaussée de Roodebeek, 128 1200 Woluwe-Saint-Lambert	1.000 €
Ligue Braille Rue d'Angleterre, 57 1060 Saint-Gilles	250 €*

* Fin de la convention pluriannuelle relative à la mise en œuvre d'une mission d'appui à la formation professionnelle par le service d'accompagnement de l'ASBL « Ligue Braille » le 30 avril 2022.

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

par Mme Leila AGIC et M. Ahmed MOUHSSIN

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret	190
2. Désignation des co-rapporteurs	190
3. Exposé conjoint de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et des BAPA	190
4. Discussion générale conjointe.....	193
5. Discussion conjointe des tableaux <i>partim</i>	205
6. Avis.....	209
7. Approbation du rapport.....	209
8. Annexes	210

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Ibrahim Donmez, Mme Gladys Kazadi, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Fadila Laanan, Mme Marie Lecocq, M. Christophe Magdalijs, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, M. Michael Vossaert, et M. David Weytsman (président), ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Alain Maron (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

**1. Projet de décret ajustant
le budget général des dépenses de
la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2022 –
Deuxième ajustement
doc. 99 (2022-2023) n° 2**

**Projet de décret contenant
le budget général des dépenses de
la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2023
doc. 100 (2022-2023) n° 2**

M. David Weytsman (président) rappelle qu'en vertu de l'article 75, § 3, du Règlement du Parlement francophone bruxellois, la commission doit rendre un avis à la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives, compétente pour le vote du budget de la Commission communautaire française.

Il attire également l'attention des commissaires sur un changement de référence à l'initial 2023 pour certaines allocations de base (AB). Le tableau les représentant leur a été adressé par les services en date du 7 novembre 2022.

1.1. Examen conjoint des projets de décret

Sur proposition du président, la commission a décidé d'examiner conjointement les projets de décret contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses 2023 de la Commission communautaire française, pour les compétences relevant de la commission.

1.2. Désignation des co-rapporteurs

M. David Weytsman (président) rappelle qu'en vertu de l'article 75, § 5, du Parlement francophone bruxellois, le rapporteur devra être présent le mardi 29 novembre 2022 à 15h00, lors du dépôt des avis des commissions permanentes devant la commission des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives.

Mme Fadila Laanan (PS) propose Mme Leila Agic et M. Ahmed Mouhssin.

À l'unanimité des 10 membres présents, Mme Leila Agic et M. Ahmed Mouhssin ont été désignés en qualité de co-rapporteurs.

1.3. Exposé conjoint de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et des BAPA

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) présente, conjointement avec le ministre Alain Maron, les budgets soumis à l'examen ce jour, pour ce qui a trait aux compétences social-santé.

La Région bruxelloise est confrontée à de nombreux défis. Les inégalités sociales de santé sont encore trop présentes et se concentrent dans les quartiers déjà fragilisés. Comme dit auparavant, il n'est pas admissible que l'espérance de vie entre un habitant de Saint-Josse-Ten-Noode et un habitant de Woluwe-Saint-Pierre varie de cinq ans et demi.

Or, les moins responsables des crises actuelles sont pourtant les plus touchés. La crise énergétique, après celle de la Covid-19, met tout un chacun en difficulté.

Dans ce climat d'incertitude, les Bruxelloises et Bruxellois peuvent compter sur un modèle singulier de partenariat entre le secteur public et le secteur associatif – notamment, la manière de fonctionner en commission communautaire, en particulier en Commission communautaire française.

Le Gouvernement francophone bruxellois présente donc ce jour un budget social-santé en miroir de ces enjeux. Pour rappel, le Plan social-santé intégré (PSSI) et son volet « Promotion de la santé » a été présenté cette année et constitue la colonne vertébrale des actions régionales à venir.

Derrière les chiffres se trouvent des projets et des actions concrètes que le Collège entend mener sur le terrain pour répondre aux défis des Bruxelloises et Bruxellois. Plus qu'un budget, c'est une ambition et une volonté d'impacter positivement la vie de toutes et tous, au travers de moyens pour soutenir une transition juste et solidaire – avec les associations, l'administration et les citoyens.

Elle souligne, par ailleurs, que les secteurs n'ont jamais été autant soutenus au sein de la Commission communautaire française, en particulier dans les matières social-santé.

En effet, des marges supplémentaires ont été dégagées via la « cocomisation », notamment pour les services d'aide et de soins de première ligne et la promotion de la santé.

Elle rappelle également que les difficultés des secteurs socio-sanitaires face à la crise énergétique ont

été entendues, et un effort conséquent a été réalisé pour soulager leurs factures.

M. Alain Maron (ministre) ajoute qu'après la crise sanitaire, c'est aujourd'hui la crise énergétique qui met en lumière les besoins des politiques social-santé à Bruxelles.

Dans cette succession de moments difficiles, il est particulièrement important de soutenir le déploiement d'une première ligne social-santé intégrée qui permette de déployer des solutions concrètes auprès des publics en difficulté, qui sont isolés ou plus vulnérables et qui, souvent, subissent des difficultés qui se cumulent entre elles.

La crise énergétique et ses conséquences sur l'inflation, l'augmentation du coût de la vie au quotidien sont un problème de plus, un problème de trop pour beaucoup de Bruxelloises et de Bruxellois. Dans ce cadre, il importe de développer l'offre de services de proximité – que ce soit en matière d'action sociale globale, de médiation de dettes, d'aide à domicile, de santé mentale ou encore de maisons médicales – mais également de favoriser les démarches de santé communautaire et de renforcer les actions de promotion de la santé.

Cette volonté politique partagée concerne également les primo-arrivants, et plus généralement les résidents étrangers, qui doivent pouvoir bénéficier d'un parcours d'accueil permettant leur participation sociale effective.

Il reprend ces différents points un peu plus en détail au travers d'un certain nombre de données budgétaires :

- les subventions aux centres de service social et d'action sociale globale sont structurellement augmentées de 640.000 euros depuis 2022;
- les subventions aux organismes de médiation de dettes sont augmentées de 350.000 euros depuis un an également.

Dans les deux cas, il s'agit d'aides exceptionnelles créées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire qui sont ainsi pérennisées par le Collège.

En matière d'accueil et d'accompagnement des primo arrivants Le montant supplémentaire de 940.000 euros permet de couvrir les indexations. Ainsi, la poursuite des actions permettant l'opérationnalisation du parcours d'accueil obligatoire dans de bonnes conditions ainsi qu'un élargissement du public ayant accès au parcours d'accueil peut être garantie, tant pour le public visé par l'obligation que pour le pu-

blic souhaitant suivre ce parcours d'accueil sur base volontaire.

Le ministre poursuit par l'augmentation majeure de budget 2023 pour ce qui concerne le social et la santé. L'allocation de base (AB) pour la « mise en œuvre du Plan social-santé intégré » se voit créditée d'un montant de plus de 4.000.000 euros. Pour la bonne information des commissaires, le montant disponible devrait être de 7.000.000 euros pour 2024.

Ce montant, rendu disponible par la « cocomisation » de certaines aides et subventions, permettra de mettre en pratique la réforme du décret ambulatoire. Celui-ci a pour but le renforcement de l'offre social-santé et une meilleure intégration des politiques sociales et de santé, encore trop souvent cloisonnées, morcelées et mal réparties sur le territoire bruxellois. Ceci afin de répondre à la complexification des situations socio-sanitaire de la population. Elle permettra également de réduire les problèmes de saturations de services essentiels aux citoyens.

Les mesures suivantes, qui pourraient être réalisées en 2023 et 2024, sont en cours de discussion avec les secteurs :

- dans le secteur de la santé mentale, la valorisation barémique de la fonction psychiatrique et pédo-psychiatrique qui permettra au service de renforcer leur mission de première ligne spécialisée;
- dans les services actifs en matière de toxicomanie, la reconnaissance et le financement de temps de coordination;
- dans les centre d'action sociale globale (CASG), l'augmentation de l'équipe minimale financée, qui serait ainsi constituée de trois équivalents temps plein (ETP) AS – contre deux à ce jour – un ETP administratif;
- le financement de temps de coordination pour les centres de planning familial, fonction qui existait déjà dans le secteur sans être financée;
- de nouveaux agréments de maisons médicales;
- le financement de personnel administratif pour les services de médiation de dettes en soutien aux missions de celui-ci;
- une révision des catégories de services et un renforcement des cadres pour les centres de coordination des soins et des services à domicile;
- pour les services de soins palliatifs et continués, une augmentation des capacités de soins;

- pour les services d'aide à domicile, une augmentation du cadre d'assistant social et administratif pour chaque équipe et le financement de la digitalisation;
- une augmentation des frais de fonctionnement des centres d'accueil téléphonique.

Le détail du financement et la répartition entre 2023 et 2024 de ces mesures dépendra de l'approbation de la réforme du décret ambulatoire et des concertations qui seront organisées avec les secteurs et toutes les parties prenantes.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ajoute qu'en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), depuis 2019, le Collège augmente, chaque année, les heures d'animation en milieu scolaire en Région bruxelloise et en améliore leur qualité.

L'objectif est toujours et encore une généralisation effective de l'EVRAS pour plus d'égalité dans le domaine de la santé sexuelle. C'est la raison pour laquelle les budgets ont été doublés en quatre ans.

L'année 2022 a vu naître un guide des contenus, un référentiel commun pour les opérateurs du secteur. Cela permettra de tenir un discours cohérent.

Le Collège est également en voie de déposer en première lecture un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne afin de labelliser et de rendre plus contraignantes les animations EVRAS dans l'enseignement obligatoire.

Pour 2023, c'est donc un total d'un million d'euros dédiés aux animations EVRAS, en comparaison avec les 570.000 euros y dédiés en 2019.

Le maintien à domicile des aînés qui le souhaitent est primordial. Le Collège s'est d'ailleurs engagé à développer l'ensemble des services afin de garantir à chacun un accès aux services dont il a besoin pour maintenir son autonomie. Les services d'aide à domicile sont des piliers importants de cette stratégie.

C'est pour cela que le contingent d'heures d'aide à domicile a été augmenté de 8 % au total, en 2020 et 2021. Cela correspond à plus de 70.000 heures supplémentaires. Ces hausses inédites en plus de 20 ans ont été pérennisées en concertation avec les secteurs. Ce sont donc, en moyenne, plus de 1.000 personnes âgées qui sont aidées par jour par les sept services agréés par la Commission communautaire française.

M. Alain Maron (ministre) aborde les politiques de santé, notamment de santé mentale.

En effet, le secteur de la santé mentale a bénéficié, en 2022, d'une augmentation de 1.800.000 euros pour la pérennisation des mesures initiées dans le cadre de la crise sanitaire. Cette augmentation, malheureusement, dans le contexte de crise énergétique actuel, est toujours aussi pertinente car l'anxiété, l'anxiété et la dépression restent, plus que jamais, le quotidien des Bruxelloises et des Bruxellois.

Les objectifs principaux de ces projets sont :

- la mobilité de deuxième ligne – à savoir, le support apporté aux autres structures d'aide et de soin;
- l'« *outreaching* »;
- les approches communautaires;
- l'accessibilité à bas seuil;
- la multidisciplinarité et l'intersectorialité, notamment, avec pour objectif de tenter de renforcer les liens entre les dispositifs d'aide en santé mentale et les coordinations sociales – et, plus largement, avec l'ensemble de la première ligne.

Enfin, le ministre rappelle que la mise en œuvre du PSSI concerne au premier chef la politique de santé. Quatre millions d'euros sont donc prévus en 2023 pour cette mise en œuvre dont l'essentiel est destiné à la réforme du décret ambulatoire, qui visera tant le renforcement de l'offre social-santé que le renforcement de l'intégration de cette offre.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) précise qu'en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la mise en œuvre du Plan interfrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, est poursuivie.

Pour se conformer au rapport du Grevio de la Convention d'Istanbul, des budgets sont consolidés, notamment pour la ligne d'écoute sur les violences conjugales (0800/30.30.) ainsi que pour les projets, lancés dès 2022, visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif – suite à « Balance ton bar » –, avec la diffusion d'une vidéo de sensibilisation pour le secteur de l'HORECA et les formations du personnel.

Le Collège a également soutenu deux services pour mieux former les professionnels des soins de santé aux violences gynécologiques et obstétricales, via un appel à projet de 300.000 euros.

En promotion de la santé, le nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé 2023-2027 (PPS)

verra ses effets dès 2023 et permettra de mettre en œuvre les priorités politiques du Collège dans le cadre plus large du PSSI.

Un montant supplémentaire de plus de 500.000 euros par an – au-delà de l'indexation – sera affecté au déploiement de ce nouveau plan sur 5 ans. Les opérateurs ont déposé leurs projets le 3 novembre dernier, pour lesquels une phase d'analyse et de sélection est en cours.

M. Alain Maron (ministre) souligne, en conclusion, que la Commission communautaire française, dans les limites de son action, fait montre d'un budget qui tient compte des défis de la Région bruxelloise et veille à ne laisser personne de côté et ce, malgré les conditions économiques très incertaines et difficiles. En 2023, les missions social-santé se voient donc renforcées autant que possible, grâce à la « cocomisation » qui constitue un engagement fort de la part du Gouvernement régional, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française de renforcer le social-santé.

1.4. Discussion générale conjointe

Mme Latifa Aït-Baala (MR) confirme que les besoins en santé de la population bruxelloise sont énormes. Comme rappelé lors de la déclaration de politique générale (DPG) du Gouvernement, Bruxelles compte toujours 25 % d'habitants en mauvaise santé, 30 % souffrant de maladies chroniques et 40 % de familles monoparentales contraintes de reporter leurs soins de santé pour des raisons financières.

L'augmentation la plus notable du budget présenté pour la mission 22 à l'initial 2023 est liée à la mise en œuvre du Plan social-santé intégré, attendu de longue date. En effet, il est prévu 3,5 millions d'euros supplémentaires qui seront réalloués vers d'autres AB par la suite.

À ce titre, le groupe MR se montrera particulièrement attentif à cette réallocation et à la mise en œuvre effective de ce plan.

En discutant avec les acteurs social-santé, beaucoup craignent que le PSSI crée de nouvelles structures, avec de nouveaux lieux de concertation chronophages, créant ainsi encore davantage d'administration à la charge des asbl. Beaucoup de services sont aujourd'hui saturés, une réalité dont chacun est conscient.

Comment le Collège s'assure-t-il que cette mise en œuvre n'ait pas d'effets néfastes sur ces associations, déjà surmenées, parfois avec du travail éloigné de leurs missions de base ?

Ensuite, concernant les services ambulatoires, malgré les augmentations prévues dans le cadre des indexations des financements de personnel pour les services agréés via le décret ambulatoire de 2009, bon nombre d'acteurs rapportent que ces dernières ne seront pas suffisantes pour couvrir les frais liés à la crise énergétique et les indexations des salaires.

Dès lors, plusieurs acteurs ont affirmé que les C4 étaient prêts à être envoyés. En réalité, l'ambulatoire plaide de très longue date pour un véritable renforcement de la première ligne.

Le Collège peut-il confirmer que tous les services ambulatoires agréés travaillent-ils bien avec des financements de personnel et non en enveloppe fermée ? Qu'est-il fait pour coller avec les réalités de terrain ? Où en est le renforcement de la première ligne en ambulatoire ?

Toujours concernant l'ambulatoire, la réforme du décret ambulatoire aurait dû aboutir en 2019; elle est attendue avec impatience par les politiques et le secteur.

À ce jour, seuls les services de soins palliatifs ont été réformés, et à une faible hauteur. La réforme n'arrivant qu'en 2024, selon ce qui fut annoncé lors de la DPG, elle n'est encore qu'en construction.

Or, l'inter-fédération ambulatoire plaide pour bénéficier de financements pour de la coordination. Aujourd'hui, seuls les praticiens sont financés pour le travail réalisé dans les associations, ce qui amène à des médiateurs de dettes – par exemple - qui passent la moitié de leur temps à opérer le « management » de leur structure. C'est donc la moitié des dossiers qu'ils ne sont pas en mesure de traiter.

Dans quelle mesure ces éléments sont-ils intégrés à la réforme ? De plus, pour quelles raisons celle-ci n'est-elle pas inscrite dans le budget ?

Concernant l'EVRAS, la députée note avec satisfaction un objectif commun : celui de généraliser l'EVRAS en milieu scolaire. Il est, en effet, essentiel que les enfants soient sensibilisés, dès leur plus jeune âge, à la vie affective, relationnelle et sexuelle et qu'ils assistent à des animations beaucoup plus régulièrement qu'à ce jour.

Bien qu'il soit craint que les budgets alloués restent trop faibles – pour un total d'un million d'euros à l'initial 2023 –, c'est sur ces fondements que sera bâtie une société ouverte d'individus disposant d'une connaissance suffisante de leur corps et prenant en main leur propre sexualité.

Ces sujets ont, encore récemment, été discutés au sein du Parlement francophone bruxellois, dans le cadre de l'adoption, en séance plénière, d'une résolution sur la contraception, y compris masculine. Ces éléments sont évidemment positifs car l'EVRAS doit aussi permettre de réduire drastiquement la « LGBTQIA+phobie ».

Néanmoins, la Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF) affirme qu'aujourd'hui, tous les plannings sont saturés. Bien qu'elle accueille très positivement la volonté politique de généraliser l'EVRAS en milieu scolaire, elle s'inquiète du peu de considérations budgétaires pour les autres missions des plannings familiaux, comme l'accueil des adultes précarisés, la réorientation des jeunes en errance, etc.

Lors d'une visite du centre de planning familial de Laeken, organisée par la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé, la députée a pu se rendre compte que ces centres remplissent de très nombreuses missions.

Dès lors, dans quelle mesure le Collège reste-t-il attentif à cette réalité, tout en maintenant sa ligne directrice concernant la généralisation de l'EVRAS ?

Certes, il n'est pas possible de tout faire, notamment dans le cadre des budgets serrés de la Commission communautaire française. Mais il reste du devoir des députés de l'opposition d'avertir le Collège des signaux qui leur parviennent.

La députée note également que le Collège de la Commission communautaire française a augmenté le contingent d'heures pour les services d'aide à domicile, pour l'accompagnement des personnes âgées.

De belles augmentations ont été octroyées ces dernières années en la matière, passant de 32.143.000 euros à l'initial 2021 à 34.583.000 euros à l'initial 2022 et à 38.041.000 euros à l'initial 2023.

Le Gouvernement poursuit le même objectif que le groupe MR, à savoir que les seniors qui le souhaitent puissent rester le plus longtemps possible à domicile. Le groupe MR reste néanmoins vigilant et ne manquera pas de revenir avec ces questions dans le courant de l'année afin de contrôler la liquidation de ces fonds. Il restera également attentif aux futures discussions lors du prochain Jeudi de l'hémicycle, le 1er décembre 2022, sur cette thématique.

Elle poursuit avec l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants, sujet qui tient particulièrement à cœur des députés du groupe MR. Concernant les moyens alloués à la mise en œuvre du parcours d'intégration et, notamment, son volet obligatoire, la note de politique générale du Collège fait mention du

« renforcement substantiel » dégagé en 2022 afin de garantir l'entrée en vigueur du caractère obligatoire.

Elle se souvient, en effet, qu'un renforcement d'1.200.000 euros avait pu être dégagé l'année passée, portant le budget total pour 2022 à 9.400.000 euros, auxquels il fallait encore ajouter les petits montants des subventions facultatives relatives à des projets liés au parcours d'intégration. Le groupe MR s'était réjoui de ces efforts significatifs.

Il est, par ailleurs, grand temps d'avancer en la matière, car de très nombreuses années ont été perdues sur la mise en œuvre de ce dossier, entre les mains de la majorité.

En tout état de cause, le parcours obligatoire est enfin d'application depuis le 1^{er} juin de cette année. C'est donc la première fois qu'il est possible de le souligner à l'occasion de l'examen de ce budget.

L'investissement important accordé à cette politique devait permettre de renforcer la capacité d'accueil des bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) de 5.000 à 6.000 places. Actuellement, les BAPA francophones comptent 5.500 places, mais il a été rappelé récemment que ce chiffre devrait monter à 6.000 dès le début de l'année 2023, au travers de 500 nouvelles places au sein du BAPA Convivial de Forest.

Néanmoins, le rapport récent rendu par la Cour des comptes pointe, au niveau de l'offre de places, des signes de saturation, tant au niveau des BAPA qu'au niveau des opérateurs linguistiques. Il fait remarquer, à cet égard, que les délais d'accès aux formations citoyennes peuvent aller jusque 75 jours, voire 200 jours dans certains cas. Est-ce toujours le cas actuellement ?

Comment expliquer les contradictions apparentes entre l'analyse du Collège, qui semble indiquer que les places sont suffisantes pour le futur, et cette analyse de la Cour des Comptes ?

Concernant le budget 2023, il est constaté une nouvelle augmentation de l'AB 22.002.34.06.3300 d'environ un million d'euros, pour un montant total de 10,4 millions d'euros. Outre que cette augmentation couvre les indexations et barèmes, elle doit également couvrir les 500 nouvelles places à créer.

Le Collège peut-il confirmer que c'est toujours le BAPA Convivial qui assurera la création de ces nouvelles places et, qu'à ce titre, il sera le principal bénéficiaire de l'augmentation des crédits en 2023 ?

Concernant le renforcement des cours de français à destination des BAPA, la mise en œuvre du nouveau parcours obligatoire a un impact notable sur l'appren-

tissage du français, comme l'a démontré la dernière étude du CRACs.

Dès lors, le Collège peut-il exposer à quels nouveaux opérateurs il est, le cas échéant, prévu de faire appel ?

Quelle est la part de l'augmentation des crédits de cette même AB dans le renforcement des cours de français ?

Comment la collaboration avec les établissements de promotion sociale se dessine-t-elle ? Quels éventuels défis se posent-ils dans ce contexte ?

Quel est le nombre de dossiers actuellement ouverts au sein des trois BAPA dépendant de la Commission communautaire française, à savoir BAPA Bruxelles, Via et Convivial ?

Elle ajoute que le rapport de la Cour des comptes fait état de conclusions inquiétantes concernant l'absence totale d'outils d'évaluation, permettant de juger de l'efficacité du dispositif. De quelle manière le Collège interprète-t-il ce rapport plutôt accablant ? Ces conclusions ne le poussent-elles pas à revoir sa position concernant la nécessité d'imposer une attestation de réussite à l'issue du parcours, comme cela est le cas en Flandre ?

Le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), lors de la présentation de son rapport en commission plénière ce vendredi 18 novembre dernier, pointait lui-même que la mise en place d'une attestation de réussite permettrait de plus facilement obtenir des indicateurs de suivi et d'efficacité du parcours.

Enfin, tant le rapport de la Cour des comptes que le rapport du CBAI pointent que l'insertion socio-professionnelle des primo-arrivants à l'issue du parcours n'obtient aucune plus-value et que les personnes interrogées n'ont pas davantage tendance à être à l'emploi que l'ensemble des personnes étrangères à Bruxelles, ce qui est, selon le groupe MR, particulièrement problématique. Comment expliquer ce triste constat ?

Concernant la santé mentale, la députée souhaite une vraie stratégie globale. Certes, le Collège accorde 1,8 million d'euros « pour pérenniser de nombreux projets initiés pendant la crise ».

Pourtant, les besoins en matière de santé mentale sont énormes et le seront encore davantage d'année en année. Elle déplore qu'un tel plan global et ambitieux ne voie pas encore le jour – probablement jamais.

De plus, elle rappelle qu'aujourd'hui, ce sont 22 structures agréées dans le cadre du décret ambulatoire de 2009 et ce, depuis 2009. De nouvelles structures actives en santé mentale ont pourtant déposé des demandes d'agrément, bien que celles-ci restent lettre morte. Pour quelle raison ? Comment gérer potentiellement la vague qui risque encore de retomber sur la population bruxelloise ces prochains mois ?

Concernant la promotion de la santé, secteur au sein duquel les acteurs travaillent en enveloppe fermée, les projets existants ont été renforcés de 300.000 euros. Les nouveaux projets bénéficieront, quant à eux, de 518.000 euros additionnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PPS. Le Collège peut-il confirmer cette lecture ?

Le secteur de la promotion de la santé rapporte qu'avec l'indexation et les prix de l'énergie, il leur manque encore 300.000 euros pour maintenir les projets existants, malgré l'augmentation consentie par le Gouvernement à l'initial 2023.

Or, chacun est conscient de l'importance de la promotion de la santé et du travail de ses acteurs. Comment le Collège tient-il compte de ces réalités de terrain ?

Comment la répartition entre les projets existants et les nouveaux projets est-elle justifiée ? Les acteurs sont particulièrement inquiets de ne plus pouvoir assurer leurs missions.

La députée aborde, ensuite, les besoins conséquents en matière de toxicomanie. Le secteur est, en effet, à bout de souffle : les prises en charge sont de plus en plus compliquées et spécifiques, mêlant de nombreux problèmes – par exemple, des problématiques d'assuétude, de santé mentale et de précarité. Les services sont également saturés.

La FEDITO BXL lui faisait part qu'il est impossible d'obtenir un rendez-vous psychiatrique sans trois mois d'attente. De nouvelles problématiques surgissent également, comme la consommation de crack à laquelle le Collège a déjà été conscientisé.

En-dehors de l'augmentation budgétaire consentie, qui vise à aplanir les coûts liés à l'indexation, quelle est la stratégie du Collège en matière de lutte contre la toxicomanie ?

Qu'est-il fait pour la problématique du crack ? Pour quelle raison rien n'est mentionné à cet égard ?

Mme Fadila Laanan (PS) affirme que le programme 004 de la mission 22, largement consacré à la « Famille » est une des missions essentielles confiées à la Commission communautaire française.

Il s'agit d'un budget conséquent de plus de 50 millions d'euros pour cette année 2023 en engagement et en liquidation, avec 4,5 millions d'euros d'augmentation par rapport au budget initial 2022, soit près de 10 % de croissance.

Derrière ce programme résident des acteurs essentiels que composent les services des aides à domicile, les centres de planning familial, les services d'accueil pour personnes âgées, les centres de formation d'aide familiaux, les services d'aide aux personnes âgées maltraitées, la mise en œuvre de l'EVRAS ou encore les soutiens contre les violences conjugales et la lutte contre celles faites aux femmes.

Les augmentations de budget se situent principalement dans deux AB qui concentrent 4,3 millions d'euros sur les 4,5 millions d'euros supplémentaires de crédits d'engagement et de liquidation pour l'année 2023.

En premier lieu, il s'agit des subventions octroyées aux services d'aide à domicile, budget augmenté de 3,45 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation. Ces subventions couvrent les heures prescrites par les aides familiaux, seniors et ménagers.

En matière d'accompagnement des personnes âgées, le maintien à domicile doit aller de pair avec des mesures alternatives à la maison de repos qui permettent de lutter contre l'isolement social.

En effet, la crise du coronavirus a éloigné une large partie des personnes âgées des maisons de repos, premiers bénéficiaires des services d'aide à domicile. Le Gouvernement avait agi pour renforcer le contingent d'heures d'aide à domicile avec un budget augmenté de 1,8 million d'euros en 2022, qui initialement avait une vocation temporaire.

Cependant, la députée reste préoccupée vis-à-vis de ce secteur au regard de la réforme hospitalière et l'application du PSSI. Celle-ci aura un impact considérable sur ce type de services, sur les centres de coordination et sur les services de soins palliatifs.

Ces moyens supplémentaires vont, malgré tout, dans le bon sens pour s'assurer qu'un maximum de personnes âgées puisse profiter d'une vie à domicile dans de bonnes conditions.

Dès lors, elle souhaite obtenir des précisions sur les projets qui seront soutenus dans ce cadre. Qu'en est-il, notamment, des projets innovants en matière de maintien à domicile et, plus largement, de ceux relatifs aux personnes âgées ?

Comment est ventilé ce budget à travers les services d'aide à domicile ? S'agit-il d'une indexation des

salaires pour le contingent d'heures d'aide à domicile ou d'une augmentation du nombre d'heures prescrites ? Proviennent-elles d'une demande du secteur ?

Plus largement, quels sont les retours du secteur sur les conséquences post-Covid ressenties par les équipes d'aide à domicile ? De nouvelles problématiques sont-elles apparues depuis l'apparition de la crise sanitaire ?

Le second poste qui augmente grandement est celui des subventions aux centres de planning familial. Ces lieux permettent d'accueillir, d'informer, d'aider sans réserve dans une variété de matières familiales. Les centres sont ainsi investis d'une série de missions primordiales de prévention, comme la médiation familiale ou le dépistage de maladies telles le sida ou le cancer.

Le groupe PS se félicite de voir ce budget augmenté de 886.000 euros en crédits d'engagement et de liquidation pour atteindre un budget total de 9,72 millions d'euros pour l'année 2023 à l'initial – soit 10 % de croissance.

Comment expliquer cette hausse importante ? S'agit-il uniquement de l'indexation de la subvention ?

Par ailleurs, le groupe PS se réjouit également d'entendre l'augmentation des moyens de plus de 100.000 euros pour l'EVRAS ainsi que la publication du référentiel de ces animations. Ces dernières ont un réel impact sur l'égalité entre femmes et hommes et sur la prévention des agressions à caractère sexuel, mais pas uniquement. Elles permettent également de déconstruire les stéréotypes de genre.

Ainsi, le groupe PS se dit heureux que le dossier avance et défendra toujours la généralisation de ces animations pour une société plus juste, plus inclusive et plus égalitaire. La Commission communautaire française est dans la bonne voie sur le chemin de la généralisation de l'EVRAS puisque, pour rappel, le budget attribué à l'EVRAS a pratiquement doublé en trois ans.

Les résultats des « Stratégies concertées EVRAS » ont été présentées cette année. Dès lors, l'accord de la coopération entre la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne sera-t-il adopté pour la fin de cette année ?

De plus, le Collège a investi de nombreux moyens ces dernières années pour la généralisation de ces animations EVRAS dans toutes les écoles. Dès lors, quand sera-t-elle effective ?

En effet, il importe de garantir des moyens suffisants et pérennes pour permettre d'atteindre la généralisation de l'EVRAS pour tous les élèves des écoles, quel que soit le réseau.

Il faut que les centres de planning familial soient reconnus comme des acteurs de première ligne en matière de droits sexuels et reproductifs, mais également s'assurer de la qualité des acteurs reconnus pour réaliser les animations EVRAS et de la fiabilité des informations qui y sont véhiculées.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la députée constate la poursuite du soutien à de nombreuses associations, à travers la poursuite de la mise en œuvre du Plan inter-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne. Cette année, des projets très concrets ont vu le jour, notamment concernant les violences obstétricales et gynécologiques.

Le groupe PS accueille très positivement l'augmentation des subventions à la ligne d'écoute violences conjugales, réclamées depuis le début de la crise sanitaire. Pour rappel, un triplement des appels a été enregistré sur les lignes d'écoute de violences conjugales lors du premier confinement. Comment ces 70 % de moyens supplémentaires seront-ils concrètement alloués ?

Pour se conformer au rapport du Grevio de la Convention d'Istanbul, une nouvelle AB regroupant tous les projets visant à lutter contre les violences intrafamiliales a été créée, pour un montant de 201.000 euros à l'initial 2022.

Comment expliquer que cette AB reste inchangée à l'initial 2023 ? Il est, en effet, dommage de voir qu'elle ne rentre pas dans le cadre décréto. N'était-il pas possible de débloquer des moyens supplémentaires et d'indexer la subvention, puisqu'une partie de ces moyens semble allouée pour le personnel et donc les salaires ?

Par ailleurs, une augmentation de 92.000 euros et 60.000 euros en crédits d'engagement et de liquidation avait été opérée à l'ajustement 2022. Quid de l'utilisation de ces moyens supplémentaires ? Des nouveaux projets ont-ils été soutenus ?

Pour conclure, concernant les organismes d'aide en matière de politique familiale et du troisième âge, quel type d'initiatives a-t-il été soutenu ? Avec quelle priorité ?

Pour ce qui concerne la mission 23, l'année 2022 a amené un grand chamboulement dans la sphère social-santé ambulatoire et ne laisse personne indif-

férent, avec l'arrivée du PSSI dont un volet entier est consacré au PPS.

L'objectif est de mieux organiser et renforcer la prévention, la promotion de la santé et la première ligne d'aide, afin de répondre aux besoins de la population bruxelloise tout en créant des ponts entre les politiques régionales et fédérales.

Elle se dit satisfaite d'entendre que des moyens supplémentaires seront mis en œuvre en 2023 pour développer la première ligne et le nouveau PPS.

En effet, la promotion de la santé se doit d'être transversale et constitue le premier principe structurant dans l'implémentation d'une politique de la santé efficiente.

En effet, dans un contexte où les compétences restent largement partagées entre différents niveaux de pouvoir, le groupe PS restera vigilant à ce que le dialogue existe, impliquant une grande concertation entre les acteurs, les experts et les acteurs publics.

La complémentarité des acteurs doit ainsi être reconnue en intégrant les préoccupations des hôpitaux publics, des CPAS, des mutualités, et des associations de terrain car une vision intégrée du social et de la santé passe également par eux.

Au niveau opérationnel, le plan se déploie autour des cinq axes de la Charte d'Ottawa et fixe également les dix priorités politiques liées aux priorités du PSSI, afin d'assurer une cohérence d'action entre les deux plans. Ces priorités proviennent des conclusions des États généraux de la santé et du social ainsi que des enseignements et diagnostics tirés des dernières années suite à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences socio-sanitaires.

Elle cite, notamment, les combats essentiels que sont la santé mentale, la lutte contre les violences de genre, l'inclusion des personnes LGBTQIA+, les assuétudes ou encore le renforcement d'une politique publique en faveur des personnes âgées.

Comme dit plus haut, un budget additionnel de 518.000 euros a été alloué à la mise en œuvre de ce PPS en 2023 pour culminer à plus de 1,3 million d'euros en crédits d'engagement et de liquidation – soit plus de 60 % d'augmentation.

Une large partie de l'accroissement du programme – plus de la moitié – provient de cette AB. À quoi les moyens supplémentaires serviront-ils ? Quels services ont-ils été désignés dans le cadre du PPS pour bénéficier de ces moyens ?

Les appels à projet « Promotion de la santé » se clôturent le 3 novembre dernier et avaient vocation à fixer le cadre opérationnel pour les cinq années à venir.

Celui-ci a-t-il été un franc succès pour l'ensemble des priorités ? Le Collège a-t-il reçu de nombreuses candidatures ?

Les autres AB du programme 003 de la mission 23 augmentent à hauteur de 10 %. Il s'agit de crédits relatifs aux subventions aux acteurs, aux réseaux et services d'accompagnement ainsi qu'aux services de support désignés dans le cadre du PPS.

Le Collège dispose-t-il d'informations au regard de ces augmentations ? À quoi les dépenses supplémentaires de ces différentes subventions serviront-elles ?

Sur l'ajustement 2022, les crédits augmentent de 98.000 euros en crédits d'engagement et de 79.000 euros en crédits de liquidation au sein des services d'accompagnement, des acteurs et des réseaux de la promotion sociale sans qu'aucune justification ne soit apportée dans le tableau budgétaire. Quelles sont les raisons de ces augmentations ?

M. Ibrahim Donmez (PS) se réjouit que l'année 2023 voie l'arrivée du PSSI. Il s'agit d'améliorer la correspondance entre les textes régissant les secteurs agréés et cette nouvelle vision du social et de la santé.

La Région bruxelloise est marquée par d'importantes inégalités socio-économiques, spatiales et sanitaires où chacun se doit de mettre en perspective les besoins des usagers et les priorités politiques.

Ce plan était d'ailleurs prévu dans l'accord de majorité bruxellois 2019-2024 qui indiquait : « *Afin de mieux rencontrer l'ensemble des besoins de la population, il sera nécessaire d'assurer une plus grande cohérence des politiques menées. Au départ des politiques et des plans existants dans les différentes entités compétentes, le Gouvernement initiera des États généraux bruxellois de la santé et du social, dans la perspective de la rédaction du Plan social-santé intégré portant notamment sur une première ligne social-santé bruxelloise. Le Gouvernement s'inscrira dans une démarche de co-construction entre les acteurs publics et associatifs, les usagers et les chercheurs, en ce compris sur la méthode.* ».

L'Observatoire de la santé et du social montre qu'il existe une corrélation forte entre le statut socio-économique et l'accès à la santé. Cela peut paraître contradictoire dans une région qui propose une bonne offre de services socio-sanitaires, tant en ambulatoire/résidentiel qu'en hospitalier.

La crise de la Covid-19 n'a fait que révéler plusieurs manques et leviers : un manque de préparation, une situation d'inégalité sociale et de santé renforcée, ainsi qu'une première ligne débordée avec, pourtant, une population qui adhère aux mesures.

Le PSSI a pour but d'adopter une approche intégrée du social et de la santé dans le milieu public et privé, preuve de la nécessité de mettre en place des collaborations qui vont au-delà du politique.

Si la réforme était nécessaire, le groupe PS a quelques inquiétudes et attend les actes concrets pour s'assurer que certains publics cibles comme les personnes en situation de handicap seront bien considérées comme une priorité. Il est absolument primordial pour le groupe PS qu'un meilleur accès aux soins de santé pour les personnes en situation de handicap et des stratégies de promotion de la santé plus adaptées soient repris parmi les priorités politiques.

Comment les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap seront-ils mieux pris en compte et quels budgets sont-ils prévus à cet égard ?

Comment l'accessibilité aux soins de santé sera-t-elle garantie pour ces personnes également, sachant que les personnes en situation de handicap sont parmi les plus exposées aux inégalités sociales et de santé ?

Le groupe PS souhaite le maintien d'une véritable vision de lutte contre la pauvreté, premier rempart contre les inégalités sociales de santé. Il faut être attentif à ne pas tout voir par le prisme sanitaire. Il vise ici la problématique de la sanitarisation des problèmes sociaux.

Le député encourage également, par cette réforme, le soutien des services existants au service de la population, et le renforcement de l'intégration de ces services afin d'améliorer l'offre sur le territoire bruxellois.

Il se dit satisfait d'entendre que des moyens supplémentaires seront mis en œuvre pour développer la première ligne et le nouveau PPS, pour un total de près de 3,6 millions d'euros prévus sur l'AB. Il n'en demeure pas moins que le groupe PS restera vigilant à ce que le dialogue existe et que la complémentarité des acteurs soit reconnue, en intégrant les préoccupations des hôpitaux publics, des CPAS, des mutualités, et des associations de terrain, car une vision intégrée du social et de la santé passe également par ces derniers.

Ce PSSI aura un impact sur le secteur de l'ambulatoire et nécessitera des ajustements de la législation.

Par ailleurs, la population bruxelloise a été mise à rude épreuve avec ces crises successives et cela a des répercussions sur leur santé mentale. Une subvention ajustée de 1.870.000 euros a été allouée pour des projets innovants en santé mentale.

Le député souhaite en savoir davantage quant à ces projets. Il salue que davantage de moyens aient été accordés au milieu de la santé, souvent laissé de côté dans les politiques sanitaires. Sont-ce de nouveaux projets ou est-ce la continuité des mesures mises en place pendant la période de la crise sanitaire ?

Mme Leila Agic (PS) rappelle que l'Europe et la Belgique connaissent une crise de l'accueil et la Région bruxelloise n'est pas épargnée par ce phénomène. Un accueil digne et décent pour toutes et tous ainsi que des primo-arrivants font partie des valeurs du groupe PS.

Cet accueil passe nécessairement par l'augmentation de bureaux d'accueil où les primo-arrivants peuvent bénéficier d'une première évaluation des besoins et se voir proposer des pistes de solutions. Ce bilan social permet d'évaluer les besoins en termes de suivi social et d'insertion en Belgique.

La Belgique, la Région bruxelloise et les institutions belges sont parmi les plus compliquées au monde et il est primordial de mettre en place un parcours d'accueil qui réponde à un besoin sociétal de formaliser et de faciliter l'intégration des primo-arrivants dans la société où ils s'établissent.

Les BAPA proposent au public un ensemble de cours de langue, de formations à la citoyenneté et un suivi personnel dans leurs premiers pas à Bruxelles.

Aussi, elle se dit satisfaite de voir que les subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants est en augmentation de 1,6 million d'euros pour s'établir à 10,3 million d'euros.

Cette augmentation de budget permet de passer à une capacité d'accueil de 5.500 à 6.000 personnes dans le courant de l'année 2023. Cette capacité d'accueil est répartie dans trois BAPA et, bien qu'elle ne suffise pas pour répondre aux besoins actuels, cette augmentation est néanmoins une première étape.

Le groupe PS se félicite également que l'offre de cours de français soit également renforcée en 2023, notamment par le biais de partenariats avec les écoles de promotion sociale.

Les besoins de ces primo-arrivants sont nombreux et divers mais, à côté des demandes habituelles d'accès à la formation citoyenne, de soutien dans les démarches administratives liées au séjour et/ou de

demande de soutien dans la recherche de logement et/ou de formation, les services constatent l'apparition de nouvelles problématiques liées ou accentuées par l'accélération de la digitalisation des démarches administratives. Celle-ci a créé une précarité croissante chez les personnes les plus vulnérables, démunies face à la fracture numérique ou ne parlant pas la langue.

En effet, la question d'une meilleure intégration ne se limite pas à maîtriser la langue même si cela est déjà un premier grand pas. Tout comme les Bruxellois, les primo-arrivants sont également confrontés à la fracture numérique et doivent être accompagnés dans leurs démarches numériques aussi variées que la création d'un compte « itsme », le passage d'entretiens d'embauche en numérique, l'installation de zoom en vue du suivi d'une formation, etc.

Au vu de toutes ces missions et de l'augmentation de la capacité d'accueil à 6.000 places, quelle est la situation actuelle au sein des trois BAPA ?

Comment le personnel gèrera-t-il cette augmentation de capacité ? Une saturation n'est-elle pas à craindre ? Le Collège envisage-t-il d'ouvrir un bureau supplémentaire ?

Mme Farida Tahar (Ecolo) reconnaît, pour le programme 001 de la mission 22, un montant total de 27.324.000 euros à l'initial 2023, comparé à un montant de 21.744.000 euros à l'initial 2022, soit une augmentation de 5.580.000 euros.

Grâce à la « cocomisation », les politiques sociales et de santé en Commission communautaire française se verront renforcées par des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois, touchés de plein fouet par les crises successives, en particulier la crise énergétique.

Concernant le PSSI, le budget total réservé à sa mise en oeuvre est estimé à 4.072.000 euros à l'initial 2023 et sera porté à la hausse de 7 millions d'euros en 2024. Le PSSI permettra de mieux coordonner et de renforcer la première ligne d'aide et de soins ainsi que la prévention et la promotion de la santé. Pour la première fois, il constitue un référentiel commun aux associations.

Si ce dispositif reste perfectible, il reste une première et un succès. Qui dit PSSI dit moyens budgétaires à la hauteur des enjeux et elle ne peut que saluer, au nom du groupe Ecolo, cette ambition d'engager les moyens nécessaires.

Elle note, par ailleurs, que le décret ambulatoire permettra de répondre aux nombreux enjeux de santé notamment. Elle relève à cet effet un budget de

3,5 millions en 2023, lequel sera revu à la hausse en 2024. Très attendu par le secteur notamment, la mise en oeuvre du décret ambulatoire est prévue pour janvier 2024. Où en sont les concertations avec les secteurs concernés ?

Au vu des crises successives et de la hausse de l'inflation, la députée salue le renforcement de la première ligne, qui travaille avec des moyens largement insuffisants dans une succession de crises très difficiles à gérer.

À cet égard, les centres d'action sociale globale (CASG) ont vu leur budget doublé en 2020 et seront renforcés à hauteur de 640.000 euros. Quelle est la clé de répartition de cette enveloppe ?

Concernant les services de médiations de dettes, qui continuent de jouer un rôle important surtout en ces temps de crise économique, il y a lieu de souligner qu'ils seront renforcés à hauteur de 350.000 euros pour renforcer leurs actions.

Cette enveloppe demeure insuffisante au vu des enjeux liés notamment à la crise énergétique, bien qu'elle puisse être également saluée. Quels sont les critères d'attribution de ce montant aux services de médiations de dettes ? S'agit-il bien d'aides exceptionnelles liées au contexte inflationniste ? Permettront-elles de couvrir des frais de fonctionnement et de personnel ?

Concernant les maisons d'accueil, la députée se réjouit de la hausse du crédit budgétaire qui passe de 14.190.000 euros à l'initial 2022 à 15.609.000 euros à l'initial 2023, soit une augmentation de près de 1,5 millions d'euros. Ce budget permettra de couvrir notamment l'indexation et les barèmes du personnel des maisons d'accueil.

Depuis 2021, la capacité d'accueil a été augmentée de 45 places pour les familles monoparentales et de 8 places pour les femmes victimes de violences intrafamiliales. La crise sanitaire a également exacerbé les violences au sein du foyer, qui nécessitent des réponses politiques.

Concernant l'aide alimentaire, elle ne peut qu'insister sur la nécessité de renforcer ce secteur qui a dû répondre aux nombreuses demandes d'aide alimentaire durant la crise sanitaire. Elle rappelle, à cet égard, les files interminables devant les lieux de distribution de colis.

Si elle salue évidemment le soutien aux associations actives en matière active dans l'aide alimentaire en Région bruxelloise, elle souhaite obtenir plus de précisions sur les projets soutenus en 2022 et les priorités qui seront fixées en 2023.

Mme Marie Lecocq (Ecolo) expose que les augmentations budgétaires liés aux BAPA ont été longuement discutées en commission.

Le budget présenté ce jour, partout en augmentation, est bien la preuve de la volonté du Gouvernement de poursuivre ses engagements pour la mise en oeuvre de l'obligation du parcours d'accueil, tout en maintenant une haute qualité de cours de langue et du parcours de manière générale.

Dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, le Gouvernement démontre une fois de plus qu'il entend bien garantir une place pour chacune et chacun, en augmentant le nombre de places disponibles et en permettant aux personnes dans l'obligation de suivre le parcours – ainsi qu'à celles qui le suivent de manière volontaire – de s'y inscrire pleinement.

Elle attire l'attention des commissaires sur la distinction à opérer entre le public transmigrant – qui est ici de passage ou qui, par exemple, souhaite s'inscrire dans une voie de demande d'asile – et le public qui rentre dans l'obligation du parcours d'accueil.

Au regard des éléments soulevés par la Cour des Comptes et relayés par Mme Aït-Baala, le CBAI lui-même, acteur central du parcours a affirmé ne pas comprendre cette remarque. Il suppose qu'une des raisons de la remarque de la Cour des Comptes est qu'il n'y a pas d'évaluation finale au sein de ce parcours bruxellois, ce qui ne dit rien de l'efficacité de l'utilisation du budget.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a souvent eu l'occasion d'organiser des visites de terrain qui ont permis de mettre en lumière qu'en matière de santé, la promotion de la santé est un facteur important, mais il ne faut pas pour autant oublier les déterminants de la santé.

Par exemple, les employés de la Maison médicale des Marolles ont expliqué que leur travail régulier comprenait également des aspects sociaux – notamment leur travail avec les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) – pour lesquels ils ne disposent pas toujours des leviers adéquats. La situation n'est donc pas toujours simple pour les acteurs de ce secteur.

Il est bon de rappeler toutes les politiques que la Commission communautaire française soutient au travers de ces services, notamment en matière de santé mentale, de toxicomanies, d'EVRAS, de soins de santé de première ligne, etc.

Or, les actions de ces dernières années ont consisté à mettre en oeuvre l'accord de majorité, dont le PSSI

et le PPS constituant, en quelque sorte, la fin du silo. La transversalité se traduit donc bien avec la « cocomisation » et le déblocage de nouveaux moyens.

Le PSSI constitue un projet ouvert, solitaire et émancipateur et, pour le groupe Ecolo, il importe que ce projet s'accorde avec les chiffres. C'est pourquoi on ne peut que saluer l'effort de la Région bruxelloise de permettre effectivement à la Commission communautaire française de mettre en œuvre ces politiques.

Pour ce qui concerne la santé mentale, 1,8 million d'euros ont été débloqués, ce qui ne peut qu'être bienvenu dans le contexte actuel à Bruxelles. Les dernières crises qui ont frappé la Belgique montrent davantage que ces moyens sont nécessaires et qu'il conviendrait d'agir encore davantage dans la prévention.

Par ailleurs, le député met en lumière les valorisations barémiques et les augmentations des équipes, qui sont plus que nécessaires. Elles se traduisent dans les budgets présentés ce jour, notamment au travers de nouveaux agréments. Si les indexations peuvent, à première vue, paraître naturelles, il s'agit de budgets extrêmement importants, qui permettent la stabilité de services essentiels à la population bruxelloise.

Or, non seulement ces indexations sont conséquentes, mais elles sont accompagnées d'augmentations de budget importantes, comme souligné par Mme Laanan.

Sur la question de l'EVRAS, il constate une augmentation de 100.000 euros, qui s'ajoutent aux budgets conséquents déjà débloqués au début de cette législature. Désormais, le débat concerne l'arrêté ministériel qui déterminera la responsabilité de chaque entité.

En effet, il a été confirmé que l'EVRAS relève également des missions des écoles. Le député espère donc que les futures discussions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles permettront d'obtenir les moyens financiers nécessaires à cet effet.

En conclusion, les besoins de la population ont été identifiés. La question est donc de savoir quels plans seront mis en œuvre, avec quels moyens et à quelle hauteur. Il invite, à cet égard, le Collège à accélérer le pas car ces négociations détermineront les ambitions politiques – qui ne dépendent pas que de la Commission communautaire française.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI) rappelle que, pour le groupe DéFI, les priorités en Commission com-

munautaire française pour 2023 en ce qui concerne la politique de santé sont :

- de continuer d'investir dans la promotion de la santé;
- la mise en œuvre des objectifs ambitieux du PSSI en concertation avec la Commission communautaire commune;
- de renforcer les services ambulatoires et les maisons médicales existant(e)s et les intégrer entre eux;
- la mise en œuvre des derniers accords non marchands;
- de maintenir une attention importante pour le secteur de la santé mentale;
- de suivre scrupuleusement la « cocomisation » de certains services de santé – par exemple, l'INAMI.

Tout d'abord, elle remarque que le budget de la santé en Commission communautaire française est diminué en 2023, puisqu'il passe de 52.604.000 euros à 49.559.000 euros. Cela est essentiellement dû aux transferts vers la Commission communautaire commune des services ambulatoires, portés à 7,6 millions d'euros.

Par ailleurs, la Cour des comptes relève à ce sujet dans son avis que le transfert vers la Commission communautaire commune des budgets de la Commission communautaire française n'est pas accompagné d'une réduction des montants transférés par les accords de la Sainte-Emilie.

Le solde serait même renforcé, en 2023, de 19 millions d'euros à près de 26 millions d'euros, ce boni s'éteignant en 2035. De ce fait, le comité de monitoring du SPFB invite à affecter ce boni à des dépenses non structurelles. Que pense le Collège de cette invitation ? Compte-t-il la suivre ?

En outre, l'intégration de certains services ambulatoires agréés en Commission communautaire commune permettra-t-elle d'augmenter la qualité de ces services sur le territoire ? Une évaluation à ce sujet a-t-elle été réalisée au préalable ?

En effet, il serait inconcevable pour le groupe DéFI qu'un transfert de services de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune corresponde à une réduction des droits et services pour les concitoyens bruxellois.

De plus, afin de soutenir le nouveau PPS, un budget additionnel de 518.000 euros est prévu pour 2023.

Ce montant sera-t-il pérennisé durant toute la période d'exécution du plan ?

Pour le groupe DÉFI, ce budget additionnel aux 5 millions d'euros déjà prévus est un pas dans la bonne direction, bien qu'il estime que le budget lié à la promotion de la santé reste assez faible dans sa globalité.

En outre, que se passera-t-il si certaines priorités du plan ne sont pas du tout représentées par les candidats ? Une priorisation des actions est-elle envisagée, au vu du budget assez faible ? Comment le Collège compte-t-il assurer un certain équilibre pour que les priorités soient financées de façon équilibrée ? L'évaluation des plans précédents a-t-elle été prise entièrement en compte ? En sus de l'évaluation, des deadlines sont-elles à respecter quant à la mise en œuvre du plan ?

Quant à la mise en œuvre du PSSI, un budget de 4.072.000 euros pour la Commission communautaire française est prévu. Dans quels domaines du PSSI ce budget sera-t-il investi au regard des compétences de la Commission communautaire française ?

En outre, ce montant sera-t-il suffisant, sachant que le PSSI contient une série d'objectifs ambitieux d'ici la fin de la législature ?

Enfin, quelles seront les modalités d'exécution de ce budget ?

Pour ce qui concerne le secteur ambulatoire, la députée se réjouit de voir que 3,5 millions d'euros seront utilisés dans le double objectif de :

- renforcer l'offre généraliste primaire, en aide sociale, santé somatique et santé mentale par le soutien aux logiques de centres social-santé intégrés;
- renforcer les secteurs et services existants.

Par ailleurs, ce nouveau montant sera porté à près de 7 millions d'euros en 2024. Ce montant sera-t-il nécessaire pour couvrir les besoins de plus en plus importants en matière de services ambulatoires ? Comment ce nouveau budget sera-t-il réparti ? Ce nouveau montant servira-t-il également à aider les secteurs concernés à affronter les effets négatifs de la crise énergétique ?

De plus, le groupe DÉFI se réjouit du nouveau budget de 1.800.000 euros qui permettra de continuer à financer des projets de soins en santé mentale principalement initiés dans le cadre du PRR. Il s'agit de quatre lieux de liens qui développent des actions en santé mentale communautaire et d'une dizaine de projets qui visent à renforcer la mobilité et l'interdis-

ciplinarité des soins, notamment avec le secteur des assuétudes et de l'aide à la jeunesse.

Qu'en est-il du contenu précis de ces nouvelles actions en santé mentale ? Comment la collaboration entre les services de la Commission communautaire française et les secteurs de la jeunesse et des assuétudes sera-t-elle organisée dans la mise en œuvre de ces actions ? Un lien avec la Commission communautaire commune sera-t-il également développé dans l'exécution de ces projets ?

Enfin, le groupe DÉFI restera attentif à la mise en œuvre des accords non marchands dont le financement global est de 16,7 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'aide aux personnes, la députée remercie les députés pour ce bel exercice.

En effet, la mission est augmentée de 12.346.000 euros par rapport au précédent exercice budgétaire, ce qu'il faut souligner. Cette année n'est pas ordinaire puisque la mise en œuvre du plan PSSI s'illustre avec une augmentation de plus de 3.572.000 euros. Elle se dit heureuse de voir les moyens alloués à son édification.

Elle se réjouit également que des efforts se portent sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, à hauteur de 940.000 euros. Cette augmentation permettra, notamment, de porter de 5.500 à 6.000 la capacité d'accueil des trois BAPA et de renforcer l'offre de cours de français, qui est un outil important de cohésion sociale au sein de la société bruxelloise.

La députée salue également le soutien apporté aux services d'aide aux personnes âgées, à hauteur de 898.000 euros, l'augmentation des moyens alloués aux maisons d'accueil d'1.419.000 euros, les moyens supplémentaires alloués à la généralisation de l'EVRAS, à hauteur de 100.000 euros ainsi qu'aux subventions des centres d'action sociale globale, à hauteur de 396.000 euros.

Pour le groupe DÉFI, l'EVRAS est indispensable, dès le plus jeune âge, pour permettre de poser des choix éclairés favorisant l'épanouissement personnel des enfants, le respect de soi et des autres, ainsi que dans la lutte contre le harcèlement, le sexisme, les violences sexuelles, les inégalités de genre et les discriminations.

Par ailleurs, le soutien à la ligne d'écoute pour les violences conjugales augmente de 40.000 euros. Si ce montant peut paraître modeste en comparaison avec d'autres dépenses, il importe de souligner que celui-ci a en réalité doublé.

En conclusion, elle est heureuse de voir de tels moyens alloués dans le budget présenté ce jour, car la précarité qui s'est invitée à Bruxelles se voit trouver des solutions grâce à des budgets conséquents.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) explique que le Collège est conscient, depuis le début de la législature, de l'augmentation croissante des besoins des Bruxelloises et Bruxellois, sur le plan socio-sanitaire.

Or, il est confronté, comme les Gouvernements précédents, à l'effet « ciseaux » de la Commission communautaire française, à savoir une augmentation des besoins face à des recettes qui n'augmentent pas de manière parallèle.

Pour répondre à cela, il a été dégagé, à plusieurs reprises au cours de la législature, des moyens ponctuels ou structurels et ce, d'une ampleur encore jamais vue – avec, notamment, le soutien de la Région bruxelloise.

À cet égard, la ministre-présidente souligne l'accord du non-marchand, à hauteur de 57 millions d'euros à destination de l'ensemble des secteurs non marchands de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune. Une nouveauté, en matière d'apport structurel, est la « cocomisation » qui permet de dégager, pour cette année, 10 millions d'euros en Commission communautaire française et 9 millions d'euros supplémentaires l'année prochaine.

En outre, afin de faire face à la situation actuelle d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie, le Collège vient de procéder à un premier ajustement au cours de l'été. Cela a permis de créer une provision pour les associations de 13,4 millions d'euros – provision qui a été utilisée.

S'ajoutent à cette provision des moyens dégagés afin de faire face aux augmentations des coûts de l'énergie, à hauteur de 3,6 millions d'euros en 2022 et de ± 10 millions d'euros en 2023 – sur un total de 27 millions d'euros pour la Commission communautaire française la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Pour ce qui concerne l'EVRAS, elle remercie les commissaires pour avoir souligné les augmentations de moyens dégagés à cet égard. Le Collège travaille tant à augmenter le nombre d'heures d'animations dans les écoles qu'à les monitorer, afin d'aboutir à la généralisation.

C'est pour cette raison qu'avait été commanditée une étude en économie de la santé, permettant d'éva-

luer différents scénarios afin d'aboutir à la généralisation de l'EVRAS.

Ainsi, pour être certain que chacun puisse bénéficier d'au moins une animation au cours de sa scolarité, il importe de signer un accord de coopération – que les instances concernées sont sur le point d'adopter. La ministre-présidente espère pouvoir le présenter au Parlement d'ici la fin de l'année. Par la suite, il s'agira de mettre en œuvre cette généralisation.

Le Collège travaille au renforcement d'outils à disposition des animateurs et à la labellisation. Cette dernière est très importante car il importe de s'assurer que les animations proposées aux écoles – tant par les centres de planning familial soutenus par la Commission communautaire française que les autres acteurs – soient conformes au référentiel.

Pour ce qui concerne les budgets alloués aux centres de planning familial, l'augmentation des budgets se rapporte aux indexations et à la barémisation. Néanmoins, les mesures en cours de discussion avec les secteurs concernent également le financement de temps de coordination pour les centres de planning familial – une fonction qui existait déjà mais qui n'était pas financée.

Concernant les services d'aide à domicile, l'augmentation prévue en période de crise sanitaire a été pérennisée, bien que ce n'était pas initialement prévu. Cette année ne connaîtra donc pas d'augmentation à destination du contingent d'heures mais bien d'une mesure pour faire face aux indexations. Néanmoins, elle rappelle que le contingent d'heures a été augmenté de plus de 8 % depuis le début de la législature.

Pour ce qui a trait aux projet innovants à destination des personnes âgées, la Commission communautaire française soutient divers projets via des subsides en initiative, notamment l'asbl Bras dessus bras dessous, subventionnée depuis 2019 pour son projet « Visage solidaire pour un vieillissement harmonieux chez soi ».

La Commission communautaire française soutient également deux centres d'accueil de jour – les asbl 1 Toit 2 Ages et Baluchon Alzheimer –, initiatives qui visent à renforcer le continuum des services à destination des aînés tout en leur permettant de rester à leur domicile.

Concernant les augmentations du budget en promotion de la santé et ce à quoi elles ont été allouées, elle précise que quatre AB sont concernées. La première augmentation de 518.000 euros est à mettre en lien avec le nouveau PPS. Les trois autres augmentations – sur les AB « Services d'accompagnement et de support », « Acteurs en promotion de la santé » et « Réseaux en promotion de la santé » – sont, quant

à elle, liée à des indexations. Néanmoins, s'agissant de subventions liées à un nouveau plan, une clé de 10 % a été appliquée, plus intéressante pour les secteurs que la clé prévue par le décret d'indexation des subventions.

Pour ce qui a trait aux déterminants de la santé, elle considère que l'un des grands intérêts pour le secteur de la promotion de la santé, dans le PSSI, est que le travail effectué sur les déterminants de la santé concernera désormais l'ensemble des secteurs socio-sanitaires bruxellois – ceux de la Commission communautaire française comme ceux de la Commission communautaire commune.

Par exemple, le service support en genre a été invité – comme d'autres services supports en promotion de la santé – à proposer ses services et ses lectures à l'ensemble des services socio-sanitaires bruxellois. Il s'agit d'un des effets concrets de la « cocomisation ».

Par ailleurs, elle confirme que de nombreux projets ont été introduits dans le cadre du nouveau PPS. Le Collège a désormais pour mission d'arbitrer le choix des projets sur base des évaluations de l'ancien plan, en concertation avec les secteurs, en fonction de l'évolution de la société et en s'axant sur les priorités du PSSI.

Elle ajoute qu'une évaluation du nouveau plan est prévue. Elle aura lieu en 2026.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, elle confirme qu'*a priori*, le budget n'augmente pas à l'initial 2023. Mais elle rappelle qu'il l'a été à l'ajustement 2022, ce qui a permis de financer la campagne « Balance ton bar » et la vidéo de conscientisation à destination du personnel de l'Horeca. Cette vidéo, réalisée par « Save ta night », a été soutenue tant par la Commission communautaire française que par la Région.

Elle rappelle également que la lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Ainsi, les moyens dégagés sont complémentaires et s'imbriquent dans ceux dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise.

Concernant la remarque de la Cour des comptes, relayée par Mme Bomele, à l'égard de l'affectation des montants de la Sainte-Emilie, la ministre-présidente confirme que ceux-ci sont bien affectés à des dépenses d'infrastructures.

M. Alain Maron (ministre) explique que les moyens prévus dans le cadre du PSSI visent principalement à renforcer le secteur ambulatoire en 2023 – avec un premier renfort substantiel – puis en 2024, pour une

augmentation totale de 7 millions d'euros par rapport au budget actuel. Cette augmentation n'a pas pour vocation de faire face aux indexations ou aux coûts de l'énergie – qui sont couvertes autrement.

Il s'agit donc bien d'un renfort des missions de base, d'une part, et du travail de coordination et d'intégration – notamment, en social-santé –, d'autre part. Ce renfort vise, en premier lieu, les fonctions administratives et de support, afin de libérer le travail de terrain.

Néanmoins, lorsqu'est considéré le renforcement de la coordination et de l'intégration du travail en social-santé, il importe de le concevoir de manière claire afin d'être plus efficace. Connaître ses partenaires, c'est savoir vers qui renvoyer de manière efficace.

L'idée n'est donc pas d'augmenter la charge administrative des travailleurs, qui ont déjà une importante charge sociale à gérer, mais bien de leur donner les moyens pour travailler plus efficacement.

Pour ce qui concerne le décret ambulatoire, de nombreuses réunions de concertation sont organisées avec les sous-secteurs ambulatoires – les fédérations, les représentants des travailleurs, l'interfédération, etc.

Au sein de deux Conseils consultatifs *ad hoc*, une première orientation de la réforme a été récemment discutée. Ce travail se poursuit en vue d'avancer le plus rapidement possible.

Sur la question du handicap, l'argent est libéré grâce à la « cocomisation », réparti entre le Social-Santé, la Politique d'aide aux personnes handicapées et la Cohésion sociale.

Par ailleurs, la question de l'accès des services ambulatoires généraux aux personnes souffrant d'un handicap sera intégrée dans la réforme du décret ambulatoire. Ainsi, des budgets seront réservés en infrastructure, ainsi qu'un certain nombre d'obligations liées à l'accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap, qu'il soit physique ou mental.

Il ajoute, au regard de la santé mentale, que des moyens complémentaires sont prévus pour poursuivre et pérenniser certains projets lancés dans le cadre du PRR. Par ailleurs, dans ces projets, le public jeune a été une des cibles prioritaires : en effet, une multitude de projets ont été développés à leur égard en santé mentale, en coordination avec les services de santé mentale et les associations d'aide au milieu ouvert (AMO).

Ainsi, les appels à projets et projets soutenus visent également à promouvoir l'intersectorialité entre le sec-

teur de la santé mentale et les secteurs liés à la jeunesse.

En outre, l'évolution du cadre décretaal au niveau ambulatoire devrait permettre d'agréer un certain nombre de projets, couplés aux moyens supplémentaires prévus dans le cadre de la mise en œuvre du PSSI, qui permettront une valorisation des honoraires psy et pédopsy et un renfort des missions de première ligne des services de santé mentale.

Pour ce qui concerne les services de médiation de dettes, l'augmentation des moyens est prévue également dans le cadre du PSSI et du décret ambulatoire, afin de renforcer, *a priori*, les fonctions administratives pour libérer, là aussi, du temps pour le travail social.

Par ailleurs, des soutiens spécifiques via les aides énergies du secteur non marchand transitent par ce biais.

En matière d'aide alimentaire, le ministre annonce qu'il n'y aura pas d'appel à projets spécifique en 2023 mais bien un maintien du soutien aux initiatives d'aide alimentaire et ce, selon trois axes d'action :

- le renforcement des structures logistiques afin de permettre d'augmenter l'approvisionnement des secteurs, entre autres, via les invendus. Cela ne figure pas aux budgets présentés ce jour car cela relève des compétences du ministre dans le cadre des législations « environnement » et « déchet », visant une meilleure articulation entre les commerçants et les secteurs de l'aide alimentaire;
- le renfort financier de projets déjà actifs – les épiceries sociales, les colis alimentaires, etc.;
- le développement de projets d'accessibilité à une alimentation la plus durable possible.

Pour ce qui concerne les primo-arrivants, le ministre rappelle que les 5.500 places – bientôt 6.000 places – en Commission communautaire française sont complétées par les 4.000 places au BAPA néerlandophone Bon, portant le nombre de places à Bruxelles à 10.000, ce qui est relativement considérable.

Il ajoute qu'à ce stade, aucun souci de capacité n'a été relevé et aucune saturation n'est à craindre. En effet, divers outils de récolte de données ont été mis en place, dont un comité de pilotage composé de toutes les entités concernées – Commission communautaire française, Commission communautaire commune et Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Ainsi, les cabinets concernés et les administrations suivent de près et monitorent le plus finement possible l'évolution de la situation, au jour le jour, afin de s'as-

surer que le nombre de places soit suffisant, comme prévu par l'accord de coopération.

À l'égard du rapport de la Cour des Comptes, que le ministre considère de manière positive, il importe de rester attentif à un certain nombre de leurs recommandations, notamment :

- l'amélioration de la récolte de données;
- l'amélioration de l'évaluation de l'apprentissage des langues : il importe de la monitorer de manière plus fine, sachant que le dispositif est complexe. En effet, Bon a sa manière de fonctionner, tout comme les dispositifs francophones.

Dans le cadre du dispositif de « cocomisation » et de la législation en cours de réalisation, la « cocomisation » de ces services sera active au 1^{er} janvier 2024.

Enfin, il est prévu l'existence d'un organisme externe d'évaluation, afin de s'assurer de la clarification des modalités d'agrément et l'amélioration de la connaissance de la trajectoire de l'apprentissage des langues par les primo-arrivants.

M. David Weytsman (président) remercie les ministres pour leur exposé et les réponses apportées aux commissaires.

1.5. Discussion conjointe des tableaux *partim*

Mission 22 – Programme 001

AB 22.001.34.02.3300

Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande dans quelle mesure les augmentations prévues sont-elles suffisantes pour répondre à la problématique, notamment dans le cadre des crises qui se succèdent et des difficultés rencontrées par les commerçants et les ménages.

En effet, il est essentiel qu'ils aient la possibilité de faire valoir leurs droits. Or, elle mentionne que les retours du terrain à cet égard sont plus qu'inquiétants.

Mme Farida Tahar (Ecolo) se questionne quant aux raisons de cette augmentation budgétaire.

M. Alain Maron (ministre) précise qu'il s'agit d'une pérennisation de l'augmentation structurelle de 640.000 euros octroyée en 2022 durant la crise sanitaire. Le solde de l'augmentation est, quant à lui, lié à une indexation.

Pour ce qui concerne la question de Mme Aït-Baala, il est complexe d'y répondre sachant que cela pourrait concerner chaque AB. Il serait intéressant de la poser lors des discussions dans le cadre de la réforme du décret ambulatoire. Le Collège a, pour ces budgets, simplement pérennisé le renfort dû à la crise sanitaire.

AB 22.001.34.05.3300
Subventions aux Maisons d'accueil

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande quelle est la première évaluation opérée par le Collège de la nouvelle maison d'accueil disposant de 45 places à destination des familles monoparentales.

Celle-ci était, en effet, attendue et budgétée depuis 2017. Or, son agrément ne s'est produit qu'en 2022. Quelle est la justification du Collège concernant ce retard considérable ? À quoi les budgets des années précédentes ont-ils été destinés ?

Par ailleurs, les plans hivernaux ont-ils été transférés à 100 % vers la Commission communautaire commune ? Si tel n'est pas le cas, dans quelle mesure la capacité mentionnée dans le justificatif tient-elle compte des plans hivernaux ? Quel est le budget éventuellement alloué à ces plans ?

Enfin, en 2022, le Gouvernement ouvrait seize nouvelles places pour les jeunes LGBTQIA+. De quelle manière les budgets ont-ils été alloués à l'accueil de ces jeunes, très présents parmi le pourcentage des personnes sans-abri car rejetés par leur famille.

Quel est, au fond, le budget alloué pour ces seize places ? Est-il uniquement financé dans le cadre de ce budget ou ressort-il exclusivement des budgets de la Région bruxelloise en matière de logement ?

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés) constate une augmentation de 10 % octroyée par rapport à l'année précédente. Combien d'indexations sont-elles prévues et le ministre est-il certain que ces 10 % d'augmentation couvriront toutes les indexations prévues durant cette période ?

M. Alain Maron (ministre) explique que, comme la majorité des autres augmentations budgétaires, celle-ci couvre les indexations et est donc structurelle. Si les montants devaient être insuffisants, il existe une provision complémentaire d'indexation – générale - qui pourrait être activée.

Par ailleurs, si la maison d'accueil fut subventionnée avec quelques années de retard, ce n'est pas à la suite d'une décision politique mais en raison du retard

pris dans les travaux. La maison d'accueil fut ouverte et subventionnée dès que ce fut possible.

Il ajoute que les plans hivernaux n'existent plus et qu'ils n'ont même jamais véritablement existé en Commission communautaire française. Aujourd'hui, la logique est de travailler en continu toute l'année avec, il est vrai, des « buffers » de capacité complémentaire qui peuvent être activés en cas de températures très basses. Cela dit, ces capacités sont largement inférieures à la capacité de base et ne concernent que la Commission communautaire commune.

Enfin, le projet à destination des jeunes LGBTQIA+ est subventionné en Commission communautaire commune. Le ministre invite donc la députée à l'interroger à cet égard lors de la commission Logement à la Commission communautaire commune.

AB 22.001.34.07.3300
Subventions aux réseaux en action sociale

Mme Latifa Aït-Baala (MR) souhaite faire le point concernant les aidants proches. Dans quelle mesure cette augmentation profitera-t-elle au secteur de l'aide aux aidants proches, des femmes et hommes en cruel manque de soutien financier – comme mentionné par plusieurs associations du secteur ? Pour rappel, les aidants proches n'ont pas été cités dans le cadre de la déclaration de politique générale pour l'année 2023.

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés) constate une hausse de 9,92 % dans le budget alloué aux réseaux en action sociale. Comment cette augmentation sera-t-elle répartie entre les sept réseaux concernés et sera-t-elle structurelle ?

M. Alain Maron (ministre) propose d'annexer un tableau de ventilation reprenant les répartition budgétaire entre les sept réseaux ⁽¹⁾. Il confirme également que l'augmentation est structurelle.

Mission 22 – Programme 002

AB 22.002.34.07.3300
**Subventions pour le renforcement
des politiques d'accueil et
d'accompagnement des primo-arrivants**

Mme Latifa Aït-Baala (MR) constate que deux AB facultatives ont connu, à l'ajustement 2022, une augmentation au cours de l'année, pour un total de 290.000 euros. S'agit-il d'une redistribution sur la base de l'AB principale, qui est organique ?

(1) Voir annexe 1.

M. Alain Maron (ministre) propose d'annexer l'explication de ces transferts ainsi que les justificatifs des deux nouvelles AB ⁽²⁾.

Mission 22 – Programme 004

AB 22.004.34.02.3300

Subventions aux centres de planning familial

Mme Fadila Laanan (PS) signale une erreur dans le justificatif, qui est une copie de celui de l'AB 22.004.34.06.3300 libellée « Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées ».

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) donne lecture du justificatif correct, à savoir :

« *Base légale* :

- *Décret de l'Assemblée de la Commission communautaire française du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.*
- *Arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.*

Ces crédits sont destinés à subventionner les 27 centres de planning familial agréés par la Commission communautaire française.

L'augmentation des crédits comprend l'indexation et la barémisation. ».

Mission 23 – Programme 001

AB 23.001.08.01.1211

Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Mme Latifa Aït-Baala (MR) souhaite connaître la ventilation des frais entre les jetons de présence, les études et le recueil de données. Par ailleurs, quelles études en cours et à venir sont-elles financées par cette AB ?

M. Alain Maron (ministre) propose d'annexer la répartition entre les jetons de présence et les études, ainsi que la liste des études concernées en 2022 ⁽³⁾.

(2) Voir annexe 2.

(3) Voir annexe 3.

AB 23.001.34.04.3300

Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique social/santé intégrée

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande ce que concerne cette AB qui ne contient de justificatif ni à l'ajustement 2022 ni à l'initial 2023. De quelles initiatives est-il question et le seront-elles dans le cadre du PSSI ?

M. Alain Maron (ministre) explique qu'il s'agit de subsides facultatifs et propose d'annexer la liste des projets soutenus en 2022 ainsi que la manière dont les budgets ont été attribués ⁽⁴⁾.

Pour le reste, à partir du moment où le PSSI a été approuvé, la prochaine sélection des projets se fera davantage en cohérence avec les objectifs du PSSI.

AB 23.001.34.05.3300

Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI

Mme Latifa Aït-Baala (MR) demande des explications quant à la diminution substantielle du budget de cette AB. Combien de services sont-ils concernés par ce transfert et quels sont-ils ? À quel moment ces transferts seront-ils effectifs ? Le ministre peut-il confirmer que ces services n'y perdront pas au change lors du transfert de la Commission communautaire française vers Iriscare ?

M. Alain Maron (ministre) explique que cette diminution est justifiée par les moyens libérés, dès cette année, dans le cadre la « cocomisation ». Les administrations de Commission communautaire française, du Collège réuni et, le cas échéant, d'Iriscare sont mobilisées pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions possibles car il n'est pas question de nuire aux intérêts des asbl concernées.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) ajoute qu'il s'agit bien d'un transfert du travail effectué par ces asbl. Certains moyens ont été conservés – comme l'a rappelé la Cour des Comptes – de même que le personnel de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, AB 23.003.34.05.3300 libellée « Programmes de médecine préventive » subira le même sort l'année prochaine.

(4) Voir annexe 4.

Mission 23 – Programme 002

AB 23.002.34.01.3300

Subventions aux services de santé mentale

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés) se demande quelle est la somme, dans ce budget, allouée au renforcement de la prévention auprès du public jeune, très fragilisé avec ces crises successives, qui le sera encore davantage si des moyens conséquents ne sont pas investis dans la prévention.

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande pour quelle raison ces agréments semblent-ils bloqués. D'autres agréments en la matière sont-ils prévus ?

M. David Weytsman (MR) se joint à la question de Mme Kazadi, en incluant les indépendants, eux aussi fragilisés durant ces crises.

M. Alain Maron (ministre) explique que l'augmentation est due à l'indexation générale. Aucune augmentation du nombre de services de santé mentale n'est prévue à ce stade.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les publics jeunes et indépendants, il rappelle que la plupart des services de santé mentale sont ouverts à tous, sans sélection particulière.

Néanmoins, dans le cadre du PRR et de sa pérennisation, un certain nombre d'actions spécifiques et ciblées ont été lancées. Il propose d'annexer la liste de ces actions au rapport ⁽⁵⁾.

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) précise que les indépendants sont spécifiquement soutenus au travers du site « 7 jours santé », géré par le service support Culture & Santé, lui-même subventionné dans le cadre du programme 003 « Promotion de la santé ».

AB 23.002.34.03.3300

**Subventions aux associations
en matière de soins palliatifs et continués**

Mme Latifa Aït-Baala (MR) constate une diminution des crédits, qui s'explique par le transfert vers la Commission communautaire commune de l'asbl Cité Sérine. À cet égard, il revient des échos du terrain qu'autre travers de ce transfert, la Cité Sérine perdrait une série de ses financements.

En effet, le Gouvernement de la Commission communautaire commune prévoit un budget de

700.000 euros en se basant sur les montants de 2021, ce qui est moins que le montant actuellement alloué en Commission communautaire française. Or, pour 2022, l'asbl nécessite un financement de 782.000 euros.

Ainsi, ce transfert sera-t-il effectif au 1^{er} janvier 2023, l'asbl expliquant que la procédure n'est actuellement pas claire et que quasiment rien n'est prêt pour ce transfert.

La députée note également que les services de soins palliatifs sont, à ce jour, les seuls services de l'ambulatoire à avoir connu une mini-réforme. En effet, il a été ajouté au décret ambulatoire de 2009 une nouvelle catégorie reconnaissant l'hébergement.

Par ailleurs, bien que le décret ait été modifié, la reconnaissance d'un agrément en la matière n'a jamais été opérée. Qu'elle en est la raison ?

M. Alain Maron (ministre) confirme que la « co-comisation » de la Cité Sérine sera active au 1^{er} janvier 2023. La Commission communautaire commune fonctionnera, tout d'abord, par subsides facultatifs – couvrant l'intégralité de ce que l'asbl aurait perçu en Commission communautaire française – avec un complément budgétaire de 50.000 euros pour combler ce budget manquant.

Il n'est pas question de faire perdre de l'argent à l'asbl, qui connaîtra un agrément un an plus tard – pour des raisons purement administratives, il est impossible de l'opérer immédiatement.

AB 23.002.34.06.3300

**Subventions aux services actifs
en matière de toxicomanies**

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés) se demande quelle part du budget de cette AB est spécifiquement allouée au nouveau projet « Santé en prison ».

M. Alain Maron (ministre) propose d'annexer la réponse à cette question au rapport ⁽⁶⁾.

AB 23.002.35.01.5210

**Subventions pour l'informatisation
en matière de santé**

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés) questionne le ministre sur la stagnation des crédits, malgré une structuralisation du télétravail et l'ère actuelle du numérique.

(5) Voir annexe 5.

(6) Voir annexe 6

M. Alain Maron (ministre) explique qu'aucune demande ou demande complémentaire à cet égard n'ont été transmises.

Mission 23 – Programme 003

AB 23.003.34.05.3300

Programmes de médecine préventive

Mme Latifa Aït-Baala (MR) se demande si les montants nuls prévus à l'ajustement 2022 ont bien été transférés sur l'AB dont objet. Quelle est, dès lors, la raison d'être de cette AB, sachant qu'elle n'a plus reçu de financement depuis trois ans ?

Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) avoue qu'elle pourrait très bien disparaître lors d'un futur nettoyage des AB, qui a déjà été entamé. Par ailleurs, la médecine préventive sera, dès l'année prochaine, transférée à la Commission communautaire commune.

Mission 31 – Programme 001

Ce programme ne suscite pas de commentaire.

1.6. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les missions et allocations budgétaires relatives aux compétences propres des ministres Barbara Trachte et Alain Maron au sein de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé pour les projets de décret contenant, d'une part, le deuxième ajustement du budget général des dépenses de l'année 2022 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2023 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

1.7. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et aux co-rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Annexes

Annexe 1

AB 22.001.34.07.3300

Subventions aux réseaux en action sociale

Bénéficiaires	TOTAL CE
Aidants proches Bruxelles	33.140,00
Fédération des services sociaux	61.750,00
GAMS	33.140,00
Forum bruxellois de lutte contre les inégalités	33.140,00
Réseau mariage et migration	33.140,00
TRAPES	33.140,00
plateforme francophone de volontariat	33.140,00
	260.590,00

Annexe 2
AB 22.002.34.07.3300

Subventions pour le remplacement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants								
22.002.00.11.3300	1070	ORGANI QUE	3	E L	9 398 9 398	668- 682-	- -	8 730 8 716

Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants								
22.002.00.15.1211	1070	FACULT ATIF	1	E L	64 64	41 51	- -	105 115
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants								
22.002.00.16.3300	1070	FACULT ATIF	3	E L	100 100	236 240	- -	336 340

Subventions pour le financement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné par la Communauté française pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants								
22.002.00.22.4524	1070	FACULT ATIF	3	E L	- -	386 386	- -	386 386
Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale du réseau officiel subventionné pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants								
22.002.00.23.4321	1070	FACULT ATIF	1	E L	- -	5 5	- -	5 5

Question : 668 k en e et 682 k en L sont transférés pour alimenter 4 AB dont deux nouvelles AB.

- Qu'est-ce qui justifie ces transferts ?

Pour l'AB 15.1211 : le transfert est justifié par la nécessité d'adapter l'application informatique utilisée par les BAPA (APA) pour permettre de créer une interface entre cet outil et l'outil COCOM Bruwelcome permettant le suivi des parcours des personnes soumises au parcours d'accueil obligatoire

Pour l'AB 16.3300 : Le transfert est justifié par le financement des BAPA pour les modules spécifiques qu'ils mettent en œuvre à destination des BPTU (mise en place de modules courts et adaptés appelés « Vivre en Belgique »).

- Pourquoi créer deux nouvelles AB ?

Les deux nouvelles AB ont été créées afin de concrétiser des conventions de collaboration avec l'enseignement de promotion sociale pour l'organisation de formations linguistiques à l'attention du public des Bapa.

La 22.4524 : pour financer les coûts pédagogiques (frais de formateurs) à verser à la Communauté française

La 22.432 :1 pour financer les frais de fonctionnement forfaitaires des Unités d'enseignement proposées (forfait de 300€/Unité) aux établissements qui le demandent en contre partie des droits d'inscriptions complémentaires que les établissements sont habituellement en droit de réclamer, ce qui permet d'assurer la gratuité totale pour les apprenants, telle que prévue par la réglementation. Certains établissements de promotion sociale ayant une commune comme pouvoir organisateur, cette AB spécifique a dû être créée pour permettre les liquidations.

Annexe 3
AB 23.001.08.01.1211
Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et
des personnes étrangères à l'administration

Pour ce qui concerne les jetons de présence, un montant de 6.035 euros a été payé en 2022.

Aucune étude n'a été commandée cette année.

Annexe 4
AB 23.001.34.04.3300
Subventions pour les initiatives en matière de santé

ASBL	Projet	Montant
Cahiers de psychologie clinique	Publication de 2 numéros d'une revue de santé mentale : « phénomènes de contagion psychique » et « thématiques du genre »	5.000,00
CBCS	Care in the City	25.000,00
Association des Jeunes Marocains	La parole en confiance : un soutien psychologique pour les enfants, les jeunes et leurs parents.	20.000,00
Animae Mundi	RAMA-fs – Relation d'Aide par le biais de la Médiation Animale – focus santé	20.000,00
Similes	Soutenir les familles et proches de personnes atteintes de troubles psychiques	16.000,00
Smes-B	Smes Support (anciennement Cellule d'Appui)	67.000,00
Sos Viol	Accueil, aide et accompagnement de personnes concernées par la problématique des violences sexuelles	18.000,00
Jeunes Aidants Proches	Aide aux jeunes aidants proches et leur famille pour soutenir leur capital bien-être et santé en favorisant des mesures préventives de soutien et d'accompagnement	58.000,00
Le Funambule	Développement des activités d'accompagnement des personnes vivant avec le trouble bipolaire sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale	20.000,00
Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre	35 ^{ème} édition des 24 heures vélo du Bois de la Cambre	2.500,00
Les Pissenlits	Formation pour le personnel des maisons médicales bruxelloises « Santé communautaire : principes méthodologiques et mise en oeuvre »	30.000,00
Anais	Chorale Kaféolé	3.000,00
Atelier Côté Cour	Le care et le rétablissement par le théâtre, l'écriture et la peinture	13.000,00
Centre Benenson	Musicothérapie individuelle et de groupe auprès de publics en souffrance psychique	8.000,00
Empathicclown	Rencontres entre des clowns et des patients en réhabilitation neurologique à l'Hôpital Brugmann à Jette	6.000,00
Fables Rondes	Les Clowns à l'hôpital de Fables Rondes	20.000,00
Hopi'Conte	Renforcement du lien par des histoires tant au sein de l'équipe des conteurs qu'avec notre public et renouvellement du répertoire des conteurs.	4.000,00
Lato Sensu	Le Pont	17.000,00
Lapsus Lazuli	Docteurs Zinzins, des clowns sensibles à l'écoute des enfants malades en milieu de soins et à domicile en soins palliatifs	12.000,00
La Troupe du Possible	Dispositif local d'insertion par la culture et la médiation théâtrale	12.000,00
L'Heure Atelier	Plus spécifiquement les projets « Corps et âme » et « Dans la peau »	14.200,00
Le Grès – Atelier des Trois Ponts	Atelier des Trois Ponts	9.000,00
Le Pont des Arts	Artistes intervenant en milieu de soins	9.000,00
Les Messagers du Cœur	Chemins d'Art en services de pédiatrie	3.000,00

ASBL	Projet	Montant
Théâtre de l'Éclair	Théâtre avec des adolescents et des adultes passés par la psychiatrie	10.500,00
The Red Pencil	« Apporter du soutien psychologique, grâce à l'art thérapie, à des personnes (adultes et ados) qui font face à des circonstances de vie difficile (maladie grave, santé mentale). »	12.000,00
Agence Alter	Traitement des matières « santé » dans le magazine Alter Échos / Focales – formats web & papier	5.000,00
R.A.T	Colloque + Accueil à Modus Fiesta	3.000,00
FBSP	A) Poursuite de la rédaction du site Palliaguide.be (guidelines francophones de soins palliatifs)	21.000,00
Prospective Jeunesse	Agir en prévention. Alcool, cannabis, écrans, jeux d'argent ... Les services spécialisés en assuétudes sont là pour vous soutenir.	9.782,51
Le Coin des Cerises	Initiatives en santé mentale communautaire	170.000,00
O YES	Diffusion site dépistage	20.000,00
Nos oignons	Sème qui peut	39.500,00
Genres Pluriels	Santés Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou·te·s	15.000,00
Entr'Aide des Marolles	Développement et diversification de l'offre de soins bas seuil	15.000,00
CDCS	Bruxelles Social : une carte sociale digitale interactive des acteurs sociaux-santé en RBC	15.000,00

Annexe 5
AB 23.002.34.01.3300
Subventions aux services de santé mentale

Association	Projet	Montants rap- portés en année pleine
SANTÉ MENTALE ET MOBILITÉ		
Centre Chapelle-aux-Champs (avec CDG XL)	Recherche, soins et formations auprès des soignants, accueillants et publics isolés	81.000
Centre de Guidance Etterbeek	Projet EoLien du Centre de Guidance d'Etterbeek	208.000
DUNE	Déploiement d'un dispositif mobile pour la prise en charge d'usagers en souffrance psychique	72.000
LBSM	Plan de relance Mobilité : Recherche « Accueil et accessibilité », Coordination « Projets PRR » et Coordination « Personnes âgées »	127.500
L'Équipe	Moveo Anderlecht – Santé mentale et Mobilité	129.000
Maison de santé du Triangle	Service de soutien psychosocial aux patients et aux professionnels, en individuel et de manière collective.	27.000
SMES	Smes Support, équipe pluridisciplinaire mobile de soutien aux travailleurs psycho-médico-sociaux ...	127.500
SSM le Méridien	« La veille, partage du souci pour faire soin. Dispositif de disponibilité, accessibilité et mobilité en santé mentale »	244.000
Asbl NORWEST	Des psychologues dans la cité : mise en place, développement et coordination d'offres de soin accessibles et d'activités communautaires sur le territoire Nord-Ouest de Bruxelles	116.571,4286
LIEUX DE LIENS		
Asbl REZONE	Lieu de liens « Le Delta »	134.400
Le Coin des Cerises	Lieu de Liens du Coin des Cerises	190.500
Le Grès	Babel'zin	305.332
L'Équipe	Lieu de lien Espace JV – Accessibilité bas seuil aux soins de santé mentale	184.000
Jeunes & Soignants		
Aimer à l'ULB	Espaces de paroles pour les jeunes les plus impactés par la crise du Covid-19-Collaboration école Escale-Hôpital Epsilon – branche Ados Aréa +	12.000
Entr'Aide des Marolles	Point d'écoutes Jeunes (suite projet 2021 via Méridien)	39.000
SSM-ULB	Adaptation et élargissement du dispositif offert aux jeunes à titre temporaire et permanent en collaboration avec plusieurs partenaires et à travers différentes activités : prévention, accueil bas seuil et accessibilité des soins + Site Bablute.be	217.000

Annexe 6
AB 23.002.34.06.3300
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies

Aucune part du budget de cette AB n'a été allouée au projet « Santé en prison ». Il s'agit probablement d'une trace de l'ancienne législature. En effet, la ministre Cécile Jodogne avait lancé un appel à projets « Prison, toxicomanies et santé mentale ». À l'époque, aucun projet n'a été retenu par le cabinet.

